



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

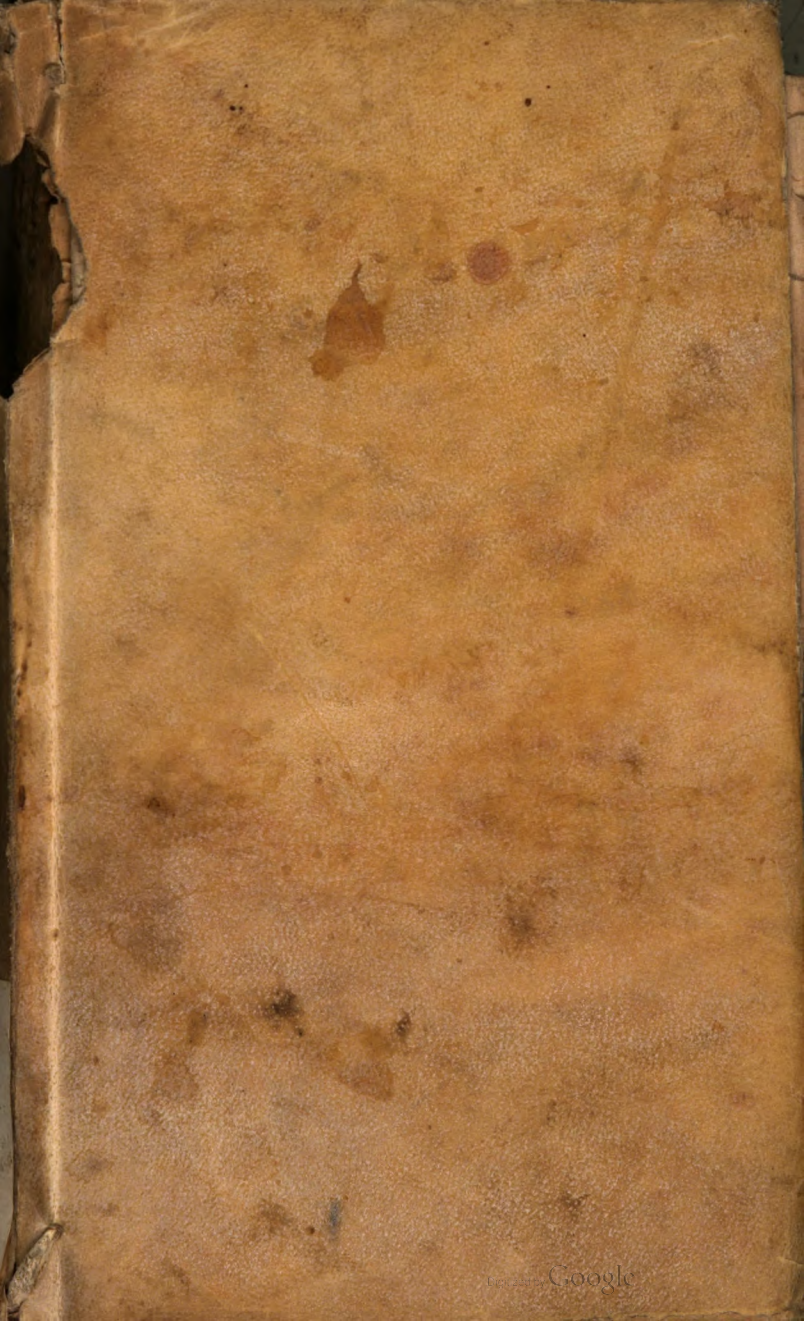
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



91-3-5

~~BBB-A-1129~~

Bill

FLC

73-786

-Brev-

91-3-5

~~666-A-2129~~

~~ALL~~

FCL

73-786

80-16

1000

Calder

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 2 FÉVRIER 1788.

Colapio

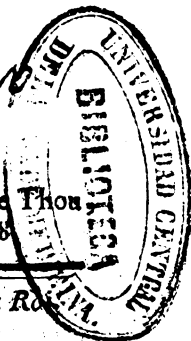


Nier

A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou
rue des Poitevins, N°. 18

Avec Approbation, & Brevet du Roi



T A B L E

Du mois de Janvier 1788.

P		<i>Lettres de Charlotte.</i>	72
<i>Au brave Thuret.</i>	3	<i>Aux Cultivateurs.</i>	76
<i>A M. A***, Avocat.</i>	4	<i>Précis du siècle de Paracelse.</i>	82
<i>La Mère attachée, Anecd.</i>	5	<i>Estelle, Roman pastoral.</i>	101
<i>Épître à M. Morel.</i>	49	<i>Almanach Littéraire.</i>	150
<i>Aux Auteurs Italiens.</i>	97	<i>Alphonse d'Inange.</i>	156
<i>A Mme. la Comtesse de Beauharnais.</i>	98	<i>Le Mentor vertueux.</i>	160
<i>Épithaphe.</i>	Idem.	<i>Diogène à Paris.</i>	163
<i>A M. l'Abbé de Lille.</i>	145	<i>Variétés.</i>	32, 125, 167.
<i>Conte.</i>	146		
<i>Imitation.</i>	147	S P E C T A C L E S.	
<i>Épigramme.</i>	Ibid.	<i>Concert Spirituel.</i>	37
<i>Charades, Enigmes & Logogriphes, 13, 55, 99, 148,</i>		<i>Acadèm. Roy. de Musiq.</i>	176
		<i>Com. Franç. & Ital.</i>	39
NOUVELLES LITTÉR.		<i>Comédie Française.</i>	85, 171.
<i>Étrennes de Mnémofyne.</i>	15	<i>Comédie Italienne.</i>	137, 183.
<i>Eloge funèbre.</i>	27	<i>Annonces & Notices, 44, 90,</i>	
<i>Ars Artium.</i>	57		139, 186.
<i>Histoire Politique.</i>	67		

**A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue
des Mathurins, Hôtel de Cluni.**

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 2 FÉVRIER 1788.

A V I S.

ON prie les personnes qui veulent bien fournir des matériaux au MERCURE & aux JOURNAUX POLITIQUES, de prendre le soin d'en garder une copie. Il faudroit un logement exprès pour y déposer la foule des papiers qu'on reçoit & qu'on ne peut pas employer; on est forcé de les jeter au rebut dès qu'il est décidé qu'on n'en pourra faire usage. Nous avons cru cet Avis indispensable, parce qu'il s'est trouvé des personnes qui sont venu redemander des feuilles volantes au bout de quatre ou cinq ans.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LE PARTI PRUDENT.

CHOISISSEZ de Chloë, d'Orphise ou d'Isabelle...
Dieu m'en garde, tandis, je les prends toutes trois;
Au Berger Phrygien, hélas! je me rappelle
Tout ce qu'il en coûta pour avoir fait un choix.

(Par M. le Comte de la M***.)

RÉPONSES A LA QUESTION :

*La crainte de perdre est-elle aussi forte chez
l'Avare, que l'est chez l'Ambitieux le désir
de posséder?*

I.

Air : Vaudeville des Deities, Opéra,

L'AMBITIEUX veut tout avoir ;
Gai le matin , jamais le soir ;
C'est ce qui le désole ,
C'est ce qui le désole.

Mais à la moindre occasion ,
L'espoir lui fait illusion ;
C'est ce qui le console ,
C'est ce qui le console.

L'AVARE , assis sur son trésor ,
Croit toujours qu'on touche à son or ;
C'est ce qui le désole ,
C'est ce qui le désole.

Quoique toujours ayant sa clé ,
Il craint si fort d'être volé ,
Que rien ne le console ,
Que rien ne le console.

(Par M. Gaudriot , Sergent au Régim,
de Picardie,)

L'AVARE est un géolier emprisonné lui-même ;
 Et l'homme ambitieux un trop ardent chasseur.
 La crainte du premier est un malheur extrême ;
 Le désir du second un idéal bonheur.

(Par M. le Ch. de Meude-Mônpas.)

NOUVELLE QUESTION.

*Un Ennemi mal-adroit est-il plus
 craindre qu'un Ami mal-adroit ?*

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
 du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade, celui de l'Énigme
 & celui du Logogriphe, est *Boisseau*, où
 l'on trouve *Oiseau*, ôtez le trois qui est un
 s, restera cinq voyelles ; les trois voyelles à
 la nage, sont *oie*, dont la plume sert à faire
 des lits.



MERCURE

CHARADE.

LE premier te dévorera ;
Dans la seconde ample richesse ;
Tout on m'écrase , & tout (pieds on déplacera),
L'enfante une Déesse.

(Par l'Auteur du Manuel des Oisifs, dont
le Livre se vend à Paris, chez le Boucher,
Lib., au coin des rues de la Calandre &
du Marché Palas, en la Cité.)

É N I G M E.

UN Enfant (1) de Loyola
Dit, dans un folâtre Ouvrage,
Que pour savoir qui m'aura,
Parfois un combat s'engage
Dans le palais de Vesta.
Ce n'est pas que je fois belle ;
Il s'en faut ; mais mon emploi
Fait qu'on s'amuse avec moi ;
Lorsqu'on s'ennuie avec elle.
Il faut me voir en effet,
Et me voir en exercice ;
Tantôt servant de jouet

(1) Le P. du Cerceau , Poème des Tifons.

DE FRANCE

Et de grelot au Caprice ;
 Tantôt marquant d'un bienfait
 Chaque instant de mon service.
 Là, je procure un maintien ;
 Appuyé sur mon échine,
 On se livre à l'entretien ;
 On moralise, on badine ;
 Et quand l'esprit n'offre rien,
 On passe par l'étamine,
 En tout honneur & tout bien,
 Le voisin ou la voisine.
 Ici, je fais mon métier ;
 On me voit en sentinelle,
 Gardant certain ouvrier
 Qu'on a mis sous ma tutelle :
 C'est un esprit singulier,
 Vif & lent, doux & rebelle ;
 Lui, sans mes soins & mon zèle,
 S'endort sur son atelier,
 Ou le réduit en cannelle.
 Mes bras sont deux fois plus longs
 Que le col d'une cygogne ;
 Tant mieux, l'Art eut ses raisons ;
 Plus courts, ils seroient moins bons,
 Moins propres pour ma besogne,
 Enfin ce qu'on ne voit pas,
 Excepté chez mes pareilles,
 Je n'ai point la tête en bas,
 Et je ne puis faire un pas
 Sans marcher sur mes queues.

(Fin)

LOGOGRIPE.

JE suis une femelle aimable & dangereuse ;
 Tantôt vive & légère , animant ses plaisirs ,
 De l'homme , en folâtrant , je charme les loisirs ;
 Souvent aussi je rends sa vie affreuse.
 On voit dans mes cinq pieds ce qu'au fond du
 tonneau
 Un ivrogne laisse avec peine ;
 Un espace environné d'eau ;
 Un arbre toujours vert ; de la sagesse humaine
 Le plus précieux monument ;
 Ce qui d'un vêtement rassemble les parties ;
 Et ce que trahit un Normand.
 Est-ce-là tout, Lecteur ? Non ; si tu m'étudies ,
 Tu verras un oiseau des Romains respecté ;
 Deux de mes pieds , choisis avec adresse ,
 De Jupiter t'offrent une Maîtresse.
 Mais c'en est trop ; adieu , rêves en liberté.

(Par M. L***.)



DE FRANCE.

9

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*ÉTRENNES Lyriques Anacréontiques ,
pour l'année 1788, présentées à MADAME*

Les vers sont enfans de la Lyre ;
Il faut les chanter, non les lire.

*A Paris , chez l'Auteur , rue des Nonan-
dières , N°. 31.*

*ALMANACH des Graces , Etrennes
Erotiques chantantes , dédié & présenté à
Madame COMTESSE D'ARTOIS , pour
l'année 1788.*

Il n'appartient qu'aux Graces
De régner sur les cœurs.

*A Paris , chez Cailleau , Imp.-Lib. , rue
Galande , N°. 64.*

*ÉTRENNES de Polymnie , choix de
Chansons , Romances , Vaudevilles , &c.
avec de la musique nouvelle & des tim-
bres d'airs connus , sur lesquels la plar*

A 5

part des morceaux peuvent aussi être chantés. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques ; Brunet ; Lib., rue de Marivaux ; Desenne, Gattey, Petit, Lib. au Palais-Royal.

ON a toujours annoncé ces Recueils avec indulgence, & on l'a dû. Peu d'Ouvrages sont dignes de la critique ; elle perdrait son temps, & s'amuseroit à des riens, si elle s'exerçoit sur des Almanachs. Presque toutes les bagatelles que l'on y rassemble ne sont que des bluts ramassés aux environs de la double colline. Peu de Poètes connus y infèrent des Pièces, & la plupart des faiseurs de Chansons qui les remplissent, savent bien eux-mêmes qu'ils ne sont pas des Auteurs : c'est du moins ce que donne à entendre ce Couplet de M. Mayet, tiré des Étrennes Lyriques, page 37.

Pour un couplet, mesquin,

Mon Cousin,

Croire qu'à la fontaine

De l'Hélicon divin,

Mon Cousin,

On boit à tasse pleine,

Mon Cousin ;

Voilà d'un Faquin l'allure,

Mon Cousin,

Voilà d'un Faquin l'allure.

L'Editeur n'a pas toujours de quoi choisir, & pourtant il faut que son Livre ait une certaine grosseur pour avoir cours. Il y en a dont on ne voudroit pas se défaire pour beaucoup d'argent : au contraire, on n'achète ceux-ci que pour les donner de bon cœur ; trop heureux si ces dons de la galanterie sont agréés du beau Sexe. Le but de l'Editeur n'est pas même de publier un bon Recueil. Pourvu qu'on l'achète, il consent volontiers qu'on ne le lise pas. Un Livre, a-t-on dit, vaut tout ce qu'il rend. Qu'on ne s'étonne donc pas qu'il y ait si peu de bonnes Pièces parmi tant de mauvaises ou de médiocres. Il faut que tout le monde vive ; & pour un petit nombre de personnes qui ont le goût délicat, combien s'en trouve-t-il qui ne s'y connoissent guère, & qui aiment mieux des pointes & des calembourgs, que du véritable esprit ? Combien qui savourent des fadeurs érotiques & des fadeuses bachiques !

Ces réflexions, qui n'auroient point été déplacées les années précédentes, m'ont paru indispensables cette année. Jamais les Etrennes chantantes n'ont été si peu agréables. On va donc se borner à citer une Chanson parmi les meilleures des trois Recueils annoncés dans cet Article. Une Ode attribuée à Horace, & publiée depuis peu de temps comme extraite d'un manuscrit du Vatican, a été heureusement imi-

écrite par M. Simon dans les *Extremes Lyriques*. La voici :

Air : Avec les jeux dans le Village.

DÉJÀ de sa tige élançée
La vigne couvre nos berceaux :
D'or & de pourpre nuancée
La grappe entraîne ses rameaux.
L'Automne règne, & sur sa trace,
L'Hiver accourant à grands pas,
Presse l'année, & nous menace,
Le front couronné de frimas.

Si la Nymphé agile & craintive
Fuit au récit de ton ardeur,
Cours, vole, retiens la captive,
Et serre-la contre ton cœur.
Un baiser la met en colère....
Pour t'exciter à tout oser,
Crois qu'elle feint, & persévère,
C'est le moyen de l'appaiser.

PENDANT le jour, dans une orgie,
La plus riante des saisons,
Florus, t'engage & te convie
A boire au bruit de nos chansons.
Si le nectar dans la journée
Ne fait qu'agacer tes desirs,
Pour une nuit plus fortunée
Prolonge encore tes plaisirs.

EN riant dissipe l'orage
 Qu'élève le chagrin rongeur ;
 C'est sur lui-même que le Sage
 Fonde l'appui de son bonheur.
 Dans une douce indifférence,
 Attends en paix l'arrêt du sort :
 Que l'heure recule ou s'avance ,
 Qu'importe ? le terme est la mort

Ces stances ont du sens ; elles sont écrites avec soin. On voit que M. Simon ne croit pas qu'une bribe incorrecte soit digne d'être publiée : il a suivi ce précepte de Boileau , qu'on ne peut trop redire :

Il faut même en chansons du bon sens & de l'art.

L'Almanach des Graces offre au moins autant de Chansons agréables que les Etrennes Lyriques ; mais ce n'est pas beaucoup dire cette année ; & d'ailleurs, s'il faut dire le pour & le contre, il en offre aussi quelques-unes plus mauvaises. On distingue parmi les bonnes, celle intitulée *le Portrait d'Eléonore*, par M. le Meteyer. Le style en est vif, aisé, naturel, & galant sans fadeur ; ce qui est bien rare dans les Pièces de ce genre.

Air : *Loin de toi, tendre Thémire.*

SUR les pas d'Eléonore,
 Sans cesse on voit le plaisir ;
 Elle a la fraîcheur de Flore
 Et l'air mutin du Zéphir.

En simple habit de Bergère,
 Comme en riche habit de Cour,
 Eléonore doit plaire :
 Est-il des rangs pour l'amour?

De sa belle chevelure
 Un ruban est le lien ;
 Il devient une parure
 S'il est noué de sa main.
 Si d'un œillet, d'une rose,
 Elle pare son corset ,
 On sent battre quelque chose
 Et palpiter le bouquet.

Tout enfin semble autour d'elle
 S'embellir de sa beauté,
 Recevoir quelque étincelle
 Des feux de la volupté.
 L'air même qu'elle respire
 Epreuve l'enchantement :
 Qui l'a respiré, soupire :
 Ce soupir est un serment.

L'emploi de la Fable , observe M. Lermierre dans la Préface de ses Poésies diverses , est un des moyens qui contribuent le plus à jeter de la poésie dans les Pièces fugitives , dans ce genre d'Opuscules qui ne semble , au premier coup d'œil , qu'un délassement de l'esprit , mais qui , pour être piquant , exige plus de travail qu'il n'en

montre. M. Knapen est donc louable d'avoir cherché à faire usage de la Mythologie dans ses Chançons à Mme. Palza & à Mme. Perr..; mais peut-être ses allusions ne paroîtront-elles pas assez piquantes & assez neuves aux Juges sévères & délicats. Quoi qu'il en soit, c'est par erreur que l'Editeur suppose adressée à une Demoiselle la Chançon page 217; le Couplet suivant prouve assez qu'elle ne peut convenir, avec bien-séance, qu'à une femme mariée.

ELLE a du père de Jason
Renouvelé l'heureux prodige;
Autre Médée, un autre Esou
Fut rajeuni par son prestige.
Elle a son charme, elle a sa Cour;
Mais sa Cour vainement soupire;
Et cependant elle chante l'amour,
Et cependant elle l'inspire.

M. Billiard, Maître de Clavecin, a composé sur ces deux Pièces deux airs nouveaux, savans & pleins de mélodie.

On trouve dans les Etrennes de Polynie des Couplets à l'honneur de M. & Mme. Le Tourneur, chantés à Lixi, village dans le Gâtinois, où l'Young François a une maison de campagne. Ces Couplets, écrits avec pureté, respirent une galanterie ingénieuse.

Air : *On compteroit les diamans.*

HONNEUR au charmant Troubadour,
 Qui, content d'une humble cabane,
 Préfère aux cités d'alentour
 Les bords champêtres de Lorraine.
 A Lixi, d'un Auteur vanité,
 L'imitateur inimitable,
 S'abandonnant à la gaité,
 Est l'Anacréon de la table.

.....
 Dans le plus simple des réduits,
 Pour récompense de ses peines,
 L'hymen donne à l'Auteur des Nuits
 Ce qui doit égayer les siennes.

.....
 A table ici dans un repas,
 On fait la règle de Grégoire.
 Amis, buvons à tant d'appas,
 Mais sans dire : » J'aime mieux boire «.

On doit convenir que l'Editeur des
 Etrennes de Polymnie met beaucoup de
 soin dans sa rédaction ; son choix fait hon-
 neur à son goût : on sent qu'il seroit plus
 difficile, si des Auteurs connus lui ouvroient
 leur porte-feuille & le mettoient à portée
 de rejeter certaines Pièces ; mais aujour-

d'hui les Recueils sont si multipliés, qu'ils se nuisent les uns aux autres. Il est aisé de prévoir que leur vogue ne sera pas de longue durée. Il n'y a pas de mal. A peine les faiseurs de petits vers de société ont-ils vu leurs noms imprimés dans un Almanach, qu'ils s'imaginent être des Auteurs; dès-lors ils deviennent ennemis de ceux qui sont vraiment dignes de ce titre. Ils les dénigrent avec animosité, & ne veulent pas voir que leur plus grand éloge seroit de trouver du talent à ceux qui en ont réellement. On pourroit croire du moins qu'ils sont bons Juges en matière d'esprit.

(*Cet Article est de M. de Saint-Ange.*)

V A R I É T É S.

TROISIÈME LETTRE A M....

A Toulouse, Hôtel du grand Soleil, le ... 1787.

UN Rhéteur de l'Asie Mineure, je crois, haranguant Annibal, parla longuement de courage, de tactique, & de l'art de la guerre, devant le vainqueur de Trébie & de Trasimène. Annibal sourit, & reçut docilement les leçons du Rhéteur. Plutarque, qui rapporte ce trait, se moque beaucoup du harangueur & de sa harangue : mais il approuve beaucoup au

contraire que l'éloge d'Agéfilas, Roi de Sparte, ait été écrit par Xénophon, guerrier profond & Ecrivain éloquent, né à la fois pour la gloire des Lettres & pour celle des armes. Tout le monde trouvera aussi bon, je pense, que l'*Eloge du Roi de Prusse* ait été fait par l'Auteur de l'*Essai général de Tactique*. Je dirai plus; je crois qu'il étoit impossible de bien faire cet éloge à tout autre qu'à un homme de guerre, qui avoit assez approfondi son art pour en posséder toutes les vûes anciennes & neuves. Il n'étoit plus question seulement de faire voir ou entendre à l'imagination des Lecteurs le fracas des armes, des vainqueurs en furie, des bataillons renversés, le désordre & la confusion d'une mêlée; c'est ce que peut faire tout Ecrivain dont l'imagination fait se transporter au milieu des objets pour les voir & pour les retracer comme s'il étoit en leur présence. Mais depuis que la guerre est devenue un art savant, qui exige autant de pensées profondes que de résolutions hardies, autant de génie que de valeur, la gloire d'un guerrier tel que Frédéric n'est pas plus à la portée d'un Orateur ordinaire, que celle de Montesquieu ou de Newton. Il faut posséder soi-même la science d'un tel Héros, ou il ne faut pas parler de sa gloire, sous peine d'être ridicule. C'est beaucoup, si, pour le proclamer, la Renommée qui avoit autrefois cent voix, en a une seule qui nous en entretienne dignement.

Cette révolution, qui a agrandi & perfectionné l'art de la guerre, sembleroit devoir être fatale à l'humanité. Je pense au contraire que l'humanité aura à s'en louer. La folie des Peuples donnera moins d'alimens à l'ambition des guerriers, parce qu'elle parlera moins de leurs exploits, qu'elle ne pourra pas comprendre. Le

Roi de Prusse ne peut pas avoir autant d'admirateurs que le Héros de la Macédoine, & par cela même il aura moins d'imitateurs. Un jeune fou, que le hasard plaça sur un trône, pouvoit dire autrefois : *Je veux être Alexandre*; il ne pourra pas dire : *Je veux être Frédéric*. Les sciences qu'il faut acquérir, & le génie qu'il faut avoir, sont comme autant de barrières insurmontables placées devant son ambition. Lors même qu'il seroit né avec du génie, il faudroit qu'il pensât, qu'il méditât, & dans le recueillement de la pensée, le glaive le plus souvent tomberoit de ses mains. Rousseau a dit : *L'homme qui pense est un animal corrompu*. J'ignore jusqu'à quel point cela est vrai; mais *l'homme qui pense est un animal doux*; voilà une vérité qui n'a pas beaucoup d'exceptions. Je crois enfin, j'espère que cet art terrible & destructeur de la guerre, qui a défolé jusqu'à nos jours les siècles barbares, & même les siècles civilisés, en s'élevant très-haut, disparaîtra de la terre, & cette idée consolante me dispose à contempler avec moins d'effroi le génie & la vertu guerrière du Roi de Prusse.

Les Anciens, dont le goût étoit si pur & si sûr, ont bien eu raison de recommander la simplicité & la modestie dans les Exordes. Rien ne frappe autant dans un grand sujet, & rien n'intéresse davantage dans un grand talent.

Avec quelle simplicité & quelle rapidité le Panégyrique de Frédéric entre dans son sujet !
 » L'Histoire nous montre presque tous les
 » grands Rois, ou nés loin du trône, ou nés
 » sur un trône mal affermi : Frédéric II. reçut
 » du moins ce qui seul peut effacer les inconvé-
 » niens d'être né pour régner, une éducation
 » simple & austère. Ainsi les grandes facultés
 » dont l'avoit doué la Nature, ne furent ni

» affoiblies, ni empoisonnées. Ses yeux ne s'ou-
 » vrent ni sur le faste, ni sur une fausse gran-
 » deur. Son enfance ne fut pas entourée de
 » valets, ni sa jeunesse de courtisans, flatteurs
 » plus dangereux encore, parce que tendant
 » leurs pièges avec plus d'art, ils savent les
 » couvrir de fleurs, & même au besoin d'ap-
 » parence de vertu «.

Voilà l'Exorde de l'Eloge du Roi de Prusse.

Pas une seule phrase pompeuse & oratoire pour avertir de l'importance du sujet & de la manière qu'adoptera le Panégyriste, pour annoncer à la fois l'Orateur & le Héros. On pressent tout de suite que ce n'est pas une fausse éloquence qui va exalter une fausse grandeur. On entre dans le Panégyrique du Roi de Prusse comme on entroit dans son palais. Nul faste, nul éclat, nul bruit au dehors. Mais Frédéric vit & respire dans ce Discours comme dans ses camps, comme à Postdam, à Sans-Souci.

A ce début si simple succède un portrait qui mérite d'être cité, précisément parce qu'il porte le même caractère dans un genre où l'on a mis plus d'ostentation que de vérité, parce que c'est un morceau qui a de l'effet sans être à grande prétention, comme tant d'autres portraits qu'on trouve dans les Histoires, dans les Oraisons funèbres, dans les Eloges. C'est le portrait de Frédéric Guillaume, père du Roi de Prusse. » Frédéric Guillaume étoit un Prince
 » sage, économe, assez fin politique, mais dur
 » & même féroce envers ses enfans. Militaire
 » sans être guerrier, & Chef d'une armée sans
 » savoir en être le Général, il avoit mis toute sa
 » pompe à entretenir brillamment soixante mille
 » soldats. L'ordre, la discipline, l'instruc-
 » tion de cette armée appartenoit en entier au
 » Prince d'Anhalt, qui la commandoit sous

« lui, ou, pour mieux dire, pour lui. Frédéric
 « Guillaume avoit la manie des géans, la manie
 « de la tenue, la manie des exercices de dé-
 « tail; tous ces signes infailibles d'un esprit
 « qui n'est pas né pour le grand art de la guerre.
 « Il en étoit devenu en Europe ridicule
 « plutôt que redoutable; car si les hommes
 « en particulier portent souvent de faux juge-
 « mens, les Nations ne se trompent jamais dans
 « l'opinion qu'ils prennent des Souverains :
 « elles lèvent le voile dont ils veulent s'en-
 « velopper, & les caractérisent d'un mot ou d'un
 « trait qui s'attache pour jamais à leur mémoire.
 « On appeloit Frédéric Guillaume, *le Roi Ser-*
 « *gent*, ce qui exprimoit parfaitement son goût
 « pour les détails subalternes, & le peu de
 « grandes idées qu'il attachoit à ses grandes
 « forces. Ce style un peu familier & très-
 « facile, déroche la profondeur & la finesse des
 « idées; mais c'est un mérite de plus pour les
 « esprits d'un goût délicat, qui aiment mieux sen-
 « tir & discerner les beautés que d'en être frappés.

De tous les événemens de la jeunesse du Roi
 de Prusse, il n'en est qu'un seul sur lequel s'arrête
 un peu son Panégyriste; c'est le supplice de ce
 jeune Kaat, que Frédéric aimoit, & que son
 père eut la barbarie atroce de faire exécuter sous
 ses yeux. « On a dit dans le temps, que le Roi
 « de Prusse n'avoit pas paru assez sensible au
 « supplice de son jeune ami; mais les pleurs,
 « les transports, ces signes communs de l'é-
 « quivoque sensibilité de tant d'ames ordinaires,
 « sont-ils faits pour un caractère d'une cer-
 « taine trempe? Un spectacle aussi horrible ne
 « devoit-il pas concentrer sa douleur, plutôt
 « que la faire éclater? & ne vaut-il pas mieux,
 « prêtant à un grand homme une profondeur
 « de pensée que toute sa vie a justifiée depuis,

« se représenter Frédéric recueilli dans sa cons-
 » ternation , prenant à jamais en horreur le fa-
 » tal droit que se sont donné les Rois , & pro-
 » nonçant , à la vue de ce sang infortuné , le
 » serment de n'en jamais faire couler sur un
 » échafaud quand il viendrait à régner « ?

On est d'abord un peu étonné de cette justifica-
 tion , & le cœur est tenté de la repousser comme
 une tournure oratoire avec laquelle on veut en-
 imposer à un sentiment naturel qui se révolte.
 Mais on sent bientôt que c'est une grande pensée,
 & non pas un artifice d'Ecrivain ; & le cœur
 se réconcilie avec ce sentiment réfléchi , qui
 appartient sans doute moins à l'humanité , mais
 qui peut lui être plus favorable.

Ni l'enfance , ni même la jeunesse de Fré-
 déric n'annoncèrent ce qu'il devoit être un jour.
 Si on avoit voulu par ses goûts présager ses
 destinées , la Prusse n'auroit dû attendre qu'un
 Prince ami des Arts & des voluptés que les
 Arts embellissent. Le véritable génie de Frédéric
 ne devoit se manifester qu'au moment où il mon-
 teroit sur le trône ; & c'est aussi à ce moment
 que son Panégyriste se hâte de le contempler.

Quelques Orateurs & quelques Poètes ont
 eu à peindre des Princes d'un esprit étendu
 & d'une conscience scrupuleuse , qui , apper-
 cevant les bornes de leurs facultés naturelles
 & l'immensité des devoirs du pouvoir suprême,
 en ont été effrayés , & ont refusé le trône ou
 n'y sont montés qu'en tremblant ; & ce senti-
 ment sublime a produit quelques beaux mor-
 ceaux de poésie & d'éloquence. Mais les imi-
 tateurs sont venus , & aussi-tôt , dans leur prose
 & dans leurs vers , on n'a plus vu que des Princes
 qui ont peur du trône ; les usurpateurs même
 ont été modestes , & les despotes ont tremblé
 devant l'étendue de leur puissance. Rien au
 monde cependant ne doit être plus rare qu'une

pareille crainte ; tous les hommes aiment le pouvoir , les uns pour satisfaire leurs passions , les autres pour exercer leurs vertus ; tous , pour avoir une vie plus étendue & un sentiment moins inquiet , plus sûr de leur perfection. Il est presque sans exemple que la bonté même voie dans la Royauté autre chose qu'un moyen continuél de se livrer à ses doux penchans. Un lieu commun n'étoit pas fait pour le Panégyriste du Roi de Prusse ; & en commençant à régner , Frédéric n'a pas plus craint sa puissance que celle des autres ; il a voulu la connoître. » Pendant plusieurs jours Frédéric se tait ; il » s'instruit en silence des détails de son armée , de ses finances , de ses moyens ; un » de ses Ministres , croyant flatter ses penchans , » lui donne un plan pour s'entourer de grands , d'étiquette & de faste , comme les autres » Rois. Frédéric ne répond rien. Concentré » dans ses méditations , il étudie sa position , » il embrasse le présent , le passé , l'avenir ; » il voit ses provinces éparées , ses ressources » foibles & divisées , sa puissance précaire & » entourée de voisins formidables «.

Ici l'Orateur trace un tableau des principaux Empires de l'Europe au moment où Frédéric se mit en possession du sien ; & à peine la Prusse paroît-elle digne d'être comptée dans cette liste d'Empires.

A ce tableau en succède un second des Monarques qui régnoient , des Ministres qui gouvernoient en Europe ; & quoiqu'on ne fasse qu'entrevoir encore le génie de Frédéric , la Prusse , dans ce second tableau , s'élève , s'agrandit , & prend un rang parmi les puissantes Monarchies.

Ces deux tableaux , la manière dont l'un & l'autre sont tracés , l'effet qu'ils produisent , & le grand résultat que la raison en

ture : voilà des coups de maître, voilà la manière des Historiens & des Orateurs de l'antiquité, si absolument inconnue de la plupart des Modernes, dont l'esprit, employé tout entier à ne pas mal écrire, est entièrement étranger à ces combinaisons profondes & à ces puissans effets de la composition générale du Discours.

Mais il faut chercher ces beautés dans l'Eloge même du Roi de Prusse. Ce qu'on peut copier d'un Ouvrage dans un extrait, est rarement ce qui s'y trouve de plus digne de louange ; ce seroit même tant pis s'il en étoit autrement.

» Mais ce qui frappe, ce qui attache sur-tout
 » les regards de Frédéric, parce que c'est-là
 » l'époque qui doit commencer son agrandissement, c'est la mort vraisemblablement très-prochaine de l'Empereur Charles VI. En Autriche, tout est resté en arrière, ou s'est abâtardi. L'ambition de Frédéric s'enflamme donc
 » par de justes espérances ; il dévore déjà en
 » silence une des plus belles portions de la
 » succession de Charles VI, la Silésie, province
 » presque égale en richesses & en population à
 » la moitié de toutes les siennes réunies, &
 » qui, en arrondissant & fortifiant son Royaume, lui donnera une place stable parmi les
 » Puissances de l'Europe. Il a, pour la réclamer,
 » des prétentions auxquelles ses ancêtres ont
 » renoncé parce qu'ils étoient foibles ; il les
 » renouvellera parce qu'il sera fort & que la
 » circonstance sera favorable, & la victoire qui
 » légitime tout, en fera des droits. Tel est le
 » vaste champ des méditations de Frédéric pendant les premiers jours de son règne ; & de ces
 » méditations naît soudain avec cette régulière
 » harmonie qui prouve la conception d'un grand
 » système, le plan de sa conduite publique &
 » privée pour le reste de sa vie. Dès-lors plus
 » de

» de faste , plus de luxe , plus de recherches ,
» plus aucun de ces goûts frivoles dont il n'a-
» voit pas été exempt étant Prince Royal , parce
» qu'il n'étoit pas encore à sa place , mais qu'une
» ame élevée rejette si loin d'elle , quand de grands
» devoirs & des pensées d'un certain ordre
» s'en emparent. Il se montre à ses soldats , il
» parle à ses Officiers en Roi qui veut être
» guerrier ; il prend l'uniforme de son armée ,
» & il ne le quittera plus jusqu'au tombeau ; ses
» journées , ses heures , ses travaux d'adminis-
» tration , ses audiences , ses voyages , les re-
» venus de ses troupes , leurs camps d'instruc-
» tion , tout , jusqu'à ses plaisirs & ses goûts
» littéraires , qui ne deviennent plus que des
» délassemens , se règle & se soumet à un
» ordre invariable. C'est une plus grande qua-
» lité qu'on ne pense dans les Rois , que ce saint
» respect pour le temps , soit qu'on envi-
» sage les peuples qu'ils gouvernent , soit qu'on
» les considère eux-mêmes. Car quel vide de-
» vroit rester à des hommes chargés d'une tâche
» aussi immense ! Cependant , faute d'éducation ,
» faute de morale , faute d'habitude à cet égard ,
» c'est ce *vide* inconcevable qui les *dévore* pres-
» que tous ; c'est là ce qui les rend si incertains ,
» si mobiles , si remplis de petits goûts , & si
» promptement blasés sur tous les plaisirs. Le
» temps se venge sur eux du culte qu'ils ne
» savent pas lui rendre , & semble se plaire à les
» écraser de son poids. L'amour de la gloire &
» l'ambition ont enfanté quelquefois dans d'autres
» Princes de ces révolutions subites & marquées.
» Louis XIV , à la mort de Mazarin , secoua
» brillamment les chaînes qui avoient prolongé
» son enfance ; Charles XII devint un héros
» en lisant la vie d'Alexandre ; mais dans Fré-
» déric , cette révolution appartient plus à la

N°. 5. 2 Fév. 1788.

B

» réflexion qu'au sentiment : rien de jeune ,
 » rien de passionné , rien de gigantesque ne s'y
 » mêle ; c'est un grand parti pris par un grand
 » caractère , & une ambition saine développée
 » par le génie « .

Tout est noble , sage & franc , pour ainsi dire , dans ce morceau. On peut sentir seulement que l'Orateur a été un peu embarrassé en parlant de la Silésie & de cette ambition qui dévorait une portion de l'héritage de Charles VI, & de cet *arrondissement nécessaire* aux Etats bornés de la Prusse : un foible Orateur auroit mis ici de l'adresse ; le Panégyriste de Frédéric y met de la grandeur & de la hauteur. Il ne faut pas croire cependant qu'il prétende que tout ce que l'ambition peut oser , le génie l'autorise , & que la victoire absout les crimes que le glaive commet. Il est vrai qu'il semble distinguer deux morales ; l'une, celle des Sages ; l'autre , celle des Rois. La première , toujours scrupuleusement renfermée dans les règles précises d'une justice rigoureuse ; l'autre , plus hardie pour être plus bienfaisante , comptant parmi ses droits , celui de troubler un instant l'ordre sous lequel vivent les générations existantes , pour créer aux générations futures un état de choses où elles trouveront plus de sûreté & plus de bonheur. Mais il ne reconnoît ce droit de préparer & d'amener les prospérités par les orages & par les fléaux , qu'à ce petit nombre de génies rares , dont les vûes embrassent l'avenir avec autant de certitude que le présent , & qui ne sont pas seulement capables de le prévoir , mais de le faire naître suivant leurs desseins , & en quelque sorte , suivant leurs ordres. C'est au moins limiter la permission à bien peu d'hommes , & à des effets bien rares , bien sublimes. Mais ces principes si élevés des génies

supérieurs ont quelque chose de bien alament pour la foiblesse humaine ; & le malheur , c'est que cette permission , qu'on ne donne qu'aux grands hommes & aux hommes bienfaisans , les foux & les scélérats sont toujours les plus prompts à la prendre.

Quoi qu'il en soit , c'est ici que commence le grand tableau des trois guerres , & de tant de batailles mémorables de Frédéric ; & dans aucune Histoire ancienne & moderne on ne trouve un spectacle plus imposant pour l'imagination ; on ne fait ce qu'on éprouve le plus , de la terreur ou de l'admiration , lorsqu'on voit un Roi , dans les intervalles de repos & de paix , chercher avec l'esprit le plus philosophique , des principes plus savans & nouveaux à un Art funeste & destructeur ; se créer une théorie où l'esprit humain peut contempler sa grandeur & sa sagesse , & dont les vûes profondes doivent être exécutées par le glaive , par le feu , par la mort multipliée sous toutes les formes ; toujours le premier , entre les Puissances , à s'élancer aux combats , mais en ôtant à la guerre une partie du désordre & du tumulte qui l'accompagnent ; renverser tout sans avoir jamais l'air d'exercer des ravages ; donner des batailles terribles avec autant de méthode & de précision qu'il faisoit ses exercices ; faire du carnage le docile & rapide instrument de ce qu'il avoit conçu profondément dans son génie : dans la guerre de sept ans , résister seul aux Puissances de l'Europe conjurées contre lui ; attaqué de toutes parts & se trouvant partout ; courant , ou plutôt se battant de la Saxe à la Silésie , & de la Silésie à la Saxe ; environné , pressé par quatre ou cinq grandes armées à la fois , désespérant de ses destinées après un calcul où il avoit balancé tout , la fortune , les forces de ses ennemis , ses talens , & recouvrant

à jamais ses États & sa puissance dans ces derniers combats livrés pour mourir avec gloire. Ces mémorables actes du génie on diroit presque du Dieu de la guerre, sont toujours retracés par le Panégyriste avec chaleur, avec rapidité, avec netteté; on diroit que l'Auteur de l'*Essai de Tactique* donne son intelligence à ses Lecteurs pour leur faire entendre tous les détails militaires,

Il est bien vrai que tous ces récits de guerres & de batailles sont monotones & ennuyeux dans les Historiens qui les comprennent fort peu, & qui ne les font point du tout comprendre. C'est un excellent conseil qu'on leur a donné, quand on les a pressés de les supprimer. Mais ici, mais dans les récits de ces batailles de Frédéric, les plus savantes de toutes celles qui ont jamais été données, l'Ecrivain, habile lui-même dans l'art de la guerre, saisit toujours avec clarté, & les desseins, & les mouvemens, & les actions de son Héros; il les rend de même pour tous ses Lecteurs; & les batailles ainsi racontées, ne peuvent avoir qu'un inconvénient, c'est d'être trop intéressantes pour l'imagination, attachée à la fois & par la terreur du spectacle, & par la beauté des actions, & par la grandeur des événemens. On ne peut rien détacher de ce vaste tableau, où tout se suit & s'enchaîne; mais l'Auteur trace ailleurs le tableau d'un exercice particulier que le Roi de Prusse faisoit faire à sa cavalerie; & dans cette image de la guerre, on verra aussi en quelque sorte une image de la manière dont le Panégyriste du Roi de Prusse décrit les guerres & les combats.

« Ce n'est qu'en Prusse que le nombre des évolutions est sagement restreint à ce qu'on fait & à ce qu'on peut faire devant l'ennemi; ce n'est

que là qu'on voit des rassemblemens de soixante ou quatre-vingts escadrons, & des escadrons de cent trente ou cent quarante chevaux effectifs, ayant des surnuméraires derrière eux, donner la représentation de ce qu'une aile de cavalerie bien commandée peut exécuter à la guerre. Ce n'est que là qu'on voit huit ou dix mille chevaux faire des charges générales de plusieurs centaines de pas, s'arrêter en ordre après les avoir faites, & quelquefois les recommencer d'un second mouvement contre une nouvelle ligne ennemie, qui est supposée se présenter. Dans tous les camps, à ses revues, toutes les fois que Frédéric voit sa cavalerie, c'est à ces charges importantes qu'il met le plus d'attention & de prix. Il va se placer au devant d'elles & sur leur flanc, en faisant figurer par quelques cavaliers la pointe de l'aile ennemie. Au signal la lice s'ouvre; tout s'ébranle, le mouvement s'accélère par degré, la terre retentit au loin; bientôt on ne voit plus qu'un nuage de poussière, au milieu duquel on entend comme l'approche d'un torrent: la ligne va toucher à l'ennemi, elle baisse la main, s'élève sur ses étriers, & présente le fer avec de grands cris; le but est atteint; tout à coup elle s'arrête; on n'entend plus que la voix des Commandans qui raccordent leurs escadrons, & à travers les éclaircis de la poussière qui commence à s'élever, on apperçoit la ligne entière & dans un parfait alignement. Quel beau spectacle que de pareilles charges de cavalerie! On ne les voit pas sans un frémissement mêlé d'admiration. On se rappelle cette belle expression de l'Écriture, quand elle compare les nuages portés par les vents, à

„ un ouragan de cavalerie : *Sicut procellam*
 „ *equestrem*. Qu'il y a loin de là à l'inutile &
 „ petite pompe de nos anciens tournois ! quel
 „ grand résultat d'ordre , de discipline & d'inf-
 „ truction à se mettre sous les yeux quand
 „ on est Souverain ! & qu'on conçoit en le
 „ voyant , que Frédéric ait pu le préférer au
 „ faste d'une Cour , & s'y complaire jusqu'à
 „ la fin de sa vie « !

C'est-là certainement un tableau bien neuf
 dans la Langue françoise , & il est très-vrai que
 le tableau & celui qui pouvoit le tracer n'ont
 existé que de nos jours.

Ce n'est pas seulement le génie profond
 que Frédéric a porté dans l'art des combats,
 qui obtient une sorte de grâce fondée sur une
 grande admiration : au milieu de tous les ha-
 sards il prononce à chaque instant des mots ai-
 mables & pleins de gaieté , & par-là encore
 il fléchit les Arrêts du Sage le plus sévère ,
 lorsque ce Sage a du goût. Le Marquis de
 Beauvau , que la France lui envoyoit pour
 le sonder dans ses dispositions , le rencontre
 en marche à la tête de son armée : *Je vais*
jouer , je crois jouer votre jeu , lui dit Frédéric ;
si les As me viennent , nous partagerons. Au mi-
 lieu de la plus grande crise de la guerre de
 sept ans , un de ses soldats déserte ; il est pris
 & on le lui amène. Pourquoi me quittois-tu , lui
 demande Frédéric ? Ma foi , Sire , répond le
 déserteur , vos affaires sont si mauvaises , que
 j'ai pensé qu'il falloit les abandonner. Eh bien ,
 reste encore jusqu'à demain (c'étoit le jour
 d'une bataille) , lui répond Frédéric , & si elles
 ne sont pas meilleures , nous déserturons en-
 semble. C'est ainsi que parloit Henri IV ; voilà
 les mots qui l'ont fait adorer de la France & de
 l'Europe. Frédéric en a dit une foule d'autres
 qui portent le même caractère , & son Panégy-

niste les fait valoir encore par la manière dont il les place.

Depuis cette guerre de sept ans, les forces de Frédéric n'ont guère servi qu'à maintenir la paix en Europe, en épouvantant ceux qui seroient tentés de la troubler. Dans ce long repos, il restoit au Roi de Prusse à acquérir une autre gloire, qui eût expié cette gloire du guerrier qui, comme le dit Montesquieu, *laisse toujours une grande dette à payer à l'humanité*. Je parle de la gloire de grand Administrateur & de grand Législateur. Le Panégyriste de Frédéric, attaché peut-être à la mémoire de ce grand Homme par quelque rapport secret de goût & de génie, voudroit bien, après en avoir fait le premier des Rois guerriers, lui assigner encore une des places les plus honorables parmi les Monarques Administrateurs & Législateurs. Il paroît que les esprits les plus éclairés de l'Europe résisteront beaucoup à ce jugement : ce n'est pas que le Panégyriste dissimule les reproches qui ont été faits à son Héros ; mais il en atténue trop quelques-uns, & il voudroit trop balancer les autres par quelques biens particuliers, ouvrages de l'ordre & de l'économie du Roi de Prusse. Si on le considère comme Législateur, ce Code Frédéric, auquel il a permis qu'on donnât son nom, ne méritoit pas de le porter. Ce n'est guère qu'un extrait du Droit Romain, qui n'est pas au dessus du Livre de notre Domat. Tous les défauts des Loix Romaines y sont, au nombre près, parce qu'on a tout abrégé, & il est douteux qu'on y ait ajouté une seule grande vue de Législation ; car ce n'en est pas une que cet amour de simplicité & de rapide exécution, qui tient bien plus à l'esprit militaire qu'à l'esprit législateur.

Si on le considère comme Administrateur,

l'inflexible équité ordonne de porter sur sa mémoire un jugement plus sévère encore :

On cite les terres qu'il a fait défricher, les sables qu'il a rendus fertiles, les nombreux villages qu'il a élevés ou peuplés ; des manufactures par lui créées ou encouragées ; la population enfin augmentée dans son royaume, tandis que partout ailleurs *elle a beaucoup de peine à se soutenir à son niveau*. Tous ces faits peuvent n'être pas assez bien établis ; ils peuvent avoir été exagérés ; & quand ils seroient tous vrais & tous exacts, l'Administration du Roi de Prusse pourroit encore avoir été très vicieuse. N'ayant aucune Cour, aucun faste, avec beaucoup d'économie, il a dû avoir beaucoup d'argent, & avec de l'argent il a pu faire des établissemens utiles : il en a fait. Mais ce qu'un Roi, tel puissant qu'il soit, peut faire par lui-même, est toujours peu de chose en comparaison de ce que feroit sa Nation, s'il la laissoit libre de toute gêne & de toute entrave en protégeant seulement son industrie. Cent mille esprits qui méditent constamment sur leurs propres intérêts, voient toujours beaucoup plus de choses, & les voient mieux qu'un seul homme de génie qui médite quelquefois sur les intérêts des autres. Frédéric avoit une manie bien indigne d'un esprit supérieur. Il vouloit tout voir & tout administrer par lui-même ; au lieu que les grands Administrateurs, éclairés par un petit nombre de principes dont ils répandent la lumière sur leur Nation, sont des spectateurs tranquilles, & non des créateurs inquiets d'un ordre qui n'est jamais si beau & si heureux que lorsqu'il s'établit par lui-même sur les loix éternelles de la nature des choses & des hommes. Le bien que Frédéric a fait, est celui d'un particulier très-puissant,

plutôt que l'œuvre d'un Souverain qui avoit du génie : & si vous voulez prendre une juste idée du méchant système d'administration qu'il avoit embrassé, voyez à quelles misérables & honteuses pratiques ce système avoit conduit un grand Homme ; voyez en quelle estime il avoit pris cet Art de nos Finances, dont notre désespoir est de ne pouvoir nous délivrer ; voyez-le travailler de concert avec des faux-monnoyeurs qu'il devoit punir du dernier supplice, & faire servir son effigie à attester un mensonge & à couvrir une fraude, multiplier des impôts à toutes les entrées, sur tous les objets de consommation, & se persuader encore, comme les plus bornés de nos Politiques, que ce qui est pris sur la denrée n'est pas pris sur la terre, que ce qui est pris sur les marchandises étrangères n'est pas pris sur les nationaux qui les achètent : voyez-le porter l'inspection d'un Inquisiteur, sur des actions abandonnées à la liberté dans les Empires les plus despotiques ; défendre à ses sujets riches de marier leurs filles sans sa permission ; leur interdire les longs voyages ; ne pas leur permettre de transporter hors de la Prusse leur fortune : le royaume d'un Roi Philosophe semble être converti en un cloître ; Frédéric oublie, ou il ignore que la liberté est la chaîne la plus forte qui attache les hommes dans un pays, & il croit rendre son Empire florissant en dépouillant ses sujets des droits les plus sacrés de la Nature. Je ne croirai donc pas à tout ce qu'on a dit des prospérités de son peuple, parce que je ne crois pas aux prospérités des esclaves ; & quand même ce qu'on en a dit seroit incontestable, je croirai qu'avec un système opposé, Frédéric eût fait cent fois plus

de bien encore. Et qu'on ne dise pas que j'oppose un principe général à un fait ; ce principe général est fondé sur des faits universels : au reste, & je dois le répéter, le Panégyriste du Roi de Prusse énonce lui-même presque tous ces reproches, & s'il tâche de les adoucir en faveur d'un Monarque qui a de si grands droits à l'admiration universelle, on voit sans incertitude qu'il ne partage aucune de ses erreurs, & qu'il est loin, comme tant d'autres, de se servir des fautes d'un grand Homme, pour attaquer des vérités auxquelles on doit plus de respect encore.

Nous ne dissimulerons pas que nous avons trouvé dans ce Discours quelques expressions négligées, quelques phrases dont la construction devroit être plus serrée, & dans lesquelles le sujet principal de la phrase est trop séparé du verbe par des phrases incidentes. Le sens à la vérité n'en est jamais obscurci : on entend toujours facilement & vite ; mais ce qui ne fait pas obscurité dans le discours, fait quelquefois embarras.

Les bonnes qualités même ne doivent pas être poussées trop loin, & il y en a une dans cet Ouvrage qu'on voudroit moins y remarquer peut-être. C'est une sorte de justesse extrême de composition, qui écarte de son sujet tout ce qui n'y appartient pas nécessairement, qui ne se permet pas de jeter un seul regard au dehors pour l'enrichir, au moins pour le varier. Le Panégyriste s'est renfermé tout entier dans la gloire de Frédéric, qui lui a paru immense ; ce n'est pas que je regrette que l'Auteur ne se soit pas livré à ces digressions pour lesquelles notre esprit doit avoir un goût très-naturel, parce qu'en effet tout se tient dans la Nature, qui ne pose nulle part de bornes &

de limites. La loi qui proscriit les digressions, ne contrarie la nature de notre esprit qu'en faveur de sa foiblesse, & il faut la respecter ; mais si c'est un mérite de ne pas errer hors de son sujet, de s'y tenir renfermé, je voudrois au moins qu'on y fit en quelque sorte des ouvertures qui laissassent respirer & voir loin de son enceinte : je voudrois que dans l'Histoire d'un Empire on vît dans l'éloignement ou à côté, tous les autres Empires ; que dans l'éloge d'un grand Homme on réveillât les souvenirs de tous les grands Hommes avec lesquels on peut le comparer & le mesurer. C'est même un hommage peut-être qu'on doit à tout ce qui a été grand, de le placer en quelque sorte au milieu de l'univers & des siècles. Je ne veux pas sortir, mais je veux voir hors de mon sujet. *L'ame fuit les bornes*, a dit un homme dont le génie n'en avoit point : lors même qu'on en pose, il faut donc se garder de les faire toucher. Lorsque le Panégyriste de Frédéric rappelle un moment Epaminondas, Pirrhus, César ; Frédéric, placé près de ces grands Hommes dans l'étendue des siècles, paroît plus grand encore. Je pense, en un mot, qu'entre la loi sévère qui proscriit les digressions, & la licence qui se les permet, il est une certaine liberté qui agrandit le champ de son sujet sans s'en écarter, & qui convient également à la foiblesse de notre intelligence, qui ne peut pas tout voir à la fois, & à sa passion, qui seroit de tout embrasser. Cette mesure doit convenir au Panégyriste de Frédéric, dont l'esprit est si juste, & dont l'ame paroît si ardente. Je me suis arrêté sur cette observation, parce que j'ai eu à faire autrefois le même reproche à un Eloge du Chancelier de l'Hopital, qu'on a soupçonné être du même Auteur, & qui, à

ne le considérer que comme un morceau d'Histoire, est sûrement un des meilleurs qui aient été écrits dans notre siècle. Quant aux qualités qu'il faut louer dans cet Eloge du Roi de Prusse, elles sont en très-grand nombre & du plus heureux, du plus noble caractère. Il est difficile d'avoir un discernement plus exquis des choses & des hommes sans aucune affectation de finesse & de profondeur, de s'élever, ou plutôt de se trouver plus naturellement à toute la hauteur de son sujet. Il est dans ce Discours, où tout est grand, les faits & les idées, une certaine simplicité qui paroît appartenir à un homme qui ne borne pas toutes ses espérances de gloire à écrire de belles choses. Ce n'est pas ici un Ecrivain qui, après la mort d'un Monarque célèbre, rassemble laborieusement les faits de son règne, tâche de les apprécier dans une méditation pénible, & les loue dans un style où le Panégyriste paroît dégradé sous le joug de l'admiration qu'il porte à son Héros : on sent un homme qui s'est occupé toute sa vie du génie & des actions qu'il célèbre, qui en a fait, pour ainsi dire, une partie de son esprit & de son ame ; on diroit qu'apprenant la nouvelle de la mort de son Héros au milieu d'une de ces armées qui furent les témoins & les instrumens des victoires de Frédéric, l'Orateur guerrier est allé sur le champ se placer auprès des drapeaux en deuil, qu'il a pris la parole & a prononcé ce Panégyrique dans les premiers mouvemens & dans les premières pensées de la douleur. Rien ne porte ici l'empreinte du travail ; & le caractère qui distingue le plus ce beau Discours, est le même que celui qui répand sur les Ecrits des Anciens un intérêt que les siècles n'ont pu affoiblir : c'est qu'il a

l'air d'être une production plutôt qu'une composition.

Quels que soient les jugemens qu'on en porte en ce moment, on peut prévoir qu'il sera placé au rang des premiers Ouvrages de ce genre ; de l'Eloge de Marc-Aurèle, par M. Thomas ; de celui de Catinat, par M. de la Harpe.

Ne craignez pas, mon ami, que ce rapprochement de trois Discours me serve de prétexte à un parallèle : je dois finir d'écrire, & vous de lire. Ce seroit un morceau curieux & assez intéressant peut-être aujourd'hui pour notre Littérature, qu'un examen des Ouvrages de ce genre, qui ont été couronnés ou publiés depuis vingt-cinq ans à peu près. L'esprit du siècle s'y montre plus qu'ailleurs ; il règne nécessairement une grande variété de tons & d'objets dans cette multitude d'éloges de Héros, de Monarques, de Philosophes, de Poëtes, de Médecins, de Savans. Dans son Essai sur les Eloges, M. Thomas n'a pas pu faire cet examen, dont il doit être lui-même un des premiers sujets. J'ai osé l'entreprendre & l'exécuter. J'espérois imprimer, cet hiver, ce morceau de Littérature assez étendu, à la tête de trois Eloges, les Eloges de Plutarque, de Montequieu, de Rousseau, d'un Discours sur les facultés de l'entendement humain, sur les Ecrivains anciens & modernes qui en ont traité, & de quelques autres morceaux de Littérature ; mais on a si peu de temps pour ses travaux, pour ses passions, pour ses espérances ! hélas ! on en a si peu, même pour ses douleurs ! La vie manque à tel point à nos projets & à nos sentimens ! Je me presse cependant, mon ami ; je dérobe le plus de momens que je puis à ces travaux de tous les jours qui m'accablent, & ces morceaux que je vous annonce, vous les verrez bientôt paroître. Je sens qu'il est dif-

ficile de juger des Ecrivains avec lesquels on vit, ou qu'on peut rencontrer à tout instant : mais comme au besoin je les dispenserois d'être justes à mon égard, ils ne doivent attendre de moi que de la justice. Je ne me contenterai pas d'oser tout penser, j'oserai tout dire : je sens que je m'éloigne de cet heureux âge d'indulgence & d'enthousiasme où l'admiration n'a point de bornes, & où la sévérité donne des remords. Je serai équitable, car rien ne dispense de l'être.

Adieu, mon ami, je ne vous parlerai plus de Paris, d'où je vais m'éloigner encore davantage. Les Pyrénées sont devant moi, & c'est là que je veux vous conduire, &c. &c. &c.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Mercredi 23 Janvier, on a représenté pour la première fois *les Réputations*, Comédie en cinq actes & en vers.

La Marquise de.... a la manie de la prorection & de la bienfaisance ; sa jouissance habituelle est de travailler à faire des réputations ; aussi ce soin, auquel elle se livre toute entière, la détourne-t-il de tout ce qui regarde sa famille. Elle a deux enfans ; l'aîné est marié à une femme très-

aimable , & le second est amoureux d'une jeune orpheline nommée Lucile , dont le Marquis est le bienfaiteur , que la Marquise sa mère a l'air de protéger , & que celle-ci destine à devenir l'épouse d'un M. Damon , dont nous allons parler à l'instant. La Marquise ne s'occupe de rien de ce qui pourroit contribuer à l'avancement & au bonheur de ses enfans , qu'elle traite comme des étrangers ; mais elle prodigue ses complaisances à un Médecin ignorant , homme à nouvelle doctrine , qui ne la guérit pas , mais qui dîne chez elle ; à M. Damon , prétendu Homme de Lettres , qui n'écrit point , qui n'imprime rien , mais qui a l'art de se faire attribuer tous les Ouvrages anonymes de quelque importance , à mesure qu'ils paroissent ; enfin , à un M. Valère , Auteur nouvellement sifflé , pour avoir , par vanité , renoncé au prudent système de M. Damon. Ce qu'il y a de remarquable , c'est que tous ces personnages sont bas , vils , lâches , méprisables , nuls de toute nullité , que la Marquise le fait , qu'elle le leur fait entendre , & qu'elle ne les en protège pas moins. Les personnes qui composent la société ordinaire de la Marquise , comme auditeurs , amateurs ou admirateurs , ont des connoissances proportionnées à la hauteur des talens de ceux qu'elle fait prôner. C'est en vain qu'un frère de la Marquise cherche à éclairer sa sœur sur les gens qui l'entourent , &

sur ses véritables devoirs ; il ne peut y parvenir. Cependant le Chevalier a fait un Poëme qui a du succès, & que l'on attribue à Damon : la Marquise a lu ce Poëme, qui lui a paru fort estimable ; elle frémit de voir un succès dont elle n'est pas le premier auteur , & elle en parle à Damon, auquel elle remet des notes sur l'Ouvrage. Celui-ci , qui , dans une assemblée tenue chez la Marquise , s'est apperçu que son fils le Marquis cherchoit à le démasquer , vient le trouver , lui propose la paix ; & pour l'obtenir , il fait lâchement l'aveu de sa turpitude, & des moyens par lesquels il a usurpé une réputation ; il endure très-patiemment le persiflage amer & déchirant du Marquis , celui de la jeune Marquise ; & puis , après une telle conduite , il revient sur ses pas , profite des notes qui lui ont été remises par la Marquise , pour se dire autorisé à faire déchirer le Poëme, & mande des Journalistes auxquels il fait leur thème en conséquence. Ceux-ci sont surpris dans leur travail par l'oncle des jeunes gens ; ils prennent la fuite. Damon , accusé par cet oncle devant le jeune Marquis , se replie sur lui-même pour esquiver les reproches qu'il mérite. Alors la famille prend ou feint de prendre le parti d'abandonner absolument la Marquise. Les vils protégés, qui prévoient ce qu'on pensera dans le public d'une pareille desertion , se proposent de faire retomber tout le blâme sur leur seule protec-

trice , de désapprouver hautement sa conduite , & de la quitter à l'instant. La pauvre femme , livrée à elle-même , se laisse aller à son désespoir ; son frère reparoît , voit sa douleur , ses remords , se félicite de la voir désabusée , appelle ses enfans , qui rentrent , la caressent , la consolent ; & le Chevalier épouse Lucile.

Tant de petits talens où je n'ai pas de foi ,
Des réputations , on ne fait pas pourquoi ,
Des protégés si bas , des protecteurs si bêtes !

Ces trois vers de Gresset semblent avoir fourni à l'Auteur des Réputations la première idée de sa Pièce. Le sujet est piquant , mais difficile & épineux. La manière dont l'Auteur l'a traité , annonce un homme de beaucoup d'esprit , un Ecrivain exercé dans l'art des vers , & une grande facilité à saisir comme à présenter les ridicules. Nous voudrions pouvoir lui donner les mêmes éloges comme Ecrivain dramatique , mais la contexture de sa Pièce ne nous le permet pas. Les personnages de Damon , du Docteur , de Valère , sont tellement odieux , qu'ils en sont révoltans. Le comique ne peut s'allier avec de tels caractères. Celui que l'Auteur a prêté aux deux Journalistes , qui viennent critiquer aux ordres de Damon , n'est pas moins méprisable ; & s'il existe un Ecrivain périodique qui soit aussi lâche que ceux-ci , à coup sûr il ne pourra jamais

fournir le modèle d'un personnage dramatique , parce qu'il est des excès que la dignité de la scène réprouve & proscriit absolument. Et pourquoi donc ce déchaînement de l'Auteur contre les Journalistes ? Certainement jamais les Journaux n'ont été plus modérés, & pour un article où la critique abonde, il en est vingt où surabondent les encouragemens & les éloges. A-t-il à s'en plaindre ? L'ont-ils insulté, injurié, calomnié, déshonoré ? Ce n'est pas alors le théâtre qui doit lui faire raison de leurs outrages : il est des Loix , qu'il les invoque ; elles puniront les coupables. Ont-ils seulement mortifié son amour - propre à tort , sans cause , sans raison , par légèreté , ignorance, ou partialité ? Il peut les confondre , s'ils ont été injustes à leur escient , & les éclairer s'ils se sont trompés de bonne foi. Si leurs observations étoient fondées, justes, sensibles, raisonnables, qui a tort d'eux ou de l'Auteur ? Des épigrammes , des sorties, des tirades, des injures peuvent faire un moment sourire la malignité , mais elles ne feront jamais qu'un Ouvrage médiocre devienne excellent , ni qu'un homme d'esprit devienne un sot , ni même qu'un ignorant soit un lâche ou un faussaire. D'ailleurs , comme l'a fort bien dit l'Auteur d'Amphitryon :

L'emportement est fort peu nécessaire,
 Et lorsque de la sorte on se met en colère ,
 On fait croire qu'on a de mauvaises raisons.

Il pourroit résulter un intérêt assez vif de la négligence & de l'injustice de la Marquise pour ses enfans, du respect & de l'attachement de ceux ci pour leur mère, du caractère franc & loyal de l'oncle, de la fermeté éclairée de celui du Marquis, de la passion intéressante qui attache le Chevalier à Lucile, &c. Mais tous ces moyens sont affoiblis par les longs détails, les développemens très-étendus, les interminables scènes où les protégés de la Marquise viennent exposer leur lâcheté, chercher la honte, & en boire le calice *usque ad mortem*. Au reste, cet Ouvrage a été mal, bien mal, très-mal reçu à sa première représentation (1). Dès le commencement du second Acte, les murmures se font fait entendre, & ils ont toujours été *crescendo* jusqu'au dénouement, escortés d'un accompagnement continuel de huées, d'éclats & de sifflets. Nous le dirons sincèrement, le Public, ou au moins une certaine portion du Public, a encore porté, à cette représentation, la sévérité & l'humour jusqu'au scandale. Pour juger un Ouvrage, il faut le connoître, & comment y parvenir, quand on ne veut pas l'entendre ? Un homme qui a consacré six

(1) La seconde représentation a été mieux écoutée, mieux entendue ; les détails ont été mieux goûtés : mais le fonds de l'Ouvrage n'a pas paru plus intéressant, & le dénouement a excité des murmures.

mois , neuf mois , un an , à composer un Ouvrage quel qu'il soit ; qui vient s'exposer à perdre , en trois heures , le fruit de ses longs travaux ; qui consent enfin à prendre les premiers venus pour Juges , dans tous les rangs , dans tous les états , a au moins le droit de demander à être entendu ; & s'il ne l'est pas , il est autorisé à dire qu'il a été mal jugé. Il seroit donc à désirer que les honnêtes gens se réunissent pour étouffer les cris de ces méchans par ton & par habitude , qui semblent insulter à la délicatesse & à l'amour-propre des Auteurs , qui jouissent de leurs chagrins , qui se font un jeu de les désespérer , qui troublent l'ordre & la tranquillité publique , & qui font un travail pénible , fatigant & douloureux d'un délasement utile , honnête & intéressant.

On a donné le même jour , avec quelque succès , au Théâtre Italien , les *deux Sérénades* , Comédie en deux Actes & en prose , mêlée d'Ariettes : nous en parlerons dans le Mercure prochain.



 ANNONCES ET NOTICES.

LES *Métamorphoses d'Ovide*, en vers françois, Livre V, avec des Notes ; par M. de St-Ange. Prix, 30 sous. A Paris, chez Moutard, Impr.-Lib. de la Reine, rue des Mathurins ; Valleyre l'aîné, rue de la Vieille-Bouclerie ; Hardouin & Gattey, au Palais-Royal, Numéros 13 & 14 ; le Fevre, rue des Bons-Enfans, Hôtel de Rasdiwil.

M. de Saint-Ange nous avoit promis désormais un nouveau Livre d'Ovide chaque année. Il tient parole. Ce cinquième, non moins beau que le quatrième, nous paroît traduit de verve d'un bout à l'autre. On y trouve entre autres Fables, l'Histoire de Phinée & la guerre civile qu'il suscite à Cephée & à l'époux d'Andromède, la Fable des Muses, & leur combat avec les Piérides, l'enlèvement de Proserpine, les regrets de Cérès, la Métamorphose de Cyane en fontaine, les amours d'Alphée & d'Irèthuse, &c. &c. En attendant que l'on en rende compte, ce qui suit en donnera un avant-goût favorable.

*Bras Indus Arcys quem flumine Gange
Edita Limniace vitreis peperisse sub antris
Creditur ; egregius formâ , quam divitiq; cultu
Augebat , bis adhuc ostionis integer annis ,
Indutus chlamydem Tyriam , quam limbus obibat
Aureus : ornabant aurata monilia collum ,
Et madidos myrrha curvum spinale capillos.*

Atys, jeune Indien, sert le parti rebelle.
 La parure embellit sa beauté naturelle.
 D'une fille du Gange il naquit sous les eaux :
 Lymnias l'engendra sur un lit de roseaux.
 La fleur de puberté brille sur son visage.
 De sa robe de Tyr l'or embellit l'ouvrage.
 Son collier d'or serpente en chaînons sinueux,
 Et l'odeur de la myrrhe embaume ses cheveux.

On trouve chez Moutard & chez Valleyre aîné
 les quatre premiers Livres, sans latin, même format & même caractère.

GULLIVER ressuscité, ou les Campagnes
 & Aventures extraordinaires du Baron de Munik-
 houson ; in-12 de 75 pages. A Londres ; & se
 trouve à Paris, chez Royez, Lib., quai des Au-
 gustins.

Le but de l'Auteur de cet Ouvrage est de tourner en ridicule les Voyageurs, qui se plaisent à raconter ou à écrire des faits qui n'ont pas plus de vérité que de vraisemblance ; & le moyen qu'il emploie est de faire raconter aussi à son Héros mille extravagances. En voici une assez gaie, qui pourra donner une idée du reste. Un jour le Baron à la chasse, ayant épuisé ses balles & son plomb, voit un cerf qui se met à le regarder d'assez près & tranquillement, comme s'il eût été dans la confidence du vide de sa gibecière. Notre Chasseur, à qui il restoit un peu de poudre, se met à charger avec des noyaux de cerises.
 » Je lui envoyai, dit-il, ma charge au milieu du
 » front ; étourdi du coup, il chancela, se releva,
 » & s'enfuit. L'année d'après, nous étions en
 » chasse dans le même endroit : un cerf sort du
 » bois ; il s'avance vers des arbres qui me ca-
 » choient : à mesure qu'il approche, je distingue

» entre les andouillers un beau cerisier en plein
 » rapport, haut de 8 à 10 pieds. Mon aventure
 » me revint à la mémoire ; je le regardai dès-lors
 » comme ma propriété ; je l'abattis du premier
 » coup, content d'avoir à la fois le morceau du
 » Chasseur & la fausse aux cerises. Il est bon que
 » vous sachiez que de ma vie je n'en ai mangé
 » d'aussi grosses ni d'aussi bonnes ».

ABRÉGÉ de l'Histoire Universelle, en Figures, destinées & gravées par les premiers Artistes de la Capitale ; ou Recueil d'Estampes représentant les sujets les plus frappans de l'Histoire tant sacrée que profane, avec les explications qui s'y rapportent ; par M. Vauvilliers, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Ouvrage destiné à l'instruction de la Jeunesse. Le prix du Cahier in-4°. , avec bordure, est de 7 l. Histoire moderne, N°. 4, 7me. Livraison. A Paris, de l'Imprimerie de P. Fr. Didot le jeune ; & se trouve à Paris, chez Duflos, rue S. Victor, la troisième porte cochère à gauche en entrant par la place Maubert ; Didot le jeune, Lib. quai des Augustins ; & chez Moutard, Imp.-Lib., rue des Mathurins.

L'exécution de ce Recueil mérite toujours les mêmes éloges.

ŒUVRES d'Homère. Tomes VII, VIII & IX, traduits par M. Bitaubé, de l'Académie Royale de Berlin, & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris. Seconde édition. Petit format, A Paris, de l'Imprimerie de Didot l'aîné.

Cette 3e. Livraison est composée des trois premiers Volumes de l'*Odyssée*, précédée de Réflexions très-judicieuses sur ce Poème & sur la Traduction des Poètes. Cette édition nouvelle est fortement recommandée par sa belle exécution typographique, & par le mérite de la Traduction.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames. A Paris, rue & Hôtel Serpente.

Ce Volume est le 17e. de l'Histoire.

LES ETRENNES du Chrétien ; in-32 ; reliées en maroquin, 2 liv. ; en veau doré sur tranche, 1 liv. 4 sous. A Paris, chez Barbou, rue des Mathurins.

CALENDRIER Ecclésiastique & Civil du Limousin, Année bissextile 1788. Chez le même, chez qui se trouvent aussi différens Traités de Cicéron, traduits.

ALMANACH Grammatical, ou Méthode pour apprendre à bien parler ; Ouvrage utile aux personnes qui n'ont pas appris la Langue par les principes ; par M. Pollet, ancien Receveur des Domaines du Roi. A Paris, chez l'Auteur, rue du Ponceau, à côté du Limonadier.

Cet Almanach a du rapport à un Ouvrage du même Auteur, intitulé *Elémens d'Orthographe*, que nous avons annoncé dans le temps, & qui mérite l'attention du Public.

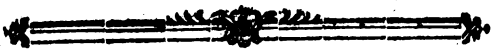
T A B L E

<i>Le parti prudent.</i>	3	<i>Variétés.</i>	17
<i>Réponses à la Question.</i>	4	<i>Comédi: Française.</i>	38
<i>Charade, Enigme & Log.</i>	5	<i>Annonces & Notices.</i>	45
<i>Etrences Lyriques.</i>	9		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le *MERCURE DE FRANCE*, pour le Samedi 2 Février 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 1 Février 1788.

R A U L I N.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie , le 7 Janvier 1788.

LA curiosité publique s'est éveillée la semaine dernière, sur l'assemblée de quelques Personnages, à Siedliez , chez la Comtesse *Oginska*. Le Comte *Oginski*, Grand Général de Lithuanie, le Comte *Potocki*, Maréchal de ce grand Duché, plusieurs autres Magnats & M. *Bucholtz*, Ministre de Prusse, s'y sont réunis. Quoique le parti des Grands attachés à la Cour de Russie, ait prévalu jusqu'ici dans le Conseil-Permanent, il n'a pu prévenir les levées particulières de Milices, que des Palatinats, sur les frontières, ont faites à leurs dépens, pour les employer à leur volonté. La Volhinie a déjà enrôlé 1400 hommes qui feront le service à cheval, en qualité de Volontaires.

N^o. 5. 2 Février 1788.

a

On se rappellera qu'au mois d'octobre dernier, suivant une longue relation officielle, les Généraux Russes, *Jelagin* & *Rebbinder*, avoient *balayé* les hordes Tartares du Cuban, ayant à leur tête le Scheick *Mansour*; & que, suivant cette relation, il ne restoit plus un seul de ces barbares dans la contrée. Cette victoire, sans doute, n'a pas été aussi complète, puisqu'aujourd'hui on nous en annonce une nouvelle, remportée par le Général Russe, *Tekelli*, le 21 octobre. Il a poursuivi, dit-on, les Tartares au-delà de la rivière Cuban, les a *tous détruits*, a *libéré* la contrée, en a *pillé* les habitations, saisi les troupeaux, transporté les habitans, ruiné 300 villages, tué un nombre immense d'hommes, & n'a perdu, dans cette glorieuse expédition, *que sept hommes*. Si l'on a de la peine à vérifier exactement les événemens qui se passent à côté de nous, on sent que les nouvelles du Caucase ont bien du chemin à faire pour arriver sans altération dans nos climats.

Le Général Russe *de Soltikof* est posté actuellement aux environs de Niemirow, & le Général *d'Emlyt* près de Constantinow. Aussitôt qu'ils auront reçu la grosse artillerie, ils se porteront en avant.

Quelques lettres récentes de Constantinople annoncent que le 24 décembre,

le Grand Visir est parti pour l'armée, & que l'étendard de Mahomer a été déployé dans la Capitale.

On apprend de Zievakois, que Madame *Barbe de Ruscka*, veuve du Général de ce nom, y est morte dans la 105^e. année de son âge; elle n'a jamais été malade, & a pu lire, jusqu'à sa fin, les impressions les plus fines, sans se servir de lunettes.

A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 11 Janvier.

Le nombre de vaisseaux qui ont passé le Sund, l'année dernière, monte à 9,747, parmi lesquels on a compté 1,318 Danois, 1,329 Hollandois, 2,984 Anglois, & 2,384 Suédois.

On a compté également en 1787, dans l'Evêché de Selande (Bornholm excepté), 2,757 mariages, 9,428 naissances, & 10,535 morts.

Pendant cette même année, il est sorti des ports d'Angleterre 69 vaisseaux baleiniers, dont le tonnage montoit à 20,669 tonneaux; savoir:

De la Tamise	21	vaiss. formant	6,000 tonn.
D ^e Bristol	9		1,850
De Newcastle	7		2,500
De Leith	5		1,720
De Liverpool	4		1,160
De Dunden	4		1,390
De Hull	3		1,000
D'Aberdeen	2		600

a ij

De Borrowstonnes.	3.....	1,000
De Dortmouth....	2.....	586
D'Orkenys.....	2.....	490
De Lancaster....	3.....	930
De Greenok.....	2.....	590
De Topsham.....	2.....	640
De l'Île de Man.	2.....	470.

On a imprimé à Stockolm, le Discours de réception à l'Académie des Sciences, du Docteur *Arwid Faxe*, dans lequel il rend compte de son invention d'un Carton pierreux, infiniment utile, & dont l'année dernière nous entretenîmes nos Lecteurs. Voici un abrégé de cet Ecrit intéressant.

M. *Faxe*, Médecin de l'Amirauté de Carlsrone, eut occasion de voir souvent dans ce port le dommage que les vers caufoient à la doublure des vaisseaux, & les inconvéniens qui résultoient de la doublure en cuivre; le vitriol qu'il renferme s'attachant aux clous & les rongant successivement. Pour prévenir cet accident, il s'occupa de trouver une matière qui pût se former en plaques ou feuilles, & résister à la fois à l'action de l'eau & aux vers rongeurs. Il découvrit à la fin ces propriétés dans sa matière pierreuse mêlée avec des chiffons. Des expériences multipliées l'ont convaincu que cette matière résistoit parfaitement à l'eau; on en a fait bouillir pendant sept heures consécutives dans un vase de cuivre fermé hermétiquement, sans qu'elle ait éprouvé la moindre altération. On a ensuite placé ce carton pierreux dans une cataracte, on l'y a laissé pendant trois mois; & le frottement continu de l'eau ne l'a endommagé en aucune

manière. Ce carton résiste avec autant de succès au feu, au grand froid & à l'air libre. La solution de fer & de vitriol de cuivre ajoutée à sa solidité; & lorsqu'on l'enduit avec de l'huile de lin, du goudron ou d'une autre graisse, il résiste dans le moment même à l'action de l'eau. Le Dr. *Faxe* propose en conséquence d'employer ce carton comme doublure intermédiaire dans les vaisseaux doublés de cuivre, d'en couvrir les magasins à poudre sur les vaisseaux, & les endroits exposés au feu, de s'en servir pour couvertures de toits, pour doublure des planchers & d s endroits exposés au feu. — M. *Hielm* a calculé les avantages de ce carton, employé pour couvrir les toits. Cent aunes carrées de ce carton ne pèsent que 422 livres; la même surface de tôle 1142, de planches simples 1150, de tuiles de 3600 à 4800, & de plaques cuivre de 236 à 327: le prix de ces cent aunes de carton est de trois rixdalers; du cuivre, même surface, 31 à 43 rixd. de la tôle 35, des tuiles 8 à 9 & des planches 4. — Les feuilles de ce carton ont 13 pouces, mesure du Rhin, de long sur 10 pouces et demi de large & une ligne d'épaisseur. — Le D. *Faxe* établit actuellement une manufacture pour la fabrication en gros de ce carton précieux.

De Vienne, le 10 Janvier.

Le dimanche, 6 de ce mois, on a célébré en pompe, dans la grande Chapelle de la Cour, le mariage de l'Archiduc *François* & de la Princesse *Elisabeth de Wirtemberg*. S. A. R. l'Eleveur-Archevêque de Cologne, leur a donné la bénédiction nuptiale. Il seroit difficile de détailler la magnificence des cérémonies, du

a iij

souppé, du bal, des spectacles, qui ont eu lieu à cette occasion.

Durant le courant de l'année 1787, on a compté dans cette Capitale 11,827 naissances & 12,734 morts.

Il est arrivé, le 1^{er}. de ce mois, un Courrier expédié, le 15 décembre dernier, de Constantinople, par l'Internonce Impérial, à la suite d'une conférence de cet Envoyé avec le Ministère Ottoman. Notre Cabinet, à ce qu'on assure, a réexpédié sa réponse deux jours après. Chacun interprète les deux dépêches. On conjecture que la Porte a demandé à notre Internonce une explication cathégorique de l'évènement de Belgrade, du 2 décembre, & des intentions définitives de l'Empereur. Ce Monarque, selon les mêmes devinations, aura sûrement répliqué que ses engagemens avec la Russie l'obligeoient à la secourir de toutes ses forces. Comme cette déclaration, dit-on, avoit été déjà faite à la Porte au mois de septembre dernier, on ne voit pas trop ce qu'Elle y trouve d'énigmatique, ni la nécessité d'une p'us claire explication. Au reste, tous ces propos de société ne nous instruisent que de l'opinion générale sur les faits courans, qu'on calcule d'après les probabilités, à défaut d'autorités suffisantes.

On feroit un volume journalier des rumeurs qui se répandent & se détruisent d'une semaine à l'autre. Il y a 8 jours, l'on affirmoit que l'Empereur, en personne, avoit conféré au vieux Feld-Maréchal *Laudhon*, le Commandement d'une seconde armée contre les Ottomans; maintenant on fait la fausseté de ce rapport, qui n'est tout au plus qu'une conjecture. Les Grecs massacrés avec leurs femmes, leurs enfans, leur Evêque, à Belgrade, sont une autre fable, comme nous l'insinuâmes dans le temps. On fait aujourd'hui que ce prétendu carnage se réduit à une intimation paternelle faite par le Pacha à tous les Grecs, de ne pas se montrer publiquement dans Belgrade, jusqu'à ce que la fureur publique, excitée par les soupçons sur l'affaire du 2 décembre, fût un peu calmée. Les portes de cette place sont maintenant ouvertes, & le commerce a repris son cours. Le 5, on fit circuler encore le bruit de la prise de Belgrade, par le Général *Nadaſty*. On nous tuoit dans ce succès 3000 hommes & deux Généraux : si un pareil fait étoit réel, il seroit constaté, & la Cour l'auroit publié.

Une nouvelle qui prend plus de crédit, c'est que le Pacha de Scutari est sorti de sa citadelle, est tombé sur le Pacha
a iv

d'Albanie , l'a défait & tué ; & que le même jour , ayant reçu sa grace par un Firman du Grand-Seigneur , qui lui rendoit le Commandement , il a réuni ses troupes à celles de son Adversaire , & s'est mis en marche pour défendre la Bosnie contre nous.

L'Eleeteur de Cologne & les Gouverneurs des Pays-Bas quitteront cette Capitale le 15 de ce mois , pour retourner , le premier , à Bonn , & les autres à Bruxelles. — Le jour du départ de l'Empereur n'est pas encore fixé.

Quatre bataillons d'infanterie des régimens de *Wolfenbuttel* , de *Bréchainville* , de *Wartensleben* & d'*Olivier Wallis* , ont reçu l'ordre de se rendre à l'armée de Hongrie , & quittent la Bohême ; ce qui paroît indiquer une parfaite intelligence entre notre Cour & celle de Berlin.

De Francfort-sur-le-Mein , le 17 Janvier.

« Depuis la première nouvelle du projet de surprise tentée sur Belgrade par les troupes Impériales , on s'attendoit chaque jour à apprendre que les hostilités étoient commencées contre les Turcs ; les bords du Danube , les frontières de la Hongrie & de la Croatie se couvroient de troupes ; par - tout des magasins d'artillerie , des

camps, annonçoient des projets d'attaque, dont les plus belles dispositions devoient assurer le succès. Tout-à-coup on a répandu qu'un Corps de troupes Ottomanes, composé principalement de cavalerie, avoit passé la Save, & fondu à l'improviste, le sabre à la main, sur un gros détachement de l'armée Impériale, l'avoit taillé en pièces, & lui avoit enlevé toute son artillerie. Il est possible que ce fait soit exagéré (& même faux); mais une telle impétuosité n'est pas sans exemple chez les Turcs, & la tactique la plus réfléchie est déconcertée par cet événement : il indiqueroit que toute voie de conciliation est désormais impossible; mais il convient sans doute d'attendre des détails ultérieurs de cette irruption douteuse. »

L'Empereur a fait souscrire pour les Œuvres du feu Roi de Prusse qui s'impriment à l'Imprimerie Royale de Berlin, & dont le Public jouira incessamment. S. M. I. a désiré avoir quelques Tomes de ce Recueil si mémorable, sur vélin, & en caractères d'or : dépense pour laquelle on a demandé 4000 rixdalers, que l'Empereur a fait payer sur le champ par le Prince de Reusse, son Ambassadeur.

Le Corps de 12,000 Hessois, pour lequel le Landgrave reçoit un subside de la

Cour de Londres , est actuellement complet , & la cavalerie est montée. On lève dans ce moment une légion , composée d'un bataillon d'Infanterie légère , & d'un autre bataillon de Chasseurs.

On apprend de Berlin que le Roi a nommé le Comte de *Goertz* son Ministre à la Diète de Ratisbourg , à la place du feu Baron de *Schewarzenau*.

On a compté pendant l'année dernière , à Magdebourg , 158 mariages , 751 naissances & 796 morts.

A Munich , 309 mariages , 1253 naissances , & 1343 morts.

Le recueil des anecdotes de la vie de *Frédéric II* se continue avec succès ; le n°. 10 vient de paroître à Berlin. Nous en tirerons l'anecdote suivante. « Lorsque l'armée leva le camp pour livrer la bataille de *Zorndorf* , le Roi , selon son usage , s'entretenoit pendant la marche avec les Officiers & même les Soldats sur divers objets. Il remarqua un vieux Bas-Officier d'un bataillon de Grenadiers de la garnison de Berlin , nommé *Beck* , qui avoit suspendu sa perruque à son havre-sac. Le Roi voyant ce vieux guerrier encore plein de vivacité , l'aborda : Mon ami , lui dit-il , je pense qu'il est temps de vous donner un autre emploi ; avez-vous appris quelque chose ? *Le bas-Officier* : Non , Sire , je n'ai rien appris ; je ne fais ni lire ni écrire ; on m'a fait soldat très-jeune , & je ne suis bon qu'au métier de tueur. *Le Roi* : Combien avez-vous d'années de service ? *Le Bas-Officier* : 44 ; mais je me porte très-bien ; cepen-

dant si la guerre dure encore long - temps , mon temps d'être tué viendra aussi ; mais cela m'est indifférent , je suis accoutumé à la vie de soldat ; il n'y a qu'une chose qui me pèse sur le cœur ; sans cela , je regarderois la mort avec plus d'indifférence encore , & je mourrois même content.

Le Roi : Eh bien ! qu'est-ce donc qui vous chagrine ?

Le Bas - Officier : Sire , j'ai un fils unique qui vient bien. Sa mère lui a appris à lire , mais je voudrois qu'il apprît bien , & plus que je ne fais , & qu'il fût mis dans une bonne école ; cela l'avanceroit beaucoup , quand il sera placé dans la compagnie ; mais je ne puis rien faire pour lui , ma paie ne me le permet pas. *Le Roi* : Où est donc votre fils ? *Le Bas-Officier* dit à S. M. son nom & sa demeure à Berlin. Après cet entretien le Roi le quitta , & donna ses ordres pour commencer la bataille. Le vétéran y prit part , & partagea avec ses camarades la joie de la victoire ; mais cette joie fut bien plus grande encore , lorsque le chasseur qui avoit porté à Berlin la nouvelle de la bataille , & de retour à l'armée , lui apporta une lettre de sa femme , dans laquelle elle lui mandoit que par ordre exprès du Roi , son fils avoit été placé à la grande école , où il seroit entretenu & instruit aux frais de Sa Majesté.

E S P A G N E.

De Madrid , le 5 Janvier.

Nous apprenons par des Lettres de la Havane , du 4 novembre dernier , qu'on a lancé à l'eau , ce même jour , & très-heureusement , le vaisseau le *Royal Charles*

a vj

de 112 canons , construit en neuf mois & dix jours. Un autre vaisseau de 64 canons & une frégate de 36 , seront aussi lancés incessamment ; & on remplacera ces trois vaisseaux sur les chantiers , par trois autres de même force , dont celui de 112 canons portera le nom de *St. Hermenegilde*. On éprouve chaque jour , de plus en plus , le prix des bois de construction dans cette île , & il a été résolu d'y établir un chantier considérable.

Suivant le dénombrement fait par ordre du Gouvernement , on a compté , en 1787 , dans cette Capitale , 1651 mariages , 4879 naissances , & 4677 morts.

I T A L I E.

De Naples , le 11 Janvier.

Le régiment de *Namur* arrivé récemment de Messine , est parti le 19 pour Capoue , où il sera incorporé avec celui de *Bourgogne*. Ce dernier servira de modèle à tous les autres Corps de l'armée qui seront mis sur le même pied.

Le Corps des Volontaires de la Marine , connus sous le nom des *Liparotes* , a changé de forme. On en a fait quatre Compagnies de Canonniers & de Soldats de Marine , composée chacune de 136 hommes , auxquelles on en a joint une cin-

quième de Chasseurs. Le Roi a nommé pour commander ces Compagnies, les Comtes *de la Tour & de Thun*, & les Chevaliers *Sterlick, Almagro & Simoire*.

Il est arrivé en cette ville, de la Mecque, d'Alexandrie, & en dernier lieu de Venise, un Ambassadeur Maroquin, accompagné d'un parent du Roi son Maître. Il apporte en présent au Roi, un cheval Arabe, deux chiens & un singe. Cet Ambassadeur & toute sa suite sont, selon l'usage, défrayés par S. M.

On n'attend que le retour de la Cour pour lancer à l'eau la nouvelle frégate construite dans cet arsenal. Le vaisseau le *Roger*, de 74 canons, en construction au chantier de Castellamare, est également près d'être achevé. La frégate la *Minerve*, commandée par le Capitaine *Caracciolo*, est revenue d'Angleterre, où elle a laissé la *Cérès*, sous les ordres du Chevalier *Foriguerri*.

De Florence, le 11 Janvier.

S. A. R. informée que par la mauvaise récolte des Soies dans ses Etats, les Manufactures ont interrompu en grande partie leurs travaux, a ordonné, le 29 de ce mois, qu'à compter du 1^{er} janvier 1788 jusqu'à la fin d'avril suivant, l'introduction de la Soie grège nationale, ainsi que celle des Soies étrangères, dans les villes de Florence, Sienne, Pise & Pistoie, seroit exempte

de droits , & que depuis le 1^{er}. février jusqu'à la fin de juillet 1788 , l'exportation à l'Etranger des étoffes de Soie , de Manufacture nationale , seroit non-seulement exempte de droits , mais en outre encouragée par une gratification de 2 liv. 16 sous 8 den. par livre de Soiries blanches & de couleur , & de 2 liv. pour les Soieries de couleur noire.

On mande de Poppi , que le 23 de ce mois on y a éprouvé un ouragan très-violent , pendant lequel la foudre est tombée sur un conducteur , & en a fondu la boule en cinq endroits. Le 26 , on y a ressenti deux secousses très-vives de tremblement , qui n'y ont causé d'autre dommage que de renverser quelques cheminées , quoique dans les endroits circonvoisins on assure que plusieurs maisons ont été ruinées.

L'année dernière nous parlâmes des ravages que faisoit , dans les campagnes de *Volterre* , une espèce d'araignée qu'un Traducteur , trompé par la ressemblance du nom Italien , avoit prise pour une grenouille. Voici la description qu'en donne le *Giornale del' Letterati* de Pise , Tom. 68 , p. 273.

« Quoique *Linné* , dans son *Système de la Nature* , Espèce 2^e. , classe 268 , décrive ainsi l'Araignée....

« *Aranea abdomine globoso , reticulato , supra purpurascens , fusco , nebuloso , habitans in hortis ;* » ce n'est pas là le même insecte qui infeste les campagnes de *Volterre* en *Toscane*. Ce dernier se plaît en pleine campagne , à l'exposition du midi & du couchant : il a une forme sphérique ; il est noir , gros comme une noisette ; il a douze taches rouges sur le dos , divisées quatre par quatre , & une sous le ventre , à la racine des pattes. Ses pattes sont au nombre de huit , com-

posées chacune de trois articulations. Il a sur la tête deux antennes articulées & courtes , sous lesquelles il paroît que sont ses yeux & sa bouche. Cet animal se repaît de mouches , de scarabés & de grillons. Il dépose ses œufs dans un petit sac de soie luisante & jaune. Son toucher est si doux , qu'il arrive aux parties les plus délicates du corps des Moissonneurs , sans se faire sentir. .

Sa morsure excite des douleurs aiguës dans les cuisses , les jambes & les parties supérieures ; des mouvemens convulsifs dans tous les membres , suppression d'urine , gonflement , douleurs , vomissemens , défaillances & autres symptômes semblables. Quoique les membres se trouvent dans un tel état , le pouls est à peine altéré ; il paroît plutôt concentré.

Les Personnes qui ont été mordues poussent des hurlemens , & ne peuvent rester dans les endroits fermés , & s'y tenir tranquilles.

La nature indique par ces signes que les sueurs copieuses ne sont pas le remède convenable au mal ; mais on le guérit avec la thériaque , le nitre , le camphre , de bon vin & des frictions.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres , le 22 Janvier.

Le 16 , le Marquis de la Luzerne , Ambassadeur de France , & le Comte St. Martin de Front , Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne , ont remis leurs lettres de créance à S. M. , qui les a admis , le 18 , à son Audience particulière.

On a célébré , le 18 , dans les formes accoutumées , l'anniversaire de la naissance de la Reine. Le Prince de Galles & le Duc d'York étoient revenus de Ply-

mouth pour assister à cette fête, mais sans ramener avec eux, comme on s'y attendoit, le Prince *Guillaume-Henri*, qui séjourne dans ce port, où l'on répare la frégate.

Des débris de vaisseau jetés sur la côte, avoient fait craindre le naufrage de la corvette le *Termagant*, de 18 canons, qui fit voile de Plymouth, il y a un mois, & dont on n'avoit aucune nouvelle. Des lettres arrivées le 14 à la Bourse & à l'Amirauté, paroissent confirmer cet accident, dont on fixe le lieu à la hauteur de la pointe de Deadman.

Six cents recrues se sont embarquées à Gravesend pour les Indes orientales, dont elles doivent compléter les régimens. Les vaisseaux de la Compagnie, le Comte de *Cornwallis*, le *Carnatic*, l'*Effex*, le *Raymond*, le Duc de *Montrose* & l'*Albion*, doivent mettre à la voile au premier jour.

Il y a ordre de construire dans les chantiers du Roi, six frégates, sur un modèle nouveau. Elles monteront chacune 50 canons d'un calibre supérieur à ceux qu'on emploie actuellement sur les vaisseaux de cette force. Il en sera construit deux à Harwich. On prépare aussi à Deptford la construction d'un vaisseau neuf de 74 canons, qui sera nommé l'*Yorck*.

Le fils du Duc de *Gloucester* est destiné, à ce qu'on croit, à l'Etat Ecclésiastique. On observe que s'il devient Archevêque

de Cantorbéry, il sera le premier Prince du Sang qui ait occupé ce Siége dans l'espace de 230 ans, & le second de ce rang qu'on y ait vu à aucun période. Le premier Archevêque de Cantorbéry, de la Famille Royale, fut le Cardinal *Pole*, petit-fils du Duc de *Clarence*, frère d'*Edouard IV* & de *Richard III*.

Il y a actuellement dans l'atelier de *Clare*, au Comté de *Suffolk*, deux femmes, dont les âges réunis forment 221 ans; la première ayant 112 ans, & l'autre 109.

« On doit célébrer, le 5 novembre de
 » cette année, dit le *Général Evening*
 » *Post*, l'année jubilaire de la grande ré-
 » volution. Cette Commémoration sera
 » sans doute sacrée en Angleterre, en
 » Ecosse, en Irlande, à tout ami de la
 » liberté. Ce fut le 5 novembre 1688,
 » que le Prince d'Orange, *Guillaume III*,
 » débarqua en Angleterre; & depuis cette
 » époque, aucun Peuple connu dans l'his-
 » toire, n'a joui, plus que nous, des
 » inestimables bénédictions de la liberté
 » politique & religieuse. Cet événement
 » doit être toujours présent à l'esprit de
 » quiconque a eu le bonheur de naître
 » Anglois. Le cours des révolutions hu-
 » maines n'avoit pas encore amené une
 » Constitution politique aussi perfection-
 » née, & dont le maintien inviolable

» doit être l'objet des vœux de tout Philantrope. »

Nous avons déjà parlé du Bill, qui à la rentrée du Parlement doit lui être présenté, contre l'exportation frauduleuse des laines. Il est inutile de dire que ces démarches sont l'ouvrage des Manufacturiers, dont la cupidité s'enflamme à la moindre atteinte qui menace leur Monopole. Déjà ils ont inondé les Papiers publics de leurs argumens. Ils ont osé imprimer qu'en 6 mois on avoit exporté plus de 40,000,000 pesant de livres de laine; que cette fraude étoit très-nuisible aux intérêts du Royaume, c'est-à-dire au leur, & qu'ils devoient rester en jouissance d'écraser les Propriétaires des bergeries, comme d'envoyer au supplice les Contrebandiers surpris à leur faire concurrence. Peu de questions économiques plus importantes auront été soumises à l'examen du Parlement; celle-ci exige toute la sagesse & toute son impartialité. Il en a donné une preuve en rejetant les objections intéressées, par lesquelles les Manufacturiers ont combattu le Traité de Commerce avec la France. En chaque occasion on les voit empressés d'exiger le sacrifice de l'intérêt général au leur particulier. Le Philosophe *Smith* s'est élevé dans son bel ouvrage, avec autant de force que de solidité, contre cet esprit penni-

ciens. Son influence en Angleterre prouve combien eût été dangereuse l'adoption du plan de réforme Parlementaire , pour augmenter les Représentans des villes dans la proportion du nombre de leurs Habitans ; alors les campagnes seroient restées à la merci du Commerce ; tout équilibre eût été détruit , & chaque pétition en faveur des fabriques , & au détriment des autres travaux utiles , eût été à peu près sûre d'être écoutée. Par cette raison , entre autres , on combattit le projet très-judicieux de M. *Pitt* , qui vouloit opérer cette réforme , en augmentant le nombre des Représentans des Comtés. Le morceau qu'on va lire détruit les assertions des Fabricans , & établit les vérités contraires ; il est de M. *Arthur Young* , estimable & savant Auteur de plusieurs Ouvrages très-connus. Sa réclamation au sujet du commerce des laines , se trouve dans les *Annales de l'Agriculture* ; il ne parle point d'après des notions prises dans les livres , mais d'après des témoignages & des faits qu'il est venu lui-même chercher en France.

« Les Fabricans en laineries , qui font le monopole de la laine , ayant suspendu , dit-il , à la dernière Session , leurs projets contre les Propriétaires des bêtes à laine , viennent de prendre les mesures nécessaires pour renouveler leur attaque , & annoncent hautement qu'ils présenteront enfin leur

Bill au Parlement, immédiatement après sa rentrée. »

« J'ai déjà développé en plusieurs occasions ; la nature, l'objet & les conséquences de ce Bill ; & j'ai démontré que jamais une classe d'hommes n'a fait une tentative aussi tyrannique, ni plus attentatoire que celle-ci à la liberté & à la propriété d'une autre classe de Citoyens. »

« Qu'il me fût aujourd'hui de calculer l'exportation clandestine des laines, prétexte du Bill, & de découvrir quelles sont les Manufactures Françaises alimentées de laine Anglaise, & jusqu'à quel point ces Manufactures nous rivalisent : tous objets très-importans, & qui forment les bases de cette discussion. Pendant l'été dernier j'ai parcouru en France un espace d'environ mille lieues ; j'ai passé dans les villes les plus renommées pour leurs laineries, & sur-tout dans celles qui emploient, à ce que l'on suppose, des laines Anglaises. J'ai eu l'attention de prendre les informations nécessaires, & de me procurer des échantillons de presque toutes, leurs objets de manufacture, avec leurs prix, leur largeur, & la laine dont elles étoient fabriquées. J'ai aussi pris note des qualités & des prix des laines produites par toutes les Provinces où j'ai passé. Le résultat de ces recherches m'a prouvé invinciblement qu'il étoit impossible que la quantité de laine fraudée d'Angleterre en France fût considérable ; que pas une seule Manufacture dans ce Royaume ne seroit obligée d'interrompre ses travaux, quand même le commerce interlope des laines seroit détruit à jamais ; enfin, que les Manufactures Françaises, dans lesquelles on fait usage des laines Anglaises, ne sont pas à beaucoup près les plus florissantes, ni même du nombre de celles qui nous rivalisent avec le plus de succès. »

« Le premier de ces faits m'a détrompé moi-

même ; car je croyois que les fraudeurs , attendu la différence de prix entre les deux Royaumes , faisoient un commerce beaucoup plus étendu. »

« Mais ce qui prouve ce fait encore mieux que tous les calculs d'approximation , c'est la copie d'un état officiel que je me suis procurée , & qui est à tous égards la pièce la plus authentique & la plus complète que l'on puisse désirer. »

« Un Ministre , il y a fort peu de temps , fit dresser en France des états du commerce d'importation & d'exportation , afin de connoître la balance ; il prit toutes les précautions pour connoître exactement la valeur des divers objets de contrebande. On recueillit des informations de toute espèce dans les ports , & on approcha de la vérité , autant qu'un Ministre peut en approcher. L'article de la laine est un des plus considérables de cet état ; je vais le présenter à mes Lecteurs. »

Evaluation des Laines importées en France pendant l'année 1782.

D'Espagne	13,600,000 l.
De Portugal	2,000,000
De Naples & de Sicile	4,131,000
De l'Etat Ecclésiastique	1,485,000
De la Turquie	2,795,000
De l'Angleterre	312,000
De la Hollande	1,300,000
Des Villes anféatiques	1,848,000

(*) TOTAL . . . 27,471,000 l.

(*) M. Necker estime à 70 millions de livres tournois l'importation des matières premières , propres aux Manufactures , telles que le chanvre , le coton , la soie , la laine , le lin , les cuirs , l'ivoire , les drogues , les teintures , la cire , les bois , etc. On voit donc que la laine , montant elle seule à plus de 27 millions , est de tous ces objets le plus important.

« Cette somme réduite en argent d'Angleterre, sur le pied de 10 & demi deniers sterling pour livre tournois, (*) forme 1,211,873 liv. 5 sh. »

« Je n'ai pas besoin d'observer que le résultat d'un pareil examen mérite plus de crédit que les idées vagues que l'on a sur ce point en Angleterre, où communément l'on ne fait ces recherches qu'à fin de rassembler des armes pour ou contre quelque mesure qui intéresse vivement ceux qui la proposent ou ceux qui la combattent. »

« En Angleterre, les exportations étant clandestines, & sévèrement punies lorsqu'elles sont découvertes, nous n'avons pas de moyens d'en apprécier la valeur : en France, les importations ne sont point clandestines ; il est donc infiniment plus aisé de les connoître. L'objet du Ministre François étoit de se procurer des notions certaines sur tous les objets de commerce, sans s'attacher particulièrement à aucun, & il avoit certainement, pour y parvenir, plus de moyens que tous les Marchands Anglois. »

« A Beauvais, Abbeville, Amiens, Lille, &c. les villes où l'on estime qu'il se consomme le plus de laines Angloises, j'ai pris les informations les plus exactes & les plus nombreuses. Les Fabricans conviennent tous, & très-franchement, qu'ils emploient réellement de la laine Angloise ; mais ils ajoutent que c'est en très-petite quantité ; & quant

(*) Cette réduction, quoique la plus commune, n'est point exacte ; le Chevalier *James Stuart*, qui a traité mieux qu'aucun Ecrivain des monnoies des deux Royaumes, calcule sur le pied de 22 et demi liv. tournois pour livre sterling (*Political Enquiry*, vol. II, p. 405). Il compte 49,922 grains d'argent fin dans l'écu de 6 liv., et établit la proportion du grain *poids de marc*, au grain Anglois *poids de Troyes*, comme 121,78 est à 100 (vol. II, p. 73.)

à l'idée que leurs Fabriques dépendent absolument de ces laines , ils la rejettent avec mépris. On en use plus dans les *Baracans* d'Abbeville & d'Amiens , & dans les *Camelots* de Lille , que dans toute autre étoffe ; ni l'une ni l'autre ne rivalisent nos étoffes du même genre. Elles ne sont pas non plus entièrement faites de laines Angloises , celles de Hollande , &c. étant employées dans ces Fabriques en plus grande quantité que les nôtres. »

« Les Bayettes de Beauvais , que l'on suppose égales en beauté aux Bayettes de Colchester , & que l'on a citées tant de fois , comme composées de laine Angloise , n'en contiennent point du tout. Elles sont faites de laine de Brie , de Sologne , d'Italie , mêlées avec les basses laines d'Espagne. »

« Après cet exposé , que devons-nous penser de cette quantité prétendue immense , à laquelle les Monopoleurs voudroient nous faire accroire que monte le commerce interlope des laines ? L'état précédent montre qu'on en exporte assez pour que des Personnes intéressées à faire baisser le prix des laines , présentent cette exportation peu considérable , comme un commerce très-important , & inventent tout ce que l'avarice , aidée de la crédulité , peut imaginer de plus tyrannique envers les Propriétaires des terres. »

« On voit donc que l'exportation actuelle de 13,650 liv. st. (évaluation des 312,000 l. t.) en laine , suffit pour justifier tous les faits allégués par les Partisans du Bill. Cette exportation fournit assez d'occasions de prouver qu'il en existe réellement une , ce qui , joint aux saisies de certaines quantités de laine surprises , fournit assez d'aliment aux clameurs de l'intérêt personnel & aux rapports exagérés. que les Personnes intéressées à cette spéculation ne cessent de répandre. »

« Mais que l'on demande à ces mêmes Personnes

pourquoi on exporte en France une somme de 13,000 liv. sterl. en laine; ne seront-elles pas forcées d'avouer que c'est parce que le prix des laines, en Angleterre, est celui du *monopole*, & qu'en France il est l'effet d'un *commerce libre*? & j'aurai à faire sur cette partie de la question les observations suivantes :

« Il est évident, par l'état ci-dessus rapporté, que la France a plus besoin de laines que l'Angleterre; & tous les témoignages de nos Manufacturiers dans les époques diverses, tendent à prouver les encouragemens étonnans que le Gouvernement de France a donnés aux Manufactures de laineries. Tous les Ecrivains sur l'Economie politique ont vanté les efforts, la justesse & l'intelligence des François sur cet objet. On pourra s'en convaincre en lisant les Observations d'un Manufacturier du Comté de Northampton, sur les laines Angloises, in-4°. 1738; l'article *France* du Dictionnaire de *Postlethwayte*, & différens passages des *Mémoires de Smith*. Ces Auteurs ayant une si haute opinion de la conduite de la France, relativement aux laines, il est à propos d'examiner sa politique, relativement aux exportations, quoiqu'elle ait besoin d'une plus grande quantité de laines étrangères que nous, qui n'en importons que d'Espagne. »

« Nous trouvons dans les Conseils de ce Royaume; un des exemples de la politique la plus profonde & la plus sage que les annales du commerce puissent nous offrir. »

« En 1711, il survint dans le Roussillon une mortalité parmi les moutons, en conséquence de laquelle le Conseil promulgua un Arrêt, en date du 15 juin de cette année, par lequel il prohiboit l'exportation des moutons de cette Province. La prohibition dura jusqu'en 1717. En 1740, il y eut

Il eut une autre épidémie générale ; & le 7 juin de cette année, le Conseil défendit de nouveau l'exportation. Lorsque la contagion fut passée, l'Edit n'ayant pas été révoqué, il se fit des exportations clandestines, de sorte qu'en 1762 on saisit 3,000 moutons qui passoient en contrebande du Roussillon en Espagne. Ce fait ayant de nouveau fixé l'attention du Conseil, il pensa que la prohibition de 1740 auroit dû cesser avec sa cause, & que, puisque les exportations clandestines reparoissoient, c'étoit une preuve suffisante que l'exportation devoit en être permise. En conséquence, le 17 août 1763, un nouvel Arrêt permit la libre exportation des moutons hors du Royaume, ainsi que celle des bœufs, vaches, &c. en payant un léger droit de 7 deniers par mouton de la valeur de 6 francs, & de 10 sols par bœuf de la valeur de 100 francs... « parce que le meilleur moyen de réparer des pertes de cette espèce, est de laisser aux Cultivateurs la liberté de renouveler leur troupeau, & de les encourager par l'espoir d'une vente avantageuse, soit au dedans ou au dehors, laquelle ne sauroit avoir lieu dans un état de prohibition qui ôte au Fermier la facilité d'échanger ses productions au plus grand avantage. » L'effet en fut très-sensible dans toutes les Provinces du Royaume. Les choses changèrent de face dans le Roussillon, & en 1766 un seul Bureau enregistra l'exportation de 24,000 (*).

« Le Lecteur ne sauroit juger de la force & de la conviction que nous apporte ce fait, s'il n'est informé en même-temps que le Roussillon produit la plus belle laine de France, laine qui surpasse beaucoup de laines d'Espagne, & ne cède la supériorité qu'à celles de Ségovie. De cette laine

(*) Carlier, p. 599.

sont fabriqués les draps *Londrins* de Carcassonne pour le Levant, Manufacture la plus florissante de toute la France, sans exception, en ce qui concerne sa rivalité avec l'Angleterre. »

(*La suite à l'ordinaire prochain.*)

F R A N C E.

De Versailles , le 23 Janvier.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Lombez, l'Abbé de Chauvigny de Blot, Vicaire-général de Toulouse.

Le 20 de ce mois, la Comtesse de Montagu-Lomagne, la Marquise de Contades-Gizeux, la Comtesse de Justines & la Comtesse de Solminiac, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première, par la Vicomtesse d'Esclignac; la seconde, par la Comtesse de la Ferronnays; la troisième, par la Comtesse de Talleyrand; la quatrième, par la Comtesse de Tracy.

Le lendemain, le Comte Armand d'Allonville, le Chevalier Antoine d'Allonville, le Comte du Boberil de Cherville, le Comte de Mahony, le Comte Oconnel, le Comte de Gibon de Kerifouet & le Chevalier de Lamoignon, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

M. Blin de Sainmore, Historiographe des Ordres du Roi, & Censeur royal, a eu l'honneur de présenter au Roi, à Monsieur, à Mgr. Comte d'Artois, & à Mgr. le Duc d'Angoulême, un Ouvrage de sa composition, ayant pour titre :

*Eloge historique de M. l'Archevêque de Bourges,
Chancelier Commandeur des Ordres du Roi (*).*

De Paris , le 30 Janvier.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 26 décembre 1787, qui ordonne l'exécution des Délibérations du Chapitre dernier des Cordeliers de la province de France, & fixe le montant des frais ordinaires du Régime provincial.

Autre, du 29 décembre 1787, pour l'encouragement du Commerce de France avec les Etats-Unis de l'Amérique.

Le Roi voulant encourager le commerce de ses sujets avec les Etats-Unis de l'Amérique, & faciliter entre les deux Nations des relations réciproquement utiles : Oui le rapport du sieur Lambert, a ordonné & ordonne ce qui suit :

I. Les huiles de baleine, & le spermaceti qui proviendront de la pêche des citoyens & habitans des Etats-Unis de l'Amérique, & seront apportés en France directement sur vaisseaux Fran-

(*) Cet ouvrage, imprimé par les Enfans aveugles, se vend à leur profit, en leur Maison d'institution, à Paris, rue Notre-Dame des Victoires, n°. 18, et chez Clousier, Imprimeur du Roi, rue de Sorbonne.

A la suite de cet Eloge, on trouve une invitation aux Chefs ou Descendans des Maisons qui ont eu des Chevaliers et Commandeurs de l'Ordre du St. Esprit, d'envoyer incessamment (franc de port) à M. *Blin de Saintmore*, Historiographe des Ordres du Roi, à Paris, rue des Frants-Bourgeois St. Michel, n° 133, les faits et anecdotes concernant leurs Parens honorés de cet Ordre, attendu que l'Auteur se propose de continuer l'Histoire de l'Ordre du St. Esprit, où M. de St. Foix, son Prédécesseur, l'a laissée.

b ij

çois ou sur vaisseaux des Etats-Unis de l'Amérique, continueront à n'être soumis qu'à un droit de sept livres dix sous par barrique du poids de cinq cent vingt livres, & les fanons de baleine ne le seront qu'à un droit de six livres treize sous quatre deniers par quintal, avec les dix sous pour livre en sus de l'un & l'autre droit, lesquels dix sous pour livre cesseront au dernier décembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

II. Les autres huiles de poisson, & les poissons secs ou salés provenans de même de la pêche des citoyens & habitans des Etats-Unis, & apportés de même directement en France par leurs vaisseaux ou par vaisseaux François, ne payeront autres ni plus forts droits que ceux auxquels sont ou seront soumis, dans le même cas, les huiles & poissons de la même espèce, provenans de la pêche des Villes anféatiques ou des autres Nations les plus favorisées.

III. La fabrication des chandelles ou bougies de spermaceti ou blanc de baleine, sera permise en France comme celle des autres chandelles & bougies.

IV. Les grains, fromens, seigle, riz, pois, fèves, lentilles, graines, les farines, les arbres & arbustes, les potasses, connues sous le nom de *pot-ash* & *pearl-ash*, les peaux & poils de castor, les cuirs en poil, les fourrures & pelleteries, & les bois de construction apportés des Etats-Unis directement en France sur vaisseaux François ou des Etats-Unis, ne seront soumis qu'à un droit d'un huitième pour cent de la valeur.

V. Tout navire qui ayant été construit dans les Etats-Unis, sera ensuite vendu en France, ou acheté par des François, sera exempt de tous droits; à la charge de justifier que ledit navire a été construit dans les Etats-Unis.

VI. Les térébenthines, brais & goudrons, provenant des Etats-Unis de l'Amérique, apportés directement en France par vaisseaux François ou des Etats-Unis, ne payeront qu'un droit de deux & demi pour cent de la valeur, & seront les droits mentionnés, tant au présent article qu'en l'article IV, exempts de toute addition de sous pour livre.

VII. La sortie des armes de toute espèce & de la poudre à tirer pour les Etats-Unis de l'Amérique, sera toujours permise sur vaisseaux François ou des Etats-Unis, en payant, à l'égard des armes, un droit d'un huitième pour cent de la valeur; & la poudre, en ce cas, sera exempte de tous droits, en prenant un acquit à caution.

VIII. Les papiers de toute espèce, même ceux destinés pour tenture & *dominoterie*, les cartons & les livres, seront exempts de tous droits à leur embarquement pour les Etats-Unis, sur vaisseaux François ou des Etats-Unis, & jouiront, en ce cas, de la restitution des droits de fabrication sur les papiers & cartons.

IX. Les droits d'Amirauté sur les vaisseaux des Etats-Unis, entrant ou sortant des ports de France, ne pourront être perçus que conformément à l'Edit du mois de juin dernier, pour les cas qui y sont portés, & aux Lettres-patentes du 10 janvier 1770, pour les objets auxquels il n'auroit pas été pourvu par ledit Edit.

X. L'entrepôt de toutes les productions & marchandises des Etats-Unis, sera permis pour six mois dans tous les ports de France ouverts au commerce des Colonies; & ne sera ledit entrepôt soumis qu'à un droit d'un huitième pour cent.

XI. Pour favoriser l'exportation des armes, des quincailleries, des bijouteries, des bonneteries

de laine & de coton, des gros lainages, des petites draperies & des étoffes de coton de toute espèce, & autres marchandises de fabrique Française, qui seront envoyées aux Etats-Unis de l'Amérique sur vaisseaux François ou des Etats-Unis, Sa Majesté se réserve d'accorder des encouragemens, qui seront incessamment réglés en son Conseil, selon la nature de chacune desdites marchandises.

XII. Quant aux autres marchandises non dénommées au présent arrêt, apportées directement en France des Etats-Unis, sur leurs vaisseaux ou sur vaisseaux François, ou portées de France auxdits Etats-Unis, sur vaisseaux François ou des Etats-Unis, & à l'égard de toutes conventions de commerce quelconques, veut & ordonne Sa Majesté, que les citoyens des Etats-Unis jouissent en France des mêmes droits, privilèges & exemptions que les sujets de Sa Majesté, sans l'exécution des dispositions portées par l'article IX ci-dessus.

XIII. Sa Majesté accorde aux citoyens & habitans des Etats-Unis, tous les avantages dont jouissent ou pourront jouir à l'avenir les Nations étrangères les plus favorisées dans ses Colonies de l'Amérique, & de plus Sa Majesté assure auxdits citoyens & habitans des Etats-Unis, tous les privilèges & avantages dont ses propres sujets de France jouissent ou pourront jouir en Asie & dans les échelles qui y conduisent, pourvu toutefois que leurs bâtimens aient été armés & expédiés dans un des ports des Etats-Unis.

Autre, du 12 janvier 1788, qui permet l'entrée des Mouffelines rayées & quadrillées, provenantes du commerce François, qui sont actuellement à l'Orient,

& de les débiter dans le Royaume jusqu'au 1^{er}. janvier 1789.

Autre, du 30 décembre 1787, portant fixation au 1^{er}. avril prochain, pour tout délai, du terme dans lequel les Villes, Communautés, Seigneurs particuliers, & autres Propriétaires des Offices & Droits énoncés dans l'Edit du mois de juin dernier, seront tenus de justifier des Titres en vertu desquels ils perçoivent lesdits Droits.

Autre, du 12 janvier 1788, par lequel Sa Majesté fixe définitivement à treize, le nombre des Administrateurs de la Caisse d'Escompte.

Le travail du Commissaire Joron, sur la population de la ville & faubourgs de Paris, pendant l'année 1787, offre le tableau suivant ; 20,378 baptêmes, 18,139 morts, 5,912 enfans trouvés, 5,505 mariages, & 107 professions religieuses. Il en résulte qu'il y a 2,239 baptêmes de plus que de morts.

La comparaison de ce tableau avec celui de l'année 1786, annonce qu'en 1787 il y a eu 531 baptêmes & 183 mariages de plus, 256 morts de moins, 88 enfans trouvés & 9 professions religieuses de plus.

« L'auteur de la *Géographie comparée* est dans
 » l'usage, autant que cela lui est possible, de faire
 » revoir les descriptions qu'il se propose de publier
 » par des savans domiciliés dans les pays qu'il
 » décrit. Ayant appris que S. M. le Roi de Pologne
 » daignoit faire revoir sous ses yeux la *Géo-*
 » graphie de ses Etats, encore manuscrite, &
 » qui doit faire partie de la *Géographie comparée*,
 » l'Auteur eut l'honneur d'en adresser à S. M. ses
 » très-respectueux sentimens, en la priant d'agréer
 » un exemplaire de sa *Cosmographie élémentaire*

in-4°. sur papier-vélin satiné. Il vient de recevoir de la part de ce Souverain , une médaille d'or , où se voient d'un côté le portrait du Roi , & de l'autre des branches de laurier & ce mot *Mareniibus* , avec la lettre suivante. »

Varsovie , le 3 octobre 1787.

« Monsieur de Mentelle , il m'a été remis depuis peu une lettre de vous , datée du 2 juin dernier , ensemble avec un exemplaire de votre Cosmographie élémentaire. L'un & l'autre m'ont fait vraiment plaisir. Comme je regarde votre ouvrage comme un de ceux qui font honneur au siècle , je ne puis qu'être fort redevable à l'auteur de son empressement à me le faire parvenir.

« Je vous prie , Monsieur , de recevoir comme un témoignage de mon estime la médaille ci-jointe : elle vous dira que celui dont elle porte l'empreinte , n'a jamais destiné cette marque d'honneur qu'à des personnes qui se sont rendues recommandables & utiles à l'humanité. C'est avec bien du plaisir que je me dis ,

» Monsieur ,

» Votre très - affectionné

» *STANISLAS AUGUSTE* ,

» Roi. »

Le port de Vendres étant terminé , il présente un bassin de 60 mille toises quarrées , creusé de 16 à 18 pieds , & en état de recevoir des bâtimens marchands des plus forts.

Il en est entré l'année dernière 541 , dont 197 François , 239 Espagnols , 12 Anglois , & le surplus Napolitains , Vénitiens , Toscans & Génois , qui ont apporté différens chargemens pour la province , le Languedoc & Lyon.

Il en a été exporté du Roussillon 24,344 pièces de vin , 235 d'eau-de-vie , 3,000 quintaux de liège , 500 quintaux de fer , 3,000 charges de

blé, & diverses autres productions de la province, dont les droits des fermes du Roi, qui ne montoient dans les commencements des travaux de ce Port, qu'à 350 liv. par an, ont été portés au-delà de cinquante mille livres, & qu'il paroît assuré qu'avant peu ils monteront au-delà de cent mille livres.

François-Joseph-Paul, Comte de Grasse, Marquis de Grasse-Tilly, des Princes Souverains d'Antibes, Seigneur de Flinx, Mondreville, la Jennette, Pressonet, Josaphat, Chambrier, & autres lieux, Lieutenant-général des armées navales, Commandeur de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, est mort, le 11 de ce mois, à Paris, dans sa 65^e. année.

François-Louis de Baroille, Chevalier, Seigneur de Nucourt en Vexin-François, Piémont & autres lieux, Brigadier des armées du Roi, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Colonel au Corps royal de l'Artillerie, & Directeur à Befançon, est mort à Magny en Vexin, dans la 70^e. année de son âge, & sa 54^e. de service dans l'Artillerie, étant entré dans le régiment Royal-Artillerie, le 10 décembre 1733.

Les Lettres ont perdu, le 24 de ce mois, M. *Le Tourneur*, Ecrivain non moins estimable par ses qualités personnelles, que par ses Ouvrages. Né à Valognes en Basse-Normandie, il avoit débuté, jeune, dans le genre Oratoire, par des Discours très-intéressans que couronnèrent les Académies auxquelles ils étoient adressés. Ces victoires, qui souvent nuisent à la célébrité ainsi

qu'au talent des Triomphateurs , lorsqu'elles leur font sacrifier , à la poursuite de quelques Médailles , la véritable gloire que décerne le Public , ne portèrent aucune atteinte à la modestie de M. *Le Tourneur*. Il lui eût été permis cependant de s'enorgueillir d'un succès mérité. Ces Discours se réimpriment, en ce moment, avec d'autres Opuscules , chez *Le Roi*, Libraire, rue St. Jacques. Le style en est plein d'harmonie & de noblesse : c'est une lecture à recommander aux jeunes gens qui se dévouent à l'Eloquence Académique, & même à tout genre d'Eloquence.

Une étude savante de la Langue & de la Littérature Angloises, conduisit M. *Le Tourneur* à d'autres travaux. Le caractère de son imagination & sa profonde sensibilité décidèrent son choix dans les traductions des Poètes Anglois qu'il nous a fait connoître. Celle des *Nuits d'Young* eut un succès brillant & soutenu. Le Traducteur put à juste titre s'attribuer une grande partie de la réputation de cet Ouvrage, qu'il rendit en notre langue avec la force de l'original, avec le rythme, l'élevation & la tournure poétique dont la Prose est susceptible. Cet Ouvrage, qu'on devoit nommer une imitation, plutôt qu'une version d'*Young*, fit une espèce de révolution dans notre Littérature ;

& l'on a vu , quelques années après , le *genre sombre* ajouté dans un Poème didactique digne de sa réputation , à ceux que les Auteurs de Rhétorique avoient classés , depuis Aristote jusqu'à l'Abbé *Le Batteux*.

La traduction des *Poésies Galliques*, monument bien plus singulier & bien plus original que les *Nuits d'Young* ; occupa ensuite M. *Le Tourneur*. Au même temps , il se chargea de la redoutable entreprise d'une version complète de *Shakespeare*. M. *Le Tourneur* enrichit le premier volume d'un Discours préliminaire , où il examina , en le célébrant , le caractère du Tragique Anglois & celui de sa Composition Dramatique. Les idées nouvelles exposées dans ce Discours , furent traitées par quelques Personnes , comme une affaire d'Etat : à ce déchaînement , dont M. *Le Tourneur* fut l'objet , on eût dit qu'il s'agissoit d'une querelle nationale. Celle-ci néanmoins se réduisoit à une dispute d'opinion sur la Tragédie ; mais cette guerre d'un moment n'est pas le premier , ni ne sera le dernier exemple de la despotique intolérance qui surveille à l'introduction de toutes nouveautés.

On doit à M. *Le Tourneur* plusieurs autres Traductions de l'Anglois. Les Dis-

b vj

cours ou Préfaces raisonnées qui les précèdent, sont toutes pleines d'idées fortes. Si l'on excepte l'ébranlement passager qu'avoit donné M. de *Voltaire* à la curiosité, par ses Lettres publiées, il y a près d'un demi-siècle, sur les sublimes productions de quelques Ecrivains Anglais, personne n'a plus contribué que les Auteurs du Journal étranger & que M. *Le Tourneur*, à étendre le goût, la culture, la connoissance des Lettres Angloises parmi nous. Observons que dans tout ce qu'il a écrit, on trouve le mérite infiniment rare, d'un style noble, lié & soutenu.

Cet Ecrivain, pleuré de tous ses amis, ne laisse point après lui une bibliothèque de volumes entièrement originaux. Personne néanmoins n'eût été plus capable d'acquérir la gloire d'une défolante fécondité, n'étoit plus laborieux, plus patient, plus renfermé dans la solitude du Cabinet. Sa seule modestie, je dirois presque son humilité, lui inspiroit la défiance de ses talens. Sa vie a été un cours de vertus privées & de philosophie pratique. Jamais il ne s'éleva dans son cœur un mouvement de haine, de jalousie, de malveillance. Il ne connoissoit ni le tourment des prétentions, ni celui des rivalités. L'exercice de sa raison & la retraite l'avoient rendu absolument insensible au

funeste desir de la renommée. Etranger, dans sa maison de Montrouge, à toutes les agitations littéraires de la Capitale, son nom ne fut mêlé à aucun parti, à aucun débat, à aucun concours. Il portoit dans la société, la candeur & la timidité d'un enfant; sa conversation étoit douce comme ses mœurs; sa maison, l'image du calme & du bonheur. Au milieu des chagrins, des revers même, son humeur ne s'altéra pas une minute. Confrère officieux, bon maître, époux & père tendre, aucun ami ne fut plus sûr, plus constant, plus zélé. Ses vertus pourroient servir d'exemple aux Gens de Lettres, à tous les hommes; & le tribut que je lui paie sera confirmé par tous ceux qui l'ont approché. L'hommage que je rends ici à la mémoire d'un ami, n'est point un stérile éloge funèbre; c'est l'expression des sentimens qu'il laisse à ses relations, douloureusement affligées d'une perte qu'il est bien rare de remplacer.

M. Le Tourneur est mort à Paris, âgé de 52 ans.

Carte du Gouvernement de Tauride, comprenant la Crimée, les villes & forts de Kinburne, Ocza-kow, Kerson, & tous les pays aux environs, jusqu'aux extrémités de la mer d'Azow, pour servir au théâtre de la guerre entre les Turcs & les Russes. Dressée principalement d'après la carte manuscrite faite sur les lieux par les Ingénieurs Russes, pour

le voyage de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, & assujétie aux observations astronomiques de MM. de l'Académie Royale des Sciences de Pétersbourg. Par le sieur *Derauche*, Géographe & successeur des sieurs Delisle & Philippe Buache, premiers Géographes du Roi & de l'Académie Royale des Sciences. Prix 15 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Noyers.

Payeurs de Rente, six premiers mois de 1786, toutes Lettres.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 26 Janvier.

Le Gouvernement cédant au préjugé contre les effets de l'Inoculation dans les villes, l'avoit prohibée en 1768, & vient de la renouveler par une Ordonnance additionnelle qui défend d'inoculer, sauf à la distance de quatre cents toises des villes closes ou ouvertes, sous peine de mille florins d'amende.

Vainement l'on avoit espéré la fin des troubles qu'occasionne le nouveau Séminaire Général de Louvain. Les Etats de Brabant ont fait de nouvelles remontrances très-animées contre cet Etablissement. Les Evêques, les Théologiens, & jusqu'aux Etudiens écrivent & remontrent aussi; le Cardinal-Archevêque de Malines a écrit au Comte de *Trautmansdorff*, deux lettres, où il dit *le salut de la religion, sa conscience, la crainte de Dieu & de l'Eglise* compromis dans la reforme de l'éducation théologique du Brabant. Les

Théologiens de Louvain ont déclaré cet institut une *Ecole profane*, un *objet de scandale pour la Catholicité*, un *abyme ouvert à la corruption des races à venir*. Les Elèves ne sont pas moins fervens, & cela se conçoit. Ordinairement, c'est l'Administration qui règle les devoirs & les études des Ecoliers : ici ce sont les Ecoliers qui prétendent gouverner l'Administration. Le Comte de *Trautmansdorff* s'est de nouveau transporté à Louvain, & l'on paroît croire généralement qu'il ne cédera pas sur cet article. Cependant, le contraire n'est peut-être pas sans vraisemblance ; car l'échauffement est tel, qu'il pourroit avoir des suites sérieuses ; & malgré la solidité des motifs qui ont déterminé cette réforme, il est à croire que le Gouvernement ne s'exposera pas au spectacle d'une guerre civile pour la manière d'étudier la Théologie.

Le Ministre Plénipotentiaire, à la vue des délais du Conseil de Brabant, chargé de publier la Déclaration du 17 décembre dernier, confirmative de tous les Edits antérieurs au premier avril 1787, avoit donné à ce Conseil les ordres les plus positifs à ce sujet, avec défenses de se séparer avant d'avoir obéi. La séance de ce Tribunal, le 24, s'étant extraordinairement prolongée, la foule s'assembla autour de l'Hôtel, les patrouilles survinrent & di-

sièrent les curieux : la Garnison entière fut mise sous les armes ; des détachemens furent postés dans chaque quartier. Malheureusement l'un d'entre-eux, composé de 20 hommes, sous les ordres d'un Enseigne, arriva sur la grande place & fut, dit-on, insulté par le bas peuple. L'officier, à ce qu'on ajoute, ayant inutilement employé la douceur pour dissiper l'orage, ordonna à son détachement de faire feu ; cinq à six personnes furent tuées ou blessées ; le calme se rétablit, la Bourgeoisie resta tranquille, & la Garnison rentra dans ses quartiers. A minuit, une Députation du Conseil de Brabant vint annoncer au Comte de *Trautmansdorff*, que le Tribunal venoit d'arrêter de rendre la Déclaration exigée.

Nous apprenons de la Haye que le Baron de *Thulermeyer*, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse, a remis le 16 ses lettres de rappel au Président des Etats-Généraux, & que le Baron d'*Alvensleben* a présenté le lendemain ses lettres de créance en la même qualité.

Sept Généraux ont été nommés par L. H. P. pour prendre connaissance de tous les délits commis à Bois-le-Duc par la Garnison, & pour envelopper dans cette enquête ceux des Commandans & Officiers qui peuvent y avoir négligé leur devoir.

La Commission envoyée par le Stat-houder dans les villes votantes aux Etats, pour en réformer les Régences, si besoin est, a reçu une Déclaration de 721 Bourgeois & Habitans de Harlem, qui applaudissent à la bonne conduite de leurs Magistrats, & qui demandent de les conserver.

*Extraits des Gazettes Américaines jusqu'au
19 décembre 1787.*

Le sort de la nouvelle Constitution proposée aux *Etats-Unis* par le Congrès actuel, n'est pas encore décidé. Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs depuis près de 3 mois, ce monument de législation politique. Il est le résultat des lumières que les Républiques anciennes & modernes, les Anglois, *Montesquieu* & *Rousseau* ont répandues sur ce premier objet de l'intérêt public. L'année dernière, M. *John Adams* publia à Londres un ouvrage profond, où, réfutant les idées vagues de M. *Turgot* sur la Démocratie, il a prouvé, comme *De Lolme*, & d'autres l'avoient déjà fait, qu'une Constitution vraiment libre & solide ne peut résulter que de la balance des pouvoirs. Les principes de M. *Adams* paroissent avoir dirigé les législateurs de l'*Amérique-Unie*. Le temps seul & de longues méditations pourront apprendre aux esprits sages les

avantages & les inconvéniens de ce nouveau système, si éloigné de celui qu'adoptèrent les Américains à l'instant de leur indépendance ; si le pouvoir fédératif s'est combiné, au degré propre, avec la souveraineté des Etats confédérés ; si les sacrifices de ceux-ci sont trop ou trop peu considérables ; si les inconvéniens d'une Démocratie pure & de l'indépendance des membres associés, sont sagement balancés par la puissance d'une Aristocratie élective, amovible, & réunissant les pouvoirs suprêmes de la Confédération.

Ces questions ont été vues fort diversement en Amérique ; le plus grand nombre, à ce qu'il paroît, sous le nom de *Fédéralistes*, a défendu l'ouvrage de la *Convention* : les *Anti-Fédéralistes* le combattent, & les Papiers publics sont remplis de ces discussions contradictoires. Elles éclaireront sans doute l'opinion générale, & préviendront les décisions peu réfléchies & précipitées.

Sans entrer dans ces débats, peu faits pour ce Journal, nous exposerons seulement la situation des choses, telle que la présentent les plus récentes Gazettes Américaines.

« On se rappelle sans doute, disent-elles, que » le *Congrès*, en communiquant aux différens Etats » de l'Union, la nouvelle forme de Gouvernement » fédératif, par la convention de Philadelphie,

» recommandoit à chacun d'eux de nommer une
 » convention spéciale des Délégués du peuple , à
 » l'effet de l'examiner & de la ratifier s'il y avoit
 » lieu. Ainsi la convocation plus ou moins prompte
 » de ces *conventions* , prouvera quels sont les Etats
 » les mieux disposés en faveur de la nouvelle
 » constitution fédérative.

» Depuis les avis reçus des différens Etats ,
 » jusqu'au 19 Décembre , on fait que deux Etats
 » l'ont déjà ratifiée. Le premier est le *Delaware*.
 » Sa convention s'est assemblée à Douvres le 3
 » décembre , & au bout de deux jours la ratifi-
 » cation y fut décidée unanimement. La conven-
 » tion de *Philadelphie* (Pensilvanie) a été plus
 » lente ; sa ratification a passé , le 13 décembre ,
 » par une majorité de 46 voix contre 23 , après
 » une délibération de 19 jours. (1)

» Les Etats du *nouveau Jersey* , de la *Géorgie* ,
 » & du *Massachussett* ont convoqué des conven-
 » tions. Celle du 1^{er} a dû s'assembler le 12 dé-
 » cembre , celle du second s'assemblera le 25 du
 » même mois , & celle du 3^e , le 2 janvier. Le *Mary-*
 » *land* & la *Virginie* ont également nommé des con-
 » ventions , mais le jour de leur convocation
 » n'est point encore exactement connu. On sait
 » pourtant que parmi les membres de celle de
 » Virginie , se trouve le Général *Washington* ,
 » comme député du Comté de Fairfax.

» Les Etats du Nord paroissent en général plus
 » portés que ceux du Midi à adopter la nouvelle
 » constitution. Il paroît que l'opposition est très-

(1) C'est deux voix contre une , majorité qui ,
 suivant les principes d'Ecrivains distingués , seroit suf-
 fisante pour décider une Election , une Loi ordinaire ,
 un Impôt ; mais non pour l'adaption d'un Gouverne-
 ment fondamental. On sait qu'à Venise nulle Loi ne
 passe au Grand Conseil qu'à la pluralité des deux
 tiers des suffrages. (Note du Rédacteur.)

» forte à *N. York*. Cet Etat, qu'on s'attendoit à
 » voir se montrer l'un des premiers, n'a point
 » encore nommé de convention.

» Le *Rhode-Island*, toujours réfractaire aux
 » vœux de l'Union, n'a pas même pris commu-
 » nication en forme de la nouvelle constitution
 » qui lui avoit été envoyée par le *Congrès* ; sous
 » prétexte que cette forme de Gouvernement ayant
 » paru dans tous les papiers publics, le peuple
 » en étoit suffisamment instruit, & pouvoit
 » prendre le parti qu'il jugeroit à propos. »

« Dans la nouvelle forme de Gouvernement, on
 » se rappelle que la proportion des représentans sur
 » un nombre donné de commettans, est d'un *Député*
 » sur 30 mille habitans (1). On sait aujourd'hui que
 » dans le premier projet de Gouvernement rédigé
 » parla convention de Philadelphie, cette propor-
 » tion n'étoit que d'un *Député* pour 40,000 ha-
 » bitans. Ce fut le Général Washington qui seul
 » opina pour qu'on l'établît à 30 mille. Son opi-
 » nion entraîna celle de tous les Membres. Ainsi
 » c'est à lui que le peuple Américain devra ce
 » bienfait précieux, celui d'être représenté par
 » un plus grand nombre de députés. »

« L'Etat de Pensilvanie a imposé un droit addi-
 » tionnel de deux deniers sterl. par galon sur le vin
 » de Madère, & d'un denier par galon sur tous
 » les autres vins ; un droit d'un denier pour livre
 » par livre de thé bouy, trois deniers sur tous les
 » autres thés, & un denier par livre de café,
 » importés dans cet Etat. »

(1) En supposant par ampliation, 3,000,000 d'ha-
 bitans dans la République fédérative, elle auroit
 cent Députés. La Représentation en Angleterre, est
 dans une proportion plus favorable au Peuple ; huit
 millions d'habitans ayant cinq cent représentans au
 Parlement (l'Ecosse non comprise) : c'est environ
 le double. Mais d'autres circonstances diminuent ce
 désavantage de l'Amérique.

» L'Etat de la Virginie a ordonné le 17 novembre dernier, que tous les actes ou partie d'iceux en vigueur dans cet Etat, qui seroient contraires à la teneur du traité de paix entre le Roi d'Angleterre & les Etats-Unis, seroient révoqués. Mais cette loi ne devra sortir son plein effet qu'autant que les autres Etats de l'Union en auront passé de semblables.

» Le Congrès fait distribuer à ceux des Sauvages du lac Champlain qui, par leur grand âge ou leurs infirmités, sont hors d'état de pourvoir à leur subsistance & à celle de leur famille des provisions pour un an. Mais il exclut expressément de ces provisions le rhum, le savon & la chandelle. Arrêté du 12 octobre.

» Il assigne une somme de 20,000 dollars pour conclure avec les Sauvages les traités qui seront jugés nécessaires par une majorité des Etats-Unis assemblés en Congrès.

» Les Etats Généraux de Hollande s'étant plaint au Congrès que l'Etat de Virginie avoit exempté les eaux-de-vie françoises d'un certain droit auquel les eaux-de-vie hollandoises restoient sujettes, & que cette faveur étoit contraire au 2^e. article du Traité conclu entre les Etats Généraux & l'Amérique Unie, par lequel les premiers devoient être traités comme les nations les plus favorisées; le Congrès recommandera à l'Etat de Virginie de mettre les eaux-de-vie françoises & hollandoises sur le même pied.

» L'Etat de Jersey a imposé un droit d'accise sur l'importation des liqueurs. Mais cette taxe déplaît généralement au peuple, & l'on croit qu'elle sera révoquée.

» Dans le Comté de Hunterdon, l'impôt a été adjugé à 3 mille & quelques cents l. st.; dans le Comté de Morris à 600; dans le Comté de Middlesex, à 1700;

dans le Comté de Monmouth à 1000 liv. ; & dans celui de Burlington seulement à 3 schellings.

» Les Consuls étrangers résidens dans les Etats-Unis ayant réclamé l'exemption de droits sur toutes les marchandises par eux importées pour leur propre usage, le Congrès leur a refusé ce privilège par un arrêté du 28 septembre dernier.

» Le Chevalier de *Longchamps*, connu par son affaire avec M. de *Marbois*, alors Consul Général de France dans l'Amérique-Unie, a été tué en duel à New-York, le 25 septembre, à 11 heures du soir. Son antagoniste est, à ce qu'on assure, un Officier étranger qui a servi dans l'armée Américaine pendant la dernière guerre. Il s'est soustrait aux poursuites de la justice, & s'est, dit-on, embarqué pour les Isles.

» On a élevé à New-York un monument à la mémoire de feu le Général Montgomery. Les dessins en ont été donnés par le Major l'Enfant. »

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

Cause entre les Médecins de la Ville de Troyes,
& le Curé de la Paroisse de Montaulin.

L'exercice illimité de la Médecine n'est permis qu'aux seuls Médecins, il est seulement toléré aux Curés, soit par leurs conseils, soit par la distribution des remèdes à leurs Paroissiens malades, mais à la charge de les faire gratuitement.

C'est ce qui a été jugé dans l'espèce que nous allons rapporter. Le sieur de *Lamotte*, Curé de *Montaulin*, réunit aux qualités essentielles à un homme de son état, des connoissances très-étendues en Médecine ; il ne se borne pas aux secours spirituels de son ministère, il prodigue ceux de la Médecine, & distribue gratuitement les remèdes

qui en font la suite. Des succès heureux ont étendu sa réputation bien au-delà des bornes de sa Paroisse ; les malades sont venus de toute part chez lui ; les uns pour le consulter , les autres pour solliciter ses soins & ses remèdes. = Il s'estimoit heureux d'être utile à ses semblables. Cependant sa charité pour les indigens qu'il secouroit de sa bourse , lui prescrivit la loi de ne point refuser ce que la reconnoissance des malades aisés lui offroit volontairement , ce qui ne faisoit qu'augmenter le patrimoine des Pauvres , dont il se regardoit comme l'économe. = Il y avoit déjà 40 ans que ce bon Pasteur étendoit sa bienfaisance sur tous ceux qui avoient besoin de lui , lorsque les Médecins de Troyes s'alarmèrent de ses succès. Ils le firent assigner le 2 septembre 1780 , au Bailliage de Troyes , pour voir ordonner l'exécution des articles 26 & 27 de l'Edit du mois de mars 1707 , qui défendent l'exercice de la Médecine à tous ceux qui n'ont pas obtenu le degré de Licencié dans une des Facultés de Médecine du Royaume , & qu'en conséquence il lui fût fait défenses d'exercer la médecine. = *Le Curé de Montaulin* a défendu à cette demande , & a soutenu que comme Curé , on ne pouvoit l'empêcher d'aider de ses conseils ses Paroissiens , & de leur administrer gratuitement des remèdes ; que loin que cet exercice pût lui être défendu , on savoit que le Gouvernement envoyoit tous les ans dans les campagnes , des remèdes aux Curés pour les distribuer ; que d'ailleurs les Curés avoient de tout temps été invités , soit par le Gouvernement , soit par les plus grands Médecins , à s'occuper de la Médecine , pour être en état de soulager les malades ; qu'autrefois la plupart des Médecins étoient ecclésiastiques. Les *Médecins de Troyes* , frappés sans doute de la défense du *Curé de Montaulin* , ont pris le parti de rectifier leurs conclusions , & ont seulement demandé qu'il fût fait défense,

aux Curés d'exercer la Médecine au-delà des limites de leurs paroisses ; & dans cet état de la cause , est intervenue sentence , « qui a défendu au Curé » de *Montaulin* de visiter aucuns malades , faire » & exercer la Médecine , fournir , vendre , porter ni administrer aucuns remèdes & médicaments , de telle nature que ce soit , même » gratuitement , tant dans la Ville de Troyes , » que dans l'étendue du Failliage de ladite Ville , » sous les peines portées par les réglemens , notamment par l'Edit du mois de mars 1707 , » excepté dans la paroisse de *Montaulin* , où il » pourra , en sa qualité de Curé , visiter les personnes qui y sont attaquées de maladie , leur » fournir les remèdes & drogues qui leur sont » nécessaires , sans pouvoir exiger à cet effet aucune » rétribution , soit en argent ou autrement , & » a condamné le Curé aux dépens. » — Celui-ci a interjeté appel de cette sentence ; il s'est plaint des défenses à lui faites d'exercer la Médecine hors de sa paroisse ; il a prétendu qu'on ne pouvoit l'empêcher de faire tout le bien qui est en son pouvoir , sur-tout lorsqu'il le fait gratuitement ; il s'est également plaint des défenses que la sentence lui a faites de rien recevoir pour l'exercice de la Médecine ; & l'administration des remèdes qu'on lui permet dans sa paroisse , défenses qui sont pour lui une injure , & donnent à croire qu'il est guidé dans cet exercice par l'esprit d'intérêt ; enfin il s'est plaint de la condamnation aux dépens , qui auroient dû être compensés , puisque la sentence lui accorde l'exercice de la Médecine dans sa Paroisse. — Les Médecins , au contraire , ont soutenu que cette sentence devoit être confirmée dans toutes ses dispositions.

L'arrêt du 10 mai 1786 a mis l'appellation au néant , ordonné que ce dont est appel feroit son plein & entier effet ; condamné l'appelant en l'amende , dépens compensés..

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 9 FÉVRIER 1788.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S)

*A Madame la Princesse ROSPIGLIOSI,
fille de Mine la Duchesse DE BRACCIANO.*

O d'une illustre mère, aimable rejeton !
Princesse, digne objet des faveurs d'Apollon !
Dans le chemin des Arts vous marchez sur ses
traces.

Si Vénus, dont le Ciel alloit être jaloux,
En sortant de la mer, eût brillé comme vous,
La Déesse auroit pu se passer des trois Graces.

(Par M. Bartoli, de l'Académie des
Inscriptions & Belles-Lettres.)

N^o. 6. 9 Fév. 88.

C

C H A N S O N

*A Madame la Comtesse de S. T.....**Air : Triste raison , j'abjure ton empire.*

DE la beauté l'on redoute les charmes,
 En nous plaissant , elle trouble nos jours ;
 Mais on auroit du plaisir dans ses larmes ,
 Si l'on suivoit le vrai Dieu des Amours.

IL en est deux qui règnent à Cythère ;
 L'un est bruyant , téméraire , jaloux ;
 L'autre est constant , discret , tendre , sincère ,
 Et ce dernier a dû naître de vous.

(Par M. Sabatier de Cavaillon.)

M O N É P I T A P H E

A quarante ans & en parfaite santé.

DIGNE peut-être qu'on m'envie ,
 Je passai doucement ma vie :
 Des plaisirs vrais & purs en ont rempli le cours ;
 Souvent les doctes Sœurs reçurent mon hommage ;
 Un objet accompli (mes uniques amours)
 Fit le charme de mon bel âge ,
 Et la sainte amitié celui de tous mes jours.

*(Par M. D*** T***)*

DIALOGUE

Entre LE TASSE & VOLTAIRE.

LE TASSE.

Nous fûmes tous deux la gloire de notre Patrie, & tous deux persécutés par elle.

VOLTAIRE.

Milton eut moins à se plaindre : on le laissa mourir de faim ; mais on le laissa libre.

LE TASSE. Je jouis assez long-temps du même bonheur à pareil prix. Enfin, un Prince d'Italie m'appelle à sa Cour, & m'y prodigue les honneurs, sur-tout les promesses. Je le croyois mon ami ; j'étois le sien. Mais bientôt l'ami le plus puissant relégua l'autre dans une infame prison.

VOLTAIRE. La prison est toujours voisine des Palais.

LE TASSE. On m'enferma dans celle des foux. Il est vrai que j'étois amoureux.

VOLTAIRE. Etiez-vous aimé ? L'amour n'est une folie qu'autant qu'elle ne se partage point.

LE TASSE. Je ne vous dirai point, si je fus heureux ; c'est encore un problème & pour le Public, & même pour le rival qui me fit et fermer.

VOLTAIRE. Je fus moi-même, comme vous, mis aux fers sur un simple soupçon. Il faut croire

que dans tous les temps, les Délateurs de Cour furent jugés infaillibles.

LE TASSE. Que de maux ils me firent ! J'habitois la prison des foux, & je pensai le devenir en effet. Que fîtes-vous dans la vôtre ?

VOLTAIRE. Un Poème épique.

LE TASSE. Une prison est un triste Parnasse. Homère travailloit, dit-on, dans un antre ; mais il en avoit la clé.

VOLTAIRE. Vous connoissez, je pense, le résultat de l'entreprise. Mon Héros méritoit bien d'être chanté. Il lui manqua seulement d'être né dix à douze siècles plus tôt, & de faire la guerre dans le pays des prodiges.

LE TASSE. Oui, Henri IV étoit trop moderne. Il nous faut des événemens & des hommes que nous puissions peindre & métamorphoser à notre choix.

VOLTAIRE. Il nous faut aussi des Lecteurs tels que l'Italie vous en offroit. On me l'avoit dit d'avance : *Les François n'ont pas la tête épique.* Je suis, pour l'ordinaire, aussi éloquent que vous, quelquefois davantage ; mais mon Poème ne pouvoit égaler ni l'intérêt, ni la variété, ni la richesse du vôtre. Je ne pouvois remplacer ni Clorinde ni Herminie, encore moins Armide. Je n'eus pour moi que la raison, & vous eûtes pour vous la magie.

LE TASSE. Je sens que mon lot fut le meilleur : je pus créer mes Héros ; vous fûtes réduit à peindre les vôtres.

VOLTAIRE. Nos Annales m'offroient aussi des Sujets assez vieux pour devenir fantastiques ; mais

vosre Nation se prend par l'oreille : la Nation Françoisse est composée de foux, qui exigent que ses Ecrivains soient sages. Permis au Romancier, qui s'égaie, d'entraîner sans suite les plus incroyables fictions ; le Poëte épique (celui du moins qui mérite ce titre) est astreint à plus de réserve. Pourquoi ? c'est que l'un badine, & que l'autre est supposé parler sérieusement. J'ai su badiner comme un autre ; & vous voyez sous cet ombrage l'*Arioste* qui en vérifie d'assez bonnes preuves.

LE TASSE. Cette lecture paroît l'égayer : peut-être l'affligeroit-elle s'il habitoit encore le monde que nous avons quitté.

VOLTAIRE. Un des plus grands biens que nous procure l'Elysée, est de nous mettre à l'abri & de la jalousie que nous pouvons éprouver nous-mêmes, & de celle que nous inspirons à d'autres.

LE TASSE. J'ai peu connu la première ; mais je fus long-temps victime de la seconde.

VOLTAIRE. C'est un grand malheur pour vos envieux & vos persécuteurs de toute espèce : on verra ce qu'ils étoient, en voyant ce que vous êtes.

LE TASSE. Cet exemple, si vous ne me flattez pas, en devroit être un pour tous les hommes, du moins pour ceux à qui la fortune a départi le malheureux pouvoir d'opprimer, & pour ceux qui, sans en avoir la triste faculté, en ont le criminel dessein.

VOLTAIRE. Je vais vous faire part de mon secret. Les grandes persécutions n'humilient point : on ne manque jamais de se mettre en parallèle avec ceux qui nous persécutent, & c'est quelquefois les honorer beaucoup. Mais vous ne me par-

lèz pas de l'homme obscur qui ose lâcher contre vous un couplet ou une calotine ?

LE TASSE. Alors celui-là veut se placer à côté de nous ; & c'est-là ce qui nous humilie : mais le mieux seroit toujours de ne jamais s'apercevoir de rien.

VOLTAIRE. Je fus moins patient. Je rendis coup pour coup ; & quelquefois même j'ai tué mon adversaire avec un seul hémistiche.

LE TASSE. Puisqu'il avoit la vie si tendre , pourquoi ne pas le laisser mourir de lui-même ? Hercule ne s'amusoit pas à tuer des papillons.

VOLTAIRE. On me reprochoit, comme à vous, d'avoir tenté trop de genres différens ; Je ne pus cependant jamais atteindre les sublimes hauteurs de l'Opéra comique.

LE TASSE. Je ne pense pas, non plus, que vous ayez jamais fait d'*Aminte*.

VOLTAIRE. Ni vous de *Zaire*. Mes Ouvrages pourroient faire à dix Ecrivains différens dix bonnes réputations, & je n'ai jamais joui paisiblement de la mienne.

LE TASSE. J'avois fait mon Poëme épique ; & le Duc de Ferrare publioit que j'étois fou. J'allois enfin , grace aux soins & au goût du Pape Clément VII , être couronné au Capitole. Je mourus la veille de mon triomphe.

VOLTAIRE. Je fus plus heureux que vous ; on me couronna sur le Théâtre de ma Nation huit jours avant ma mort.

LE TASSE. J'ai une question à vous faire.

VOLTAIRE. Je l'attends.

LE TASSE. S'il vous étoit permis de renaître, & de recommencer une autre carrière, à quoi l'emploiriez-vous ?

VOLTAIRE. Sans doute, à faire ce que j'ai fait, excepté à vouloir être tout à la fois Poète, Historien, & Courtisan. L'homme à qui le génie met la plume à la main, peut oublier l'Univers sans craindre d'en être oublié. Il se plaît à instruire, à consoler le monde, & le fuit souvent pour sa propre commodité.

LE TASSE. Un tel rôle sur la Terre en vaut bien un autre. Je douterois pourtant que Godefroi de Bouillon voulût quitter son nom pour le mien.

VOLTAIRE. Gardez le vôtre, mon illustre Maître. Il sera toujours plus facile de délivrer Jérusalem, que de faire une *Jérusalem délivrée*.

(Par M. de la Dixmerie.)



Explication de la Charade , de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Vermine*; celui de l'Énigme est *la Pincette*; celui du Logogriphe est *Folie*, où l'on trouve *Lie, Ile, If, Loi, Fil, Foi, Oie, Io.*

C H A R A D E.

LA femme expose mon premier
Aux injures de mon dernier ;
N'as-tu pas dessein de prier,
N'entre jamais dans mon entier.

(*Par un Ecolier de 3e. du Collège du Pleffis.*)

É N I G M E.

JE suis un petit mot étrange ,
Quoique sans cesse répété ,
Dont il est rare qu'on s'arrange ,
Et qui nuit fort à la gaité.
En Langue françoise ou latine ,
Je fais toujours la même mine ,

Et contrarie à tout propos ,
 Soit qu'on me lise à l'ordinaire ,
 Soit qu'on le fasse en sens contraire,
 En renversant l'ordre des mots.
 Plus d'une Amante fortunée
 Eût joint sans moi sa destinée
 A celle du plus tendre Amant.
 L'être le plus accommodant
 A reçu de moi quelque injure ;
 Et même je fais la gageure
 De te forcer , ami Lecteur ,
 A mentir de gaîté de cœur ;
 Car dans l'instant que tu combine
 Quel est mon nom , mon origine ,
 Qu'on te demande : » Le fais-tu « ?
 Je fais chanceler ta vertu :
 Tu vas cesser d'être sincère ,
 Et par un vrai mensonge aussi-tôt t'annoncer ;
 Car si tu fais mon nom , tu diras le contraire ;
 Si tu ne le fais pas , tu vas le prononcer.

(Par M. l'Abbé Lacolley.)

LOGOGRIPE.

DANS le sein de l'erreur, aïni, je pris naissance ;
 J'eus de nombreux enfans, ma mère est l'ignorance.
 Ce n'étoit qu'en tremblant que les foibles mortels
 Venoient avec respect encenser mes autels.

C ;

58 M E R C U R E

J'étois en grand crédit chez les Peuples barbares ;
 Mes Sacrificateurs sont devenus bien rares.
 On me méprise , hélas ! mon trône est renversé ,
 La lumière parut , & mon règne est passé.
 Cinq lettres seulement composent tout mon être ;
 Si tu les désunis , tu pourras reconnoître
 Un titre bien commun ; l'opposé de chagrin ;
 Un oiseau ; deux pronoms ; un ton de l'Arétin ,
 Avec un mois très-agréable ;
 Un Roi de l'Orient qui visita l'étable.
 Encore un peu , Lecteur , & poursuivant toujours ,
 Tu vois ce qui met fin aux folâtres amours.
 Plus , le souffle divin qui nous donne la vie ,
 C'est tout : tu m'as trouvé , si tu fais la Magie.

(Par M. de Bourrienne de Sens.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

VOYAGE en Syrie & en Egypte pendant les années 1783, 1784 & 1785 ; par M. C. F. VOLNEY ; 2 vol. in-8°. seconde édition, de l'Imprimerie de Didot jeune. A Paris, chez Desenne, Lib., au Palais-Royal.

UN Voyage, quand il est bien fait, quand il est l'Ouvrage d'un esprit éclairé qui fait bien voir, & d'un homme vrai qui ne dit que ce qu'il a vu, est un des Livres les plus agréables à parcourir, & des plus utiles à méditer.

C'est sur le rapport & sur le témoignage des Voyageurs que les Physiciens fondent le plus souvent leurs opinions sur la Nature, & les Moralistes leurs opinions sur l'homme & sur la société.

Montagne, Montesquieu, Buffon, sont remplis de la lecture des Voyages ; ils établissent leurs plus grandes idées sur les faits cités par les Voyageurs ; & quand ceux-ci se trompent ou veulent tromper, les autres sont dans l'erreur & ils y entraînent le monde entier, qui n'a pas le moyen de résister à leur génie.

Lorsqu'un Voyage est bien fait, qu'il est exact, fidèle, & qu'il est encore bien écrit,

c'est donc un bon Ouvrage qui enrichit la Littérature, & qui peut faire encore naître des Ouvrages qui éclaireront le monde.

Tous ces caractères nous paroissent appartenir beaucoup plus qu'à tout autre Voyage, à celui que M. Volney a publié l'année dernière. Chardin & Tavernier, qui sont pourtant des hommes de mérite, n'ont pas la philosophie de M. de Volney, & ils en ont moins encore le style.

Ce style est toujours précis, élégant, correct, & souvent pittoresque; ce n'est pas seulement pour le plaisir qu'il me fait que je l'estime dans un Voyage : il est pour moi l'un des meilleurs garans de la vérité de ce que le Voyageur me raconte. Cette opinion peut paroître étrange d'abord, car il ne laisse pas que d'y avoir un assez grand nombre de fictions & de mensonges assez bien écrits. Sans doute on peut feindre, on peut mentir avec élégance; mais un style toujours sain & toujours pur suppose un très-bon esprit, & un bon esprit doit aimer la vérité. Les Voyageurs nous trompent le plus souvent sans le vouloir, & parce qu'ils se sont trompés eux-mêmes : or un esprit capable d'écrire avec cette justesse continuelle d'idées & d'expressions, sans laquelle il n'y a pas de bon style, est un esprit qui possède le meilleur & le seul moyen d'éviter les erreurs, les exagérations, tout ce qui est faux, tout ce qui est inexact. Celui qui voit assez bien ses

propres pensées pour les démêler & pour les rendre avec clarté, portera plus facilement encore sur les objets extérieurs ce coup d'œil juste qui en saisit les formes, les proportions, les couleurs & les rapports ; c'est la même lumière que nous portons au dedans de nous & sur l'Univers. L'unique différence, c'est qu'il est cent fois plus difficile peut-être de rendre compte clairement des vûes de notre esprit & des impressions de notre ame, que de dessiner & de peindre ce que la Nature a mis sous nos yeux.

Dessinateurs, Peintres, Poètes descriptifs, vous tous qui dessinez & peignez avec la parole, avec le crayon ou avec le pinceau, j'aime votre art avec passion, & j'adore votre talent quand vous en avez. Mais laissez-moi vous le dire : il y aura toujours vingt Thompson pour un Racine, & vingt Berghem pour un Locke.

Je crois donc assez raisonnable de conclure qu'un Voyageur qui pense & s'exprime toujours avec une extrême correction, a vu avec exactitude & a parlé avec vérité.

Peu de pays sur le globe entier étoient aussi propres que l'Egypte & la Syrie à exercer à la fois & l'esprit philosophique d'un Voyageur, & son talent pour décrire.

En Egypte, les débordemens réguliers du Nil, qui fécondent les terres qu'ils semblent ravager, la rapidité prodigieuse avec laquelle toutes les productions naissent,

croissent , mûrissent & sont moissonnées ; cette terre toujours humide, ou toujours couverte de verdure sous un ciel embrasé dont les feux ne sont jamais tempérés par aucun nuage , par aucune pluie : tous ces tableaux naturels en Egypte sont des phénomènes pour le reste de l'Univers ; & l'Ecrivain le plus exact fera celui qui donnera le mieux à l'imagination des Lecteurs cette espèce de plaisir qu'elle aime tant & qu'elle reçoit du merveilleux. Tous les souvenirs & tout ce qui reste des monumens de l'Egypte ancienne, portent le même caractère ; ces pyramides, asiles, dit-on, de la mort, plus étendues, plus magnifiques que les palais des Pharaons ; ces tombeaux des Rois, où leurs restes étaloient encore tout l'orgueil du pouvoir qui venoit de leur échapper avec la vie , où un art qui sembloit surnaturel conservoit à leurs dépouilles les formes, les couleurs & presque la fraîcheur de la santé, & où s'est révélé, peut-être pour la première fois à l'homme, l'espérance d'une existence immortelle ; ces souterrains, qui, se prolongeant dans presque toute l'étendue de l'Empire, formoient en quelque sorte deux Egyptes, l'une sous le ciel, l'autre sous la terre ; ces lacs, ces mers dont la main de l'homme avoit tracé l'enceinte & gouvernoit les flots ; ces villes élevées sur des chaussées, & ces chaussées élevées sur les eaux ; ce Gouvernement où il y avoit des Rois, des Prêtres, des Castes, &

où personne ne commandoit, où tout étoit également soumis à un despotisme qui étoit celui de l'ordre; ces opinions religieuses & politiques, enveloppées de mystères, bienfaisantes pour l'Egypte, où elles étoient nées & devenues si funestes pour le reste de la Terre qui les a adorées sans les entendre; le contraste de l'ancienne Constitution de l'Egypte, où tout étoit dirigé par des règles minutieuses dans la Pratique, & grandes dans les vûes générales, avec le Gouvernement actuel de la même contrée, où tout est abandonné aux hasards & aux désordres des passions & de la barbarie. Tout dans l'Egypte offre à l'imagination d'un Voyageur les plus riches tableaux, & à sa raison les plus savantes recherches.

Si l'Egypte ancienne étoit bien connue, un grand nombre de questions qui tourmentent & désolent la curiosité humaine, seroient ou résolues ou étouffées.

Dans la Syrie, le climat & la Nature n'offrent pas tant de phénomènes, & pour ainsi dire, tant de prodiges; mais on y découvre des tableaux plus magnifiques & plus touchans, plus variés sur-tout. L'Egypte est une terre pleine de miracles plutôt que de beautés. Dans la Syrie, les beautés sont naturelles; & l'imagination, moins frappée d'abord, s'y plaît & s'y enrichit ensuite davantage: on y arrive, on s'y promène, & on en sort ayant sous les yeux des ra-

bleaux ou imposans ou rians. » Le Liban ;
» dit M. de Volney lui-même, dont le nom
» doit s'étendre à toute la chaîne du *Kef-*
» *raouan* & du pays des *Druzes*, présente
» tout le spectacle des grandes montagnes.
» On y trouve à chaque pas ces scènes où
» la Nature déploie, tantôt de l'agrément
» ou de la grandeur, tantôt de la bizarre-
» rie, toujours de la variété. Arrive-t-on
» par la mer & descend-on sur le rivage,
» la hauteur & la rapidité de ce rempart
» qui semble fermer la terre, le gigantes-
» que des masses qui s'élancent dans les
» nues, inspirent l'étonnement & le res-
» pect. Si l'Observateur curieux se trans-
» porte ensuite jusqu'à ces sommets qui
» bornoient sa vue, l'immensité de l'espace
» qu'il découvre, devient un autre sujet de
» son admiration : mais pour jouir entiè-
» rement de ce spectacle, il faut se placer
» sur la cime même du Liban ou du *San-*
» *nin*. Là, de toutes parts, s'étend un ho-
» rizon sans bornes ; là, par un temps
» clair, la vue s'égare & sur le désert qui
» confine au golfe Persique, & sur la mer
» qui baigne l'Europe, l'ame croit embras-
» ser le Monde. Tantôt les regards errans
» sur la chaîne successive des montagnes,
» portent l'esprit, en un clin d'œil, d'*An-*
» *tioche* à *Jérusalem* ; tantôt se rapprochant
» de ce qui les environne, ils sondent la
» lointaine profondeur du rivage : enfin
» l'attention, fixée par des objets distincts,

» observe avec détail les rochers , les bois ,
» les torrens , les côteaux , les villages &
» les villes. On prend un plaisir secret à
» trouver petits ces objets qu'on a vus si
» grands ; on regarde avec complaisance la
» vallée couverte de nuées orageuses , &
» l'on sourit d'entendre sous ses pas ce ton-
» nerre qui gronda si long-temps sur sa tête.
» On aime à voir à ses pieds ces sommets
» jadis menaçans , devenus dans leur abaif-
» sement semblables aux sillons d'un champ
» & aux gradins d'un amphithéâtre ; l'on
» est flatté d'être devenu le point le plus
» élevé de tant de choses , & l'orgueil les
» fait regarder avec plus de complaisance.
» Lorsque le Voyageur parcourt l'intérieur
» de ces montagnes, l'aspérité des chemins,
» la rapidité des pentes , la profondeur des
» précipices commencent par l'effrayer.
» Bientôt l'adresse des mulets qui le por-
» tent , le rassure , & il examine à son aise
» les incidens pittoresques qui se succèdent
» pour le distraire. Là , comme dans les Al-
» pes , il marche des journées entières pour
» arriver dans un lieu qui , dès le départ ,
» est en vue , il tourne , il descend , il cô-
» toie , il grimpe ; & dans ce changement
» perpétuel de sites , on diroit qu'un pou-
» voir magique varie à chaque pas les dé-
» corations de la scène : tantôt ce sont des
» villages prêts à glisser sur des pentes ra-
» pides , & tellement disposés , que les ter-
» rasses d'un rang de maison servent de

» rue au rang qui les domine ; tantôt c'est
» un couvent placé sur un cône isolé ,
» comme *Marchaia* dans la vallée du *Ti-*
» *gre*. Ici, un rocher percé par un torrent,
» est devenu une arcade naturelle, comme
» à *Nahr-el-Leban* ; là un autre rocher
» taillé en pic , ressemble à une haute mu-
» raille ; souvent sur les côteaux les bancs
» de pierre , dépouillés & isolés par les
» eaux, ressemblent à des ruines que l'Aré
» auroit disposées ; en plusieurs lieux les
» eaux trouvant des couches inclinées , ont
» miné la terre intermédiaire , & ont for-
» mé des cavernes comme à *Nahr-el-Kelb* ,
» près d'Antoura. Ailleurs elles se sont pra-
» tiqué des cours souterrains , où coulent
» des ruisseaux pendant une partie de l'an-
» née, comme à *Mar Elias-el-Roum* & à *Mar*
» *Hanna*. Quelquefois ces incidens pitto-
» resques sont devenus tragiques. On a vu ;
» par des dégels & par des tremblemens
» de terre, des rochers perdre leur équilib-
» re, se renverser sur les maisons voisines
» & en écraser les habitans : il y a envi-
» ron vingt ans qu'un accident semblable
» ensevelit près de *Mar Djordjos* un vil-
» lage qui n'a laissé aucune trace. Plus ré-
» cemment , & près du même lieu , le ter-
» rein d'un coteau chargé de mûriers & de
» vignes , s'est détaché par un dégel subit ;
» & glissant sur le talus du roc qui le por-
» toit, il est venu, semblable à un vaisseau
» qu'on lance du chantier, s'établir tout

» d'une pièce dans la vallée inférieure. Il
» en est résulté un procès bizarre , quoique
» juste , entre le Propriétaire du fonds in-
» digène , & celui du fonds émigré ; & il a
» été porté jusqu'au Tribunal de l'Emer-
» Yousef , qui a compensé les pertes. Il
» sembleroit que ces accidens dussent jeter
» du dégoût sur l'habitation de ces monta-
» gnes ; mais outre qu'ils sont rares , ils sont
» compensés par un avantage qui rend leur
» séjour préférable à celui des plus riches
» plaines ; je veux dire par la sécurité con-
» tre les vexations des Turcs. Cette sécurité
» a paru un but si précieux aux habitans ,
» qu'ils ont déployé dans ces rochers une
» industrie que l'on chercheroit vainement
» ailleurs. A force d'art & de travail , ils
» ont contraint un sol rocailleux à devenir
» fertile. Tantôt , pour profiter des eaux ,
» ils les conduisent par mille détours sur
» les pentes , ou ils les arrêtent dans les
» vallons par des chaussées ; tantôt ils sou-
» tiennent les terres prêtes à s'écrouler par
» des terrasses & des murailles. Presque
» toutes les montagnes , ainsi travaillées ,
» présentent l'aspect d'un escalier & d'un
» amphithéâtre dont chaque gradin est un
» rang de vignes ou de mûriers. J'en ai
» compté sur une même pente jusqu'à cent
» & cent vingt depuis le fond du vallon
» jusqu'au faite de la colline. J'oubliois
» alors que j'étois en Turquie , ou si je me
» le rappelois , c'étoit pour sentir plus vive-

» ment combien est puissante l'influence
» même la plus légère de la liberté «.

Ce pays , où le climat est si beau & les tableaux de la Nature si variés , est encore un de ceux où se sont passés dans l'Antiquité les évènements qui occupent encore le plus le genre humain : c'est là que parut le premier peuple navigateur & commerçant de l'Univers ; là que s'établirent trois ou quatre Religions, qui ont porté ensuite leurs autels sur une grande partie de la Terre ; là que se sont livrés dans divers siècles & entre un grand nombre de Nations , les combats dans lesquels l'Europe & l'Asie se sont disputé l'Empire du Monde. Les ruines de Tyr , de Sydon , de Jérusalem , de Balbek , de Palmire , du Temple de la grande Déesse de Syrie , appellent de tous côtés les regards savans de ceux qui sont en état d'étudier l'Antiquité dans ses débris.

A considérer les Voyages comme des sujets entre lesquels l'homme de talent fait un choix , il n'en est donc pas de plus heureux & de plus beaux que les Voyages de Syrie & d'Égypte.

Mais aussi tous les deux exigent deux talens assez divers pour se rencontrer rarement dans le même Ecrivain. Pour reproduire sous sa plume la Nature qu'on a sous les yeux , il faut être Peintre , & il faut à la fois avoir une grande érudition & une logique nette & sûre , pour étudier & reconnoître les débris de l'Antiquité ; pour

voir dans ce qu'ils font ce qu'ils ont été, sans se servir jamais de son imagination que pour donner plus d'étendue & plus de justesse à son discernement.

Or ces deux talens, nous croyons les trouver tous les deux à un haut degré dans le Voyage de Syrie & d'Egypte, de M. de Volney.

Quant au premier, celui de décrire & de peindre, le morceau que nous avons copié tout à l'heure en seroit sans doute une preuve suffisante; nous allons en rapporter cependant un autre, non pour ajouter à la preuve, mais pour ajouter au plaisir des Lecteurs du Mercure. Il est si doux, tranquille sur ses foyers, de parcourir l'Afrique & l'Asie, & de les voir avec l'imagination rapide d'un Ecrivain qui vous montre souvent dans une phrase ce qu'il a vu dans un espace de cent lieues!

M. de Volney nous a fait admirer les beautés de la Syrie: voyez avec quelle abondance de couleurs il nous en fait admirer ensuite les productions & les richesses!

» La Syrie réunit sous un même ciel des climats différens, & rassemble dans une enceinte étroite des jouissances que la Nature a dispersées ailleurs à de grandes distances de temps & de lieux: chez-nous, par exemple, elle a séparé les saisons par des mois; là on peut dire qu'elles ne le sont que par des heures. Est-on importuné dans Saïde ou Tripoli des chaleurs de Juillet? six heures de marche transpor-

» tent, sur les montagnes voisines à la tem-
» pérature de Mars. Est-on tourmenté à *Bé-*
» *charrai* des frimas de Décembre ? une
» journée ramène au rivage parmi les fleurs
» de Mai. Aussi les Poètes Arabes ont-ils dit
» que le *Sannin* portoit l'hiver sur sa tête,
» le printemps sur ses épaules, l'automne
» dans son sein, pendant que l'été dormoit
» à ses pieds. J'ai connu par moi-même la
» vérité de cette image dans le séjour de
» huit mois que j'ai fait au Monastère de
» *Mas-Hanna*, à sept lieues de *Bairout*.
» J'avois laissé à Tripoli, sur la fin de Février,
» les légumes nouveaux en pleine saison, &
» les fleurs écloses : arrivé à *Antoura*, je
» trouvai les herbes seulement naissantes ;
» & à *Mas-Hanna* tout étoit encore sous la
» neige. Le *Sannin* n'en fut dépouillé que
» sur la fin d'Avril, & déjà dans le vallon
» qu'il domine, on commençoit à voir bou-
» tonner les roses. Les figues primes étoient
» passées à *Bairout*, quand nous mangions
» les premières ; & les vers à soie y étoient
» en cocons, lorsque parmi nous l'on n'a-
» voit effeuillé que la moitié des mûriers. A
» ce premier avantage, qui perpétue les
» jouissances par leur succession, la Syrie en
» joint un second, celui de les multiplier
» par la variété de ses productions. Si l'Art
» venoit au secours de la Nature, on pour-
» roit y rapprocher, dans un espace de vingt
» lieues, celles des contrées les plus distan-
» tes. Dans l'état actuel, malgré la barbarie

» d'un Gouvernement ennemi de toute ac-
» tività & de toute industrie, l'on est étonné
» de la liste que fournit cette province. Ou-
» tre le froment, le seigle, l'orge, les fèves
» & le coton, plante qu'on y cultive par-
» tout, on y trouve encore une foule d'ob-
» jets utiles ou agréables, appropriés à di-
» vers lieux. La Palestine abonde en *Sesame*
» propre à l'huile, & en *Doura*, pareil à
» celui d'Egypte. Le *Maïs* prospère dans le
» sol léger de Balbek, & le riz même est cul-
» tivé avec succès sur les bords du marécage
» de *Haoulé*. On ne s'est avisé que depuis
» peu de planter des cannes à sucre dans les
» jardins de Saïde & de Bairout; elles y ont
» égalé celles du *Delta*: l'indigo croît sans
» art sur les bords du Jourdain, au pays de
» *Bisan*; & il ne demande que des soins
» pour acquérir de la qualité. Les côteaux
» de *Latakie* produisent des tabacs à fumer,
» qui font la base des relations de commerce
» avec Damiette & le Kaire. Cette culture
» est répandue désormais dans toutes les
» montagnes. En arbres, l'olivier de Pro-
» vence croît à *Antioche* & à *Ramle* à la
» hauteur des hêtres; le mûrier blanc fait
» la richesse de tout le pays des Druzes, par
» les belles soies qu'il procure; & la vigne,
» élevée en échelas, ou grimpant sur les
» chênes, y donne des vins rouges & blancs
» qui pourroient égaler ceux de Bordeaux.
» Avant le ravage des derniers troubles, *Yafa*
» voyoit dans ses jardins, deux plants du co-

» ton, arbre de l'Inde, qui grandissoient à vue
» d'œil ; & cette ville n'a pas perdu ses li-
» mons, ni ses poncirs énormes, ni ses pas-
» tiques, préférés à celles de *Broulos* même.
» Gaze a des dattes comme la Mekke, &
» des grenades comme Alger ; Tripoli pro-
» duit des oranges comme Malte ; Bairout
» a des figues comme Marseille, & des ba-
» nanes comme Saint-Domingue ; Alep a
» le privilège exclusif des pistaches, & Da-
» mas se vante avec justice de réunir tous
» les fruits de nos provinces. Son sol pier-
» reux convient également & aux pommes
» de la Normandie, & aux prunes de la
» Touraine, & aux pêches de Paris. On y
» compte vingt espèces d'abricots, dont l'un
» tient une amande qui le fait rechercher
» dans toute la Turquie : enfin la plante à
» cochenille, qui croît sur toute la côte,
» tient peut-être cet insecte précieux comme
» au Mexique & à Saint-Domingue ; & si
» l'on fait attention que les montagnes de
» l'Yemen, qui portent un café si précieux,
» sont une suite de celles de la Syrie, & que
» leur sol & leur température sont presque
» les mêmes, on sera porté à croire que la
» *Judée* sur-tout pourroit s'approprier cette
» denrée de l'*Arabie*. Avec ces avantages
» nombreux de climat & de sol, il n'est pas
» étonnant que la Syrie ait passé de tout
» temps pour un pays délicieux, & que les
» Romains & les Grecs l'aient mise au rang
» de leurs plus belles provinces, à l'égal
» même de l'*Egypte* «. Ce

Ce talent de décrire & de représenter les objets physiques, est encore le talent le plus nécessaire au Voyageur qui doit peindre les usages & la vie des peuples sauvages ou barbares. Tout est extérieur, tout est au dehors chez ces peuples simples; leurs manières sont leurs mœurs, & les mouvemens de leurs corps sont les mouvemens de leurs ames.

Il existe & il se promène dans la Syrie, depuis Alep jusqu'aux frontières de l'Egypte, trois peuples ou hordes errans, étrangers à presque tous les Arts de la civilisation; les Turcmans, les Kourdes, & les Arabes du désert. M. de Volney les a vus tous les trois, & il a séjourné chez les Arabes; il savoit déjà leur langue, il pouvoit interroger & répondre : leur vie active & indépendante, si curieuse pour un esprit philosophique, ne pouvoit pas déplaire à un jeune homme. Monté sur un chameau, la lance sur l'épaule, comme eux, il a promené sa tente de désert en désert; il a connu leur abondance & leurs famines, leurs qualités naturelles & leurs défauts (car on ne peut pas dire qu'ils aient des vertus & des vices), leurs temps les plus prospères & leurs calamités, les idées qu'ils ont & de toutes les Religions, de toutes les manières dont Dieu est honoré ou invoqué dans l'Univers, & de la Religion qu'un Arabe, que Mahomet a donnée ou imposée à une partie de la terre. Rien n'est plus intéressant &

N^o. 6. 9 Fév. 1788.

D

plus curieux dans le Voyage de M. de Volney , que la description de la vie & des mœurs de ces trois peuples que nous nommons Barbares , & particulièrement ce qui regarde les Arabes. Il n'y a rien de plus propre à jeter une nouvelle lumière sur ce parallèle , commencé par un Philosophe de nos jours , de la vie sauvage ou barbare , & de la vie civilisée : & ce qui rend ces trois morceaux de M. de Volney infiniment plus précieux encore , c'est qu'il ne paroît pas avoir songé lui-même à ce parallèle ; c'est un témoin qui dépose , sans vouloir juger lui-même , & sans aucune préoccupation , des résultats qu'on tirera de sa déposition.

J'ai tâché , en lisant ces trois morceaux , de me mettre dans la même disposition d'esprit où ils ont été écrits , & après les avoir lus , je me suis fait cette question : S'il étoit possible de rassembler dans un même lieu la multitude immense qui compose les Empires civilisés de l'Europe , de lui lire ces trois tableaux , de lui demander laquelle de ces trois genres de vie , ou de la sienne , elle aimeroit le mieux , & de recueillir ensuite les voix ; à quel genre de vie la pluralité des suffrages & des voix donneroit-elle la préférence ? & il faut que je le dise ; à peine je me suis fait la question , que du fond de mon cœur est partie cette réponse ; les trois quarts des hommes ainsi consultés & instruits , s'écrieroient : *Envoyez-nous dans les déserts & sous les tentes des Arabes.*

On pourra me dire, & cela est assez naturel, que cette réponse de mon cœur pourroit bien n'être pas celle de plus de cent millions d'hommes répandus dans les divers royaumes policés de l'Europe, & que ce n'est pas sur-tout par une pareille réponse qu'on peut résoudre une pareille question : on me qualifiera de Déclamateur, titre terrible avec lequel on a étouffé tant de vérités ; je conviens qu'il faut qu'on raisonne, & non pas qu'on déclame : je conviens que Rousseau a mis trop souvent son humeur à la place de sa logique ; & , quoi qu'on en dise, ce n'est pas alors que je le trouve le plus éloquent ; mais je déclare d'abord que mon goût pour les écrits de ce grand Homme m'a pas fait adopter son opinion. C'est pour moi une chose trop manifeste que ce n'est qu'au sein des lumières, des Arts, des Loix, de toutes les facultés de la raison développées, que l'homme pourra disposer de la Nature & de lui-même, de manière à faire naître dans son ame tout ce qu'elle peut recevoir d'affections heureuses & bienfaisantes, & dans la Nature tout ce qu'elle peut produire de biens & de richesses pour l'homme & pour tous êtres vivans. Mais une chose me paroît plus évidente encore ; c'est que les peuples les plus éclairés marchent tous aujourd'hui dans de fausses routes ; c'est que notre civilisation, au lieu de développer les affections heureuses & bienfaisantes du cœur humain, les étouffe, les déprave ou

les égare ; c'est qu'à la place des passions, quelquefois terribles, mais presque toujours douces, que la Nature nous avoit données, nous avons mis de fausses passions, en quelque sorte, qui tourmentent toujours, & ne pénètrent jamais délicieusement notre ame ; c'est que la Société, qui fait aller ou qui laisse aller tous les biens dans un petit nombre de mains, a commencé par être un grand attentat contre la Nature, qui avoit donné tous ses biens à tous ; c'est que nos lumières, dont nous sommes si vains, sont un spectacle qui réjouit les regards de quelques Amateurs, comme ces feux d'artifice tirés dans des jardins fermés de murailles, plutôt qu'une vraie lumière, qui, répandue par-tout comme celle de l'astre du jour, devroit porter par-tout la clarté, la chaleur & la vie ; c'est qu'enfin les Empires modernes de l'Europe, avec tout leur éclat & toute leur magnificence, ressemblent beaucoup trop à ces palais qui frappent & attirent de loin les regards par de superbes colonnades : on approche ; &, entre des colonnes d'ordre Ionique ou Corinthien, sous des portiques d'un goût exquis, on aperçoit des gueux, des misérables à demi-nus, tremblans & grelotans sous les rigueurs du froid de Janvier ; on pénètre, &, dans d'élégans vestibules, on voit un peuple de laquais chargés & déshonorés de lourdes livrées ; à la lueur de la flamme qui s'échappe des soupiraux d'un appartement souterrain, on decourt

vre un autre peuple de valets se promenant entre des fourneaux & sous une voute de pierres de taille enflammées, comme celles de l'enfer du Dante, les yeux & le front brûlés & ruisselans de sueur ; on croiroit que c'est la fêre & le festin d'une Nation nombreuse qui se prépare ; on monte , & les objets continuels de tous ces magnifiques ouvrages , de tous ces travaux , où tant d'hommes s'avilissent & se détruisent tous les jours , ce sont trois ou quatre personnes qui ne daignent pas même jeter un regard sur eux ; qui , à peine sortis d'un sommeil qui les a plus fatigués que reposés , vont se mettre encore souffrans des excès de la veille , au tour d'une table où tout les excite à de nouveaux excès ; où il y a tant de profusion , que le plus intempérant y trouve plus de privations que de jouissances ; où presque tout ce qu'on prend pour soutenir la vie l'empoisonne & l'abrège ; & d'où l'on ne se lève qu'après s'être mis hors d'état d'avoir une idée ou un sentiment qui puisse être honnête & utile pour soi-même & pour les autres.

Ces Palais figurent très-bien nos Empires.

Or , si c'étoit là tout ce que la civilisation peut jamais être ; si avec toutes les lumières tous les Arts , toutes les Loix , il n'étoit pas permis d'espérer d'autres effets & un autre ordre de choses ; je prie qu'un homme sincère , & qui y a bien réfléchi , me dise s'il ne vaudroit pas mieux pour tout le monde

D 3

avoir son désert, comme l'Arabe, sa lance, son chameau & ses dattes.

Mais est-il prouvé que la Société puisse être jamais autre chose que ce qu'elle est ; & ne sommes-nous pas trop avancés ou trop reculés, pour qu'on nous berce encore de ces chimères de perfection, lorsque nous sommes si loin de Platon, & que l'Abbé de Saint-Pierre nous paroît si bon homme ? Je livre & l'Abbé de Saint-Pierre & Platon aux railleries de ceux qui ne les connoissent point & ne les ont jamais ouverts ; & je réponds, oui, sans faire aux hommes autant d'honneur que ces deux Philosophes, sans en attendre & sans en exiger autant de vertus : on pourroit les rapprocher au moins de cet heureux état dont tout les éloigne, & sur-tout ce qu'ils appellent leurs plaisirs ; il seroit possible de les conduire à plus de sagesse & plus de bonheur par une combinaison simple, profonde & bien entendue de leurs intérêts. Que ce mot d'*intérêt*, au moins, le seul auquel ils croient de la réalité, les fasse croire au Philosophe qui s'abaisse à le leur faire entendre. Mais ces moyens, où sont-ils ? ils existent déjà en partie dans quelques écrits dont le génie nous a fait présent ; & si nous encourageons ces hommes, dont la pensée veille sur l'humanité, si nous cessons seulement de les persécuter par nos Loix, ou par le ridicule, on nous indiqueroit des moyens nouveaux & plus sûrs encore : *Sanabilibus agrotamus malis*. Je l'avoue, pour nous élever & pour

nous fixer à cet état de félicité , il nous faudroit un courage bien rare , celui d'avoir le sens commun.

On ne s'attendoit pas , peut-être , à ce sermon prêché aux Peuples & aux Empires dans un extrait du Mercure. Mais un extrait , un livre , un Empire & un homme , tout cela paroît presque égal dans de certaines dispositions d'esprit. Le Mercure , qui dans un instant trouve tant de Lecteurs , est peut-être de tous les Ouvrages celui qui peut répandre une idée saine avec le plus de rapidité. Et je consens qu'autour de moi on se moque de ma digression , si , dans quelque Province reculée , les lignes que je jette ici en désordre plongent un seul homme , jeune & sensible , dans ces rêveries où se fait entendre la voix puissante de la Nature.

On voit que M. de Volney , lors même qu'il ne fait que peindre & décrire , fait beaucoup penser ; & quand il trace le tableau des Gouvernemens , des Religions , des Arts , du Commerce , soit de l'Egypte ; soit de la Syrie , on voit par-tout un esprit qui joint à des connoissances étendues cette sagacité & cette logique sûre , sans laquelle les connoissances servent si peu à la raison. Ce qui rend les bons Voyages très-rares ; c'est qu'ils exigent des lumières & des vûes dans tous les genres , parce qu'il faut parler de tout ce qu'un peuple présente aux regards des Etrangers. Mais c'est cette difficulté même qui

fait honneur à M. de Volney; les Mœurs, les Cultes, les Arts, il embrasse tout, & parle de tout avec intelligence.

Presqu'à l'ouverture du premier volume, il entre dans une discussion sur deux faits contre M. de Savari, Auteur d'un autre Voyage de l'Egypte, qui a eu beaucoup de succès. M. de Savari a imprimé que les débordemens du Nil ne s'étendent plus sur le Delta; M. de Volney assure qu'il a vu le Delta couvert par les eaux du Nil débordées. M. de Savari, d'après les témoignages d'Homère & de Strabon, & l'inspection des lieux, a conclu que, depuis *Psamétique*, le Delta, par les terres que dépose le Nil dans ses débordemens annuels, s'étoit prolongé dans la mer de l'espace d'une journée de navigation. M. de Volney ne croit pas à ce prolongement; il prétend que les passages de Strabon & d'Homère, ou ne sont pas cités exactement, ou sont mal entendus. Le premier différent peut être facilement terminé; & nous croyons qu'il l'est déjà en faveur de M. de Volney. M. de Savari, qui n'a pas vu les eaux répandues sur le Delta, a conclu qu'elles ne s'y répandoient plus: c'est trop conclure. M. de Volney, qui a vu le Delta inondé, a dû conclure, au contraire, qu'il l'étoit encore quelquefois. Chez lui le résultat n'excède pas le fait, comme chez M. de Savari. J'avoue que, dans le second démêlé, je pencherois plus pour l'opinion de M. de Savari, que pour celle de M. de Volney. Mais je ne puis pas en-

trer dans cette discussion, qui mèneroit trop loin , & qui n'est pas aussi agréable qu'importante pour la Physique , & pour la connoissance de l'ancien état du Globe. Il semble que la manière honnête dont M. de Savari est attaqué, doit l'engager à se défendre. Il faut abandonner son amour-propre, mais non pas la vérité , ou ce qu'on prend pour elle.

Nulle part M. de Volney ne fait preuve d'autant d'esprit philosophique & de talens, que dans le morceau qui termine son Ouvrage , dans *le Résumé de la Syrie*. Là il s'élève à des idées générales, où, en rassemblant ce qu'il a peint, il fait voir bien au delà encore. Ce n'est plus un Voyageur qui décrit des lieux; c'est un Philosophe qui répand de nouvelles lumières sur les plus importans objets des connoissances humaines.

Après avoir, dans tous le cours de son Ouvrage, senti & pensé comme Montesquieu sur la nature & les influences des Gouvernemens en général, sur celui des Turcs en particulier, ici il s'oppose à ce grand Homme, & le combat dans ce qu'il a écrit sur l'influence des climats. Cent fois l'Auteur de l'Esprit des Loix a été attaqué sur ce même sujet, & toujours peut-être avec plus de confiance que d'avantage. La question est très-étendue; M. de Volney lui-même ne l'a embrassée qu'en partie dans son Livre, & à peine nous en pouvons dire quelque chose dans un extrait.

Mais voici quelques idées qui se présentent à nous.

On raisonne souvent contre Montesquieu, comme s'il avoit dit quelque part, que le climat fait tout : dans vingt endroits il a dit le contraire, & il a regardé les opinions religieuses & civiles, les Loix, les mœurs, les manières, établies par émigrations & par mélanges de peuples, comme des causes puissantes qui modifient, changent & détruisent même l'influence du climat.

On raisonne contre Montesquieu, comme s'il avoit dit que les Orientaux sont toujours nécessairement amollis & énervés, sans énergie de corps & d'ame : & il a dit expressément que cette même chaleur du climat qui abat les forces du corps, exalte souvent celles de l'imagination, & que, par enthousiasme, les peuples du Midi font des choses dont la rude énergie des peuples du Nord n'est pas capable.

On raisonne contre Montesquieu, comme si ce Législateur des Nations avoit condamné les peuples du Midi à un éternel esclavage : & on voit au contraire qu'il indique des moyens, & des moyens sûrs, de combattre & de détruire cette funeste influence de la mollesse des climats du Midi.

On demande à Montesquieu quel est le point du ciel & de la terre, quelle est la latitude, où commencent le chaud & le froid, la liberté & la servitude ? Et ce grand Homme a eu soin de dire qu'aux mêmes points de la terre & du ciel, aux latitudes qui sont

les mêmes, vingt causes, les unes physiques, les autres sociales, peuvent donner des climats différens.

On croit être précis en voulant déterminer avec cette rigueur géométrique des choses que la Nature a laissées dans un certain vague & dans des limites indécises; & l'on ne songe pas que lorsque la Nature a été indéterminée, notre esprit doit l'être, & que c'est en cela même que consiste alors son exactitude.

Enfin on veut opposer des faits à Montesquieu, qui en a énoncé un seul qui doit couvrir tous les autres, lorsqu'il a dit: Voyez l'Asie, elle n'a guère jamais eu que des tyrans & des esclaves; voyez l'Europe, elle n'a guère jamais eu que des Républiques ou des Monarchies tempérées.

Mais je le sens, c'est autrement & par une autre marche qu'il faudroit rechercher ici la vérité. Un procédé d'esprit bien philosophique dans cette question, seroit celui qui examineroit l'influence du climat dans l'ordre suivant: d'abord sur le globe & sur l'état des élémens; ensuite sur les végétaux, sur les animaux, sur les peuples sauvages, sur les peuples barbares, enfin sur les peuples civilisés: on verroit évidemment que le climat agit par influences fortes & prononcées sur le globe, sur les élémens, sur les végétaux, sur les animaux, sur les peuples sauvages & barbares; & l'on se demanderoit ensuite si l'homme civilisé peut avoir quelque moyen de balancer assez puissamment cette force toute-puissante qui domine toute

la Nature , qui est la Nature elle-même.

Nous avons considéré ailleurs cette grande question sous ce point de vue assez nouveau peut-être , & nous inviterons M. de Volney à nous combattre avec franchise , comme nous le combattons ici nous-mêmes.

Cet Article est de M. Garat.

LA nouvelle Ecole du Monde , par un Vieillard qui croit l'avoir connu , ou Recueil de nouveaux Quatrains & Distiques moraux , satiriques & galans , propres à tous les âges ; in-8°. A Amsterdam ; & se trouve à Paris , chez Didot fils aîné , & Jombert le jeune , Libraires , rue Dauphine.

CE Volume est d'un Homme de Lettres très-connu par d'estimables productions & des Ouvrages plus importants. On doit ce recueil à son grand âge , à une profonde connoissance du monde , & à l'habitude de réfléchir. Il s'étoit amusé à rimer à mesure les idées qui lui venoient , les pensées que lui faisoit naître ce qu'il avoit vu ou entendu , ce qu'il avoit fait lui-même. On voit par-là que tous ces morceaux doivent rouler sur une foule de sujets différens. Ils sont le fruit de l'expérience , & peuvent suppléer à celle d'autrui.

Sans doute l'Auteur ne s'est point flatté

qu'une si grande foule de quatrains & distiques feroient tous un plaisir égal à ses Lecteurs. Il faut même convenir, qu'en leur supposant à tous le même degré de mérite, leur entassement nuirait nécessairement à leur effet. La pointe de l'un émousseroit celle de l'autre. Mais, comme l'a dit l'Auteur lui-même, un tel Ouvrage n'est pas fait pour être lu de suite. D'ailleurs il n'a pas eu sans doute la prétention de faire de tous ces quatrains & distiques, autant d'épigrammes piquantes. Il y en avoit qui devoient offrir plus de raison que d'esprit, qui ne devoient renfermer qu'un sens utile. Une maxime de morale, un principe de conduite renfermé dans le cadre de deux ou quatre vers, entre plus aisément dans la mémoire; & la rime l'y grave bien plus profondément.

Toutes ces petites pièces ne sont pourtant pas morales; l'Auteur, pour les varier, y en a mêlé de satiriques & de galantes. Nous allons en rapporter de plusieurs genres.

Crains la colère, ami, comme tu hais le crime!
C'est une Déesse qui s'irrite aisément,
Et qui dans ses fureurs & son aveuglement,
Enveloppe à la fois son prêtre & sa victime.

Voici un autre quatrain aussi moral :

Bienheureux le prudent Sujet
Qui n'aime que son Roi pour Maître ;

Et fait se passer de Valet

Pour ne pas trop risquer de l'être.

Celui-ci est un peu moins grave :

Damis est mal, dit-on, il vient de rendre l'ame ;

Et je me vois chargé de consoler sa femme.

—J'espère tout du soin où tu t'es engagé ;

On console aisément qui n'est guère affligé.

Terminons par un autre plus gai & aussi piquant :

Il n'est que deux maux dans la vie,

Défaut d'argent & de santé :

Sans l'un on fête mal sa Mie ;

Sans l'autre on est mal fêté.

V A R I É T É S.

É C O N O M I E.

COMME la préparation du Chocolat intéresse la santé, & que trop souvent cet aliment, mal préparé ou falsifié, offre des différences qui en font proscrire l'usage, même dans les cas où il feroit le plus grand bien, nous avons cru devoir adopter & communiquer à nos Lecteurs un Procédé dont nous a fourni la Notice le M. DUTHU, Md. Epicier - Droguiste, rue S. Denis, vis-à-vis

Sainte-Opportune, à Paris, connu par l'excellente fabrication & le grand débit qu'il en fait. Il ne faut pas oublier que cette préparation, toute simple qu'elle est, exige des connoissances & des soins qui sont au dessus de la portée de la majeure partie des Fabricans.

La bonté du Chocolat dépend du choix des matières & de la manipulation.

La majeure partie du Cacao du commerce est altérée ou mélangée ; le Cacao karak est la meilleure espèce, & en même temps la plus chère. Il faut que ce Cacao soit bien trié, parce qu'il contient beaucoup de grains avortés, cariés & rances.

On met son Cacao bien mondé dans une broche à brûler le café ; on l'expose à une douce chaleur pour qu'il ne se torréfie point. Lorsque par une légère pression des doigts, l'enveloppe s'en détache, on le retire du feu, on l'écrase entre les doigts grain à grain, on le vanne & on l'épluche pour en ôter les grains douteux, les substances ligneuses & les autres corps étrangers qui échappent au premier triage.

Prenez six livres de Cacao ainsi préparé, pilez-le dans un mortier de fer assez chaud pour ramollir seulement le Cacao. Trop de chaleur en liquéfieroit le beurre ; quand il sera réduit en pâte, ajoutez peu à peu, & en continuant de piler, cinq livres de sucre. Dès que le mélange sera fait, portez la masse sur la pierre à chocolat, qui doit être placée dans une étuve dont la température soit de 25 à 30 degrés de Réaumur ; on entretient la chaleur de la pierre avec une poêle garnie de cendres chaudes ; on broye peu à peu la pâte jusqu'à ce qu'elle soit devenue presque impalpable ; alors on aromatise le Chocolat suivant l'intention des Médecins & suivant la

commodité des estomacs. Les aromates d'usage sont la belle Cannelle de Ceylan, & la Vanille dont les brins sont gros & bien nourris; on pulvérise la Vanille avec trois ou quatre parties de sucre, & on ne l'ajoute, ainsi que la Cannelle, qu'à la fin de l'opération; cinq gros & demi de Vanille sur les onze livres de pâte, font ce qu'on appelle Chocolat à demi-Vanille; onze gros sur la même quantité, font le Chocolat à une Vanille, &c. Un degré de chaleur trop considérable nuit singulièrement à la qualité du Chocolat; mais en revanche il accélère sa préparation. Les ouvriers à la tâche ne manquent pas de se servir de ce moyen pour épargner leurs bras & leur temps. Cette manœuvre développe l'acide du beurre de Cacao, le dispose à rancir, & détruit en outre le mucilage de l'amande.

Les Fabricans ordinaires, qui ne voient pas ce qui se passe, corrigent l'âcreté & rendent le parfum à leur Chocolat avec des aromates tels que le Storax; mais les connoisseurs distinguent bien l'odeur savoureuse du Chocolat bien fait, d'avec celui dont l'odeur est contrefaite. D'ailleurs ses propriétés sont totalement changées; il faut donc que la masse soit sensiblement en équilibre de température avec l'étuve. Il faut aussi employer du sucre raffiné au lieu de cassonnade; celle-ci, quelque belle quelle soit, contient toujours des substances terreuses mal-propres qui détériorent le Chocolat.



ANNONCES ET NOTICES.

HISTOIRE NATURELLE des Quadrupèdes ovipares & des Serpens, &c. ; par M. le Comte de la Cépède, Garde du Cabinet du Roi, &c. Vol. in-4°. Tome I, avec 41 Planches. Prix, 15 liv. en bl., 15 liv. 10 s. br., & rel. 17 liv. A Paris, Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Cet Ouvrage est la continuation de l'Histoire Naturelle publiée par M. de Buffon ; le Volume que l'on donne aujourd'hui au Public, contient l'Histoire de tous les Quadrupèdes ovipares ; & le Volume suivant, qui paroîtra incessamment, renfermera celle de toutes les espèces de Serpens : ils termineront par conséquent deux branches importantes de l'Histoire Naturelle, générale & particulière.

Le choix que M. de Buffon a fait de M. de la Cépède pour exécuter les parties de l'Histoire Naturelle, dont sa santé ne lui permettra pas de s'occuper, est une des meilleures preuves de la bonté de l'Ouvrage que nous annonçons. L'Auteur a fait connoître depuis long-temps par des Productions considérables, l'étendue de ses connoissances. Et d'ailleurs le Volume qu'il vient de publier paroît avec l'approbation de l'Académie, donnée d'après un Rapport très-étendu & imprimé à la tête du Volume, dans lequel MM. d'Aubenton, Fongeroux & Broussonnet rendent compte de la manière la plus favorable, non seulement du plan de l'Ouvrage, de l'ordre méthodique suivant lequel M.

de la Cépède a présenté les diverses espèces d'animaux dont il traite, du soin avec lequel les descriptions ont été faites d'après les divers individus conservés au Cabinet du Roi, de l'étendue des recherches, de l'exposition des habitudes naturelles, de la considération des rapports des divers animaux, des vûes & de toutes les choses nouvelles que les Naturalistes trouveront dans cette Production; mais encore de la forme de l'Ouvrage, & de la manière dont M. de la Cépède l'a rendu agréable à toutes les classes de Lecteurs. Il nous a paru en effet qu'on ne pouvoit pas écrire avec plus de clarté, de précision & de noblesse, ni peindre la Nature avec plus d'intérêt & de vérité. Nous nous empresserons de faire connoître plus en détail cet Ouvrage important.

DESCRIPTION & usage du Cercle de réflexion, avec différentes Méthodes pour calculer les Observations Nautiques; par le Chevalier de Borda, Capitaine de Vaisseau, Chef de Division, & Membre des Académies Royales des Sciences & de Marine; in-4°. Prix, 4 liv. 4 s. De l'Imprimerie de Didot l'aîné. A Paris, chez Didot fils aîné; Jombert jeune, rue Dauphine.

Il y a douze ans que M. le Chevalier de Borda avoit fait exécuter pour la première fois le Cercle de réflexion dont il est question dans cet Ouvrage. L'usage de cet instrument s'est étendu peu à peu depuis cette époque dans la Marine; mais comme il n'est connu encore que d'un petit nombre de Marins, l'Auteur a cru avec raison qu'il seroit utile d'en donner une description détaillée & une explication satisfaisante.

NOUVEAU Plan de la Ville de Marseille, auquel on a joint le Projet d'agrandissement levé

DE FRANCE. 91

par ordre du Roi en 1785. Prix, 12 liv. A Marseille, chez Rouillet, Lib. au Cours ; & à Paris, chez Moutard, Imp. - Lib., rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Ce Plan, que M. Rouillet est venu faire graver à Paris, fait honneur à son zèle & au talent de l'Artiste qui l'a exécuté. C'est une des meilleures Gravures que nous ayons dans ce genre, par le soin & l'exactitude : il y a autant de précision que de clarté. Dans la bordure simple, mais de bon goût, se trouvent les principaux monumens anciens & modernes de cette Ville célèbre. Dans les angles de la bordure, sont placés en petit les Plans de la Ville d'Aix, Toulon, Arles & Antibes ; on est sur-tout content de celui de Toulon.

ESSAI d'Inscriptions pour différens Monumens de Paris ; Brochure in-8°. de 17 pages. A Londres ; & se trouve à Paris chez Royez, Libraire, quai des Augustins ; & chez les Marchands de Nouveautés.

Parmi ces Inscriptions latines, dont quelques-unes sont traduites en françois, on en trouvera de fort heureuses par l'idée & par l'expression. Nous en avons inséré plusieurs dans ce Journal.

ANECDOTES originales de Pierre le Grand, recueillies de la conversation de diverses personnes de distinction de Saint-Petersbourg & de Moskow ; par M. de Schahlin, Membre de l'Académie Impériale de Saint-Petersbourg. Ouvrage traduit de l'allemand ; in-8°. A Strasbourg, chez J. G. Treuttel, Lib. ; & à Paris, chez les principaux Libraires.

Le Traducteur de cet Ouvrage a raison de penser que des Anecdotes d'un homme aussi célèbre que Pierre le Grand, doivent intéresser. H

Y en a de curieuses, & même d'ignorées. parmi celles qui sont rapportées dans ce Recueil ; & en indiquant & faisant connoître les sources où il a puisé, l'Auteur acquiert des droits à la confiance de ses Lecteurs.

PROCÈS - VERBAUX des Assemblées Provinciales du Berri, années 1778, 1779, 1780 & 1786 ; 2 Vol. in-4°. Prix, brochés, 12 liv. A Paris, chez Née de la Rochelle, Lib., rue du Hurepoix, près du Pont Saint-Michel, N°. 13 ; & chez les principaux Libraires du Royaume.

Les personnes qui ont souscrit, sont priées de faire retirer leurs exemplaires en payant 9 liv., & de représenter leur quittance de souscription.

Le Procès-Verbal de 1783 paroîtra dans peu.

HOMÉLIES de S. Léon, Pape, sur les Mystères de la Nativité, l'Epiphanie, la Passion de la Résurrection de N. S., son Ascension, la Fête de la Pentecôte, & sa Transfiguration, & pour le Carême ; in-12. Prix, 3 liv. relié. A Paris, chez Méricot le jeune, Lib., quai des Augustins.

Nous nous contenterons de citer pour cet Ouvrage édifiant l'approbation du Censeur, qui pense que cette Traduction fera connoître aux Fidèles des discours d'un grand Pape, aussi illustre par sa sainteté que par sa science ; qu'ils y trouveront de solides instructions sur les principaux Mystères de notre Foi ; & que cette onction est capable d'exciter en eux les sentimens de la prière la plus vive.

SUPPLÉMENT au Manuel des Mariages, propre à MM. les Curés, Vicaires, &c. ou Traité sur les Dispenses des Mariages ; par M. l'Abbé Thauet, Prêtre du Diocèse de Noyon, Licencié en Droit Canon, de la Faculté de Paris, & pre-

mier Vicaire de Saint-Médard de Paris. Brochure in-8°. de 43 pages. Prix, 1 liv. 4 sous. A Paris, chez l'Auteur, au Vicariat de Saint-Médard, rue d'Orléans, Fauxbourg Saint-Marcel ; Née de la Rochelle, Lib., quai des Augustins ; & Cressend, rue Saint-Etienne-des-Grès, vis-à-vis l'Eglise Collégiale.

Le Manuel de l'Auteur de cet Ouvrage avoit reçu un accueil favorable ; le Supplément que nous annonçons lui avoit été demandé, & il étoit nécessaire pour remplir ses intentions.

NOUVEAU Commentaire des Loix du Commerce, comparées les unes aux autres. Ouvrage renfermant le Traité des Abus introduits dans le Commerce, de leurs causes & effets, avec les moyens de les faire cesser ; par M. T... D... B..., Avocat ; in-12. A Paris, chez Nyon l'aîné, Lib., rue du Jardinier.

Un Ouvrage sur cette matière ne peut être qu'utile, soit pour faire connoître les sages Loix du Commerce, soit pour donner occasion d'y faire des réformes utiles.

CODICILE de Jérôme Sharp, Professeur de Physique amusante, où l'on trouve parmi plusieurs tours dont il n'est point parlé dans son Testament, diverses récréations relatives aux Sciences & aux Beaux-Arts ; pour servir de suite à la Magie Blanche dévoilée, par M. Becramps ; avec 64 Fig., in-8°. A Paris, chez Lesclapart, Libraire, rue du Roule.

C'est ici un quatrième Volume ; s'il est accueilli, l'Auteur en promet un cinquième.

MÉMOIRES relatifs à l'état de l'Inde ; par M. Warren Hastings, Ecuier, ci-devant Gouverneur du Bengale. Nouvelle édition, avec des augmen-

tations ; traduits par M. de la Montagne , & publiés par M. le Chevalier de P***. ; in-8°. de 176 pages. A Amsterdam ; & se trouve à Paris , chez Royez , Lib. , quai des Augustins.

Le procès suscité à M. Hastings au Parlement de Londres , retentit dans toutes les Cours , & circule dans toutes les Nations. Dans cette circonstance , on ne lira pas sans intérêt ces Mémoires , qui retracent une partie de sa conduite pendant son gouvernement. Cette Brochure offre un avantage de plus , celui de faire connoître l'état actuel de la Compagnie des Indes Angloises.

AUTRES Détachemens de la Langue primitive. Observations au sujet de l'Ouvrage de l'origine des Sociétés & du Langage ; par M. James Grant , Jurisconsulte anglois ; par M. le Brigant , Avocat. Brochure d'une feuille d'impression ; in - 8°. A Paris , chez l'Auteur , Hôtel Duguesclin , rue de Seine , Fauxbourg S. Germain ; & chez Cailleau , Imp.-Lib. , rue Galande.

DISCOURS sur les progrès de la Bienfaisance ; par M. Thomas de Riom. Brochure in-18 de 47 pages. Prix , 18 f. , & 24 f. franc de port par la Poste. A Paris , chez Buillon , Lib. , rue des Poitevins , Hôtel de Meligny.

MINÉRALOGIE nouvelle , ou l'Art de faire des Eaux minérales ; par M. Laugier , Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier , &c. A Sens , de l'Imprimerie de N. L. F. des Roques ; & à Paris , chez les Marchands de Nouveautés.

LETTRES de Cicéron à Atticus , avec des Remarques & le texte latin de l'édition de Groevius ; par M. l'Abbé Mongault , de l'Académie

Françoise, & ci-devant Précepteur de Mgr. le Duc d'Orléans. Nouvelle édition, revue & corrigée. 4 vol. in-12. Prix, 12 liv. reliés, A Paris, chez Bailly, Lib., rue S. Honoré; Savoie, rue S. Jacques; & Barbou, rue des Mathurins.

TRAITÉ de l'éducation du Cheval en Europe; contenant le développement des vrais principes des Haras, du vice radical de l'éducation actuelle, & des moyens de perfectionner les individus en perfectionnant les espèces; avec un Plan d'exécution pour la France; par M. de Préseau de Dompierre, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Mestre de Camp de Cavalerie. In-8°. Prix, 3 liv. br. A Paris, chez Mérigot le jeune, Lib., quai des Augustins,

Le titre de cet Ouvrage annonce le but & le plan de l'Auteur, & prouve sous quel aspect important il a embrassé son sujet. En partant des bons principes, il a pris pour guide l'expérience; & son Ouvrage peut-être d'une très-grande utilité.

VUE des plus beaux Monumens & Edifices de Paris, dessinée par le Sr. Durand, Architecte; & gravée, en couleur, par Janinet. Les Numéros depuis 1 jusque & compris le N°. 57. Prix, 12 f. chaque. = *Diverses Vues en grand, intérieur de l'Eglise du Val-de-Grace,* depuis le N°. jusque & compris le N°, 19. Prix, 2 liv. chaque. A Paris, chez Esnault & Rapilly, rue S. Jacques, à la Ville de Coutance, N°. 259.

MÉTHODE nouvelle ou raisonnée pour le Basson, où l'on donne une explication claire & facile de la manière de tenir cet Instrument; des observations sur le Basson ancien & moderne, où l'on traite de tout ce qui a rapport à cet Instrument;

avec des exemples pour les différens coups de langue, pour le doigté ; plusieurs leçons, à deux Parties, pour les Commencans ; six leçons, avec Prélude, pour se familiariser avec le doigté ; 12 petits Airs, & 6 Duos, dont les 3 premiers sont très-faciles, & les 3 derniers concertans ; par M. Ozy, premier Basson de la Musique du Roi. Prix, 9 livres. = *Méthode nouvelle & raisonnée pour la Flûte*, où l'on donne une explication claire & succincte de la manière de tenir cet Instrument ; où l'on traite de son étendue, de son embouchure, du vrai son des coups de langue, & en général de tout ce qui a rapport à la Flûte ; avec quelques leçons où les différens coups de langue sont mis en pratique, des Préludes, 12 petits Airs, & 6 Duos très-propres à former les Elèves ; par M. Amand vander Hagen. Prix, 9 livres. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, passage du Café de Foy ; & Mme. Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

T A B L E.

V ERS à Mme. la Prin-	<i>Voyage en Syrie & en Egypte.</i>	59
cesse Rospigliosi.	49	
Chanson.	50	<i>La nouvelle Ecole du Monde.</i>
Mon Epitaphe.	Idem.	84
Dialogue.	51	<i>Variétés.</i>
Charade, Enig. & Logog.	56	<i>Annonces & Notices.</i>
		89

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 9 Février 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 8 Février 1788.

RAULIN.

JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

P O L O G N E.

De Varsovie , le 14 Janvier 1788.

ON avoit écrit de Kaminieck que l'armée de Romanzof venoit d'entrer en quartiers d'hiver; on écrit aujourd'hui qu'elle s'est mise en marche pour se joindre aux Autrichiens dans la Pocutie; demain, peut-être, on la fera trouver ailleurs, & voilà ce qu'on appelle des *nouvelles*. Au reste, le Prince *Potemkin* n'est point & ne sera de sitôt à Pétersbourg; S. E. se trouve toujours à Elisabeth-Grod, avec son neveu, par alliance, le Grand Général Comte *Branicki*.

Les triomphes des Généraux Russes au pied du Caucase, n'ont pas empêché, à ce qu'on assure maintenant, que le *Scheik-Mansour* n'ait de nouveau rassemblé 20 mille Tartares, près de Bersini, avec lesquels il s'est avancé sur Taman.

N°. 6, 9 Février 1788.

c

ALLEMAGNE.

De Berlin , le 19 Janvier.

Le Roi a envoyé l'Ordre de l'Aigle-Noir au Grand-Chancelier Baron de Carmer, en lui écrivant en ces termes :

Mon cher Grand-Chancelier , Baron de CARMER.

« Ayant reçu le second tome du projet d'un Code de Loix général que vous venez de composer pour mes Etats, ainsi que la Taxe des épices & frais de Justice pour les Tribunaux de cette ville, je vous renvoie cette dernière ci-jointe, munie de mon approbation. J'admire, & je ne puis assez louer le zèle infatigable avec lequel vous vous efforcez de porter à son plus haut point de perfection possible, cette branche importante du bien-être de mes Etats que je vous ai confiée : vous savez combien je prends à cœur tout ce qui peut contribuer au bonheur de mes fidèles Sujets ; & comme vous entrez si bien dans mon idée, en surmontant avec un courage héroïque les obstacles que vous rencontrez dans vos travaux, & en vous hâtant de donner aux Etats Prussiens un Code général & complet, je crois que l'Ordre de l'Aigle-Noir de Prusse, dont je vous envoie les marques, ne pourra que vous encourager dans la pénible carrière que vous courez. Acceptez-le comme une marque de ma gratitude. Puissiez-vous le porter encore long-temps, & remplir les desirs de votre affectionné Roi. »

Signé, FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

A Berlin, le 18 janvier 1788.

Les deux Compagnies d'artillerie qui avoient été envoyées en Hollande, sont revenues ici le 9 de ce mois.

Les Juifs de cette Capitale se sont affranchis, par une somme annuelle de 40,000 rixdalers, de l'obligation de prendre, en certains cas, une quantité déterminée de porcelaines de la manufacture royale. Plusieurs Négocians de cette Nation se sont chargés d'établir des entrepôts de cette marchandise, & d'en faciliter le débit. Il leur a été accordé une remise de 30 pour cent pour cet objet.

La surface de la Silésie Prussienne & du Comté de Glatz n'est pas encore rigoureusement déterminée. Quelques-uns la portent à 650 milles carrés; d'autres, à 664, & le Conseiller *Sack*, à 682: le nombre moyen en est de 665. Le dernier dénombrement de ces Provinces, fait avec la plus grande exactitude, en fait monter la population actuelle à 1,744,218 ames, y compris le militaire; ce qui donne 2,622 habitans par mille carré d'Allemagne. Le nombre des feux est de 297,103. On peut compter près de 6 individus par maison. En 1787, on trouva dans ces Provinces 15,965 mariages, dont 2,741 dans les villes, & 13,224 à la campagne; ce qui fait un mariage sur 109 individus: les naissances montèrent à 75,728, dont 12,578 dans les villes, & 63,150 à la campagne: les morts-nés, au nombre de 2,039, savoir, 1,244 garçons & 795 du sexe; ce qui fait près le 37^e. enfant mort-né: les enfans illégitimes, au nombre de 2,649; ce qui fait un bâtard sur 27 enfans légitimes: les morts s'élevèrent à 54,731; c'est un sur 32 vivans. Les naissances ont surpassé les morts de 20,997.

Pendant l'année dernière, on a compté dans la Poméranie Prussienne & la Prin-

cipauté de Camin , 3,328 mariages ,
14,780 naissances , & 9,394 morts.

De Vienne , le 18 Janvier.

Nous avons perdu l'Archiduc-Electeur de Cologne, qui a quitté, le 12, cette Capitale, & l'Archiduchesse Marie-Christine qui, le 13, a pris avec son époux la route de Bruxelles.

Quant au départ de l'Empereur, lui seul & ses Ministres en savent l'époque, que le Public détermine de huit en huit jours, & jusqu'à présent sans avoir rencontré juste. Son voyage en Hongrie aura pour but , à ce qu'on imagine, de visiter les places fortes & le grand cordon des frontières, qu'on croit composé de 215,000 hommes, avec 2,846 pièces d'artillerie.

Le Consul de S. M. I. en Moldavie, de retour ici depuis quinze jours, nous a défabusé des massacres & incendies de Jassi. Les violences commises par les Cavaliers Ottomans se sont réduites à l'enlèvement d'un nombre de chevaux qui leur étoit nécessaire, & à quelques coups donnés à ceux qui ont refusé de se prêter à cette livraison.

On suppose que les Russes, au nombre de 30,000 hommes, ont dû joindre, le 8 de ce mois, le cordon des troupes de S. M. I. en Buckowine, d'où l'armée com-

binée se porteroit sur la Moldavie. Il n'est presque pas de jour que le Prince de *Saxe-Cobourg*, Commandant de ce Cordon, n'ait reçu de l'armée Russe cantonnée en Pologne, ou ne lui ait expédié des estafettes.

Le 2 de ce mois, on a publié un nouveau Règlement général de Douane, accompagné de Tarifs pour les Etats héréditaires de Bohême, de Gallicie & d'Autriche, le Tyrol & l'Autriche antérieure exceptés. Ce Règlement, qui supprime toutes les Loix antérieures dans cette partie d'Administration, servira de guide aux Douanes, aux Négocians & aux Voyageurs. Les avantages & franchises accordés aux ports de Trieste, de Fium, de Buckarie, de Porto-Re, de Zeng & de Carlo-Pago, ainsi qu'à la ville de Brodi, sont conservés.

De Francfort-sur-le-Mein, le 25 Janvier.

Nous avons parlé d'un Congrès qui devoit se former à Mayence entre les Membres de la Ligue Germanique. Le bruit se soutient, & l'on dit le Duc de *Saxe-Weimar* déjà arrivé au rendez-vous. M. de *Stein* s'y rendra de la part du Roi de Prusse, & M. de *Bunau*, comme Envoyé de la Cour de Dresde. On conjecture que ce Congrès travaillera à affermir cette Association, à dresser un nouveau plan de Capitulation Impériale, à réformer la Justice, & à rétablir la Visitation de la Chambre Impériale de *Wetzlar*.

c iij

Le Landgrave de Hesse-Cassel a permis aux Catholiques de la ville de Marpurg l'exercice public de leur Religion, & leur a accordé pour cela une des Salles de l'Hôtel-de-Ville.

On fait de grandes levées dans l'Electorat de Saxe : les Compagnies sont encore augmentées de 20 à 25 hommes. Par ordre de l'Electeur, l'armée ne sera point partagée en deux camps, cette année : elle n'en formera qu'un seul près de Pilnitz, aux ordres du Général *Benkendorf*. La position sera à peu-près la même que l'armée avoit prise en 1782. Depuis ce temps, elle a été augmentée de plus de 3,000 hommes.

Si l'on en croit les Lettres particulières de Vienne, l'Empereur partira avant la fin du mois, & dirigera sa marche vers la Buckowine. L'Archiduc *François* ne sera pas du voyage ; il partira avec sa nouvelle épouse pour Florence. Les Généraux Russes auront, sur la frontière, une conférence avec S. M. I., qui reviendra après dans cette Capitale, où elle résidera jusqu'à l'ouverture de la campagne au printemps.

Les Ottomans auront à maintenir quatre Corps d'armée ; l'un, en Servie, sera porté à 100,000 hommes ; le second, en Bosnie, de 60,000 ; le troisième, dans la

Bessarabie & la Moldavie, où se trouve l'élite du Corps d'artillerie ; enfin, un dernier de 20 à 25,000 hommes pour agir en Crimée. Ce prodigieux développement de forces est nécessaire à la sûreté de l'Empire, & indique toute l'étendue des dangers dont il est menacé par la réunion des deux Cours Impériales contre lui.

On parle vaguement d'un Courier arrivé le 13 à Vienne, avec la nouvelle qu'un détachement Turc de la Bosnie, venoit de faire une invasion sur le territoire Impérial du côté de Carlo-Pago, & que le Corps du Général *de Vins*, qui avoit traversé la Save, est revenu dans ses anciens postes.

Nous avons rapporté les différens récits qui ont eu cours, touchant l'affaire mystérieuse de Belgrade, du 2 décembre dernier. Pour fixer les incertitudes, nous allons donner à nos Lecteurs l'extrait d'une lettre, dont l'authenticité nous est connue, & écrite par un Officier même de l'armée Autrichienne devant Belgrade.

« Notre armée a fait une tentative sur Belgrade :
 » le plan avoit été envoyé par le Général L.....
 » Ses Partisans les plus zélés, qui firent sous ses
 » ordres les campagnes de la guerre de 7 ans,
 » regardent ce plan comme son chef-d'œuvre ;
 » mais il eût fallu ce même Général pour l'exé-
 » cuter. Malgré notre proximité, tout sembloit
 » tranquille dans Belgrade, où nous avions des

c iv

» intelligences & introduit un Capitaine & deux
 » Lieutenans travestis ; l'avant-garde conduite par
 » le Général *Clairfait* s'étoit avancée en silence &
 » nuitamment , jusqu'à la première enceinte. Bel-
 » grade , il faut l'observer , a 3 enceintes ; la pre-
 » mière n'a que des portes ; la seconde , un fossé
 » & des remparts faciles à franchir ; la troisième
 » a de très-bonnes fortifications. Sur un signal à
 » donner , dès que les diverses colonnes du Corps
 » d'armée conduit par le Général *Gemingen* , se-
 » roient arrivées à leur destination , on devoit ou-
 » vrir la porte devant laquelle attendoit le Corps
 » du Général *Clairfait* : toute cette avant-garde
 » étoit déjà répartie , & avoit des gens affidés
 » pour conduire les divers pelotons où ils de-
 » voient se porter ; chaque homme savoit très-
 » positivement ce qu'il avoit à faire , & en en-
 » trant il n'avoit plus d'ordre à attendre. Les gens
 » préposés pour enclouer les pièces de fortifica-
 » tion , étoient déjà munis de clous & de mar-
 » teaux ; les gardes pour chaque magasin , pour
 » chaque quartier d'Officiers militaires de la place ,
 » avoient un guide ; tous les Officiers de l'avant-
 » garde , l'assurance d'avancer d'un rang ; & la
 » veille , il fut déposé 30,000 florins promis aux
 » Soldats de cette avant-garde. Cependant le Gé-
 » néral *Clairfait* , dans le Corps duquel régnoit le
 » plus profond silence , attendit , mais inutile-
 » ment ; point de signal , & le jour n'étoit pas
 » éloigné : le bruit de l'armée se fit entendre ,
 » mais de loin ; ce bruit donna de l'inquiétude à
 » la garnison ; il y eut bientôt du mouvement :
 » nos trois Officiers qui se trouvoient dans la
 » place devoient craindre. Ce fut avec peine qu'ils
 » parvinrent à ouvrir (ils avoient les clefs) & à
 » fuir : M. de *Clairfait* n'étant pas appuyé , &
 » sentant que d'un côté la garnison étoit en alarme ,

» notre Corps d'armée encore éloigné , n'ayant
 » aucun signal pour entrer , & ne pouvant seul
 » s'exposer à la merci d'une forte garnison qui
 » pouvoit massacrer tout le Corps , n'entra point ,
 » quoique la porte restât ouverte très-long-temps :
 » il se replia sur l'armée , & le coup fut manqué.
 » Les Turcs qui avoient évité , par tous les moyens ,
 » d'entrer en guerre avec nous , font actuellement
 » des dispositions conséquentes à cette hostilité. »

Les Princes & Etats du Cercle de Franconie ont défendu , dans les pays de leur domination , toute espèce de Loterie. La Loi pénale , publiée & affichée à ce sujet , est datée de Nuremberg , le 18 décembre 1787.

L'Archiduchesse *Marie-Christine* & son époux le Duc de *Saxe-Teschen* , Gouverneurs Généraux des Pays-Bas , sont arrivés ici de Vienne , le 19 , & ont continué sur le champ leur voyage par Coblentz à Bruxelles.

Pendant l'année dernière , on a compté , à Cassel , 160 mariages , 663 naissances , dont 311 garçons & 352 filles , & 601 morts , dont 307 hommes & 294 femmes.

A Dresde , 1560 naissances & 2138 morts ; la petite vérole & les fièvres putrides ayant fait de très-grands ravages.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres , le 29 Janvier 1788.

Le Lord Lieutenant d'Irlande , (*Marquis de Buckingham*) a fait , le 17 , l'ou-

verture du Parlement de ce Royaume ,
par le Discours suivant :

MILORDS ET MESSIEURS ,

« Sa Majesté, en daignant me rappeler au Gouvernement d'Irlande, m'ordonne de vous rassembler en Parlement. Quelque flatté que je sois de cette marque répétée de la confiance de Sa Majesté, je déplore avec vous la perte que vient d'éprouver le service de l'Etat, par la mort du Duc de *Rutland*, dont les vertus publiques & privées lui avoient mérité, à si juste titre, l'estime & l'affection de ce Royaume.

« S. M. est persuadée que vous partagerez la satisfaction que lui donne la situation actuelle des affaires de l'Europe, & particulièrement le rétablissement de la Constitution, & de la tranquillité des Provinces-Unies, auxquels ont contribué les efforts vigoureux de S. M., & le brillant succès des troupes Prussiennes, sous la conduite du Duc de *Brunswick*. Les mesures que S. M. a prises en cette occasion, ont produit des avantages qui, en ajoutant un nouveau lustre à sa Couronne, ont essentiellement servi les intérêts & le bien-être de ses Sujets. »

Messieurs de la Chambre des Communes.

« J'ai donné ordre de préparer les comptes publics & les estimations de dépenses qui doivent vous être présentés. C'est avec une entière confiance en votre zèle & en votre fidélité que je vous recommande, de la part de S. M., de pourvoir aux besoins nationaux. »

MILORDS ET MESSIEURS ,

« La première expérience que j'ai acquise de l'attachement fidèle que les Sujets Irlandois de Sa Maj. portent à sa Personne, ainsi qu'à son Gou-

vernement, & l'intérêt particulier que je prends à votre bonheur, animeront constamment mes efforts pour remplir les vœux paternels de S. M. envers ce Royaume. Dans cette vue, je crois devoir diriger principalement votre attention vers le maintien de cette grande base du commerce d'Irlande, les manufactures de toiles; vers l'établissement & le meilleur régime des Ecoles gratuites Protestantes; vers la sûreté de l'Eglise d'Irlande; & enfin, vers les principes de sagesse & d'humanité dont vous avez déjà fait profession pour l'avancement de l'éducation nationale & des connoissances utiles.

» J'ai vu avec une parfaite satisfaction votre prospérité naissante, & l'accroissement rapide de votre commerce & de vos manufactures. Je desire ardemment de coopérer avec vous à l'accroissement de ces avantages que le crédit du Pays tirera de la continuation de la paix; mais plus vous sentez vivement le prix de cette tranquillité publique, plus vous serez jaloux de l'honneur de la Couronne & des grands intérêts de l'Empire. Je me persuade qu'il n'est aucune partie des Etats de S. M. dont elle eût reçu des secours plus soutenus & plus sincères que de l'Irlande, si Elle avoit jugé à propos d'avoir recours aux ressources & au courage de son Peuple. »

L'Adresse de remerciement au Roi & au Lord Lieutenant fut proposée dans la Chambre des Pairs, & unanimement agréée. Aux Communes, M. *Parsons* critiqua vivement quelques parties de l'Administration du feu Duc de Rutland, & demanda qu'on exclut de l'Adresse les regrets donnés à ce Vice-Roi; mais il

fut seul de son avis, & retira sa motion; après quoi l'Adresse fut acceptée, également à l'unanimité.

Le 19, un Comité des Négocians intéressés au commerce du Canada, s'est rendu chez *M. Pitt*, pour lui proposer d'importer dans cette Colonie Britannique toutes les liqueurs spiritueuses saisies en fraude par les Employés de l'accise. *M. Pitt* s'occupe, dit-on, de ce projet, & le soumettra à l'examen du Parlement.

Le 74^e. régiment nouvellement levé, est parti de Glasgow pour Carron, où il doit s'embarquer pour se rendre à Chatham. Ce régiment a été complet en moins de trois mois. Le Colonel *Abercrombie*, qui en est le Chef, est déjà à Portsmouth, pour préparer l'embarquement de ce nouveau Corps qui passe aux Indes Orientales.

La Compagnie des Indes a vendu 17 millions de livres de thé, pendant le cours de cette année. En n'évaluant chaque livre de toutes les différentes qualités de thé qu'à six deniers sterling la livre seulement, le bénéfice que fait la Compagnie est de 400,000 liv. sterl. par année; somme assurément suffisante (indépendamment de ses autres gains) pour payer tous les dividendes de ses capitaux & les intérêts de ses obligations.

La recette effective des Douanes, depuis le 14 octobre 1787, jusqu'au 5 janvier 1788, est montée à 417,546 l. 14 s. 11 d., & celle qui lui a été assurée

par obligations , pendant le même espace de temps , est de 433,913 liv. 1 s. 9 $\frac{1}{2}$ d.
Total 851,459 l. 16 s. 8 $\frac{1}{2}$ d.

Il s'est commis dernièrement ici une fraude , dont la hardiesse & le succès ont fixé l'attention générale. — Une des premières Maisons de commerce de cette ville , reçut , par la poste , une lettre datée de Philadelphie , & signée de noms qui lui étoient inconnus , par laquelle on donnoit avis aux associés de cette Maison , que leur réputation distinguée avoit engagé à leur consigner une cargaison de bled , chargée à bord de tel navire , déjà parti pour l'Europe. On ajoutoit dans la lettre , qu'en conséquence de cette consignation on avoit déjà tiré , sur cette Maison , diverses lettres de change , & qu'on espéroit qu'elles seroient exactement acquittées.

Les Négocians , honorés de tant de confiance , ne purent s'empêcher de regarder cette faveur comme un peu extraordinaire , & attendirent , avec une sorte d'impatience , le moment qui justifieroit la réalité. Au bout de quelques jours , on vint leur présenter , à l'acceptation , une lettre de change de 700 liv. st. , tirée sur eux au même nom que la lettre de Philadelphie , en faveur d'un tiers , à Londres ; mais n'ayant pas de nouvelles du navire , ils refusèrent , selon l'usage , de donner leur acceptation , & prièrent le porteur de laisser son adresse , en lui promettant de l'avertir lorsqu'on auroit avis de l'arrivée du navire dans quelqu'un des ports.

En examinant les choses de plus près , les Négocians commencèrent à révoquer en doute l'authenticité de cette consignation , & résolurent de se tenir soigneusement sur leurs gardes. Bientôt ils reçurent une lettre écrite de Douvres , par le Ca-

pitaine du prétendu navire, qui apprenoit son arrivée, faisoit passer ses connoissemens, & demandoit d'être instruit dans quel port on desiroit qu'il se rendit. Cette lettre dissipa tous les soupçons. On y répondit le même jour, sous le pli d'une Maison fort accréditée de Douvres, que l'on prioit en même temps de fournir au Capitaine tout ce dont il auroit besoin pour continuer son voyage, & conduire son vaisseau à Londres. Par une suite nécessaire de cette sécurité, on envoya chercher le porteur de la traite qui fut acceptée, & le même jour, le Comis d'un Marchand de drap en gros de cette ville, passa chez nos Négocians avec la lettre de change, pour savoir si cette acceptation étoit effectivement la leur. On lui répondit très-affirmativement. Le porteur de la lettre la passa au Marchand de drap, qui lui en livra la valeur, savoir, 400 liv. st. en argent, & le reste en marchandises. — Le lendemain, les Consignataires supposés reçurent une réponse du Marchand de Douvres, qui renvoyoit la lettre adressée au Capitaine, en ajoutant qu'il croyoit que le navire dont ils lui parloient, avoit appareillé pour les Dunes. Ce navire imaginaire n'est point arrivé à Londres ni ailleurs, & la Maison qui a malheureusement accepté la traite des 700 liv. st., pourra vraisemblablement découvrir les auteurs de cette escroquerie.

F R A N C E.

De Versailles, le 30 Janvier.

Le Roi a nommé à l'Archevêché de Sens & à l'Abbaye de Corbie, Ordre de Saint-Benoît, Diocèse d'Amiens, l'Ar-

chevêque de Toulouse, Principal Ministre d'Etat.

Le 26 de ce mois, le Marquis Dupuy-Montbrun, le Comte d'Arces, le Comte de Vaulx, le Comte de Saintignon, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

Le lendemain, la Comtesse de la Gallifonnière a eu l'honneur d'être présentée à leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Montbel, Dame pour accompagner Madame Comtesse d'Artois.

De Paris, le 6 Février.

Edit du Roi, concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion Catholique. Donné à Versailles au mois de novembre 1787. Registré en Parlement le 29 janvier 1788.

LOUIS, &c. I orsque Louis XIV défendit solennellement dans tous les Pays & Terres de son obéissance, l'exercice publique de toute autre Religion que la Religion Catholique, l'espoir d'amener ses Peuples à l'unité si desirable du même culte, soutenu par de trompeuses apparences de conversions, empêcha ce grand Roi de suivre le plan qu'il avoit formé dans ses Conseils, pour constater légalement l'état civil de ceux de ses Sujets qui ne pouvoient pas être admis aux Sacremens de l'Eglise; à l'exemple de nos augustes Prédécesseurs, nous favoriserons toujours, de tout notre pouvoir, les moyens d'instruction & de persuasion qui tendront à lier tous nos Sujets par la profession commune de l'ancienne foi de notre Royaume, &c.

nous proscrirons avec la plus sévère attention , toutes ces voies de violence , qui sont aussi contraires aux principes de la raison & de l'humanité , qu'au véritable esprit du Christianisme. Mais , en attendant que la divine Providence bénisse nos efforts & opère cette heureuse révolution , notre justice & l'intérêt de notre Royaume ne nous permettent pas d'exclure plus long-temps , des droits de l'état civil , ceux de nos Sujets ou des Etrangers domiciliés dans notre Empire , qui ne professent point la Religion Catholique. Une assez longue expérience a démontré que ces épreuves rigoureuses étoient insuffisantes pour les convertir : nous ne devons donc plus souffrir que nos Loix les punissent inutilement du malheur de leur naissance , en les privant des droits que la nature ne cesse de réclamer en leur faveur. Nous avons considéré que les Protestans , ainsi dépouillés de toute existence légale , étoient placés dans l'alternative inévitable , ou de profaner les Sacremens par des conversions simulées , ou de compromettre l'état de leurs enfans , en contractant des mariages frappés d'avance de nullité par la Législation de notre Royaume. Les Ordonnances ont même supposé qu'il n'y avoit plus que des Catholiques dans nos Etats ; & cette fiction , aujourd'hui inadmissible , a servi de motif au silence de la Loi , qui n'auroit pu reconnoître en France des Prosélytes d'une autre croyance , sans les proscrire des Terres de notre domination , ou sans pourvoir aussitôt à leur état civil. Des principes si contraires à la prospérité & à la tranquillité de notre Royaume , auroient multiplié les émigrations , & auroient excité des troubles continuels dans les familles , si nous n'avions pas profité provisoirement de la Jurisprudence de nos Tribunaux , pour écarter les collatéraux avides qui disputoient aux enfans l'héritage de leurs pères. Un pareil ordre

de choses sollicitoit depuis long-temps Notre autorité de mettre un terme à ces dangereuses contradictions entre les droits de la nature & les dispositions de la Loi. Nous avons voulu procéder à cet examen avec toute la maturité qu'exigeoit l'importance de la décision. Notre résolution étoit déjà arrêtée dans nos Conseils, & nous nous proposons d'en méditer encore quelque temps la forme légale; mais les circonstances nous ont paru propres à multiplier les avantages que nous espérons de recueillir de notre nouvelle Loi, & nous ont déterminés à hâter le moment de la publier. S'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher qu'il n'y ait différentes Sectes dans nos Etats, nous ne souffrirons jamais qu'elles puissent y être une source de discorde entre nos Sujets. Nous avons pris les mesures les plus efficaces pour prévenir de funestes associations. La Religion Catholique que nous avons le bonheur de professer, jouira, seule dans notre Royaume, des droits & des honneurs du culte public, tandis que nos autres Sujets non-Catholiques, privés de toute influence sur l'ordre établi dans nos Etats, déclarés d'avance & à jamais incapables de faire corps dans notre Royaume, soumis à la police ordinaire pour l'observation des Fêtes, ne tiendront de la Loi que ce que le droit naturel ne nous permet pas de leur refuser, de faire constater leurs naissances, leurs mariages & leurs morts, afin de jouir comme tous nos autres Sujets, des effets civils qui en résultent. A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit, statué & ordonné, & par notre présent Edit perpétuel & irrévocable, disons, statuons & ordonnons ce qui suit :

ART. I. La Religion Catholique, Apostolique

& Romaine continuera de jouir seule, dans notre Royaume, du culte public, & la naissance, le mariage & la mort de ceux de nos Sujets qui la professent, ne pourront, dans aucun cas, être constatés que suivant les rits & usages de ladite Religion autorisée par nos Ordonnances.

Permettons néanmoins à ceux de nos Sujets qui professent une autre Religion que la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, soit qu'ils soient actuellement domiciliés dans nos Etats, soit qu'ils viennent s'y établir dans la suite, d'y jouir de tous les biens & droits qui peuvent ou pourront leur appartenir à titre de propriété ou à titre successif, & d'y exercer leurs commerces, arts, métiers & professions, sans que, sous prétexte de leur Religion, ils puissent y être troublés ni inquiétés.

Exceptons néanmoins desdites professions toutes les Charges de Judicature, ayant provision de Nous ou des Seigneurs, les Municipalités érigées en titre d'Office, & ayant fonctions de Judicature, & toutes les places qui donnent le droit d'enseignement public.

II. Pourront en conséquence ceux de nos Sujets ou Etrangers domiciliés dans notre Royaume, qui ne seroient pas de la Religion Catholique, y contracter des mariages dans la forme qui sera ci-après prescrite; voulons que lesdits mariages puissent avoir dans l'ordre civil, à l'égard de ceux qui les auront contractés dans ladite forme, & de leurs enfans, les mêmes effets que ceux qui seront contractés & célébrés dans la forme ordinaire par nos Sujets Catholiques.

III. N'entendons néanmoins que ceux qui professeront une Religion différente de la Religion Catholique, puissent se regarder comme formant dans notre Royaume un corps, une communauté ou une société particulière, ni qu'ils puissent, à

ce titre , former en nom collectif aucune demande , donner aucune procuration ; prendre aucune délibération , faire aucune acquisition , ni aucun autre acte quelconque. Faisons très-expresles inhibitions & défenses à tous Juges , Greffiers , Notaires , Procureurs , ou autres Officiers publics , de répondre , recevoir ou signer lescdites demandes , procurations , délibérations ou autres actes , à peine d'interdiction ; & à tous nos Sujets de se dire fondés de pouvoirs lescdites prétendues communautés ou sociétés , à peine d'être réputés fauteurs & protecteurs d'assemblées & associations illicites , & comme tels , punis suivant la rigueur des Ordonnances.

IV. Ne pourront non plus ceux qui se prétendroient Ministres ou Pasteurs d'une autre Religion que la Religion Catholique , prendre ladite qualité dans aucun acte , porter en public un habit différent de celui des autres de ladite Religion , ni s'attribuer aucune prérogative ni distinction ; leur défendons spécialement de s'ingérer à délivrer aucuns certificats de mariage , naissances ou décès , lesquels nous déclarons dès à présent nuls & de nul effet , sans qu'en aucuns cas nos Juges ni autres puissent y avoir égard.

V. Faisons pareillement défenses à tous nos Sujets ou Etrangers demeurant ou voyageant dans nos Etats , de quelque Religion qu'ils puissent être ; de s'écarter du respect dû à la religion Catholique & à ses saintes cérémonies , à peine , contre ceux qui se permettroient en public des actions ou des discours qui y seroient contraires , d'être poursuivis & jugés dans toute la rigueur des Ordonnances , & comme le seroient ou devroient l'être en pareil cas ceux de nos Sujets qui professent ladite Religion.

VI. Leur enjoignons de se conformer aux Ré-

glements de Police à l'égard de l'observation des Dimanches & des Fêtes commandées, à l'effet de quoi ne pourront vendre ni établir à boutique ouverte, lesdits jours.

VII. Voulons en outre que tous Particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils soient, établis dans notre royaume, & qui ne professeroient pas la Religion Catholique, soient tenus de contribuer, comme nos autres Sujets, & à proportion de leurs biens & facultés, aux entretiens, réparations & reconstructions des Eglises Paroissiales, Chapelles, Presbytères, logemens des Prêtres Séculiers ou Religieux employés à la célébration du Service Divin, & généralement à toutes les Charges de cette nature, dont nos Sujets Catholiques peuvent être tenus.

VIII. Ceux de nos Sujets ou Etrangers établis dans notre Royaume depuis un temps suffisant, qui ne seront pas de la Religion Catholique, & qui voudront s'unir par le lien du mariage, seront tenus de faire publier leurs bans dans le lieu du domicile actuel de chacune des Parties contractantes, dans celui du domicile que lesdites Parties, ou l'une d'elles, auroient quitté depuis six mois, si c'est dans l'étendue du même Diocèse, ou depuis un an, si elles ont passé d'un Diocèse à un autre, & en outre, si elles sont mineures, dans le lieu du domicile de leurs pères & mères, tuteurs ou curateurs.

IX. Il sera au choix des Parties contractantes de faire faire lesdites publications, ou par les Curés ou Vicaires des lieux où elles devront être faites, ou par les Officiers de Justice desdits lieux, dans la forme ci-après prescrite.

X. Lesdits Curés ou Vicaires, ou ceux qu'ils choisiront pour les remplacer en cas que les Parties s'adressent à eux, feront lesdites publications à la

porte de l'Eglise, sans faire mention de la Religion des Contractans ; & en cas que les Parties aient obtenu dispense d'une ou de deux publications, elles seront tenues d'en justifier auxdits Curés ou Vicaires, lesquels en feront mention ; seront lesdites publications, après qu'elles auront été faites, affichées à la porte des Eglises.

XI. Seront audit cas les oppositions aux Mariages, signifiées auxdits Curés ou Vicaires, lesquels en feront mention dans le certificat de publication qu'ils délivreront aux Parties dans la forme ordinaire, & pour lequel, ainsi que pour ladite publication, il leur sera payé la rétribution qui sera par nous ci-après fixée.

XII. En cas que les Parties ne jugent pas à propos de s'adresser auxdits Curés ou Vicaires, ou, en cas de refus desdits Curés ou Vicaires, leurs bans seront publiés les jours de Dimanches ou de Fêtes commandées, à la sortie de la Messe paroissiale, par le Greffier de la Justice principale du lieu, en présence du juge, ou de celui qui sera par lui commis ; sera fait mention au bas de l'écrit, qui contiendra les noms & qualités des Parties, de la date de la publication, & si c'est la première, la seconde ou la troisième, comme aussi des dispenses s'il en a été accordé : le tout sera signé du Juge, ou de l'Officier par lui commis, & du Greffier, & copie lisible en sera de suite affichée à la porte extérieure de l'Eglise.

XIII. Dans le cas de l'article précédent, les oppositions au Mariage ne pourront être signifiées qu'au Greffe du Siège, en présence duquel aura été faite la publication des bans ; seront tenus les Greffiers de faire mention desdites oppositions dans les certificats de publications de bans qu'ils délivreront aux Parties, à peine d'interdiction & des dommages-intérêts desdites Parties, & ne pourra,

dans tous les cas , la main-lévée desdites oppositions être demandée devant d'autres Juges que ceux de nos Bailliages & Sénéchaussées ressortissant nuement en nos Cours, lesquels y statueront en la forme ordinaire , & sauf l'appel en nosdites Cours.

XIV. Ne pourront non plus les déclarations de Mariage , dont il sera ci-après parlé , lorsqu'elles ne seront pas faites pardevant les Curés ou Vicaires, être reçues par aucun autre Juge, que par le premier Officier de la Justice des lieux , soit royale, soit seigneuriale, dans le ressort duquel sera situé le domicile de l'une des Parties, ou par celui qui le remplacera en cas d'absence , à peine de nullité.

XV. Pourra le premier Officier de nos Bailliages & Sénéchaussées , ressortissant nuement en nos Cours, & en se conformant par lui aux Ordonnances du Royaume, accorder dans l'étendue de son ressort à ceux qui ne sont pas de la Religion Catholique, des dispenses de publication de bans, comme & ainsi que les Ordinaires des lieux font en droit & possession de les accorder à ceux qui professent ladite Religion. Pourront encore lesdits Juges accorder les dispenses de parenté au-delà du troisième degré, & quant aux degrés antérieurs, les dispenses seront expédiées & scellées en notre Grande-Chancellerie, & enrégistrées sans frais ès registres des Greffes desdites Jurisdictions.

XVI. Soit que lesdites Parties aient fait procéder à la publication des bans de leur mariage par les Curés ou Vicaires, ou par les Officiers de Justice, il leur sera loisible de faire pardevant lesdits Curés ou Vicaires, ou pardevant le premier Officier de Justice désigné en l'article XIV ci-dessus, la déclaration dudit mariage, en leur rapportant les certificats de ladite publication sans opposition, la main-lévée des oppositions en cas qu'il y en

ait eu , l'expédition des dispenses qu'il leur aura été nécessaire d'obtenir , ensemble le consentement de leurs pères , mères , tuteurs ou curateurs , comme & ainsi qu'ils sont requis par nos Ordonnances à l'égard de nos autres sujets , & sous les mêmes peines.

XVII. Pour faire ladite déclaration , les Parties contractantes se transporteront , assistées de quatre témoins , en la maison du Curé ou Vicaire du lieu où l'une desdites Parties aura son domicile , ou en celle dudit Juge , & y déclareront qu'elles se sont prises & se prennent en légitime & indissoluble mariage , & qu'elles se promettent fidélité.

XVIII. Ledit Curé ou Vicaire , ou ledit Juge déclarera , aux Parties , au nom de la Loi , qu'elles sont unies en légitime & indissoluble mariage ; inscrira lesdites déclarations sur les deux doubles du registre destiné à cet effet , & fera mention de la publication des bans sans opposition , ou de la main - levée des oppositions , s'il y en a eu ; des dispenses , si aucunes ont été accordées du consentement des pères , mères , tuteurs ou curateurs ; signera le tout , & fera signer par les Parties contractantes , si elles savent signer , & par les témoins.

XIX. En cas que les Parties contractantes ne soient pas domiciliées l'une & l'autre dans le même lieu , elles pourront s'adresser à celui des Curés ou des Juges ci-dessus désignés , dans la Paroisse ou le ressort duquel sera situé le domicile de l'une desdites Parties qu'elles jugeront à propos de choisir , pour recevoir leur déclaration ; mais ne pourront lesdits Curés ou Vicaires , ou ledit Juge , recevoir ladite déclarations s'il ne leur appert du consentement du Curé ou du Juge de la Paroisse , ou du domicile de l'autre partie , en forme de Commission rogatoire ; & seront lesdits consentemens , qui ne

pourront être refusés par ceux desdits Curés, Vicaires ou Juges auxquels ils seront demandés, énoncés & datés dans l'acte de déclaration du mariage.

XX. Les Curés ou Vicaires auxquels les Parties s'adresseront pour recevoir leurs déclarations de mariages, les inscriront sur les deux doubles des registres ordinaires des mariages de leurs Paroisses ; les Juges, sur les registres dont il sera ci-après parlé : & sera tout ce que dessus observé sous les mêmes peines que celles prononcées par les Ordonnances, Edits, Déclarations & Réglemens au sujet des formalités à suivre dans les mariages de nos Sujets Catholiques.

XXI. Et quant aux unions conjugales qu'auroient pu contracter aucuns de nos Sujets ou Etrangers non Catholiques, établis & domiciliés dans notre Royaume, sans avoir observé les formalités prescrites par les Ordonnances, voulons & entendons qu'en se conformant par eux aux dispositions suivantes, dans le terme & espace d'une année, à compter du jour de la publication & enregistrement de notre présent Edit dans celle de nos Cours dans le ressort de laquelle ils seront domiciliés, ils puissent acquérir pour eux & leurs enfans la jouissance de tous les droits résultans des mariages légitimes, à compter du jour de leur union, dont ils rapporteront la preuve, & en déclarant le nombre, l'âge & le sexe de leurs enfans.

XXII. Seront tenus lesdits époux & épouses de se présenter en personnes, & assistés de quatre témoins, devant le Curé ou le Juge Royal du ressort de leur domicile, auxquels ils feront leur déclaration de mariage, qu'ils seront tenus de réitérer dans la même forme devant le Curé ou le Juge du ressort du domicile qu'ils auroient quitté depuis

depuis six mois, si c'est dans le même Diocèse; ou depuis un an, si c'est dans un Diocèse différent.

XXIII. Seront aussi tenues lesdites Parties, en cas qu'elles soient encore mineures au moment de ladite déclaration, de représenter le consentement par écrit de leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs, duquel les Curés ou juges seront tenus de faire mention dans l'acte de déclaration de mariage; & sera ledit acte inscrit sur les mêmes registres que les déclarations des mariages nouvellement contractés; le tout sous les peines prononcées par l'article XX ci-dessus.

XXIV. En cas qu'il s'élève quelques contestations au sujet des mariages contractés ou déclarés dans les formes ci-dessus prescrites, elles seront portées en première instance devant nos Baillis & Sénéchaux ressortissant nuement en nos Cours, à l'exclusion de tous autres Juges, & par appel en nos Cours de Parlement & Conseils Supérieurs; Nous réservant, au surplus, de pourvoir ainsi qu'il appartiendra, aux effets civils des unions contractées par ceux de nos Sujets ou Etrangers domiciliés dans notre Royaume, non Catholiques, qui seroient décédés.

XXV. La naissance des enfans de nos Sujets non Catholiques, & qui auront été mariés suivant les formes prescrites par notre présent Edit, sera constatée, soit par l'acte de leur baptême, s'ils y sont présentés, soit par la déclaration que feront devant le Juge du lieu le père & deux témoins domiciliés, ou en son absence quatre témoins aussi domiciliés, qu'ils sont chargés par la mère de déclarer que l'enfant est né, qu'il a été baptisé, & qu'il a reçu nom.

Si ce n'est que l'enfant fût né de père & mère d'une Secte qui ne reconnoît pas la nécessité du

N°. 6. 9 Février 1788.

d

baptême ; auquel cas , ceux qui le présenteront déclareront la naissance de l'enfant , la Secte dans laquelle il est né , & justifieront que le père & la mère ont été mariés dans la forme prescrite par le présent Edit.

XXVI. Sera ladite déclaration inscrite sur les deux doubles des Registres destinés à cet effet , signée du père , s'il est présent & s'il fait signer , des témoins & du Juge : & seront au surplus observées les formalités prescrites par nos Ordonnances , Edits & Déclarations au sujet des actes de Baptême des enfans nés de pères & mères Catholiques , à peine de nullité.

XXVII. Arrivant le décès d'un de nos Sujets ou Etrangers demeurant ou voyageant dans notre Royaume , auquel la sépulture ecclésiastique ne devra être accordée , seront tenus les Prévôts des Marchands , Maires , Echevins , Capitouls , Syndics ou autres Administrateurs des villes , bourgs & villages , de destiner dans chacun desdits lieux un terrain convenable & décent pour l'inhumation ; enjoignons à nos Procureurs sur les lieux , & à ceux des Seigneurs , de tenir la main à ce que les lieux destinés auxdites inhumations soient à l'abri de toute insulte , comme & ainsi que le sont ou doivent être ceux destinés aux sépultures de nos Sujets Catholiques.

XXVIII. La déclaration du décès sera faite par les deux plus proches parens ou voisins de la personne décédée ; & à leur défaut , par notre Procureur ou celui du Seigneur haut - Justicier dans la Justice duquel le décès sera arrivé , lequel sera assisté de deux témoins : pourra ladite déclaration de décès être faite , soit au Curé ou Vicaire de la Paroisse , soit aux Juges , lesquels seront tenus de la recevoir & de l'inscrire , savoir , lesdits Curé ou Vicaire sur les Registres ordinaires

des sépultures , & le Juge sur les Registres destinés à cet effet , & dont il fera ci-après parlé ; & sera ladite déclaration signée par celui qui l'aura reçue , par les parens ou voisins qui l'auront faite , ou à leur défaut , par notre Procureur ou celui du Seigneur , & les deux témoins qu'il aura administrés.

XXIX. Encore que les parens ou voisins de la personne décédée préfèrent de faire insérer la déclaration de décès sur les Registres de la Paroisse , ils seront tenus d'en donner avis au Juge du lieu , lequel nommera un Commissaire pour assister à l'inhumation , en cas qu'il n'y assiste pas en personne ; & sera dans tous les cas la déclaration de décès signée par le Commissaire ou Officier de Justice qui aura assisté à l'inhumation.

XXX. Ne seront les corps des Personnes auxquelles la sépulture ecclésiastique ne pourra être accordée , exposés au - devant des maisons , comme il se pratique à l'égard de ceux qui sont décédés dans le sein de l'Eglise. Pourront les parens & amis de la personne décédée accompagner le convoi , mais sans qu'il leur soit permis de chanter ni de réciter des prières à haute voix ; comme aussi défendons à tous nos sujets de faire ou exciter aucun trouble , insulte ou scandale , lors & à l'occasion desdits convois , à peine contre les contrevenans d'être poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public.

XXXI. Pour l'exécution de notre présent Edit , il sera tenu dans la principale Justice de toutes les villes , bourgs & villages de notre Royaume , où il échéra de recevoir les déclarations ci-dessus prescrites , deux Registres , dont l'un en papier timbré dans les pays où il est en usage , & l'autre en papier commun , à l'effet d'y inscrire lesdites déclarations , & en être , par le Greffier desdites

d ij

Justices, délivré des extraits à ceux qui le requerront, comme & ainsi qu'il se pratique à l'égard des Registres de Baptêmes, Mariages & Sépultures, tenus par les Curés ou Vicaires des Paroisses, & sera le papier desdits Registres fourni par les Communautés desdites villes, bourgs & villages.

XXXII. Tous les feuillets desdits Registres seront cotés & paraphés par premier & dernier, par le premier Officier desdites Justices, sans frais, déposés aux Greffes desdites Justices, & le Greffier tenu de les représenter à toute réquisition. Les déclarations des naissances, mariages & décès, mentionnées au présent Edit, & dans la forme qui est ci-dessus prescrite, y seront inscrites de suite; & sans aucuns blancs; & à la fin de chaque année, lesdits Registres seront clos & arrêtés par le Juge ensuite du dernier acte qui y aura été inscrit, & les feuilles qui seront restées en blanc, par lui barrées.

XXXIII. Un des doubles desdits Registres sera, dans les six semaines qui suivront la fin de chaque année, déposé au Greffe des Bailliages ou Sénéchaussées ressortissant nuement en nos Cours, auxquelles ressortissent lesdites Justices; & à l'égard de ceux qui seront tenus au Greffe desdits Bailliages & Sénéchaussées, les doubles en seront envoyés par nos Procureurs esdits Sièges, à notre Procureur Général en la Cour où ils ressortissent, lequel les déposera au Greffe de ladite Cour; & pourront les parties qui voudront se faire délivrer des Extraits desdits Registres, s'adresser, soit au Greffe de la Justice des lieux, soit à celui du Bailliage ou de la Sénéchaussée, soit à celui de la Cour où aucuns desdits Registres auront été déposés.

XXXIV. Seront tenus en outre les Greffiers de nos Bailliages & Sénéchaussées ressortissant nuement en nos Cours, d'avoir un Registre relié, coté &

paraphé par premier & dernier, par le premier Officier, à l'effet d'y enregistrer, de suite & sans aucun blanc, les dispenses de parenté ou de publication de bans que ledit Officier aura accordées, ensemble celles qui auront été expédiées en notre grande Chancellerie, & adressées auxdits Juges à cet effet : pourra ledit Registre servir plus d'une année ; mais à la fin de chacune, & le premier Janvier au plus tard de l'année suivante, il sera clos & arrêté par ledit Juge.

XXXV. Seront tenues en outre les parties qui auront obtenu lescrites dispenses, de les faire contrôler dans les trois jours au plus tard, au Bureau des Contrôles du lieu où ledit Siège sera établi, pourquoi il sera payé au Contrôleur dix sous : ne pourront au surplus être perçus sur les déclarations de naissance, mariage ou décès, ni sur les extraits qui en seront délivrés, publications de bans, affiches & certificats desdites publications, aucuns droits de contrôle ni autres à notre profit ; desquels Nous avons expressement dispensé & dispensons, tant nos Sujets, que les Etrangers qui seront parties dans lescrites déclarations, ou auxquels lescrites extraits pourront être nécessaires.

XXXVI. Ne pourront, tant lescrites Curés ou Vicaires, que nos Officiers & ceux des Seigneurs, percevoir, pour raison des mêmes actes, d'autres & plus forts droits que ceux portés au tarif qui sera attaché sous le contre-scel de notre présent Edit.

XXXVII. N'entendons au surplus déroger, par notre présent Edit, aux concessions par Nous faites, ou les Rois nos prédécesseurs, aux Luthériens établis en Alsace, non plus qu'à celles faites à ceux de nos autres Sujets, auxquels l'exercice d'une Religion différente de la Religion Catholique, a pu

être permis dans quelques Provinces ou Villes de notre Royaume, à l'égard desquels les Réglemens continueront d'être exécutés. Si **DONNONS EN MANDEMENT** à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que notre présent Edit ils aient à enregistrer, & icelui garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur, nonobstant toutes choses à ce contraire : **CAR** tel est notre plaisir ; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel. **DONNÉ** à Versailles au mois de Novembre, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept, & de notre règne le quatorzième. *Signé.* **LOUIS.** Et plus bas : Par le Roi, **LE BON DE BRETEUIL.** *Visa,* **DE LAMOIGNON.** Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

Registré, oui, ce réquerant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur ; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lu, publié & enregistré : Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi esdits Sièges d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois ; suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, toutes les Chambres assemblées, les Princes & Pairs y seans, le vingt-neuf Janvier mil sept cent quatre-vingt-huit.

Signé **LEBRET.**

TARIF annexé à l'Edit qui concerne ceux qui ne professent pas la Religion Catholique.

Au Curé ou Vicaire, pour la publication des bans, soit qu'il y en ait trois, soit que les Parties aient obtenu dispense d'une ou de deux publications, & compris le certificat de publication, & le consentement vulgairement appelé Lettre de record, ci. 3 s. n. s.

Pour la déclaration de mariage, ci. 1 10

Pour celle du décès, ci. » 10

Pour chaque extrait de mariage, ou de décès, comme pour les extraits de baptême, de mariage & de sépulture des Catholiques, suivant les Réglemens.

Aux Officiers des Bailliages & Sénéchaussées ressortissant nuement es Cours.

A l'Officier qui assistera à la publication des bans, ci. 2 »

Au Greffier, pour l'affiche & le certificat de publication, ci. 1 10

Au Juge, pour la légalisation du certificat, si elle est requise, ci. 1 »

Au même, pour la commission rogatoire, s'il y a lieu, ci. 2 »

Au Greffier, pour l'expédition, ci. 1 »

Pour la déclaration de mariage, ci. 3 »

Pour celle de naissance, ci. 1 »

Pour celle de décès, ci. 1 »

Pour les dispenses de publication de bans, au premier Officier, ci. 1 10

Au Greffier, pour l'expédition, ci. » 15

Pour les dispenses de parenté sur vu de titres, au Juge, ci. 3 »

Au Greffier, pour l'expédition, ci. 1 10

Et s'il est nécessaire de procéder à une enquête, les droits ordinaires en sus.

Aux Officiers des Sièges Royaux non ressortissant immédiatement es Cours, & à ceux des Seigneurs.

Pour la publication des bans, soit qu'il y en ait trois, ou qu'il y ait dispense d'une ou de deux publications.

Au Juge, ci. 2 »

Au Greffier, compris l'affiche & le certificat de publication, ci. 1 10

div

Pour la Commission rogatoire , s'il y a lieu :

Au Juge , ci. 1 "

Au Greffier , pour l'expédition , ci. . . . 10

Pour la déclaration de mariage :

Au Juge , ci. 2 "

Pour celle de naissance , ci. 15

Pour celle de décès , ci. 15

Pour les actes qu'ils délivreront , ci. . . . 10

« *M. de Fer de la Nouerre* , autorisé par Arrêt
 » du Conseil du 3 novembre dernier , à faire
 » exécuter le projet de l'Yvette , prévient les Pro-
 » priétaires des maisons de Paris , qu'il est dans
 » l'intention de leur faire partager les bénéfices
 » de ce projet , en offrant , pour en jouir à per-
 » pétuité , de leur donner le muid d'eau pour la
 » somme de 216 liv. , au lieu de 1050 liv. que
 » la Compagnie des pompes à feu fait payer la
 » même quantité , à la charge pure & simple d'ac-
 » quitter , au moment où l'on se fera inscrire , le
 » tiers du montant de la souscription , l'autre tiers
 » au premier juillet prochain , époque à laquelle
 » les eaux de la première partie du projet géné-
 » ral seront arrivées au réservoir de distribution ,
 » & l'autre tiers lorsque l'eau aura été conduite à
 » portée de la maison qui aura été désignée par
 » la souscription. Chaque Souscripteur jouira en
 » outre du droit de pouvoir , jusqu'au premier
 » janvier 1790 , exiger qu'il lui soit fourni à per-
 » pétuité une quantité d'eau triple de la quantité
 » pour laquelle il aura souscrit , au prix de 360 l.
 » le muid. Les personnes qui souscriront pour
 » 3 muids d'eau & au-dessus , & qui paieront
 » comptant la totalité du montant de la souscrip-
 » tion , auront un autre avantage : elles jouiront
 » pendant 10 ans , à compter du premier janvier
 » 1792 , jusques & compris le 31 décembre 1802 ,
 » d'un droit de partage dans le tiers du produit

» de l'affaire générale. Ce terme de dix ans, fixé
 » pour le droit de partage, sera même prorogé
 » jusqu'à l'époque où chaque Souscripteur sera
 » rempli du triple de sa mise, s'il arrivoit que
 » dans ledit terme il n'eût pas reçu de bénéfice.
 » Enfin, les souscriptions seront reçues pour un
 » demi-muid d'eau, afin de favoriser aux petits
 » ménages le moyen de participer aux avantages
 » que l'on vient d'exposer. La souscription est
 » présentement ouverte, & sera irrévocablement
 » fermée au premier avril prochain, terme après
 » lequel le muid d'eau sera vendu, au lieu de
 » 216 l., ainsi qu'on vient de l'annoncer, 540 l.,
 » ou 27 liv. annuellement, conformément au prix
 » qui en a été réglé par l'Arrêt du Conseil relatif
 » à l'exécution de ce projet. » S'adresser, pour
 » souscrire, au bureau générale de l'Yvette, rue
 » Guénégaud, n°. 30, où l'on trouvera les rensei-
 » gnemens que l'on pourra désirer, & ceux que ren-
 » ferme le *Prospectus*.

Nous ajouterons à l'extrait précédent
 de ce *Prospectus*, une lettre de M. le Ba-
 ron de Breteuil à M. de Fer de la Nouerre,
 en date du 25 janvier dernier.

« Le Gouvernement, Monsieur, en-
 » s'occupant des propositions relatives
 » aux pompes à feu, ne sauroit avoir
 » l'intention d'abandonner le projet de
 » l'Yvette, ni de rien faire qui puisse y
 » préjudicier. Vous pouvez au contraire
 » être sûr de toute la protection que mé-
 » rite votre travail pour donner des eaux
 » abondantes à la ville de Paris, &c. &c.

» Je suis très-parfaitement, &c.

» Signé, le B^{on}. de BRETEUIL. »

Il est sorti du port de Charente, dans le courant de l'année dernière 1787, 100 navires François, 39 Anglois, 5 Danois, 5 Hollandois, un Prussien, un Lubekois; en tout, 151 navires, qui ont emporté 22200 tierçons d'eau-de-vie, contenant ensemble environ 54260 barriques de 27 veltes : en les estimant au prix moyen de 120 liv. la barrique, cela fait 6,511,200 l.; en y ajoutant le produit du vin & autres petits objets, il paroît qu'il s'est exporté, l'année dernière, du port de Charente, pour plus de 7 millions de denrées territoriales.

Suivant un relevé exact, il est sorti du port du Hâvre, pendant l'année 1787, 53 navires pour S. Domingue, 26 pour la Martinique & la Guadeloupe, 4 pour Tabago, 20 pour Guinée & 10 pour le Sénégal. En tout 113 navires, non compris les paquebots du Roi.

Il est sorti en outre du même port, pour la Nouvelle-Angleterre, 6 paquebots du Roi & 3 navires de la Nouvelle-Angleterre, qui retournoient chez eux. En tout 9.

Il est entré dans le port du Hâvre, pendant l'année 1787, 72 navires venant de Saint-Domingue, 30 de la Martinique & de la Guadeloupe, un de Cayenne, & 10 de Tabago. En tout 113 navires, non compris les paquebots du Roi.

« On écrit de Charente, que le 27 décembre, deux Matelots d'un vaisseau Danois, s'étant mis dans une chaloupe

pour venir à terre, ont été renversés, avec la chaloupe, par la rapidité de l'eau; l'un d'eux a saisi un cable auquel il s'est suspendu; l'autre, entraîné par les courans, alloit périr, sans le secours d'un Matelot François, qui a eu l'intrépidité de s'exposer à un danger imminent pour le sauver. Le Capitaine Danois a fait offrir une somme d'argent au Matelot François, mais ce brave homme a répondu, en la refusant, que *la récompense d'une bonne action étoit dans le cœur.*

Antoine-Charles-Félix Colbert, Marquis de Torcy, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, est mort à Paris, le 20 du mois dernier.

Paul d'Albert de Luynes, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Archevêque-Vicomte de Sens, Primat des Gaules & de Germanie, Doyen des Evêques de France, Abbé-Comte de Corbie, de Saint-Vigor, de Cérises & du Mont-Saint-Martin, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Premier Aumônier de feu Madame la Dauphine, de l'Académie Française & de celle des Sciences, est mort à Paris, le 22 du mois dernier.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France le 1^{er}. de ce mois, sont: 61, 85, 5, 48 & 20.

Payeurs de rente, fix derniers mois de 1787, à la lettre A.

De Bruxelles , le 2 Février.

Le Séminaire Général de Louvain a été en effet ouvert le 15 janvier , suivant les ordres du Gouvernement : les Professeurs en Théologie , nommés au mois de novembre 1786 , se sont rendus à leur devoir ; mais les Salles étoient vides , & l'ont été de même les jours suivans ; pas un Elève n'ayant paru. Cet abandon concerté devoit avoir été prévu , & il est difficile d'imaginer comment l'on pourroit vaincre , sans rigueurs , cette singulière résistance. L'Université a arrêté de nouvelles remontrances , contre la décision du Gouvernement , qui l'a déclarée Corps en Brabant , & non Corps Brabançon.

Pendant l'année dernière , écrit-on d'Os-
tende , il est entré dans ce port 1,087 bâtimens , & il en est parti 1,024.

Depuis le 29 du mois dernier , nos Augustes Gouverneurs Généraux sont ici de retour de Vienne.

Les Etats d'Utrecht ont accordé , pendant trois mois , à la Milice qui se trouve dans leur Province , une gratification , par tête , de 12 s. par semaine , & en ont donné connoissance à l'assemblée de L. H. P. Considérant en même temps que les autres troupes qui , sur les Patentes du Capitaine-gé-

néral, & sur les attaches des Provinces respectives, doivent être employées en différentes places, devoient être traitées sur le même pied, ils ont autorisé leurs Députés à insister auprès de L. H. P., pour qu'une pareille gratification soit accordée par tous les Confédérés, aux troupes de l'Etat qui se trouvent dans leurs Provinces respectives.

Le 9 de janvier, la digue dans la Jurisdiction de Woubrugge, près du Lac de Leyde, se rompit; elle fit une ouverture de 288 pieds de longueur & de 54 de profondeur. L'eau y entra avec tant de violence, que les paysans eurent beaucoup de peine à sauver leur vie & leur bétail. Plusieurs de ces infortunés, qui s'étoient sauvés sur les greniers & les toits, n'ont pu en être retirés que le soir & le lendemain : l'étendue de ce pays fertile est changée en une mer; tout est inondé à la hauteur de 13 à 14 pieds; pas une maison ne peut résister à la violence des vagues; elles s'écroulent, & sont emportées par la force de l'eau : le pauvre paysan a tout perdu. L'on travaille nuit & jour aux autres digues, pour les sauver, s'il est possible.

Plusieurs Officiers, cassés ou suspendus par les Etats de Hollande actuels, pour avoir obéi aux Etats de Hollande de l'année dernière, ont présenté requête à cette Assemblée, en requérant la protection qui leur avoit été solennellement promise. Dans ce nombre se trouvent le Général *Van Ryffel*, qui commandoit le cordon, & M. *Sulyard*, Colonel au régiment *Wallon de Grenier*, & prisonnier de-

puis plusieurs mois. Si, dans un Etat déchiré par des factions, les Militaires refusoient l'obéissance au Souverain du moment, quel que soit son système, ils seroient nécessairement les victimes des triomphes alternatifs des partis qui prévaudroient dans le Gouvernement.

Le Stadhouder a proposé une Amnistie générale, & les Commissaires de la-Cour de Hollande en ont conféré. Le rapport a été reçu, à ce qu'on prétend, par tous les Membres de l'Assemblée de Hollande, & l'on espère qu'il rencontrera peu d'oppositions.

Le plan de réforme générale pour l'armée, a été remis par le Stadhouder & par le Conseil d'Etat, à la Généralité; toutes les Provinces l'ont pris en délibération.

Ainsi que nous l'avons dit antérieurement, c'est le 13 de ce mois que doit commencer le procès public de M. *Hastings*. Plus d'une fois l'Auguste Tribunal qui va prononcer entre ce grand Accusé & ses Accusateurs, cassa ces dénonciations de la Chambre des Communes, qu'on appelle *impeachment*; l'Histoire est pleine de ces freins, mis par la Justice aux projets de l'esprit de parti. Si la Constitution a sagement assuré aux Communes, le droit sacré de poursuivre tous les Commissaires

de l'autorité publique qui manqueroient à leurs devoirs , elle a prévenu aussi , que l'usage de cette prérogative nécessaire ne devînt une arme d'oppression entre les mains d'une cabale conduite par quelques Orateurs. Une fois le procès amené devant la Chambre Haute , le clinquant des harangues perd son empire ; celui des preuves , des témoignages , des aveux , des faits authentiques , reprend le sien.

Si l'ancien Gouverneur Général du Bengale avoit réellement été le fléau de 20 millions d'hommes , le spoliateur de la mère d'un Nabab , l'instigateur intéressé d'un parricide , l'assassin d'un Raïa , le perturbateur de l'Inde entière , aucune voix ne seroit assez infame pour s'élever en sa faveur ; ce seroit le déshonorer & se déshonorer soi-même , que de mettre ses services en balance avec de pareils forfaits.

Mais si d'aucunes des contrées qu'il auroit désolées , il ne s'est pas encore élevé un cri pour seconder ses Accusateurs ; si eux seuls gémissent à Westminster , pour le compte de ces Indiens & de cette Compagnie , dont le silence , depuis cinq ans , désavoue énergiquement ces prétendus délits ; si enfin on ne rencontre dans le dédale de leur énoncé , que des affirmations hardies , sans preuves légales d'aucun genre qui en déterminent la

crédibilité , ou l'imputation contre M. *Hastings* ; où est l'homme scrupuleux qui ne présumerait l'innocence de celui que tant d'efforts n'ont pu , jusqu'à ce jour , démontrer coupable ?

C'est à cette observation dictée par la justice la plus vulgaire , que nous avons constamment ramené nos Lecteurs. Il seroit absurde , en ce moment , d'anticiper sur une discussion que les Intéressés vont soumettre au cours d'une procédure éclatante. Après le Jugement , nous aurons occasion d'y revenir fort en détail dans un Ouvrage où ce Procès tiendra sa place. Il n'est cependant pas indifférent de connaître l'opinion qu'ont en France , de M. *Hastings* & de sa conduite , les Personnes dont l'autorité peut faire loi. Ce ne sont ni des Harangueurs , ni des *Scribblers* anonymes , ni des Ecrivains polémiques , qui invoquent *la liberté , la vertu , la morale , l'humanité* , à peu près comme ces Hyènes de la fable , qui contrefont le cri d'un homme souffrant , pour abuser le Voyageur dont elles veulent sucer le sang ; ni des Auteurs qui , en insultant M. *Hastings* à cent lieues de lui , au pied de l'échafaud dressé par ses ennemis , se croient au moins autant de courage & d'éloquence que *Cicéron* plaidant contre *Verrès*.

Les témoins que l'on va entendre ne sont pas suspects : tous trois sont François ; François aussi respectables par leur véracité que par leurs services ; très-éclairés Spectateurs ou Parties, pendant longues années, des évènements de l'Inde ; Juges d'autant plus impartiaux de l'Administration de *M. Hastings*, que leurs places & leur patriotisme durent peu les disposer à devenir gratuitement les Apologistes d'un Administrateur, chargé des intérêts de l'Angleterre dans le Bengale.

Ouvrez le tome 9 des *Mémoires concernant les Chinois*, in-4°, chez Nyon l'aîné, 1784. *M. Law de Lauriston*, qu'il suffit de nommer, y a consigné des observations critiques sur le voyage de *M. Sonnerat* aux Indes Orientales & à la Chine. « Les Anglois, avoit dit ce voyageur, pourroient retirer des sommes immenses de l'Inde, s'ils avoient eu l'attention de mieux composer leur Conseil de Calcutta. » Quant à ce que dit *M. Sonnerat*, répond *M. Law*, sur l'administration de Calcutta, je me contenterai d'observer qu'il est très-fâcheux pour leurs ennemis, que les Anglois aient pensé dès l'année 1771 ou 1772, à y envoyer *M. Hastings* pour Gouverneur-Général.

Je prends la description géographique & historique de l'Inde, 1787, tome 2, seconde partie, pages 562 & 563, rédigée par *M. Anquetil du Perron*, que le zèle des lettres a retenu si long-temps dans l'Inde, infatigable observateur, qui a approfondi les mœurs, le gouvernement, l'histoire de l'Indostan.

» Pour ce qui regarde la législation Orientale,
» dit ce savant Académicien, lorsque j'ai parlé de

» l'autorité employée pour la rédaction du code des
 » Gentoux, j'ai eu en vue la conduite constante
 » des Anglois dans l'Inde, respectant toujours
 » L'HOMME RARE chargé en chef des opérations.
 » Ce qu'il y a de grand dans les affaires de cette
 » contrée, tant que M. *Hastings* y a commandé,
 » est de lui; les procédés injustes tiennent au
 » génie de l'administration Angloise. Et sans vou-
 » loir se dessaisir de ce qu'elle doit aux vues pro-
 » fondes & étendues du Gouverneur-Général du
 » Bengale, sa nation lui fait elle-même son pro-
 » cès! L'Europe rira de cette procédure, comme
 » elle a ri du rappel de M. *Dupleix*. Renoncez,
 » dira-t-on, aux domaines qu'il vous a acquis;
 » rendez au fer & au feu les Colonies florissantes
 » qu'il a sauvées; ou élevez-lui des statues. *Dupleix*
 » est mort pauvre, sans éloge funèbre, ignoré.
 » Les Anglois n'ont qu'un homme à lui opposer,
 » *Hastings*; & ils cherchent à le flétrir! Les nations
 » ne s'intruisent donc pas! «

Voici un témoignage plus détaillé, &
 par conséquent plus décisif. M. de Gentil,
 Colonel d'infanterie & Chevalier de St.
 Louis, attaché maintenant au service
 d'une Princesse respectable, & résidant
 à Versailles, autrefois l'un des meilleurs
 serviteurs militaires de l'ancienne Com-
 pagnie des Indes; à la destruction de celle-
 ci, ayant passé à Benarès; admis à la
 plus intime confiance de ce Visir d'Oude,
 qui joue un si grand rôle dans le procès
 de M. *Hastings*; témoin de la plupart de
 ses opérations, profondément instruit de
 la politique des Anglois & de toutes les

énormités qu'on leur a reprochées; *M. de Gentil*, dis-je, que vingt-huit ans de séjour dans l'Inde, que vingt-huit ans d'application aux affaires publiques de l'Indostan, ont rendu, je crois, un Juge éprouvé de la conduite de *M. Hastings*, m'a fait l'honneur de m'écrire la lettre qu'on va lire.

Versailles, le 5 octobre 1787.

« Je ne vois rien de si injuste que le procès
 » intenté à *M. Hastings*. Je ne puis concevoir
 » comment on accuse un pareil Citoyen, un
 » Patriote aussi zélé. Quiconque est instruit des
 » affaires de l'Inde depuis le retour de *M. Dupleix*,
 » saura que c'est à *M. Hastings* seul que les Anglois
 » doivent leur prospérité dans cette contrée. Jamais
 » Gouverneur ne fut aussi estimé, aussi aimé,
 » même des Européens. Personne n'est en droit
 » de se plaindre de lui.

« *M. Hastings* n'a d'ennemis que parmi ses
 » Compatriotes. *Lord Clive* fit de belles acquisitions; mais, par quels moyens! On est en
 » droit de reprocher à *M. Van-Sittart*, son successeur, l'installation de *Cassémalikan*, & la dé-
 » position de *Zasfaralikan*. *MM. Verelst & Zquartier*, strictement honnêtes, gouvernèrent avec
 » justice. Le Général *Carnac*, que j'ai connu particulièrement, avoit une rigoureuse probité. Au
 » dernier voyage de *Lord Clive* dans le Bengale,
 » il avoit déjà fait la paix avec *Soudjak-el-Daula*;
 » il en différa la conclusion pour lui en faire
 » honneur. *Lord Clive* apporta un ordre de la
 » Compagnie qui défendoit à tous ses préposés
 » de recevoir des présens des Princes Indiens,
 » sans une permission expresse du Conseil. *Soudjak-*
 » *el-Daula* avoit promis au Général *Carnac*, cinq

» laks (1,250,000 liv.) en faisant le traité, &
 » avant l'arrivée de Lord *Clive*. Ce vertueux Géné-
 » ral refusa *Soujak-el-Daula* en ma présence,
 » en lui disant qu'il *devoit donner l'exemple à tous*
 » *les Officiers qu'il avoit l'honneur de commander.*
 » Mais malheureusement il n'a pas eu beaucoup
 » d'imitateurs. Je dois rendre cet hommage à son
 » défintéressement & à sa droiture. Je regrette
 » de ne pouvoir citer de lui dans cette lettre un
 » grand nombre de traits pareils.

» M. *Hastings*, ce Gouverneur si justement
 » estimé, vint ensuite. Je puis vous affirmer
 » qu'il n'y a rien eu de répréhensible dans sa ges-
 » tion; & cependant que de libelles n'a-t-on pas
 » fait contre lui? On a même osé le blamer d'avoir
 » coopéré à la destruction des Rouellas. Il faut
 » bien peu connoître ces scélérats, pour les peindre
 » & parler d'eux comme l'a fait le fabuleux *Makin-*
 » *tosh*. Selon lui, c'étoient d'honnêtes propriétaires
 » que l'on vouloit dépouiller. Il accuse *Soudjak-el-*
 » *Daula*, Visir de l'Empire & Nabab d'Aoude, du
 » desir de s'emparer de leurs richesses; il lui re-
 » proche encore l'assassinat de *Mahomet-Koulikan*,
 » Nabab d'Ellaabad, de s'être emparé de ses
 » Etats, ainsi que des provinces des Rouellas.
 » Quand on est si peu instruit, on devoit garder
 » le silence pour son honneur. Oui, Monsieur,
 » les Rouellas ont fait autant de mal aux Mogols,
 » que les Espagnols en firent autrefois aux Amé-
 » ricains. Ces assassins fanatiques auroient détruit
 » ce vaste & riche Empire, s'ils avoient été aussi
 » courageux que les Espagnols; les Mogols n'au-
 » roient pas été en état de leur résister. Je vais
 » vous faire connoître les Rouellas d'après *Magré-*
 » *Afgan*, hist. des *Patanes*, & d'après mes propres
 » recherches.

(Ici, un précis exact de l'origine, des usur-

pations, des assassinats, de l'histoire des Rouellas; il trouvera sa place ailleurs.)

» Cette légère esquisse vous suffit pour prouver
 » que M. *Hastings*, Allié de l'Empereur *Chaa-*
 » *lem II*, s'est conduit avec justice, & a rempli
 » l'obligation qu'il avoit contractée, en aidant
 » l'Empereur, & *Soudjak-el-Daula*, son Visir, à
 » expulser les Rouellas.

» Ils furent usurpateurs des Etats de *Kinkram*
 » & de ceux d'un grand nombre de petits *Rajas*,
 » assassins de leurs maîtres, rebelles à l'Empereur,
 » persécuteurs fanatiques de ceux qui étoient
 » sous leur dépendance. Tous les Indiens, riches
 » ou pauvres, marchands ou laboureurs, ont
 » été la proie de ces brigands. Consultez l'Inde
 » entière, elle vous dira qu'il n'y a point d'a-
 » vanies que *Nagibkan* n'ait faites aux Empereurs &
 » aux habitans de Dely. Tous les Indiens, soit
 » Mahométans ou Idolâtres, les ont toujours eu
 » en horreur.

» Y avoit-il dans un village de jolis enfans &
 » de belles femmes? Les Rouellas les enlevoient,
 » sous le prétexte de la Religion; ils faisoient
 » circoncire les enfans mâles, & enfermoient les
 » femmes & les filles dans leurs sérails. Un voya-
 » geur Indien passoit-il sur leur territoire? On
 » lui enlevoit son cheval s'il étoit beau, en disant:
 » qu'un idolâtre ne pouvoit se servir d'un animal
 » que Mahomet avoit monté. Le Père Joseph *Tief-*
 » *sensthaler* traversant leur pays fut entièrement
 » dépouillé, sous le prétexte que c'étoit une bonne
 » action que de faire du mal à un Chrétien. J'ai
 » manqué d'être moi-même leur victime en voya-
 » geant parmi eux, quoique habillé à l'Indienne.
 » Ils engagèrent le Parane qui m'accompagnoit à
 » m'assassiner pendant la nuit de concert avec eux,
 » en lui promettant la moitié de ma dépouille.

» Je pourrois vous rapporter un grand nombre
 » de traits horribles de leur part. D'après de
 » pareils faits, peut-on blâmer M. *Hastings* d'avoir
 » aidé *Soudjak-el-Daula* à détruire ces brigands ?
 » on doit au contraire l'en remercier, & le regarder,
 » ainsi que *Soudjak-el-Daula*, comme les bien-
 » faiseurs de l'Inde. Si *Makintosh* avoit connu les
 » Rouellas, il se seroit bien gardé d'en parler
 » comme il l'a fait, & de blâmer M. *Hastings*
 » d'avoir secouru *Soudjak-el-Daula* ; il ne lui
 » auroit pas reproché comme un crime la destruc-
 » tion des Rouellas, qui étoient le fléau de l'Inde ;
 » il l'auroit au contraire regardé comme le vengeur
 » de l'humanité. Cette guerre si juste & si néces-
 » saire a tourné à l'avantage du Visir, de tous
 » les Indiens, ainsi que des Anglois. Ses Com-
 » patriotes lui doivent la plus grande reconnoi-
 » sance de la conduite sage & honnête qu'il
 » a tenue. Je puis certifier que je ne lui ai vu
 » faire que le bien. Personne ne s'est jamais plaint
 » de sa gestion. La Compagnie Angloise lui doit
 » entièrement l'accroissement de ses possessions,
 » & leur conservation. Sa sagesse, sa prudence,
 » sa modération l'ont généralement fait chérir &
 » estimer des Indiens. Que de guerres les Anglois
 » n'auroient-ils pas eu à soutenir sans lui ! J'ai été le
 » témoin oculaire de tout ce que j'avance ; & je me
 » fais gloire de lui rendre la justice qu'il mérite. »

La véracité, la candeur, les connoissances expé-
 rimentales de M. de Gentil, dont les longues
 recherches ne seront pas perdues pour le public,
 sont connues ; je n'ai rien à dire à ce sujet. Sa
 déclaration justifie la réponse que fit, il y a six
 semaines, à l'un des principaux moteurs de l'*im-
 peachment*, l'illustre Chef de la Magistrature Bri-
 tannique, Ministre dont la justice sévère, les prin-
 cipes inflexibles & les grandes lumières, sont au

dessus de mes éloges. » On m'assure que vous me
 » haïssez, Milord, lui disoit l'accusateur en quel-
 » tion, à cause de l'appui que j'ai donné à
 » l'impeachment. Non, Monsieur, reprit le redouta-
 » ble Ch. non, je ne prostitue point une aussi belle
 » passion que la haine, pour une chose qui ne mérite
 » que le mépris. »

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

Il s'est répandu deux bruits, qui, s'ils ont de la
 réalité, seroient de grande conséquence dans la
 situation actuelle des affaires en Europe : le pre-
 mier est que le Monarque Prussien avoit fait dé-
 clarer à l'Empereur, « que S. M. I. pouvoit em-
 » ployer ailleurs ses troupes de Bohême & de
 » Moravie, avec assurance qu'à leur retour ces
 » pays seroient aussi peu endommagés qu'ils le
 » sont à présent. » L'autre dit : « Que les Cours
 » de Suède & de Danemarck étoient sur le point
 » de conclure un Traité d'amitié. » (*Gazette des
 Pays-Bas*, n^o 8.)

« Extrait d'une lettre de Calcutta, du 13 octobre.

» J'ai été témoin, tout récemment, d'une de
 ces tristes scènes qui sont l'effet naturel de l'igno-
 rance & de la superstition qui règnent parmi les
 habitans de ces contrées. Je veux parler du suicide
 public d'un homme âgé, qui s'est précipité dans une
 fosse d'environ dix pieds de profondeur, à moitié
 remplie de combustibles allumés. Ce malheureux
 s'est sacrifié pour le salut, à ce qu'il a cru, d'une
 grande partie de sa famille qui étoit attaquée d'une
 maladie dangereuse & épidémique. Lorsque cette
 maladie règne parmi les Indoux, ils croient fer-
 mement qu'il faut qu'un d'eux meure, pour ga-
 rantir les autres de la contagion. Ce pauvre Vieil-
 lard étoit si persuadé qu'il n'y avoit pas d'autre
 moyen de sauver ses enfans, que celui de s'offrir
 lui-même en holocauste, que tous les argumens,
 toutes les prières & les remontrances dont j'ai pu

faire usage, tant auprès de la victime, que de sa femme, de ses frères & de ses sœurs, n'ont eu aucun effet : imaginant même que mon intention étoit d'empêcher par la force cet horrible sacrifice, ils se jetèrent tous à mes pieds, & me supplièrent, les larmes aux yeux, de ne pas m'y opposer.

Le Vieillard s'étant assis sur les bords de la fosse embrasée, levant les mains & les yeux vers le ciel, fit sa prière avec beaucoup de dévotion ; & après être resté une demi-heure dans cette posture, quatre de ses plus proches parens l'aiderent à se relever, & lui firent faire cinq fois le tour de la fosse, en invoquant *Ram* & *Setaram*, deux de leurs Saints. Pendant cette cérémonie, les femmes s'arrachioient les cheveux, se battoient la poitrine, & jetoient les cris les plus horribles. Lorsqu'on l'eut lâché, il se jeta dans le feu sans pousser un soupir, & tous les spectateurs armés de pelles se hâtèrent de combler la fosse avec la terre. Ainsi on peut dire qu'il fut brûlé & enterré, tout-à-la-fois, vivant. Deux de ses enfans, l'un âgé de sept ans, & l'autre de huit, étoient présens, & furent les seuls qui parurent s'attendrir. Quant aux femmes, elles s'en retournèrent chez elles avec le plus grand sang-froid. Cet événement étant un objet de gloire pour les parens, c'est un jour de triomphe pour toute la famille, que celui où l'on voit une malheureuse victime de la superstition se dévouer de cette manière. » (*Courier de l'Europe*, n°. 7.)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exactitude d'aucuns des Paragraphes ci-dessus*).

ERRATA. Pour le n°. 5, au lieu de *merentibus*, lisez *merentibus*.

M É R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I 16 F É V R I E R 1788.

P I È C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

C H A N S O N

A Mademoiselle de D.

*Air de BLAISE & BABET : C'est pour toi que je les
arrange ; ou bien : Avec les jeux dans le Village.*

Q U E , le front couronné de roses ,
Le Printemps sourie aux beaux jours ,
Je ne vois point les fleurs écloses
Quand je ne vois point mes amours.
L'Automne, ma saison chérie ,
M'offre de plus rares présens ,
Puisqu'elle m'amène Emilie ,
L'Automne est pour moi le Printemps.

N^o. 7. 16 Fév. 1788. E

FIXANT la gaité sur ses traces,
Et rendant les Bergers heureux,
Le Printemps attire les Graces,
L'Automne les offre à mes yeux.
Si Philomèle, plus touchante,
Dans le Printemps charme les bois,
Qu'Emilie en Automne chante,
Du-Rosignol j'entends la voix.

L'HIVER pour moi, près d'Emilie,
Perdrait ses glaçons rigoureux ;
De l'Été l'ardeur ralentie
M'échaufferoit moins que ses yeux.
Si par ses dons l'Automne enchante,
Chaque saison a ses beautés :
Quelle est pour moi la plus charmante ?
Celle où je suis à ses côtés.

VEUT-ON que la saison fleurie
Soit la saison de s'enflammer,
Je dis : Connoit-on Emilie ?
Dans tous les temps il faut l'aimer.
Il n'est qu'un mal qui me tourmente,
Son absence fait mon malheur ;
Mais puis-je bien la croire absente,
Puisqu'elle est toujours dans mon cœur ?

(Par M. Sabatier de Cavaillon.)

HISTOIRE DE PALMIRE

Tirée d'un Manuscrit fort ancien.


LES cieux étoient parsemés d'étoiles; lune s'élevoit dans les airs; & la nuit, revêtue de sa pâle lumière, couvroit les collines & les vallées. Plongée dans une rêverie profonde, Palmire sortit de sa cabane, & porta ses pas sur les bords du fleuve (1). Puis, s'asseyant sous un saule isolé, ses yeux contemplèrent en silence le repos de la Nature; mais bientôt d'une voix plaintive elle proféra ces mots: "Objet de mes regrets éternels! permets que je mouille de mes pleurs ce triste rivage, & que je me rappelle un souvenir trop tendre". Des larmes coulèrent sur les joues de Palmire; elle étoit tristement appuyée contre le saule, & la lune couvroit son visage d'un éclat nébuleux; lorsqu'un foible bruit, dont la cause étoit près d'elle, lui fit tourner la tête précipitamment. C'étoit son fils; la tendresse filiale se peignoit sur son front; il étoit fortement mu! O ma mère! lui dit-il d'une voix attendrie, ne suis-je plus ton fils? Tes secrets sont-ils plus les miens? Je t'ai suivie de

(1) On ignore quel fleuve c'étoit.

la cabane; j'ai entendu tes plaintes, mon cœur en a été navré. Qui peut donc te causer d'aussi tendres regrets ! quel mystère étonnant m'as-tu toujours caché ? Verse, verse, ô ma mère ! tes larmes dans mon sein ; le partage m'en sera doux.

Mon fils, répondit Palmire, charme unique de mes derniers momens, je ne puis te refuser rien. Je connois ton âme grande & noble ; & , te voyant si vertueux, je m'applaudis de mon ouvrage. Je sais que de vains ressentimens ne trouveront point de place en ton cœur. Hé quoi ! reprit impétueusement le jeune homme, quelle offense ? quel crime ? — Tu vas savoir tout... O mon fils ! sois saisi de respect : ici repose la cendre de ton père. Je vois ton extrême surprise !... Ecoute cette déplorable histoire.

J'étois dans la plus tendre enfance lorsque la mort frappa les auteurs de mes jours. Une bonne parente, dont l'âme étoit au dessus de sa naissance, m'accueillit, me prodigua ses soins avec la tendre affection d'une mère. Je touchois à peine à ma dix-huitième année, que la mort vint m'enlever ma seconde mère, l'unique appui de ma foible jeunesse. Je me trouvai donc isolée, abandonnée à moi-même, n'ayant pour guide qu'un cœur pur, nourri de principes inaltérables de vertu & d'honnêteté.

Mais je n'avois que dix-huit ans,

mon cœur , rendre à l'excès , sentoit le besoin d'aimer , comme on le sent à cet âge. Je voulois un ami , je voulois un support , & j'y cherchois les mêmes sentimens , la même vertu dont mon cœur se rendoit un doux témoignage. Ce ne fut pas sans peine que je trouvai ce prodige. Elidor , son père , m'offrit l'hommage d'un cœur aimant & tendre , plein d'innocence comme le mien ; une douce sympathie nous attira l'un vers l'autre avec un charme irrésistible ; je lui promis ma main ; il avoit déjà mon cœur. Il partit aussi-tôt pour annoncer à ses parens l'épouse qu'il avoit choisie. Hélas ! il partit , pour mon malheur. Un soir d'été , suivant mon habitude , je sortis sur ces bords , & posant mes vêtemens sur le rivage , je m'avançai dans l'onde. Bientôt j'aperçus une voiture s'arrêter vis-à-vis de moi ; je frissonnai ; j'aurois voulu m'abîmer dans le plus profond du fleuve. Toutefois j'examinai avec attention , & je reconnus distinctement Dorimon , le Seigneur du voisinage. Il me voyoit de sa voiture ; mais , soit qu'il craignît de trop m'effaroucher en m'abordant , soit que les gens qui l'accompagnoient le gênassent par leur présence , il partit comme un éclair , & je crus en être quitte pour une vaine alarme. Mais le lendemain , de quel effroi je fus saisie en le voyant sans aucune suite , s'approcher de ma cabane ! je savois que les gens de sa naissance ne respectent guère en mon sexe

les loix de l'honneur & de la vertu , & que , dans un rang inférieur au leur , ils n'imaginent ni délicatesse ni sentimens. Je frémis de l'odieux dessein qui l'amenoit , & qu'il ne tarda pas à me dévoiler. Mais je trouvai dans ma vertu d'assez fortes armes pour me préserver aisément de la séduction , & pour ôter tout espoir à ce vil corrupteur.

Elidor revint. De doux sermens enchaînèrent nos destinées ; je versai des larmes de joie dans son sein ; je bénis le Ciel d'avoir réuni deux cœurs vertueux. O mon fils ! puissiez-vous , ainsi que votre père , connoître le véritable amour ! & , comme lui , ne le point séparer de la vertu , qui seule en est la base inébranlable. Mon fils ! j'ai connu le bonheur , & je l'ai vu s'évanouir comme une ombre. Gage chéri de l'union la plus tendre ! tu commençois à balbutier le doux nom de mère , & ton père , attentif à tous tes mouvemens , les dirigeoit avec adresse au grand but de l'homme , à la vertu. O quelle joie inondoit nos cœurs , en cultivant de concert le germe précieux du bien , qui depuis s'est développé dans ton ame !

Un soir , assis ensemble au clair de la lune , nous nous entretenions des moyens de t'inspirer ces nobles sentimens , cet amour sublime du juste & de l'honnête ; en un mot , un cœur innocent & bon , si agréable aux yeux du grand Etre ! & remontrant , par degrés , jusqu'à la cause

infinie , nous admitions l'ordre immuable
 & l'harmonie de l'Univers , & nous nous
 sentions atteints d'une sorte d'effroi en nous
 considérant si foibles , & comme un néant ,
 par rapport au tout immense. Mais en
 même temps une douce confiance passoit
 dans nos âmes , absorbées dans le plus
 délicieux ravissement ! Pour toi , tu te jouois
 à quelques pas de nous ; la sérénité de
 l'innocence brilloit sur ton front , & , tous
 deux , nous t'observions paré des grâces na-
 turelles de l'enfance. Que ces momens
 étoient purs & sercins ! Hélas ! ils ne re-
 viendront plus ; ils m'ont été ravis pour
 jamais ! Tout à coup un homme me-
 naçant se jette sur moi ; je m'écrie , je re-
 garde ; c'étoit Dorimon qui me portoit un
 poignard à la gorge. Elidor , s'écria-t-il
 d'une voix furieuse , n'avance pas pour se-
 courir Palmire , si tu ne veux la voir
 tomber à mes pieds. Mais si tu l'aimes plus
 que toi-même ! Que faut-il ?
 reprit Elidor enflammé d'une fureur qu'il
 étoit contraint d'étouffer : Il faut , reprit
 le monstre , te précipiter dans le fleuve ;
 n'hésite pas , ou son sang va couler. Atter-
 rée par ces foudroyantes paroles , Elidor ,
 m'écriai-je ! laisse-moi mourir. O Palmire !
 me dit-il en versant un torrent de larmes ,
 il dépend de moi de conserver tes jours ;
 tu ne périras point. Et toi , malheureux
 Dorimon , quelle rage te porte à troubler
 la paix de notre union , à te souiller du

crime le plus noir ? Arrête, homme féroce : ton cœur est-il de bronze ? Au nom du Dieu suprême, redoutable vengeur des crimes, arrête ! — Je n'ai plus qu'un mot, répliqua Dorimon ; choisis de la vie ou de la tienne. Ah ! Je n'ai point à balancer, reprit Elidor dans le transport le plus douloureux ; & prenant un élan rapide, il alloit se plonger..... Je poussai un cri aigu qui suspendit sa course. Il voulut me parler ; mais des sanglots redoublés lui coupèrent la voix ; son cœur, déchiré comme le mien, ne pouvoit suffire à tant de tourmens ; mais Dorimon, les yeux enflammés, impatient de voir commettre le crime, s'écria : C'en est trop ! regarde son sang jaillir. Arrête, lui dit Elidor avec l'accent du désespoir ; adieu, chère Palmire !.... O Palmire..... Il s'élança ; l'onde frémissante l'engloutit !.... Accablée d'horreur, je poussai des cris lamentables ; mon cœur ne battoit presque plus, & mon ame accablée sembloit prête à s'échapper.

O mon fils ! tu frissonnes ! tes pleurs coulent en abondance ; tu juges aisément de la profondeur de ma plaie. J'étois dans un désordre inexprimable ; je n'étois point à la vie, je n'étois point à la mort ; j'en éprouvois les angoisses sans pouvoir mourir. Dégagée, je ne fais comment, des bras de l'assassin, j'allois, sur les pas d'Elidor, me plonger dans l'ombre éternelle, lorsque ta

voix enfantine m'appela. Je t'entendis : retenue par le seul instinct de la Nature , je m'arrêtai sur le bord du précipice ; j'allai machinalement vers toi ; je te pris dans mes bras , & je tombai sans force sur le rivage. J'y demeurai toute la nuit sans sommeiller, sans penser, sans exister.

Hélas ! le jour revint trop tôt pour moi : jusqu'ici j'avois été comme anéantie par le désespoir ; la lumière me rendit l'être , & me fit sentir toute l'étendue de mon malheur. Je réfléchis, & je l'aggraviai. Je répandis des ruisseaux de larmes sans pouvoir en arrêter le cours , & je ne pouvois m'éloigner de ces funestes bords , lorsque d'un air riant , tu me demandas l'aliment de la vie. Pauvre enfant , repris-je avec un souris amer, tu ne connois point l'horreur qui t'environne.

Quand je fus rentrée dans la cabane , tous les objets qui s'offroient à ma vue ne servoient qu'à nourrir ma douleur. Mon désespoir étoit au comble , & je n'existois que pour souffrir.

Juge de quel coup en effet je dus être accablée ! Lorsque de tristes événemens se succédant sans cesse par une marche lente & progressive , vous préparent d'avance à la perte d'un objet aimé , l'ame a le temps d'acquérir des forces pour supporter ce coup foudroyant. Mais moi , qui , dans une pleine sécurité , goûtois en paix le charme d'un heureux moment , pouvois-je me pré-

munir contre un revers aussi funeste qu'attendu ? Mon ame , qui planoit dans les cieux , pouvoit-elle songer aux crimes de la terre ?.... Jamais la foudre , tombant à mes pieds , ne m'eût causé un trouble aussi grand. O Elidor ! époux amèrement regretté , j'étois plongée dans une douce extase , j'étois heureuse auprès de toi.... Un moment prompt comme l'éclair , anéantit mon bonheur & s'engloutit dans les flots... Mon ame ébranlée ne put tenir contre un orage aussi rapide , je crus voir le ciel croulant sur ma tête ; & mon entendement même en fut troublé.

Quand je fus un peu rendue à moi-même , je jetai des regards effrayés autour de moi : un vide insoutenable m'environnoit , & je traçai sur un papier le tableau de mon infortune , pour le faire parvenir aux parens d'Elidor. Mais les uns étoient morts , les autres avoient passé les mers ; ainsi je demeurai , sans autre ressource que moi-même , veuve par le crime le plus inoui. Dans ma déplorable situation , toi seul , ô mon fils ! m'as fait encore aimer la vie : & comme ton innocence me l'avoit déjà conservée , ta vertu naissante en embellit quelques instans.

Un jour j'étois tristement assise sur ce rivage , & suivant des yeux le courant du fleuve , j'aperçus un bateau qui le remontoit lentement. Je me levai dans une espèce de transport ; mon cœur palpitant se

livroit déjà au plus doux espoir : Dieu !... si c'étoit Elidor qui se fût sauvé ! l'impatience me faisoit compter les momens. Enfin le bateau vint aborder près de moi ; un drap noir & lugubre en couvroit une partie ; j'approche, & je vois Dorimon. Son aspect ne m'épouvanta point ; je m'avantai avec assurance, & je lui dis d'un ton impérieux : Que cherches-tu ? parle. Pour toute réponse il se jeta à mes pieds, & me découvrit le corps d'Elidor. O mon fils ! mes plaies saignèrent de nouveau, & se rouvrirent douloureusement. Les déplorables restes de mon époux furent inondés de mes larmes. Elidor, m'écriai-je ! pourquoi m'as-tu tant aimée ? hélas ! tu t'es sacrifié pour moi, & je ne t'ai point encore suivi ! Ah ! pardonne, pardonne ; des devoirs sacrés me retiennent au monde : sans cette partie de toi-même, sans ton fils, je ne verrois plus la lumière. Tandis que je m'abîmois ainsi dans ma douleur, l'auteur de mes maux gémissoit à mes genoux ; les remords, vengeurs du sang innocent, déchiroient son sein. Il fut long-temps sans parler ; enfin il proféra ces paroles : « La jalousie m'a porté au comble du crime ; le genre en est affreux, & je l'avois choisi pour échapper à toute espèce de recherche, afin de perdre votre époux, sans offrir des preuves de mon forfait. Mais aussi-tôt que la victime de ma rage fut immolée, vos cris

aigus apportèrent dans mon ame les furies des enfers. Mes cheveux se hérissèrent, & je vous abandonnai tout tremblant, épouvanté de moi-même. Mes genoux se refusoient à ma fuite.... Que sert de vous en dire plus?... Cette nuit j'ai pris ce bateau, j'ai cherché moi-même ce corps qu'animoit une si grande ame; je l'ai trouvé, j'ose l'offrir à vos yeux. Il se tut, & se roula sur la poussière. Je le vis d'un œil indifférent & sec. Mon cœur, absorbé par la douleur, ne pouvoit recevoir aucune autre impression, pas même celle de la pitié. Leve-toi, lui dis-je d'un ton farouche; & comme s'il eût été mon esclave, je lui ordonnai de creuser la terre où je voulois déposer les tristes restes de mon époux. Ma voix lui sembla celle de la Divinité même; tant il est vrai que l'aspect de la vertu couvre le vice d'une honte invincible! O mon fils! à quel point le crime avilit l'homme! Il obéit en silence. Je le voyois travailler sans relâche, & quelque pitié commença de naître en mon ame. Hélas! me disois-je, qu'il est malheureux d'être si méchant! Et par un retour sur moi-même, je me trouvai moins à plaindre que lui, n'ayant nul crime à me reprocher. Cette réflexion me fit sentir que la vertu n'est point sans consolation dans ses maux. Ainsi la vue d'un être plus malheureux que moi, tempéra l'excès de ma douleur.

Lorsque l'ouvrage fut achevé, & que jeus remis à la terre la victime sacrifiée, j'ordonnai au coupable de s'éloigner. Il obéit, en prononçant ces mots : " Les remords qui me dévorent vous vengent assez ". O mon fils ! n'est-il pas assez malheureux en effet ? Ne recherche donc point une vengeance, non seulement dangereuse contre un homme puissant, mais odieuse par elle-même. J'avoue que la crainte de te voir former de violens desseins, a vingt fois retenu mon secret, prêt à s'échapper vers toi. Je t'en conjure donc par ta vertu, rehausses-en l'éclat par un oubli généreux ; & laisse à l'éternelle justice le soin de venger l'innocence égorgée.

Aussi-tôt que je me vis seule, dans un transport religieux, j'adorai le suprême Rénumérateur, qui voulut que la vertu malheureuse trouvât en elle-même une douce consolation. Alors je plantai de mes mains ce saule qui nous ombrage, & qui couvre de ses branches la terre qui se mêle aux cendres de mon époux. Toutes les nuits je viens passer quelque temps au pied de cet arbre sacré, non pour m'affliger davantage, ni pour murmurer contre l'Auteur de mon être, mais plutôt pour m'élever à lui par le sentiment de mes peines. Alors je ne fais quel charme je trouve à répandre des pleurs en ce lieu.

Palmire se tut, en se penchant affectueusement sur son fils. Le jeune homme,

FIG MERCURE

pénétré d'un étonnement religieux, demeura muet, immobile, & tous deux gardoient un profond silence.

(*De B . . . , par M. P. L. C.*)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Couvent*, celui de l'Énigme est *Non*, celui du Logogriphe est *Magie*, où l'on trouve *Ami, Gai, Geai, Me, Ma, Mi, Mai, Mage, Age, Ame.*

CHARADE.

C'EST au milieu de mon dernier
Que se prépare mon premier ;
Et mon tout, par un doux prestige,
Lecteur, ou t'égaye ou t'afflige.

(*Par M. l'Abbé Duboscq.*)

ÉNIGME.

ECOUTE, ami Lecteur ; pour me donner naissance,
Ma mère par morceaux est mise sans pitié ;
Chez les gens du bon ton, des lis j'ai la nuance ;
Chez le pauvre souvent je brunis de moitié.

Résous, si tu le peux, cet étrange problème :

Ce qu'enferme mon sein me tient entre ses bras.

A toute heure, en tous lieux j'accompagne tes pas ;

J'appartiens à la jeune, à la vieille, à toi-même.

De mon destin telle est la loi ,

Que toujours je contiens beaucoup plus grand que
moi.

(Par M. Gillet du Coudray, Avocat.)

LOGOGRIPE.

JE suis un long myau, rejeton de la Terre ;
Plus Cérès me sourit, plus on me voit baissé ;
Je fournis aux humains un mets très-nécessaire ;
Mais je suis de mes dons bien mal récompensé :
Pour posséder les biens qu'aux ingrats je procure ,
On me coupe la tête , on la mange , & mon corps ,
Des plus foibles coursiers , ainsi que des plus forts ,
Devient, qui le croiroit ? la grossière pâture.
J'offre dans les neuf pieds, on mon tout est réduit ,
Une bête de somme en France peu commune ;
Une autre fort mutine & sujette à rancune ;
Une couleur du teint que le soleil produit ;
Du toit du Laboureur la frêle couverture ;
Une herbe dont toujours on vante la verdure ;
Ce qui d'une Bourgade est le diminutif ;
Du sexe le plus noble un terme distinctif ;
Un mot article, adverbe, on note de musique ;
De tout être pensant le principe moteur ;

Une exclamation qui marque la douleur ;
 Un des quatre élémens... Faut-il que je m'explique,
 Lecteur ? Dans les longs jours de la chaude saison,
 Abandonné Paris pour le séjour champêtre ;
 Alors tu conviendras que j'ai grande raison
 De dire que sans peine on peut m'y reconnoître.
 (*Par M. Lapleigné Ducondray.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES DE THÉÂTRE, & autres
Poésies ; par M. DE CHABANON, de
l'Académie Française, &c. in-8°. A Paris,
chez Prault & Pissot, quai des Augustins.

M. de Chabanon s'est exercé avec succès dans plus d'un genre ; mais peut-être n'a-t-il pas encore trouvé le genre où l'attendoient ses plus grands succès. Peut-être jugera-t-on que c'étoit à la Comédie, à la grande Comédie (la Comédie de caractère, la Comédie morale), qu'il étoit principalement appelé par ses talens. Le Volume qu'il publie aujourd'hui contient deux Pièces de ce genre. La première est *l'Esprit de parti*. Le choix de ce sujet mérite déjà des éloges ; ce sont sur tout les ridicules

& les travers dominans qu'il faut avoir le courage de fronder ; c'est au mal présent qu'il faut sur-tout apporter remède , & on peut dire aujourd'hui de l'esprit de parti :

C'est proprement le mal-François.

Nous le portons par-tout ; dans la Religion, dans la Politique, dans les Sciences, dans les Arts ; dans les affaires, dans les plaisirs ; le plaisir qui devoit réunir tous les hommes, sert à les diviser ; il produit l'engouement & l'enthousiasme, d'où naissent les goûts exclusifs & l'intolérance. L'esprit de domination & de tyrannie est si naturel à l'homme, qu'il voudroit forcer tout le monde non seulement à penser, mais encore à sentir comme lui, ou plutôt comme il croit penser & sentir.

De l'esprit de parti, c'est la rage insensée,
De faire dominer son goût & sa pensée,
D'asservir le Public, de livrer des combats
Pour une opinion que souvent on n'a pas ;
Mais qui, prise au hasard, ou par haine adoptée,
Est par la haine encore accrue & fomentée :
De là les factions, les brigues, les complots ;
Chaque Secte choisit son Chef & ses Héros....
Qui pense comme nous, est pour nous estimable ;
Et quiconque résiste à notre opinion,
Jugé par ce seul fait, est ou sot ou fripon....
Ces Messieurs s'aiment tant, pour mieux haïr autrui !

aigus apportèrent dans mon ame les furies des enfers. Mes cheveux se hérissèrent, & je vous abandonnai tout tremblant, épouvanté de moi-même. Mes genoux se refusoient à ma fuite.... Que sert de vous en dire plus ?... Cette nuit j'ai pris ce bateau, j'ai cherché moi-même ce corps qu'animoit une si grande ame; je l'ai trouvé, j'ose l'offrir à vos yeux. Il se tut, & se roula sur la poussière. Je le vis d'un œil indifférent & sec. Mon cœur, absorbé par la douleur, ne pouvoit recevoir aucune autre impression, pas même celle de la pitié. Leve-toi, lui dis-je d'un ton farouche; & comme s'il eût été mon esclave, je lui ordonnai de creuser la terre où je voulois déposer les tristes restes de mon époux. Ma voix lui sembla celle de la Divinité même; tant il est vrai que l'aspect de la vertu couvre le vice d'une honte invincible ! O mon fils ! à quel point le crime avilit l'homme ! Il obéit en silence. Je le voyois travailler sans relâche, & quelque pitié commença de naître en mon ame. Hélas ! me disois-je, qu'il est malheureux d'être si méchant ! Et par un retour sur moi-même, je me trouvai moins à plaindre que lui, n'ayant nul crime à me reprocher. Cette réflexion me fit sentir que la vertu n'est point sans consolation dans ses maux. Ainsi la vue d'un être plus malheureux que moi, tempéra l'excès de ma douleur.

Lorsque l'ouvrage fut achevé, & que jeus remis à la terre la victime sacrifiée, j'ordonnai au coupable de s'éloigner. Il obéit, en prononçant ces mots : " Les remords qui me dévorent vous vengent assez ". O mon fils ! n'est-il pas assez malheureux en effet ? Ne recherche donc point une vengeance, non seulement dangereuse contre un homme puissant, mais odieuse par elle-même. J'avoue que la crainte de te voir former de violens desseins, a vingt fois retenu mon secret, prêt à s'échapper vers toi. Je t'en conjure donc par ta vertu, rehaussée en l'éclat par un oubli généreux ; & laisse à l'éternelle justice le soin de venger l'innocence égorgée.

Aussi-tôt que je me vis seule, dans un transport religieux, j'adorai le suprême Rénumérateur, qui voulut que la vertu malheureuse trouvât en elle-même une douce consolation. Alors je plantai de mes mains ce saule qui nous ombrage, & qui couvre de ses branches la terre qui se mêle aux cendres de mon époux. Toutes les nuits je viens passer quelque temps au pied de cet arbre sacré, non pour m'affliger davantage, ni pour murmurer contre l'Auteur de mon être, mais plutôt pour m'élever à lui par le sentiment de mes peines. Alors je ne fais quel charme je trouve à répandre des pleurs en ce lieu.

Palmire se tut, en se penchant affectueusement sur son fils. Le jeune homme,

pénétré d'un étonnement religieux, demeura muet, immobile, & tous deux gardoient un profond silence.

(*De B . . . , par M. P. L. C.)*

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Couvent*, celui de l'Énigme est *Non*, celui du Logogriphe est *Magie*, où l'on trouve *Ami, Gai, Geai, Me, Ma, Mi, Mai, Mage, Age, Ame.*

C H A R A D E.

C'EST au milieu de mon dernier
Que se prépare mon premier ;
Et mon tout, par un doux prestige,
Lecteur, ou t'égaye ou t'afflige.

(*Par M. l'Abbé Duboscq.*)

É N I G M E.

ECOUTE, ami Lecteur ; pour me donner naissance,
Ma mère par morceaux est mise sans pitié ;
Chez les gens du bon ton, des lis j'ai la nuance ;
Chez le pauvre souvent je brunis de moitié.

Résous, si tu le peux, cet étrange problème :
Ce qu'enferme mon sein me tient entre ses bras.
A toute heure, en tous lieux j'accompagne tes pas ;
J'appartiens à la jeune, à la vieille, à toi-même.

De mon destin telle est la loi ,
Que toujours je contiens beaucoup plus grand que
moi.

(Par M. Gillet du Coudray, Avocat.)

LOGOGRIPHE.

JE suis un long myau, rejeton de la Terre ;
Plus Cérès me sourit, plus on me voit baissé ;
Je fournis aux humains un mets très-nécessaire ;
Mais je suis de mes dons bien mal récompensé :
Pour posséder les biens qu'aux ingrats je procure ,
On me coupe la tête, on la mange, & mon corps,
Des plus foibles coursiers, ainsi que des plus forts,
Deviens, qui le croiroit ? la grossière pâture.
J'offre dans les neuf pieds, où mon tout est réduit,
Une bête de somme en France peu commune ;
Une autre fort mutine & sujette à rancune ;
Une couleur du teint que le soleil produit ;
Du toit du Laboureur la frêle couverture ;
Une herbe dont toujours on vante la verdure ;
Ce qui d'une Bourgade est le diminutif ;
Du sexe le plus noble un terme distinctif ;
Un mot article, adverbe, on note de musique ;
De tout être pensant le principe moteur ;

Une exclamation qui marque la douleur ;
 Un des quatre élémens... Faut-il que je m'explique,
 Lecteur ? Dans les longs jours de la chaude saison,
 Abandonné Paris pour le séjour champêtre ;
 Alors tu conviendras que j'ai grande raison
 De dire que sans peine on peut m'y reconnoître.
 (*Par M. Lapleigné Ducondray.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES DE THÉÂTRE, & autres
Poésies ; par M. DE CHABANON, de
l'Académie Française, &c. in-8°. A Paris,
chez Prault & Pissot, quai des Augustins.

M. de Chabanon s'est exercé avec succès dans plus d'un genre ; mais peut-être n'a-t-il pas encore trouvé le genre où l'attendoient ses plus grands succès. Peut-être jugera-t-on que c'étoit à la Comédie, à la grande Comédie (la Comédie de caractère, la Comédie morale), qu'il étoit principalement appelé par ses talens. Le Volume qu'il publie aujourd'hui contient deux Pièces de ce genre. La première est l'*Esprit de parti*. Le choix de ce sujet mérite déjà des éloges ; ce sont sur-tout les ridicules

& les travers dominans qu'il faut avoir le courage de fronder ; c'est au mal présent qu'il faut sur-tout apporter remède , & on peut dire aujourd'hui de l'esprit de parti :

C'est proprement le mal-François.

Nous le portons par-tout ; dans la Religion, dans la Politique , dans les Sciences , dans les Arts ; dans les affaires , dans les plaisirs ; le plaisir qui devoit réunir tous les hommes , sert à les diviser ; il produit l'engouement & l'enthousiasme , d'où naissent les goûts exclusifs & l'intolérance. L'esprit de domination & de tyrannie est si naturel à l'homme , qu'il voudroit forcer tout le monde non seulement à penser , mais encore à sentir comme lui , ou plutôt comme il croit penser & sentir.

De l'esprit de parti , c'est la rage insensée ,
De faire dominer son goût & sa pensée ,
D'affervir le Public , de livrer des combats
Pour une opinion que souvent on n'a pas ;
Mais qui , prise au hasard , ou par haine adoptée ,
Est par la haine encore accrue & fomentée :
De là les factions , les brigues , les complots ;
Chaque Secte choisit son Chef & ses Héros....
Qui pense comme nous , est pour nous estimable ;
Et quiconque résiste à notre opinion ,
Jugé par ce seul fait , est ou sot ou fripon...
Ces Messieurs s'aiment tant , pour mieux haïr autrui !

Telle est la manie que combat l'Auteur.

Si les raisons manquoient, il est sûr qu'en tout cas,
Les exemples fameux ne lui manqueroient pas.

C'est sur la Musique principalement que l'esprit de parti roule dans cette Pièce. C'étoit au Musicien philosophe & homme de Lettres, dont l'excellent Traité sur la Musique a plu à tous les partis ; c'étoit à lui, dis-je, qu'il appartenoit de faire rougir tous les partis de ces haines ridiculement atroces, que la Musique a fait naître parmi nous.

» L'esprit de parti, restreint ainsi à la Musi-
» que, ne fait plus de cette Comédie qu'une
» Pièce du moment, un Vaudeville du jour « :
c'est une objection qu'on a faite à l'Auteur ;
voici sa réponse :

» On peut en dire autant des *Précieuses*,
» de Molière, & des *Femmes savantes*.
» Un ridicule, peut-être passager, n'en est
» pas moins soumis à la censure comique.
» Ce ridicule même une fois disparu, on
» aime à en retrouver la peinture, lorsque
» l'art & les soins du Peintre l'ont rendue
» digne de quelque attention. Nos travers,
» ainsi peints d'âge en âge, nous donne-
» roient précisément les fastes historiques
» de la Société, de ses folies, & de toutes
» ses manies passagères «.

Ce seroit déjà un avantage ; mais il nous semble qu'il y a encore une raison plus

forte en faveur de l'Auteur : chaque manie passe , mais l'esprit de parti reste , il porte les excès & ses ridicules sur un autre objet , & peut-être

L'esprit qui l'anima ne périra jamais.

Or c'est cet esprit qu'on attaque ici ; retranchez de cette Pièce la Musique, & substituez-y tout autre objet d'engouement, la Pièce reste toute entière.

De plus , le Poète ne s'est pas tellement borné à la Musique , qu'il n'y ait dans sa Pièce quelques traits sur nos autres manies ; telles que le Magnétisme , les Baquets , l'Agent universel qui n'agit plus , les Balcons , les Clubs , &c.

Dorville (c'est l'homme de parti) est un père de famille qui devrait être occupé de toute autre chose que de partis & de cabales ; il a une femme pleine de sagesse & de raison , un frère aîné plein de tendresse & de zèle , & qui lui a servi de père dans son enfance : ce frère arrive après une longue absence ; Dorville y fait à peine attention : il a un fils & une fille qu'il devrait songer à établir. Il place auprès de sa fille un Chevalier Nardi , un fripon de Chanteur Italien , chargé de lui donner le goût du chant :

Le père , qui par-là croit en faire un prodige ,
Veut que ce Maître encor l'instruise au Piano ;
Ils expliquent l'*Amince* & le *Pastor fido*.

Ces donneurs de talens sont l'effroi des familles :
Trop souvent nous pleurons la honte de nos filles ;
Pour avoir accueilli ces lâches suborneurs :
On veut former le goût, on pervertit les mœurs.

Quant à son fils , il le fait amoureux de
Floré , jeune & jolie Cantatrice ; il favorise
cet amour, pour pouvoir disposer des talens
de cette Actrice en faveur de la Musique
Italienne qu'il protège, & l'enlever au parti
contraire ; voilà les soins qui l'occupent tout
entier. On donne ce jour-là un Opéra de
Tudomèle , Musicien Allemand , Héros du
parti contraire : il faut le faire tomber ;
Dorville fait venir à ses frais , de Naples à
Paris , un habile Musicien ; il ne parle que
de ce Dieu de la Musique :

De cet homme étonnant ,
Qui vient par son talent régénérer la France ,
De ce grand Alétha , notre unique espérance ,
Qui doit anéantir par ses brillans succès
Le cri tudesque , enté sur le patois françois ,
Et faire refleurir sur la scène ennoblie ,
Les germes transplantés de l'illustre Italie.

Alétha patoit , il est digne de sa gloire ; il
applaudit à son rival , il s'indigne de la
proposition de lui nuire ; il confond les
projets malfaisans de Dorville & de ses
amis. Il fait plus , il seconde le dessein que
Cléante & Madame Dorville ont formé de
guérir Dorville de sa manie :

Dans de pareils complots volontiers je m'engage :
Une bonne action vaut mieux qu'un bon Ouvrage.

Dorville ne fait où il en est ; il déteste Alétha & Tudomèle ; mais il continue de louer le premier pour décrier le second : il persiste dans ses projets, il s'anime à les suivre :

Réformons le Public en ses goûts perversi ,
Et forçons Alétha d'être de son parti.

Tandis qu'il se passionne ainsi , le fripon de Nardi , qui ne se passionne sur rien , cherche à profiter de tout ; il suit tranquillement le double projet de séduire Henriette , fille de Dorville , pour la forcer à l'épouser , & de faire épouser Flore sa Maîtresse à Gercourt , fils de Dorville , qui en est amoureux , & dont elle ne se soucie guère. Il trouve dans Flore une élève assez indocile , vive , folle , légère , incapable d'intrigue , ne cherchant qu'à rire , & par cela même , contraste naturel de ce pervers & profond Nardi , qui a toujours en tête quelque projet sinistre. Tandis qu'il lui étale sa savante politique , & qu'il veut la séduire par l'intérêt , elle ne lui répond qu'en se moquant de lui & en contrefaisant son baragouin italien.

Mon cer , mauvais prozet ! zé né pous lé souffrir ;
Il est faux , danzeroux , dé plous , triste à mourir.

Comment ! tu ne sens pas toute la zentillesse
 De cette espièglerie à engager ma Maîtresse
 (Sauf tout droit & réserve) avec un zeune oïson ;
 Moi-même dévénir l'enfant dé la maison ,
 Otténir Henriette , ou ploutôt l'héritaze ,
 Et des travers d'un fou tirer cet avantaze ;
 Oh ! c'est gai , c'est plaïsant , d'un bon zenre.

Ces deux personnages ne pouvoient pas être mieux peints que par ces traits. Le projet de Nardi déplaît moins à Flore comme mal-honnête , que comme *triste à mourir* , parce qu'il demande de l'application & de la suite ; & Nardi le trouve plaïsant & *plein de gentillesse* , précisément parce qu'il est mal-honnête & perfide.

Flore se prête aux vûes de Nardi ; elle consent à jouer un moment la vertu comme tout autre rôle ; elle paroît devant Madame Dorville comme pour lui révéler les assiduités de son fils chez elle , & lui montrer à ce sujet les scrupules & les alarmes de la sagesse. Cette scène demandoit beaucoup d'adresse pour que le caractère respectable de Madame Dorville ne fût ni avili par une crédulité qui eût été de la duperie , ni dénaturé par un excès de défiance incompatible avec sa bonté naturelle : elle a ici le degré de prudence & de confiance nécessaire ; elle parle avec tant de dignité , avec une douceur si noble , si im-

posante, si maternelle, que Flore est touchée, & renonce à son projet.

Quant à Dorville, ce n'étoit pas assez de le mettre en contraste avec des caractères sages & modérés, tels que Madame Dorville & Cléante; il falloit encore qu'il fût en opposition avec des foux atteints de la même maladie que lui. Il a une parente, la Comtesse Dorfin, aussi engouée de Tudomèle qu'il l'est d'Alétha. Liés autrefois d'une étroite amitié, ils se sont, comme de raison, brouillés pour la Musique, & ils plaident; Cléante va trouver la Comtesse & l'engage à se réconcilier avec Dorville, qu'il dispose aussi à la paix : de là une scène excellente au 3^e. Acte entre Dorville & la Comtesse; celle-ci renonce au procès, abandonne toutes ses prétentions avec une générosité dont Dorville est touché; la Comtesse lui dit :

Vous devez me connoître,
Dorville, & ce n'est pas la seule fois peut-être,
Dans le cours de nos ans passés à nous chérir,
Que vous m'avez trouvée ardente à vous servir.

D O R V I L L E.

Hélas ! il est trop vrai ! j'éprouve, je vous jure,
Un transport, une joie & si vive & si pure.....
Qu'on fait peu ce qu'on fait quand on perd des amis !

L A C O M T E S S E.

Des amis de trente ans & par le sang unis !

Ils s'embrassent à plusieurs reprises ; Dorville, pénétré de tendresse & de reconnoissance, dit à la Comtesse :

Vous voilà le patron de toute la famille :
Les deux frères, le fils, & la mère & la fille,
Tous seront à vos pieds.

L A C O M T E S S E.

Il me sera bien doux
De les voir réunis, de les embrasser tous.
De vous, à votre tour, j'attends un bon office.

Ce bon office est d'engager Flore à chanter dans la Pièce de Tudomèle. A ce mot, voilà la guerre rallumée ; Dorville refuse ; la Comtesse lui reproche son acharnement à poursuivre un Génie.

D O R V I L L E.

Un génie..... Allemand.

L A C O M T E S S E.

Eh ! sans doute, Allemand. Toute votre Italie
N'atteint pas de ses chants la sublime énergie.

D O R V I L L E.

Appelez-vous du chant, des hoquets convulsifs,
Des airs estropiés, de froids récitatifs,
Des motifs avortés, & dont la mélodie
Ne circule jamais, dans son cercle arrondie ?

La haine devient plus forte que amais ; le
procès

Le 9 Janvier 1788.

LE bruit s'étoit répandu que M. de B** , Président à mortier au Parlement de Dijon , qui a la plus grande influence dans les délibérations de sa compagnie , avoit été arrêté & conduit à la Bastille. L'on en donnoit pour raison , qu'il avoit eu dernièrement , en présence de Mgr. le Prince de Condé , une contestation très-vive avec l'Intendant de Dijon , qui avoit eu des suites désagréables. Mais on apprend aujourd'hui , que M. de B** a été seulement mandé en Cour à ce sujet » .
(*Gazette de Leyde* , n. 104.)

» M. le Comte de la Luzerne , qui vient de prêter serment pour le département de la Marine , a préféré de débarquer à Cherbourg plutôt qu'à Brest. Comme Ministre de la Marine il a voulu connoître les travaux de ce Port , & s'épargner un voyage qu'il auroit été obligé de faire l'Été prochain. Au moment de son arrivée , Cherbourg venoit d'éprouver quelques dégats , causés par les grandes marées ; les deux Forts avoient extrêmement souffert. La plupart des cônes ont résisté ; mais quelques uns ont été écornés , en sorte qu'il faudra de nouvelles dépenses outre les frais ordinaires , pour rétablir les choses dans leur premier état » . (*Idem* n. 1.)

» Les deux Frégates qui vont à Pondichery , & qui emmènent le jeune Prince Cochininois , sont dans la rade de l'Orient depuis près d'un mois , retenues par les vents contraires » (*Idem* .)

» Voici une nouvelle relation plus détaillée du danger que Mgr. le Duc d'Orléans a couru à Villers-Cotterets. C'est en traversant la rivière d'Ourche , près de la Ferté-Milon , que son Altesse vit ses jours en danger : elle l'avoit traversée le matin sans difficulté au gué ; elle voulut la traverser de même le soir ; mais alors cette rivière étoit enflée & avoit 7 pieds & demi d'eau. Le Prince étoit prêt néanmoins d'atteindre la rive opposée , lorsqu'il aperçut que le courant entraînoit son Jockey ; il dirigea son cheval pour le secourir , & il mit sa vie en un tel danger , que le cheval qu'il montoit se noya : quant à lui , il eut le bonheur de s'en débarrasser ; il se mit à nager & atteignit son Jockey , qui s'étoit aussi séparé de son cheval : il le saisit par le bras , en nageant lui-même d'une seule main , & gagna la rive. On assure que ce Jockey avoit déjà perdu connoissance , & que revenu à lui , & voyant son sauveur dans le Prince , il s'empressa de lui témoigner sa reconnoissance , & que ce Prince lui répondit : *Mon ami , le meilleur conseil que j'ai à te donner , c'est de s'arrêter à la mode Anglaise à ta conservation , en ne te faisant plus couper les*

cheveux ; s'ils avoient été longs , il m'eût été facile de te saisir , au lieu que tu as failli échapper deux fois à mes efforts. Ce trait de Mgr. le Duc d'Orléans est réellement héroïque ; car on conçoit qu'elle peine il a dû avoir en nageant tout habillé & sur tout botté ».

« Le lendemain de cet événement , Mgr. le Duc de Chartres courut le plus grand risque pour sa vie. Le cheval sur lequel il faisoit ses exercices d'équitation , se cabra & le renversa. Ce jeune Prince reçut une contusion à la tête & deux blessures au bras ; heureusement il n'y eut pas de fracture , & on croit qu'au moyen de deux seignées qui lui furent faites dans la journée même , cet accident n'aura pas d'autre suite ». (*Courier d'Avignon* , n. 103.)

« Les Gênois ont expédié à Paris plusieurs commissions pour l'emprunt de cent vingt millions ; mais les Hollandois , les Flamands & les villes Anseatiques ont gardé le silence ». (*Gazette des Pays-Bas* , n. 104.)

« Le jeune Prince de R * * s'est présenté ces jours derniers pour soutenir sa licence dans une salle de Sorbonne. Lorsqu'un Prince de cette maison paroît au milieu des Docteurs ; ceux-ci sont obligés de se lever , & le Candidat a le droit de s'asseoir en présence de la savante Assemblée ; mais cette fois-ci un ordre supérieur avoit défendu aux Docteurs de se lever , & leur avoit enjoint d'accueillir le Récipiendaire comme les autres Ecoliers ». (*Idem.*)

« On vient d'établir un comité de finance , composé de M. l'Archevêque de Toulouse ; de M. Lambert , Contrôleur-Général ; de M. le Normand , Receveur-Général des finances ; de M. Magon de la Ballue , & de M. Gojard , Premier Commis du Contrôle , qui en a été nommé Rapporteur. Ce Comité , qui s'assemblera , dit-on , tous les Samedis , s'est tenu le 22 chez le Principal Ministre. On doit y préparer tout le travail , qui recevra ensuite le sceau d'un jugement au Conseil Royal des finances , où M. le Contrôleur - Général rendra compte , par extrait , des décisions préliminairement prononcées dans le Comité. Les affaires s'expédieront plus vite à la faveur de ce nouvel établissement ». (*Idem* , n. 1.)

« Cinquante Auvergnats , ayant quitté Paris dans l'après-midi du 22 Décembre , & faisant route le 23 à travers la forêt de Fontainebleau , 50 Voleurs , armés de pistolets , les ont attaqués : les braves voyageurs ont fait une courageuse résistance , & ont défendu long-temps leur vie & leurs bourses ; mais leurs adversaires ayant tiré sur eux , quinze Auvergnats furent tués & plusieurs blessés ; les autres alors forcés de capituler , ont donné tout ce qu'ils possédoient pour sauver leur vie. Les assassins ont pris toutes les dépouilles de ces cinquante malheureux , qui ne quittent jamais la capitale qu'avec le fruit de leurs labeurs ». (*Idem.*)

« Le but de M. de Brienne est de supprimer les Receveurs-Généraux & Particuliers des finances Ce Prélat espere trouver dans l'économie que produira cette suppression de quoi subvenir aux frais des Assemblées provinciales; il pense que les frais occasionnés par les honoraires dus aux Membres des Commissions intermédiaires, aux Syndics & aux Secrétaires des Assemblées municipales & paroissiales, n'iront pas, dans chaque Généralité, au-delà de cent vingt, à cent-trente mille livres : d'ailleurs ces légers appointemens resteront dans les Provinces, & feront du bien à environ cent mille pères de famille ». (*Idem.*)

« On mande de Metz que le Parlement de cette ville a enregistré l'Edit concernant la prolongation du VINGTIÈME; mais avec la réserve que cet impôt sera réparti & supporté par tous les propriétaires indistinctement, & notamment par le Clergé, & que les Assemblées Provinciales ne pourront consentir à aucun abonnement, qu'il n'ait été approuvé par les États de la Province, ou enregistré par le Parlement qui les supplée ». (*Gazette d'Amst.*, n. 102.)

« Monseigneur le Duc d'Orléans a fait prévenir ces jours-ci les Administrateurs-Généraux des Domaines qu'il est dans l'intention de vendre, & même à la veille de conclure le marché de l'hôtel situé rue neuve des Petits-Champs, au coin de la rue Vivienne, occupé par cette Administration, & pour lequel le défunt Duc d'Orléans lui a passé un bail de vingt-quatre ans, à raison de quarante mille livres de loyer par an. L'administration y ayant dépensé environ trois cents mille livres pour la distribution de ses bureaux, on présume qu'elle prendra probablement le parti d'en faire l'acquisition, & d'offrir des arrangemens à ce sujet à Monseigneur le Duc d'Orléans ». (*Idem.*, n. 103.)

« On sait que sous le ministère de M. de Calonne, il a été créé soixante Charges d'Agens-de-Change, à raison de cent mille livres de finance chacune, & pour lesquelles il a été attribué cinq mille livres de gages. Il est question aujourd'hui de porter le nombre de ces Charges à cent, & d'en créer à cet effet quarante nouvelles, dont la finance ne sera que de soixante mille livres. La somme qui en proviendra servira à rembourser 40000 liv. à chacun des soixante anciens Agens-de-Change. Au moyen de cet arrangement, il n'y aura plus de gages attachés à ces cent Charges, dont la finance ne sera plus que de soixante mille livres. Il résultera de cette opération une économie pour le fisc de trois cents mille livres par an ». (*Idem.*)

« Une autre opération économique, dont on s'occupe, c'est de rembourser aux Secrétaires du Roi une première finance, dont l'intérêt leur est, dit-on, payé par l'Etat au denier douze ». (*Idem.*)

« Il vient d'être nommé un Commion composée de Con-

Privilège de la Compagnie des Indes. M. Delessart, Maître-des-Requêtes en est Rapporteur ». (*Idem*, n. 1.)

« Le bruit de la prochaine nomination de Cardinaux François commence à tomber. Il est de fait que le Pape n'a que cinq chapeaux à donner, & qu'il en faudroit huit pour qu'il pût faire la promotion des Couronnes. Ce calcul fait dire à ceux qui connoissent la Cour de Rome, que nous n'aurons, tout au plus, qu'un seul Cardinal ». (*Courier de l'Europe*, n. 50.)

« Un Gênois très-riche, jouissant d'une excellente réputation, & occupant dans sa patrie une place honorable, s'est tué à l'âge de soixante-six ans. On croit que des spéculations malheureuses, jointes à la crainte de les voir découvertes, & d'encourir par-là les reproches de son corps, très-susceptible sur l'honneur & la délicatesse de ses Membres, ont porté ce particulier à cet acte de désespoir » (*Idem*.)

« La voix publique, qui accueille quelquefois les bruits les plus faux, a cru pouvoir répandre que M. l'Archevêque de Paris avoit été de l'avis absolument contraire à l'enregistrement de la loi en faveur de l'état civil des Protestans. Voici la substance de l'opinion de ce Prélat; il a dit : *Qu'ayant à opiner comme Pair & comme Evêque; que comme Pair, il pensoit que le retour en France des Protestans, qui en sont sortis, seroit avantageux à l'Etat, & que comme Evêque, en considérant l'infortune qui pèse sur tant de François, à cause de la privation de leurs droits civils, il ne pouvoit qu'en être infiniment touché, & que la commisération pour les malheureux devoit sur tout trouver place dans le cœur d'un Evêque* ». (*Idem*, n. 51.)

« Monseigneur le Duc d'Orléans a mis beaucoup de grâce dans la nomination de M. le Comte de la Touche, son nouveau Chancelier. Son traitement est de quatre-vingt mille livres par an, quinze mille livres de survivance à Madame de la Touche, & un bel hôtel garni de tous les meubles nécessaires, & d'une très-grande quantité d'argenterie ». (*Idem*.)

« Malgré les motifs d'économie qui ont déterminé à suspendre les bâtimens énormes qui doivent servir de barrières, il est à présumer que l'ouvrage étant déjà très-avancé, le Gouvernement croira nécessaire de continuer ceux de ces bâtimens, dont la situation a paru la plus utile, en prenant toute fois de sages mesures, pour mettre à profit les matériaux de ceux que l'ambition déordonnée de l'architecte avoit multipliés sans besoin ». (*Idem*.)

N. B. On ne garantit ni la vérité ni l'authenticité d'aucune de ces nouvelles.

procès se suit ; la Comtesse le gagne , car le Rapporteur est Tudomélite. Pour gagner Flore , elle veut lui donner la Terre que le gain de son procès vient de lui procurer injustement ; Flore l'accepte pour la rendre à Madame Dorville. Celle-ci exprime ainsi sa reconnaissance :

O vous, prodige heureux de talens & de grace !
D'enfance & de raison assemblage charmant !
Comment puis-je envers vous m'acquitter ?

FLORE, *en lui baisant la main,*

En m'aimant.

GERCOURT.

Quel mot !

Indépendamment des traits de bon comique qui abondent dans cette Pièce, on y trouve plusieurs traits de sentiment pareils à celui que nous venons de citer : tel est, par exemple, celui-ci : Madame Dorville avoue à Cléante qu'elle s'adresse à Flore même pour ramener son fils à la raison & au devoir ; Cléante est étonné du choix du moyen ; Madame Dorville, après avoir justifié sa confiance par le caractère de Flore & par sa jeunesse même , qui lui laisse encore une partie de son innocence , ajoute les vers suivans , qui sont bien moins une raison qu'un trait d'éloquence & de sentiment :

N^o. 7. 16 Fév. 1788.

F

Croyez-vous qu'on repousse une voix maternelle
Qui redemande un fils, & qui nous crie : « Hélas !
« Le Ciel me l'a donné, ne me l'enlevez pas » ?

Flore sert encore à démasquer Nardi & à le punir. On fait signer à ce vil fripon un écrit par lequel il confesse toutes ses fourberies : l'ordre & le calme se rétablissent dans la maison ; mais Dorville reste incorrigible, & c'étoit un trait de vérité nécessaire. Rien de plus moral que de faire voir que l'esprit de parti triomphe de toutes les affections de l'ame comme de toutes les lumières de l'esprit ; qu'il fait oublier & fouler aux pieds, raison, Nature, devoirs, intérêts ; qu'il dégrade l'homme dans toutes ses facultés ; qu'il corrompt & intervertit en lui tous les principes de la Morale ; qu'il engage dans des liaisons honteuses & funestes, qu'il met sous le joug des fripons & expose à tous leurs artifices ; enfin que ce mal une fois invétéré est sans remède.

Nous avons sur quelques détails de cette excellente Pièce, deux ou trois légers doutes que nous exposerons, uniquement pour montrer toute notre impartialité.

1^o. Dans la première Scène du 4^e. Acte, Cléante apprend à Madame Dorville qu'il a disposé la Comtesse Dorfin à la réconciliation. On le savoit déjà dès le troisième Acte, & on savoit de plus que la réconciliation avoit manqué par les raisons que

nous avons dites. Est-il permis de faire es-
fuyer ainsi au Lecteur ou au Spectateur un
nouveau récit d'un fait qu'il fait déjà, &
qui même n'est déjà plus ?

2°. Tout le mouvement du 5^e. Acte
manque peut-être, dans les détails, d'un
degré de clarté, que le jeu des Acteurs & la
disposition de la scène lui donneroient.

3°. Cléante fait signer à Nardi un billet
qui déshonore cet aventurier; il peut dire :

S'il n'est digne de moi, le piège est digne d'eux.

Mais il est vrai que ce moyen paroît peu
digne d'un sage tel que Cléante. Le Cléante
de Tartuffe dit en pareil cas :

Ah ! mon frère, arrêtés,

Et ne descendez point à des indignités.

A son mauvais destin laissez un misérable.

4°. Le billet porte que Nardi s'est vanté
de plaire à Mademoiselle Dorville. Dans
toute la Pièce il ne s'en est vanté qu'à
Dorville, & Dorville n'ayant pas quitté
la scène, n'a pu le dire à personne. On
peut supposer à la vérité qu'il s'en étoit
vanté à d'autres de qui Cléante l'avoit
appris ; mais il faudroit peut-être l'avoir
dit positivement.

Terminons l'extrait de cette première
pièce, en disant un mot d'un personnage
comique dont nous n'avons point parlé ;
c'est un fou goutteux, asthmatique & pul-

monique, qui se fait porter en chaise, en robe de chambre & en bonnet de nuit chez Dorville, pour adorer Alétha. Voici le discours ridiculement éloquent qu'il lui tient ;

Avant d'être perclus des jambes & des bras,
 Monsieur, j'ai cinquante ans suivi nos Opéras,
 Sans qu'on m'ait vu jamais désempater ma place :
 Vent, soleil, ou froidure, ou canicule, ou glace,
 Affaires, embarras, Monsieur, rien n'y faisoit ;
 J'étois-là pour siffler ce qu'on applaudissoit.
 J'aime exclusivement le chant de l'Italie ;
 Du Florentin Lulli je sens la mélodie ;
 Sa lyrique boutade chauffe mes esprits ;
 Je pourrois, sans mon asthme, encor chanter *Atis*,
 Hélas ! j'ai vu passer de mode ces merveilles ;
 Ce qui leur succéda m'assourdit les oreilles,
 Et cette nouveauté me mit presque au tombeau ;
 Ma toux date du jour où l'on goûta Rameau.
 Des Bouffons contre lui j'embrassai la défense ;
 Je retrouvais en eux ce bon goût de Florence ;
 Oui, leurs farces tenoient du tragique Lulli,
 Bon Dieu ! j'ai vu partir le divin Manelli ;
 Ce grand homme, par moi mis dans la Diligence,
 Emportoit avec lui le bon goût de la France.
 Aujourd'hui, c'est bien pis ; l'Allemagne vers nous
 Que dis-je, l'Allemagne ? eh ! l'Enfer en courroux
 A député naguère un fol Energumène,
 Braillard usurpateur de la lyrique scène.
 Tudomèle.....

Un premier mérite du *Faux Noble*, seconde Comédie de ce recueil, est de n'être point du tout le *Bourgeois Gentilhomme*, quoique le travers de l'un & de l'autre prenne sa source dans la même vanité. Le Marquis de Saincenne, faux Noble, dont le vrai nom est Du Creux, & qui a été Rat-de-cave à Beziers, a payé bien cher une fausse généalogie ; il s'est enté sur les Saincennes, du consentement d'un vrai Baron de Saincenne, homme vil, qui, pour de l'argent, a consenti à tout, d'ailleurs malin, caustique, toujours prêt à révéler, par indiscretion & par malignité, le secret auquel il s'est obligé par avarice. Ce n'est qu'à prix d'argent que le Marquis de Saincenne le retient dans ses terres, & l'empêche de venir à Paris déconcerter, par ses dangereux sarcasmes, tout l'étalage de grandeur que le Marquis affecte. La moralité de cette Pièce consiste à montrer le Marquis toujours contrarié dans sa vanité, toujours confondu dans ses projets, toujours humilié dans ses tristes grandeurs, toujours puni de sa fourberie. Il a un fils vertueux & modeste, qui croit à l'égalité des hommes, qui aime & veut épouser son égale, & ne cherche de distinctions que celles de l'honneur & des vertus. Il se croit Noble & n'en est pas plus vain, & sa modestie contrarie en tout l'ambition de son père. Aurélie, sœur du Comte, que le Marquis a faite Chanoinesse, est en tout l'opposé de

son frère ; elle pousse la manie du Marquis encore plus loin que le Marquis même ; ce qui sembleroit devoir consoler celui-ci , & le contrarie encore , parce que n'ayant plus assez de fortune pour faire sa fille Duchesse , comme il se l'étoit proposé d'abord , & marier en même temps son fils à la fille d'un Duc , l'amour de son nom le détermine en faveur de son fils , & lui fait sacrifier sa fille. Le Duc d'Alfort , qui consent à s'allier avec lui , est un grand Seigneur ruiné , sans principes , sans honneur , d'un caractère vil , qui vend sa fille au Marquis pour son fils. Ce sont deux vices ridicules , qui , par un besoin mutuel , se recherchent l'un l'autre. » Ce tableau , dit M. de Chabanon , » présente un contraste » assez singulier. C'est avec hauteur que » l'homme de qualité s'abaisse ; c'est avec » humilité que le faux Noble s'élève. Deux » vices qui traitent ensemble pourroient » sans doute traiter de niveau ; mais la » préséance des rangs , ridicule en cette » circonstance , constitue noble l'un de ces » vices , & laisse l'autre dans l'humiliation » de la roture «.

M. de Chabanon a parfaitement observé ces nuances dans l'exécution ; & c'est dans ce genre une excellente Scène que la neuvième du second Acte , où le Duc apprenant par son Intendant , que Saincenne est roturier & a été Rat-de-cave , & Saincenne apprenant par son Généalogiste , que le

Duc est ruiné, ils n'en sont l'un & l'autre que plus affermis dans leur résolution de s'allier ensemble ; c'est encore une excellente Scène que celle où le Duc & le Marquis sachant que tout est découvert, l'un sur son origine, l'autre sur le mauvais état de sa fortune, s'attendent de part & d'autre à une rupture qu'ils craignent tous les deux également, prononcent en bégayant ce mot de rupture, & finissent par se rapprocher, parce que c'est le vœu secret de tous deux.

La scène où le Comte défabusé sur sa naissance, avoue au Duc qu'il est roturier, & où le Duc lui soutient qu'il est Gentilhomme, est aussi du plus excellent comique, & le Marquis, qui se sentant appuyé par le Duc, survient & soutient aussi au Comte qu'il est Gentilhomme, après lui avoir fait l'aveu de sa roture, fortifie encore le comique de la situation. En général cette Pièce a le double mérite d'être extrêmement simple & en même temps très-féconde en situations toujours fortes & toujours variées. Toutes les forfanteries du Marquis lui tournent mal. Il achète d'un Tapissier, de vieux portraits pour orner sa galerie à titre de Héros de la Maison de Saincenne, & le Tapissier vient devant tout le monde revendiquer le portrait de son père Boniface Dimanche, déjà métamorphosé en César-Timoléon de Saincenne, & orné d'un casque & d'une ar-

mure ; mais pour achever le Marquis , le fatal Baron arrive , & perce continuellement le Marquis de ses traits équivoques & malins , sur leur prétendue parenté , sur l'usurpation du Marquis , sur l'obscurité de son origine ; le Marquis est d'abord le seul qui l'entende parfaitement , mais il tremble que les autres ne parviennent à l'entendre ; il est toujours dans la crainte , & toujours en danger ; d'ailleurs le Baron , qui ne peut se taire , finit par tout révéler.

Dans cette même Pièce , où le *vis comica* est ce qui domine , il y a des Scènes très-touchantes ; un personnage presque épisodique , mais lié habilement au sujet , Hortense , cousine & maîtresse du Comte , n'est pas ce qu'il y a de moins piquant ni de moins nouveau dans la Pièce. Le Comte , que le caractère de son père & de sa sœur afflige , & rend , pour ainsi dire , étranger chez lui , a besoin de consolation & d'épanchement : il a besoin d'aimer , il aime Hortense ; mais il ne trouve en elle depuis un temps , que des airs évaporés , un ton léger & frivole , du persiflage ; il croit l'avoir vue différente autrefois , sans quoi il ne l'auroit point aimée ; il s'étonne & s'afflige encore plus :

De ma position si triste & si cruelle ,
Seule elle m'auroit fait supporter la rigueur ;
Je sens que je n'ai plus où reposer mon cœur.

La simplicité de ce dernier vers est attendrissante. Le Spectateur plaint le Comte, & ne fait non plus que lui ce qu'il doit penser d'Hortense. Le Comte revoit Hortense; il lui retrouve toujours cette insensibilité cruelle, & cette frivolité désespérante. Enfin, au cinquième Acte, la force de la situation lui arrache son secret : elle aimoit le Comte; mais ne pouvant espérer d'être à lui, elle avoit voulu le guérir de son amour, & l'éloigner d'elle par les fausses apparences d'une légèreté faite pour déplaire au Comte. Tandis qu'il se livre à la joie & à l'amour : Insensé ! lui dit-elle :

Croyez-vous qu'une femme capable
De l'effort que j'ai fait, trahisse son devoir ?

Elle exige qu'il l'abandonne & qu'il remplisse les vûes ambitieuses de son père; il résiste : Je le veux, dit-elle :

Saincenne, estimons-nous; le reste s'use, passe;
L'amour qui du devoir nous fait quitter la trace,
Après avoir trompé notre espoir le plus doux,
S'éteint dans les remords, & meurt dans les dégoûts.
Saincenne, estimons-nous; c'est-là le bien suprême;
Il nous adoucira notre infortune extrême....
Méritons d'être heureux, c'est-là l'essentiel.

Cette répétition, *Saincenne, estimons-nous*, fait venir les larmes aux yeux; c'est vraiment du sublime dans le genre le plus simple & le plus aimable.

F 5

Quand le Lecteur est ainsi détrompé avec le Comte sur les défauts apparens du caractère d'Hortense, qu'il revienne sur ces Scènes où Hortense lui avoit paru si frivole, il sera surpris de reconnoître que la plupart de ces mots légers qu'il regardoit comme des Epigrammes, étoient autant de traits de sentimens enveloppés dans des équivoques ingénieuses & pleines de délicatesse. L'Auteur n'ayant pas donné de Confidente à Hortense, ce qui relève encore ce caractère, sacrifioit en quelque sorte toutes ces beautés, qui, au moment de chaque Scène, échappoient au Lecteur, & dont celui-ci ne peut sentir tout le prix qu'en revenant ainsi après coup & avec réflexion sur ces mêmes Scènes.

Le Faux Noble, comparé à *l'Esprit de parti*, nous paroît annoncer un talent encore plus décidé, plus ferme, plus créateur, plus fait pour aller au grand dans ce genre.

Nous ne doutons point qu'il n'arrive à ces deux Pièces ce que nous avons vu arriver à quelques autres, qui, ayant été imprimées d'abord, ont été conduites par les succès de la lecture aux succès les plus brillans & les plus durables du théâtre.

La Toison d'or, Tragédie lyrique, qui suit ces deux Comédies, a été couronnée par le Comité des Opéras. On y voit ce qu'on ne voit point dans les autres Ouvrages lyriques ou dramatiques dont *Mé-*

dée est le sujet; savoir, Jason estimable, & intéressant, & Médée encore vertueuse, & cessant pour la première fois de l'être par l'empire de la fatalité & par la violence de l'amour.

Des Pièces fugitives terminent ce volume; elles nous ont paru réunir la gaiété, la philosophie, le naturel, & les graces. Nous n'en citons point de morceaux, par la seule raison qu'il est temps de finir ce long Extrait.

PROJET NOUVEAU sur la manière de faire utilement en France le commerce des Grains; par M. BOURDON DES-PLANCHES, ancien premier Commis des Finances, avec cette Epigraphe:

Pauperes ejus saturabo panibus.
Pl. 131, v. 16.

A Bruxelles; & se trouve à Paris, chez la veuve Esprit, au Palais-Royal.

C E Projet est divisé en deux Parties, dont la première est absolument indépendante de la seconde, & peut s'exécuter sans elle; dans son ensemble, il tend à établir l'abondance des blés en France, à l'y entretenir constamment & à perpétuité, malgré l'intempérie des saisons, malgré les

entreprises du monopole ; à ouvrir au Cultivateur un débouché certain de tous les grains dont il se trouveroit surchargé ; à assurer au consommateur, en quelque lieu du Royaume qu'il habite ou se retire, sa subsistance en pain, à un prix invariablement fixé, & inférieur à celui auquel il la paye à ce moment ; à procurer à l'Etat la vente & le débit à l'Etranger, de tout son superflu réel, sans exposer aucune contrée de l'intérieur à éprouver jamais ni insuffisance de la denrée, ni renchérissement de prix ; à soulager, disons mieux, à décharger les Sujets de toutes les impositions, soit réelles, soit personnelles, telles que Tailles, Capitation, Vingtièmes, Dixièmes, & autres semblables, qui maintenant sont réparties sur leurs personnes ou leurs biens ; à assurer au Roi néanmoins, & sans le secours de ces impositions, tous les revenus nécessaires pour soutenir honorablement, en temps de paix, l'éclat & la dignité de sa Couronne, avec un supplément, en temps de guerre, suffisant pour frayer aux dépenses extraordinaires qu'elle occasionne ; à concilier enfin la richesse de l'Etat avec le bonheur & la tranquillité des Sujets.

Hâtons-nous de tâcher de guérir nos Lecteurs de la prévention que, sans doute, ils auront déjà prise, à la vue de cet aperçu, contre l'organisation de la tête qui fait sérieusement de telles propositions ; & disons, sans nous permettre cependant de rien pré-

juger sur d'aussi grands objets ; que le moyen que présente M. Bourdon Desplanches , pour réaliser de si grandes idées , mérite au moins un sérieux examen. Mais c'est dans l'Ouvrage lui même qu'il faut voir ce moyen : il y est présenté avec clarté & intérêt. M. Bourdon commence par le récit le plus abrégé des disettes & chertés qui , dans le cours de ce siècle , ont affligé la France ; & voici comment il annonce son Projet.

» Loin de retracer ici l'effrayant tableau
» des calamités qui nous affligeoient alors ,
» essayons plutôt d'en effacer le souvenir ,
» & rendons à la France , s'il se peut , le
» signalé service de l'en préserver pour
» toujours.

» J'ose en annoncer ici le moyen ; je le
» crois sûr , d'une exécution facile , & sans
» inconvéniens ; mais parce que le cœur
» ne calcule pas toujours d'une manière
» aussi certaine que la raison ; parce que
» l'imagination peut être égarée par l'ardeur du zèle ; parce que la matière est
» intéressante & délicate ; parce que les
» faux pas y ont été fréquens , & qu'ils y
» sont toujours du plus grand danger ; je
» désire que les idées que j'ai à proposer soient rendues publiques & soumises à l'examen , ainsi qu'à la discussion de tous les connoisseurs , pour n'être admises qu'autant qu'elles se trouveroient être du goût de la Nation , & que , comme moi , elle les estimeroit utiles , praticables & sans inconvéniens “.

Assurément un Auteur de Projet qui débute ainsi, n'est point un enthousiaste ; c'est un homme froid & sans passion ; & quand d'ailleurs la matière dont il traite est intéressante, les connoisseurs lui doivent ou des objections, ou leur approbation.

L'Auteur termine son Ouvrage comme on devroit toujours finir les Projets de bien public, par donner le plan de la Loi qu'il propose : voici comment il s'explique sur ce point.

» On m'a conseillé, pour ne rien laisser
» à désirer sur une matière aussi intéressante, de rédiger moi-même, en forme
» de Loi, toutes les dispositions par lesquelles je pensois que le Roi pourroit
» assurer l'exécution de mon plan, & de le
» présenter dans cette forme à mes Lecteurs. Rien ne sera si facile que de juger
» sainement du mérite ou du désavantage
» de mon Projet, & de l'attaquer par les
» parties qui paroîtroient inexécutables ou
» dangereuses «.

Tels sont la bonne foi & le désintéressement personnel avec lesquels M. Bourdon Desplanches cherche à éclairer la religion de ses Juges, & sollicite lui-même les objections.



S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

LA première représentation des *deux Sérénades* ayant été donnée le même jour que celle des *Réputations*, le Rédacteur de ces articles n'a pu assister qu'à l'une des deux, & il a donné la préférence à l'Ouvrage qui lui a semblé-devoir être le plus intéressant. Une indisposition de Mademoiselle Renaud l'aînée, ayant retardé jusqu'au 4 Février la seconde représentation des deux Sérénades, il ne lui a pas été possible de rendre compte d'une Pièce qu'il ne connoissoit que sur le rapport d'autrui; voilà pourquoi le compte de cette Comédie, promis pour le dernier Mercure, ne paroît que dans celui-ci.

Un vieillard entiché, comme le sont presque tous les vieux Tuteurs de Comédie, du péché d'avarice, a pour pupille une jeune personne très-aimable & assez riche, qu'il a promise en mariage à un de ses amis à peu-près du même âge que lui. Il le préfère à un jeune homme fait pour plaire, qui n'est pas moins amoureux qu'il n'est aimé de la pupille; & la raison de cette préférence est fondée sur la facilité

que doit trouver le Tuteur à ne rendre, que comme il lui conviendra, compte des biens dont il a été l'administrateur. Le jeune amant met dans ses intérêts une Soubrette complaisante & un Valet intrigant, par le secours desquels il se propose d'enlever sa maîtresse. Le Tuteur, instruit du projet, se promet de tirer avantage de sa découverte. Il passe chez son Notaire, y fait dresser un contrat de mariage, le signe d'avance, & conseille à son ami de venir le soir donner une sérénade à sa pupille, de profiter du moment pour la conduire chez le Notaire & pour y signer avec elle le contrat de mariage préparé. Pendant que le vieillard fait ses dispositions, le jeune amant se présente, donne lui-même une sérénade, s'empare de la jeune personne, & se retire avec elle. Le Tuteur ne doute pas que l'enlèvement ne se fasse par son vieux complice, & lorsque celui-ci vient en effet donner sa sérénade, persuadé qu'il est que cette seconde sérénade est donnée par le jeune homme dont il a voulu détourner les projets, il rit, il raille, il persiste. Quelle est sa surprise quand il voit revenir ensemble les deux jeunes amans, quand il apprend qu'ils viennent de s'unir aux termes de ce même contrat qu'il avoit signé d'avance, & qu'il s'apperçoit que l'objet de ses railleries n'est autre que le confident de son avarice & de ses projets de spoliation ! Il ne lui reste qu'un parti à prendre pour adoucir les esprits, ce-

lui d'unir les deux jeunes gens ; il le prend , & il consent volontiers à leur hymen.

Il y a si long - temps que l'avarice & la jalousie des Tuteurs , le ridicule amour des vieillards , les complaisances des Soubrettes , les intrigues des Valets , les ruses des jeunes amans , & l'imbécillité de leurs persécuteurs , font la matière de la plupart de nos Opéras Comiques , qu'il est étonnant que nos Auteurs les employent encore comme les principaux ressorts de leurs Ouvrages ; ce qui ne l'est pas moins , c'est que ces ressorts si usés , si vieux , si rebattus , par conséquent si généralement connus , soient encore agréables à la plus grande partie de nos Spectateurs. On ne sçauroit exiger sans injustice qu'un Auteur d'Opéras Comiques imaginât des intrigues dont la complication ne put être débrouillée que par de longs détails , ni qu'il exposât des caractères qui eussent besoin de développemens très étendus , pour se faire bien connoître. La nécessité de rendre toujours à l'effet , d'amener rapidement des situations piquantes ; les sacrifices que le Poète est obligé de faire sans cesse au Musicien , tout arrête & circonscrit l'Opéra Comique dans de certaines bornes dont il lui est difficile de s'écarter : mais rien n'autorise les Ecrivains qui se livrent à ce genre de Littérature Dramatique , à diviser & subdiviser sans cesse les nuances des mêmes caractères , & à nous présenter

chacun à leur tour , le même thème fait à leur manière , après qu'il a déjà été fait de cent façons différentes. Quelque borné , quelque étroit que soit un genre , on peut l'agrandir par les ressources de l'imagination , en se soumettant avec goût & avec adresse aux règles des bienséances , de la raison & de la vraisemblance. C'est en quittant les sentiers battus , en inventant de nouveaux ressorts , que l'on peut acquérir dans l'Opéra Comique même , genre beaucoup plus dédaigné qu'il n'est facile , sinon de la gloire , au moins le renom d'un esprit souple , inventif , délicat , & judicieux.

Nous avons cru devoir mettre ces observations sous les yeux de l'Auteur des deux Sérénades (M. Goulard). Si l'intrigue de sa Pièce ressemble , par le fonds , à un grand nombre d'intrigues déjà connues , elle en diffère par quelques incidens heureux , plaisans , & même comiques ; le style de son Ouvrage est spirituel , vif , piquant ; son dialogue est pressant , rapide , coupé avec grace & intelligence : enfin ce qu'il a mis de gaieté dans les situations & d'adresse dans la manière de les amener , annonce un esprit très-supérieur à son sujet , & même à son Ouvrage. Nous invitons donc M. Goulard à profiter de nos observations , s'il croit qu'elles puissent ne lui pas être inutiles , & à devenir plus difficile sur le choix de ses sujets , s'il con-

tinue de travailler dans le genre où il vient de débiter. Nous l'engageons aussi à être plus scrupuleux sur les plaisanteries qu'il se permet. Ce n'est pas que nous désapprouvions qu'on se livre parfois à un innocent badinage, sur-tout dans des productions dont la gaité fait le mérite principal ; mais il ne convient qu'à ceux qui n'ont pas de ressources dans l'esprit, de donner dans la gravelure, & de faire rire en risquant d'effaroucher la décence. M. Goulard a trop de moyens de plaire plus intéressans que celui-ci, pour vouloir ressembler à ces Ecrivains sans pudeur, pour lesquels tous les moyens de succès sont égaux, & qui ne rougissent pas de n'être que les Bateleurs de la Littérature.

La Musique des deux Sérénades est de la composition de M. d'Aleynac ; on y retrouve le talent & l'esprit de ce Compositeur, qui doit ses succès principalement à l'art avec lequel il saisit les caractères des personnages qu'il fait chanter, & à son intelligence dramatique.



 ANNONCES ET NOTICES.

V OYAGES *Imaginaires, Romanesques, Merveilleux, Allégoriques, Amusans, Comiques & Critiques*; suivis des Songes & Visions, & des Romans Cabalistiques, ornés de Figures; 9e. Livraison; 2 Volumes contenant les Voyages de Milord Céton dans les sept Planètes.

Cette Collection formera 40 Volumes in-8°. , dont le prix est de 3 liv. 12 s. le Volume broché, avec 2 Planches.

Il paroîtra régulièrement 2 Volumes par mois.

On continue de s'inscrire pour cette Collection, à Paris, rue & hôtel Serpente, chez CUCHET, Libraire, Editeur des Œuvres de le Sage, 15 vol. in-8°. , avec Fig. ; de celles de l'Abbé Prévost, 39 vol. *idem* ; & du Cabinet des Fées, 37 vol. in-8°. & in-12, avec & sans Figures.

COLLECTION Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France; T. XXXVI, in-8°. A Londres ; & se trouve à Paris, rue & Hôtel Serpente.

Ce Volume contient la suite des Mémoires du Baron de Villars.

Le prix de la Souscription de ce précieux Recueil est de 48 liv. pour 12 Volumes. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 liv. 4 s. à cause des frais de Poste.

DERNIER mot de la jeune Samaritaine à la vieille, par-devant MM. les Parisiens ; très-petite Brochure. Prix, 6 s. Au Château de la Samaritaine ; & se trouve à Paris, chez Vente, Lib., à la Comédie Italienne, & chez les Marchands de Nouveautés.

C'est une *gaité* en réponse au nouvel Almanach de la Samaritaine.

PRÉCIS sur l'Edit de Nantes & sa révocation, suivi d'un Discours en vers relatif à cet événement. Episode extrait du Chant VIII^e. des Fastes du Commerce, avec des Notes ; par M. T. Rousseau ; Brochure in-8°. de 41 pages. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Royez, quai des Augustins.

La pièce qui termine ce Précis, offre souvent des vers foibles & négligés, & quelquefois des vers bien tournés & harmonieux.

On trouve chez le même Libraire l'Histoire de l'Edit de Nantes, 5 vol. in-4°. 60 liv., ainsi que des *Observations sur l'Arc-en-ciel*, suivies de l'application d'une nouvelle Théorie aux couleurs de ce phénomène ; par M. l'Abbé P***. Brochure in-8°. de 38 pages.

CATALOGUE des Médailles antiques & modernes, principalement des inédites & des rares, en or, argent, bronze, &c., du Cabinet de M. d'Ennery, Ecuyer ; in-4°. Prix, 12 liv. br., 15 liv. papier fin br. De l'Imprimerie de Monsieur ; se trouve à Paris, chez Didot jeune, Impr. de Monsieur, quai des Augustins ; Debure, Libr., rue Serpente, Hôtel Ferrand ; Théophile Barrois jeune, quai des Augustins ; & maison de feu M. d'Ennery, rue Neuve-des-Bons-Enfans, N°. 10.

Ce Recueil précieux doit être accueilli des Savans.

LES illustres Modernes. Prix, 12 liv. chaque Cahier in-folio. A Paris, chez Moureau, Libr., quai des Augustins, N^o. 24.

Ce 3^e. Cahier contient les Portraits de l'Abbé PREVOST, de LE CAT, de CRÉBILLON, de S. IGNACE, de JOLY DE FLEURY, d'ASTRUC, de JANSENIUS, de SOANEN, du Maréchal de SAXE, & de GONDRIEN.

Cet Ouvrage, enrichi de cent dix Portraits, sera distribué en six Livraisons ; & il en paroît une le Lundi de chaque Semaine.

LA Vie de Frédéric Baron de Trenck, écrite par lui-même ; & traduite de l'allemand en français par le Baron de B*** ; 2 Parties in - 12 ; seconde édition, revue & corrigée. A Metz, chez C. Lamort, Imp. - Lib., & Revilly, Lib. ; & à Paris, chez Belin, Lib., rue Saint-Jacques, près Saint-Yves.

Cette Vie a étonné la raison, & attendri tous les cœurs. La profonde impression que laissent ces Mémoires, justifie le succès & le débit rapide de l'Ouvrage.

LES six Calendriers nécessaires, contenant les mutations des charges, avec l'énoncé des Edits, Arrêts, Lettres - Patentes, Déclarations, Ordonnances, &c. rendus pendant l'année 1787, dans les différens Départemens du Ministère. Prix, 24 l. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Prault, Impr. du Roi, quai des Augustins, à l'Immortalité ; & chez les Marchands de Nouveautés, 1788.

Ce Calendrier mérite quelque préférence par le degré d'utilité qui le caractérise. Tous les gens d'affaires, toutes les personnes qui ont possédé des emplois, acquis des charges & changé d'état, s'y trouvent rapprochés chronologiquement. La

partie politique & la partie burlesque, si essentielles, sont relevées avec exactitude. La Collection deviendra importante, puisqu'on aura par Tables chronologiques les dates de tous les Edits & leur substance. On sentira tout le prix de cette Rédaction toutes les fois qu'il sera question de constater des époques intéressantes & l'existence des personnages connus; les preuves d'Etat, la situation de nos Finances & des mouvemens arrivés dans chaque branche de l'Administration, sont des connoissances qu'il est inutile de recommander. Ce Calendrier paroîtra tous les ans.

N. B. La date mise au commencement de chaque Article est celle du Journal de Paris, qui en fait mention.

ENCYCLOPÉDIE Morale, ou le Code primitif; par M. de Thais; Brochure de 112 pages, 2c. édition. Prix, 1 liv. 4 s. A Bruxelles; & se trouve à Paris, chez Belin, Lib., rue S. Jacques.

BANDAGE DÉFENSIF pour les Cautères & Vésicatoires. Extrait des Registres de l'Académie Royale de Chirurgie.

Le Sr. DUCRET, Bourgeois de Paris, ayant imaginé, sur le modèle des Bandages ordinaires, l'application d'une Plaque en argent ou en fer-blanc pour mettre les Cautères & Vésicatoires à l'abri des froissemens & compressions extérieures, l'Académie a approuvé la manière industrieuse dont ce Bandage défensif est construit: en foi de quoi j'ai délivré le présent Extrait des Registres, que je certifie véritable. A Paris, le 22 Janvier 1785. Signé LOUIS, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie.

Ce Bandage se trouve à Paris, chez l'Auteur, Vieille rue du Temple, N°. 76; à Lyon, chez M. Bitton, Place des Jacobins; à Rouen, chez

M. Malmaison, rue S. Jean ; à Strasbourg ; chez M. Birre fils, sous les Grandes Arcades ; à Dijon, chez M. Lavoignat, rue Petite-Poissonnière ; à Bordeaux, chez M. Arnaud, rue Chapeau-Rouge.

Le prix est depuis 6 liv. jusqu'à 15. Ce Bandage a été beaucoup perfectionné depuis l'approbation de l'Académie.

Six Duos d'Airs connus, mis en variation & en dialogue, pour deux Violons, tirés de l'Œuv. 13e. de M. Davaux, Œuv. 14e. Prix, 7 liv. 4 s. = Numéros 217 & 218 du Journal d'Ariettes Italiennes, dédié à la Reine, contenant un Duo de M. Passiello. Prix, 3 liv. 12 s. ; & un Air de M. Cimarosa. Prix, 2 liv. 8 s. Abonnement pour 48 Numéros, 36 & 42 liv. A Paris, chez M. Bailleux, Md. de Musique de la Famille Royale, rue Saint Honoré, près celle de la Lingerie,

Faute à corriger.

Au titre de la Charade du N°. 5, dont les mots sont *Vermine* & *Minerve* ; au lieu de *Charade*, lisez, *Charade* & *Logogriphe*.

T A B L E.

C H A N S O N.	97	Projet nouveau.	113
Histoire de Palmire.	99	Comédie Italienne.	135
Charade, Enig. & Logog.	110	Annances & Notices.	140
Œuvres de Théâtre.	112		

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 16 Février 1788. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 15 Février 1788.

R A U L I N.



JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 29 Décembre 1787.

L'INTERNONCE Impérial n'a point quitté cette Capitale, & n'a remis encore aucune Déclaration de guerre. Les apparences tiennent le Gouvernement dans l'incertitude des projets de l'Empereur ; mais l'on ne néglige aucune des précautions nécessaires, & l'on évite jusqu'au plus léger prétexte d'une rupture légitime.

Le 26, jour de la fête du *Mewloud* (anniversaire de la naissance de *Mahomet*), le *Reis-Effendi* a perdu sa place. Créature du Grand Visir, il a cédé au crédit du Capitan-Pacha, sans emporter les regrets publics. Sa disgrâce, du reste, n'est pas complète, car il est nommé Bégliyer-Bey de Romélie : on le croit aussi élevé au
N^o. 7. 16 Février 1788. e

grade de Séraskier, & en cette qualité il commanderoit l'armée de Sophia ; ainsi ce Secrétaire , qui n'avoit jamais fait de service militaire , auroit en tête les forces les plus considérables de la Maison d'Autriche. Son premier Commis le remplace dans la charge de *Reis-Effendy*.

Ce même jour (26) l'oriflamme a été arborée devant le Palais du Grand Visir , & y restera exposée pendant 40 jours ; à cette époque , le Visir & les Grands Officiers doivent partir pour l'armée.

P O L O G N E.

De Varsovie , le 21 Janvier.

On parle d'une nouvelle lettre du Pacha de Choczim au Comte Potocki , Palatin de Russie , dans laquelle le Gouverneur Ottoman demande si au besoin les Turcs pourront passer le Niester & sur le territoire de la République. Le Palatin a répondu négativement. Le Résident de l'Empereur a aussi remis une note au Roi & au Conseil Permanent , où il requiert le passage libre des troupes Impériales par l'Ukraine , en cas de réunion de ces troupes avec l'armée Russe.

C'est le 15 qu'on a lu au Conseil Permanent cette Note remise , le 12 , par le Chargé d'Affaires de l'Empereur ; elle porte :

« Les circonstances actuelles pourroient nécessiter dans peu de temps l'entrée de quelques troupes de S. M. l'Empereur, sur le territoire de la République de Pologne, pour former une communication avec les troupes de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies. Le Souffigné a ordre de sa Cour d'en faire part à S. M. le Roi & à son Conseil ; il est chargé en même temps de faire connoître que, attendu l'amitié & la bonne harmonie qui subsistoient entre les deux Nations voisines, S. M. l'Empereur étoit assurée d'avance du consentement de S. M. le Roi & du Conseil Permanent, pour le passage des troupes, d'autant plus que les habitans de la Pologne n'en souffriront en aucune manière, & que tout ce qu'ils fourniront leur sera payé en argent comptant. — Le Souffigné a l'honneur de prier S. Exc. M. le Grand Chancelier, comme Président du Département des Affaires Etrangères, de communiquer, le plus promptement possible, la présente réquisition au Conseil Permanent, & d'accélérer la réponse.

» *A Varsovie, le 12 janvier 1788.*

» *Signé, DE CACHET.* »

Suivant les uns, la réponse immédiate du Roi & du Conseil, annonce que le Roi ne peut consentir au passage demandé, sans le concours de la Diète ; que la Pologne est hors d'état de fournir du blé, & que l'on espère que l'Empereur recourra à des moyens qui le dispensent de ce passage. D'autres, au contraire, prétendent que le Conseil Permanent a supplié seulement le Roi d'engager l'Empereur à ordonner que ses troupes, à leur passage,

e ij

apportent les provisions dont elles auroient besoin ; & que dans le cas où les Sujets de Pologne pourroient leur en fournir de leur superflu, ces fournitures fussent payées au prix du marché.

Le Grand Duc de Russie joindra l'armée du Comte Potemkin dans le cours de février.

A L L E M A G N E.

De Hambourg , le 27 Janvier.

A la suite de plusieurs gros coups de vent, accompagnés d'une pluie continue, le vent tourna, le 24, au nord-ouest, & avec une telle impétuosité, qu'à 7 heures la marée s'éleva à une hauteur prodigieuse, & inonda la partie basse de cette ville. La tempête continua tout le jour, & le 25, dans la matinée, l'air s'étant extrêmement obscurci, il est tombé une grêle abondante, suivie d'éclairs & de coups de tonnerre. (On a observé à Londres, à la même époque, & par la même cause, une élévation du flux extraordinaire.)

En 1787 on a compté dans le Duché de *Mecklenbourg-Schwerin*, 2,571 mariages, 10,199 naissances, & 7,867 morts ; parmi ces derniers, 847 de l'âge de 70 ans & au-delà.

33 Bâtimens de cette ville, 11 de Gluckstadt, 9 d'Altona, 7 de Brême, & 1 de Vegesak, partiront cette année pour la pêche de la baleine au Groënland. Un navire de Brême se rendra au détroit de Davis.

De Berlin, le 26 Janvier.

Les Juifs de cette Capitale ont présenté au Roi un mémoire, pour supplier S. M. de leur accorder un état civil dans les provinces de la domination Prussienne. Le Roi a nommé une Commission chargée d'examiner l'objet de cette demande, & de lui en faire le rapport.

On écrit de Pétersbourg que l'Impératrice a agréé les propositions & arrangements de la Cour de Berlin, relatifs aux affaires de Dantzick, & qu'Elle a chargé son Résident d'en faire part au Magistrat.

Pendant l'année dernière on a compté à Königsberg, 621 mariages, 1,933 naissances, & 2,207 morts.

Il y est entré, dans le même intervalle, 1,128 bâtimens, & il en est sorti 1,171.

De Vienne, le 26 Janvier.

Les 4 Aides-de-camp de l'Empereur & sa suite de campagne ont reçu ordre, le 22, de se tenir prêts à partir le premier

e iij

de février. On s'attend que les *Maréchaux de Laschy & de Laudhon* quitteront incessamment cette Capitale.

On a publié un état authentique de la répartition actuelle de l'armée Impériale ; en voici le précis :

A *Peterwaradin*, le Lieutenant-général Baron de Gemmingen, & les Majors-généraux Baron d'Alvinzi & Comte de Nadaſti ; deux bataillons de Grenadiers des régimens de Kempf & de Spielman à *Neufaz*, & deux autres à *Futal* ; les régimens d'Infanterie d'Archiduc Ferdinand & de Palfi, à *Peterwaradin* ; Samuel Giulay, à *Carlowitz* ; Antoine Esterhazy, à *Kaminiz* ; Nicolas Esterhazy, à *Palanka* ; les Chevaux-légers de Kinsky, à *Rumad* & à *Irreck*.

A *Illock*, le Lieutenant-gén. Comte de Clairfait & le Major-général Comte d'Acton ; le Major-général Comte de Kalkschmid est à *Bacs* ; le régiment d'infanterie de Nadaſti, à *Illock* ; Alvinzy, à *Bukowar* ; Caroli, à *Bacs* & à *Obrowar* ; & Devins, à *Kara* & à *Bukowar*.

A *Essek*, les Lieutenans-généraux Comte de Brechainville, le Baron de Neugebauer & le Major-général Comte Stuart ; le Major-général Fran. de Wenkheim est à *Berement* ; & le Major-général Baron de Sturm, à *Szivas* ; deux bataillons de Grenadiers de Wolf & d'Alkani, à *Essek* ; le régiment d'Infanterie de Latterman, à *Darda* & à *Bellie* ; les régimens d'Infanterie de Reiski & de la Tour, à *Essek*, *Szarvas*, *Bellewerta* & *Ba'po* ; le régiment de Cavalerie de Czatorinsky, à *Beisse* ; & celui de Joseph de Toscane, à *Szivas*.

A *Ketschkemet*, le Lieutenant-général Comte de Tyge & le Major-général Baron de Keil ; le Ma-

jor-général Comte de Harrach , à *Jasbereny* ; & le Major-général Comte de Hancourt , à *Miskolcz* ; les régimens de Cavalerie de Zeschewitz & de Caramelli , à *Halaş* , *Konkőwez* , *Ketschkemet* & *Czongrad* ; celui de Harrach , à *Keresch* & *Szeglet* ; celui de Modène , à *Jasbereny* ; & celui de Lobkoviz , à *Miskolcz*.

A *Sixart* , le Lieutenant-général Baron de Planckenstein ; le Major-général Baron de Stader , à *Tolua* ; & le Major-général Comte de Kavanagk , à *Grossiget* ; les régimens de Cavalerie de Kavanagk , à *Nadardi* ; & Grand Duc de Toscane , à *Batafeget* & *Sxart* ; les Hussards de Wurmser , à *Istwanti* ; & le régiment de Cavalerie de Jakmin , à *Groskanischa* & à *Iharosch*.

Au *Bannat* , le Lieutenant-général Comte de Wartenleben ; & le Major-général Comte Pallavizini , à *Weiskirchen* ; les Hussards de Grewer & le régiment de Cavalerie de Wirtemberg , à *Weiskirchen* ; le régiment d'Infanterie de Durlach , à *Karanschebey* ; & celui de Terzi , à *Lugo*.

Récapitulation : 7 Lieutenans-généraux , 13 Majors-généraux , 6 bataillons de Grenadiers , 14 régimens d'Infanterie , & 14 de Cavalerie.

De Francfort-sur-le-Mein , le 1^{er}. Février.

Jusqu'ici les Réformés d'Osnabruck avoient été obligés d'exercer leur Culte dans le Comté voisin de Tecklenbourg ; mais ils viennent d'obtenir la liberté de tenir publiquement leurs Assemblées religieuses dans l'Eglise d'Osnabruck , qui sert déjà aux Luthériens & aux Catholiques.

Un Journal de commerce offre quelques détails exacts sur le commerce de cette Cité Impériale.

Francfort est une des principales villes de commerce d'Allemagne. Elle doit son état florissant à sa situation sur le Mein, & aux deux grandes foires qui s'y tiennent tous les ans. Ses fabriques sont peu importantes, mais le commerce d'entrepôt & de commission, & les affaires de change, mettent les Négocians de cette ville en liaison avec les principales places de l'Europe. Chacune de ses foires dure trois semaines ; la première commence le mardi de Pâque, & l'autre le même jour après la fête de la naissance de la Vierge. On y apporte des marchandises de toutes les villes manufacturières d'Allemagne, de Hollande, de la France, de la Suisse & de l'Italie ; le nombre de Négocians qui s'y rendent, passe souvent 1,600. Son commerce d'entrepôt & de commission avec la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Pologne, la Hongrie & la Russie, est considérable, & monte à plusieurs millions par an. Cette ville sert d'entrepôt aux Anglois & aux Hollandois, pour leurs marchandises manufacturées & coloniales, d'où ils les versent dans toute l'Allemagne, la Hongrie, la Suisse & l'Italie. Le commerce des vins du Rhin & de la Franconie n'est pas moins considérable. On y compte actuellement 380 maisons de commerce, dont 47 pour la Banque & les Commissions.

Les dernières lettres de Brunswick annoncent avec certitude que deux régimens d'Infanterie, un de Dragons & deux Compagnies d'Artilleurs, passeront, pour

quelques années, au service de Hollande, moyennant un subside annuel.

E S P A G N E.

De Madrid, le 29 Janvier.

Par une Ordonnance du Roi en dix-huit articles, sous la date du 10 novembre, la contrebande avoit été regardée comme cas de conscience, & l'on y enjoignit aux Evêques & Curés de rendre des décrets conformes à cette disposition; c'est ce qu'a exécuté l'Evêque de Barcelonne, le 12 de ce mois.

La Société patriotique des Dames a tenu une troisième Assemblée, où les débats ont été si animés, qu'on n'a pu s'accorder, ni sur l'exécution d'aucuns projets, ni même sur la nature de ceux qui devoient occuper les délibérations.

G R A N D E - B R E T A G N E.

De Londres, le 5 Février.

C'est le 30 du mois dernier, jour anniversaire de la mort de Charles I, que la Chambre Haute a rouvert ses Séances, après avoir entendu, à l'Abbaye de Westminster, le Service Divin & le Sermon d'usage qui se prononce à cette occasion. Le lendemain, la Chambre des Com-

e v

munes s'est pareillement assemblée , conformément à son dernier ajournement. Trois nouveaux Membres ont prêté serment , & sur la Motion de M. *Burke*, M. *Frédéric Montagu* a été adjoint au Comité chargé de suivre le procès de M. *Hastings*. Y compris M. *Burke* lui-même , en qualité de Président , ce Comité est aujourd'hui composé de 20 personnes , toutes alliées par la fameuse Coalition. Dans cette première Séance peu importante , on a mis sur la table diverses Pétitions particulières , ainsi que l'état des laines exportées depuis 1781 jusqu'en 1787 inclusivement.

Nos Papiers donnent à la Chambre des Communes , pendant le reste de la Session , à traiter l'*impéachment* du Chevalier *Elijah Impey*, en le réduisant , pour abrégé , à la seule charge du jugement de *Nund-comar* , le rappel de la taxe des boutiques , le rapport de la vérification des terres de la Couronne , les abus du département des postes aux lettres , le règlement de la taxe des pauvres , la réforme de la représentation Parlementaire dans les bourgs d'Ecosse , un plan nouveau pour former les équipages des vaisseaux , les abus du département de l'Artillerie , l'état de la Marine , l'abolition de la Traite des Nègres , &c. Voilà sans doute des objets aussi

graves qu'intéressans , sans compter ceux que le Ministre proposera peut-être aux Communes , & dont il n'a pas donné communication aux Nouvellistes.

C'est le respectable *M. Wilberforce* qui fera la Motion relative à la Traite des Nègres. L'Université de Cambridge arrêta la semaine dernière son Adresse à ce sujet, qui sera présentée à la Chambre Basse, sous le sceau de l'Université. La Cité de Londres a joint sa Pétition à celles de Hull, d'Yorck, de Birmingham, de Sheffield, &c. Cette grande opération, décidée par tout ce que l'Angleterre a de Citoyens justes & humains, gagne chaque jour de zélés partisans; on doit en être peu surpris. Quoique plusieurs Gazettes aient révoqué en doute le succès de ces efforts, il paroît certain qu'ils amèneront, sans délai, tout au moins de grands changemens dans la police de cette servitude, & dans l'exercice de ce trafic. Ce qu'on ne peut ni espérer, ni supposer, comme plusieurs de nos Lecteurs ont paru le croire, c'est l'affranchissement de tous les Nègres existans dans les Colonies Angloises, par un remboursement de leur valeur fait aux Propriétaires. 400,000 Noirs employés dans ces isles, à ne les évaluer par tête qu'à 2,000 l. tournois, exigeroient une somme de huit cent millions; mais la sup-

e vj

pression de la Traite à venir, la réforme des loix barbares qui règlent le traitement des Nègres, l'émancipation des progénitures, &c. sont des moyens qui, sans offenser l'intérêt particulier, amèneraient successivement la liberté générale de ces malheureux. Au reste, il paroît journellement sur cette matière une foule d'écrits non déclamateurs, ni puérilement oratoires, mais où l'on rassemble & discute les faits propres à décider la question, ainsi que les conséquences de cet affranchissement. M. *Arthur Young* a publié entr'autres, un morceau que nous ferons connoître, où il examine les moyens de culture jusqu'ici employés aux Antilles.

Le 30 janvier, la Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes a arrêté de renvoyer à Calcutta le Chevalier *John Macpherson*, qui reprendra son rang de Second Membre du Conseil de Bengale, & de lui allouer à son arrivée 30,000 roupies. M. *Macpherson*, qui a eu sa part de tous les libelles contre M. *Hastings*, partira à bord d'un des vaisseaux de la Compagnie. Le Conseil de Calcutta sera composé du Comte de *Cornwallis*, Gouverneur-général, du Chevalier *Macpherson*, de l'honorable *John Stuart* (l'un des fils du Comte de *Bute*) & de M. *Shore*.

On apprend de Lisbonne, que sur 47

navires qui ont appareillé des Dunes pour ce port, 13 ont été démâtés. Les mêmes lettres avoient rassuré le Public sur la perte prétendue du Sloop le *Termagant*, qui est arrivé à Lisbonne dans un état déplorable, ayant jeté tous ses canons à la mer, & effuyé les plus grandes avaries. Il est maintenant de retour à Falmouth. La réduction des droits sur les vins a élevé, l'année dernière, à 33,000 pipes, l'exportation des vins d'Oporto pour la Grande-Bretagne & l'Irlande; exportation qui ci-devant ne montoit qu'à 22,000 pipes.

L'ouverture du procès de *M. Hastings* est fixée irrévocablement au 13. Le sang-froid & le calme d'esprit de l'Accusé sont l'objet de l'étonnement public, & ne devoient pas l'être, puisque lui-même sans relâche, a depuis quatre ans, provoqué ses Accusateurs en jugement. *M. Hastings* a passé quelques jours à la campagne, & voit approcher avec joie l'instant où, agenouillé devant les Pairs du Royaume, il obtiendra l'aveu solennel ou la peine de ses services. Pendant la procédure, il ne sera point à la Tour, où les Gazettes de l'Opposition se hâtoient de l'enfermer; mais il restera sous la garde de l'Huissier à Baguette noire.

Par les comptes de l'Echiquier d'Irlande, remis aux Communes de ce Royau-

me, il paroît que les dépenses en 1787 ont été de 1200,000 liv. sterl., & la recette, de 1,278,000 l. st.

Enfin, Lord *Georges Gordon* est en lieu de sureté depuis le 28 janvier. Ce jour-là S. S. a été condamnée par le Banc du Roi, pour les deux derniers libelles sortis de son cerveau brûlant, à être enfermé cinq ans à la prison de Newgate, à une amende de 500 l. st., & à trois cautionnemens de bonne conduite pendant 14 ans, montant ensemble à 15,000 l. st.

Les habitans de Hull ont été fort alarmés, le 27 janvier, par l'élévation subite de la marée dans toutes les rues. L'eau a haussé de près de deux pieds; les celliers ont été submergés, & les propriétaires des magasins de chanvre, de lin, &c. ont effuyé des pertes considérables.

La liste suivante des bâtimens arrivés dans le port de Lisbonne, pendant l'année 1787, mettra nos Lecteurs à portée de juger la balance du commerce des différentes Nations avec ce port:

Bâtimens Anglois, 332; François, 128; Hollandois, 72; Suédois 69; Danois, 54; Américains, 33; Espagnols, 23; Ragusins, 14; Vénitiens, 6; Impériaux, 5; Maltois, 3; Napolitains, 2; Hambourgeois, 1; Toscans, 1; Dantzickois, 1; de Breme, 1; Portugais, 300. En tout, 1044.

Mistress *Porcklington* est morte en cette Capitale, dans la 106^e. année de son âge, ayant joui d'une santé parfaite jusqu'à son décès.

Nous allons reprendre ici & terminer les réflexions de M. *Arthur-Young*, sur le commerce des laines ; morceau important dont on a lu les premières pages dans notre pénultième N^o.

« Examinons actuellement la conduite de la France sur cette question, la plus délicate de celles qui concernent ses intérêts de commerce. L'une de ses Manufactures les plus considérables consiste en laine ; ainsi donc elle ne peut manquer de regarder leur accroissement comme très-avantageux. Tout le Royaume, les François en conviennent, & le prouvent par l'importation des laines étrangères, a besoin de moutons. Quelle est néanmoins la conduite de la France ? *Elle permet la libre exportation sous un droit très-léger (*)*. Et quel est l'effet de cette mesure ? *L'éducation des moutons est encouragée, les Manufactures fleurissent, & les choses prennent une nouvelle face.* »

« Cet exemple est tiré de la politique d'un Peuple que l'on fait avoir donné l'attention la plus suivie aux Manufactures, & dont les efforts en leur faveur sont vantés comme exemplaires, en Angleterre, par ces mêmes Personnes qui veulent aujourd'hui amener une mesure essentiellement différente. Pourquoi les Partisans du Bill se contentent-ils de raisonnemens vagues & abstraits en faveur de leur plan ? — Qu'ils aient recours à l'expérience ; si leur projet est bon, qu'ils produisent les expériences sur lesquelles il est appuyé. Mais ils savent bien que cette même expérience leur est défavorable, & ils sont forcés de l'avouer

(*) Ce droit est si modique, qu'on ne doit le considérer que comme un acquit d'enregistrement, et non comme un impôt destiné à empêcher l'exportation.

toutes les fois qu'ils s'adressent au Parlement. Qu'allèguent-ils aujourd'hui ? Que les loix telles qu'elles existent sont insuffisantes. Qui a fait les loix ? Ne sont-ce pas ces mêmes Commerçans en laine ? Pendant la longue contestation de 1730 à 1740, ils avoient fait les mêmes plaintes. Le Bill de ce temps-là déclare que le commerce interlope des laines étoit *considérable* & notoire. Ils veulent aujourd'hui établir ce délit comme une *félonie*, & le punir par la *transportation*. C'est précisément ce qui fut statué par l'acte des 13^e. & 14^e. années du règne de *Charles II.* Quel en fut l'effet ? L'acte des 7^e. & 8^e. années du Roi *Guillaume* révoqua cette punition, comme trop sévère pour être exécutée. Cependant ils veulent renouveler ces loix pénales que *leurs propres* actes ont prononcées inutiles & dangereuses. Quel fut l'état des Manufactures en laine pendant la sage & longue administration d'*Elisabeth* ? Elles furent plus florissantes qu'à aucune autre époque. Doit-on l'attribuer aux prohibitions & aux peines ? Non sans doute, mais à ce que le commerce de la laine non ouvrée, étoit aussi libre que celui des taineries. »

« Je suis donc fondé à dire que l'expérience est contre les Fabricans ; qu'ils ne peuvent citer aucun document historique en leur faveur, qu'ils ne peuvent citer l'exemple d'aucune autre nation commercante, ni aucune analogie dont ils puissent se prévaloir, puisque nous avons la liberté d'exporter les matières premières de nos autres Manufactures les plus florissantes (*). A quoi

(*) Excepté le produit immédiat des terres, cette permission est presque générale. Mais les Propriétaires des biens fonds ont toujours été, comme le disoit le Chevalier *Walpole*, le *mouton* que l'on tond à volonté, tandis que les Manufacturiers sont le *cochon* dont on ne peut toucher la moindre soie, sans faire crier tout le troupeau.

peuvent-ils donc avoir recours ? A des échappatoires , à des raisonnemens abstraits , confus & incongruens , à des allégations , à des citations qui sortent de la question , à des remarques puériles , à des injures personnelles ; en un mot , à tout ce qui n'est point *fait , expérience & raison* . »

Tandis que les Manufacturiers François se sou-
tiennent malgré le prix libre de la laine en Europe ,
les nôtres prétendent qu'ils seroient ruinés si on
les mettoit en même position . Et pourquoi cela ?
C'est , à les entendre , parce que le prix des
vivres & de la main-d'œuvre est beaucoup plus
bas chez l'Etranger qu'en Angleterre .

C'est là une de leurs assertions ; car personne
n'est plus prêt à en avancer qu'eux , pourvu que
vous ne leur demandiez point de preuves . Je
vais démontrer que le prix des vivres est de
très-peu de chose plus bas en France qu'en
Angleterre . Qu'à Lille même, Ville où il se tra-
vaille le plus de laine Angloise , ils sont plus
chers qu'en Angleterre , plus chers même tous
objets compris , & que le prix de *convention* de
la main-d'œuvre n'y est point à meilleur marché .
Je dis le prix de *convention* , le prix de la jour-
née ; car le prix *réel* de la main-d'œuvre , la
quantité ouvrée en un jour , est à meilleur mar-
ché en Angleterre qu'en France . Vivre pauvre-
ment , n'est pas avoir les vivres à bon marché ; &
si nos commerçans en laine , sous prétexte de faire
fleurer leurs Manufactures , tentoient d'introduire
la manière de vivre des François parmi le peu-
ple Anglois , je ne vois pas qu'ils puissent mieux
y réussir qu'en se conduisant comme ils le font
dans le Comté de Suffolk , c'est-à-dire , en faisant
des retenues arbitraires sur les salaires , en rete-
nant quatre , cinq & six pences sur chaque schelling
de travail , & en réduisant ainsi des ouvriers à une

vie plus misérable encore que celle de l'ouvrier François. Si l'on essayoit en France une pratique aussi scandaleuse, ce peuple sensible se révolteroit à cette idée. Ils croiroient manquer à leur conscience & blesser le sens commun, en disant : *Nous avouons que votre salaire est de 12 pences, mais c'est notre plaisir de ne vous en payer que 7.* La France n'offre point un pareil despotisme, & ceux qui voudroient le trouver, ne pourroient le chercher que dans certaines Manufactures Angloises de laineries.

• Comme on s'est beaucoup prévalu du bon marché des vivres en France, particulièrement dans les villes qui font le commerce des laineries, & comme Lille emploie plus de laine Angloise qu'aucune autre, je vais rapporter les prix des vivres tels que je les y ai pris le 5 novembre dernier, saison dans laquelle tous le monde fait que le pain & la viande sont à très-bon compte. »

	Liv.	Schel.	pence (1) la livre
Le pain commun.....	0	0	1
Bœuf, mouton, veau....	0	0	4
Le porc.....	0	0	5
Le beurre.....	0	0	7
Le fromage.....	0	0	7
Les chandelles.....	0	0	6 & demi.
Une volaille..... de	0	2	1 à 3
			pences & demi la pièce.
Un dindon..... de	0	3	11 à 4
			6 & demi.
Une oie.....	0	3	6
Un canard.....	0	1	1

(*) Il faut se rappeler que le pence Anglois vaut deux sous tournois.

Un pigeon..... de 0 0 3 à 6 pences.

Les œufs, la douzaine. 0 0 6 & demi,

Une corde de bois de 2 charges... 2 12 6

Une rasière de charbon de terre d'environ 2 boisseaux Anglois..... 0 2 7 & demi.

« Les charges de bois sont petites, & par conséquent chères. Le prix des loyers doit être fort haut, car tout, jusqu'aux caves, est rempli de monde, les fortifications ne permettant point aux habitants de s'étendre. »

« Je pourrais insérer ici beaucoup d'autres prix des vivres, qui prouveroient cette vérité, qu'il n'y a plus de raison de supposer aujourd'hui que les François peuvent nous rivaliser par le *bon marché des subsistances*, quoique tous nos Ecrivains économiques l'aient répété à l'envi. De là il résulte évidemment que si les laineries des deux Nations se trouvent au pair, tandis que les François paient leur laine beaucoup plus cher que nous, c'est qu'il y a quelque vice intérieur dans l'administration de nos Manufactures auquel il faut remédier. Nos Fabricans en coton achètent cette matière première des François eux-mêmes, qui n'ont imposé sur son exportation qu'un droit d'un *penny* (2 sous tournois) par livre pesant : ils paient, outre l'assurance & le fret, le transport intérieur ; ils travaillent ces cotons à des salaires de convention fort chers ; ils paient de nouveau le port, l'assurance, les autres frais & 12 pour cent de droit ; & cependant ils introduisent cette Manufacture, malgré cette accumulation de charges, & la vendent de dix & dans quelques articles jusqu'à vingt pour cent meilleur marché que les Manufactures Françaises de coton. On ne peut pas dire que nous arriyons à ce point à l'aide des machines ;

car les François emploient nos propres machines, comme je l'ai vu moi-même dans plusieurs parties de ce Royaume. Nous aurions le même résultat si nous passions en revue la sellerie, la poterie, la quincaillerie. S'il en est de même des laineries, je serois bien aise de voir les monopoleurs en convenir; je leur demanderois alors pourquoi ils veulent de nouvelles lois pénales, que cet aveu prouveroit être absolument inutiles. Mais si, selon leur coutume, ils assuroient le contraire, alors le contraste frappant que nous venons de voir entre une Manufacture écrasée de monopole & celles qui n'en ont point, nous donne un tableau dont nous pouvons tirer des conclusions fort claires. »

« Mais à propos de cette comparaison entre les laineries des deux Royaumes, une autre circonstance me servira de preuve. Toutes les Villes Manufacturières du Nord de la France, non-seulement Rouen & d'autres en Normandie où l'on manufacture le coton, mais celles de l'Artois, de la Picardie & de la Flandre, qui s'occupent principalement des laineries, entre autres Lille, Abbeville, Amiens, &c. toutes ces Villes, dis-je, à la dernière alarme d'une guerre avec l'Angleterre, n'avoient qu'une voix pour exprimer combien elles desiroient cet événement; elles considéroient le traité de commerce comme si détrimental pour leurs fabriques, que tout ce qui en pouvoit suspendre ou détourner, ne leur sembloit pas trop payé au prix d'une guerre. Je fais ce fait personnellement, & tous ceux qui ont parcouru ces Provinces avec des oreilles, savent également cette vérité. C'est une autre question de savoir s'ils avoient tort ou raison; mais on peut croire qu'ils connoissoient autant leurs intérêts que les Manufacturiers Anglois. »

« Ce fait , cependant , semble réfuter complètement l'assertion des partisans du Bill , que ces Villes Françaises sont en état de vendre meilleur marché que nous , à l'aide de nos laines fraudées ; argument , s'il était vrai , qui seroit extrêmement en leur faveur , mais qui malheureusement pour eux , n'est nullement fondé. »

« C'est une chose non-seulement amusante , mais instructive , que de revenir , après que des mesures violemment combattues ont été exécutées , & qu'il s'est passé quelque temps depuis cette exécution , sur les faits & les raisonnemens qu'on avoit allégués contre elles. Nous avons occasion de faire un essai de cette nature , dans *l'Examen complet du traité de M. Eden*. On trouve dans ce pamphlet de l'Opposition , des preuves bien conçues & fondées sur les faits , que les Manufactures Angloises seroient ruinées par le traité ; on y voit le nombre de pouces quarrés d'une Manufacture Angloise , mis en opposition avec le même calcul fait sur une pièce Française. Les prix y sont comparés , & la décadence de l'Angleterre prédite comme chose infaillible. Heureusement , l'Auteur & son livre sont condamnés aujourd'hui par le meilleur des tribunaux , celui de l'expérience ; mais sans cette épreuve , on devoit connoître suffisamment ici les Manufactures Françaises , pour réfuter sur le champ la masse énorme d'erreurs & de méprises dont cet ouvrage abonde depuis la première jusqu'à la dernière page. J'ai des échantillons , avec les mesures & les prix de la plupart des Manufactures dont il parle , & je puis assurer qu'en général , la comparaison est presque toujours en faveur des Manufactures Angloises : circonstance qui coïncide avec le desir qui régnoit généralement parmi les Manufacturiers de toute espèce dans le nord de la

France , de réproûver le traité & de demander la guerre. »

Cependant, les partisans du Bill en reviennent toujours à ce que la laine est exportée. Cela est vrai , j'ai montré en quelle quantité pour la France; quant aux autres pays , nous pouvons juger assez bien de la nature de leurs exportations par celle qui a été découverte au Port de Hull , & que les comités des Fabricans de laine ont représentée comme une preuve de l'énormité de la fraude , & du degré étonnant où elle est montée. Comme ce cas est curieux relativement à l'esprit & aux suites de nos lois pour le commerce des laines , je vais le présenter à mes lecteurs tel qu'il a été rapporté par un Officier même de la Douane de Hull.

340 liv. de laine Britannique non ouvrée ,
ont été fraudées à bord du *Mars* , Vaisseau Suédois destiné pour Gessle en Suède , Cap. Anders , pour Hemlin ,
1787.

150 liv. dito à bord de *l'Aurore* en août
1786. Jean Wannberg , maître.

160 liv. dito même Navire.

80 liv. dito à bord de la *Marie-Magdeleine* en août 1786. Eric Walsbroth ,
maître.

Tol. 730 livres pesant

« Les trois Navires furent tous saisis dans le Port de Hull. C'étoit de la laine grasse prise sur les bords de la rivière de *Humbert* , dans le Comté de York. »

« Lorsque le *Mars* fut saisi cette année , le second maître de ce Navire accusa l'homme qui avoit fourni la laine , & ce dernier accusa les autres maîtres. Les Fabricans en laine de Lédés nommèrent un Comité pour suivre les dépo-

sitions ; mais on ne put avoir aucune autre information. »

« Voilà donc le produit de la contrebande à Hull pendant deux années ; car il n'est point du tout probable qu'il y eût dans cette affaire d'autre agent que celui qui fut découvert ; cela est même indifférent , puisque les portions de laine prouvent sans aucun doute qu'elles ne pouvoient pas être destinées pour aucune Manufacture considérable. Il paroît plutôt , par la modicité des portions à bord de chaque Vaisseau , que le maître & son équipage s'étoient procuré cette laine dans la vue d'en approvisionner leurs familles , & peut-être leurs voisins , pour les usages domestiques. A-t-on jamais entendu dire que les Manufactures Suédoises du Port de Gessle soient jamais entrées en concurrence avec celles d'Angleterre ? Mais ce fait prouve une vérité qui intéresse essentiellement les biens-fonds ; c'est que le prix des laines est baissé en Angleterre à un prix si honteux , qu'il n'est point de pays dans le continent où elles ne soient plus chères que les nôtres dans une proportion suffisante pour engager les étrangers à les exporter. Tout les pays avec lesquels nous commerçons , cherchent à établir des Manufactures , & cependant le Gouvernement , dans chacun de ces pays , a une assez haute idée de la justice & de l'honnêteté pour l'empêcher de sacrifier les intérêts de tous à l'intérêt particulier ; quelque préférence que ces nations accordent aux Manufactures , elles ne voient pas de raison de tromper leurs Fermiers pour mettre cet argent dans la poche des Fabricans en laine. On voit donc que ce fait , qui a excité tant de réclamations de la part des Fabricans , ne prouve autre chose sinon qu'il s'exporte de petites quantités de laine ; circonstance que per-

sonne ne sauroit révoquer en doute, du moment que des lois défectueuses ont restreint le prix des laines au-dessous du niveau commun auquel toutes les nations, excepté les Anglois, se soumettent à leur avantage.

« Mais ce fait prouve bien d'autres choses encore aux yeux de ceux qui combattent le nouveau Bill des laines — Voici trois Navires & toutes leurs appartenances saisis, & leurs maîtres & propriétaires réduits à la pauvreté & à la ruine, pour avoir fraudé de très-petites portions de laine. Sans examiner le principe général de nos lois pour le commerce des laines, & en nous bornant actuellement à ce fait en lui-même, je demande au Monopoleur le plus décidé, je demande à l'homme le plus avide, si l'emprisonnement de quelques-uns de ces délinquans, si la fuite des autres, si la saisie des propriétés à la ruine de tous, n'est pas un équivalent plus que suffisant de la valeur & de la nature de cette offense ? Quoi ! les Monopoleurs regrettent de ne pouvoir pas envoyer à la baie d'Otannique *Joseph-Stockill*, qui a ménagé cette exportation ? Connoissent-ils donc assez peu la nature humaine, pour croire que des punitions outrées arrêteront la contrebande, ou qu'il y ait d'autre remède à cet abus que d'en diminuer la tentation ? Si les sévérités extrêmes que l'on propose étoient adoptées, nous les verrions demander la corde au siècle prochain pour opérer ce que la transportation n'a pu faire, & toutes ces mesures cruelles & tyranniques seroient embrassées, non pour assurer la prospérité de l'état, non pour assurer la paix de l'Angleterre en la mettant sur un pied de défense formidable, mais pour satisfaire l'intérêt personnel, qui s'engraisse d'un monopole également injurieux aux propriétaires de bétail, aux pauvres, à la
Manufacture

Manufacture elle-même, & qui n'est avantageux qu'à des individus qui se nourrissent des dépouilles de toutes les autres classes de la société. »

Il est un autre point de vue sous lequel cet objet peut être considéré, & je crois être fondé à répéter qu'il est plus important que bien des gens ne le pensent.

Les Manufacturiers avancent que la quantité de laine fraudée est immense, & que les François ne peuvent point s'en passer. Ces assertions se trouvent réunies dans une telle quantité d'ouvrages, qu'il seroit inutile de les citer. En leur accordant par supposition cette vérité, il arrivera de deux choses l'une : ou vous serez en état d'empêcher, ou vous ne serez pas en état d'empêcher cette fraude.

» Supposons que le Parlement sacrifie tout principe de législation, & tous les autres intérêts du Royaume à votre intérêt personnel ; qu'il vous arme du pouvoir suffisant pour exécuter ce projet ; que vous avez obtenu le grand objet auquel vous visez depuis si long-tems, l'enregistrement de ces laines ; supposons le pouvoir législatif prêt à taxer les propriétaires de bétail dans une proportion assez forte pour payer les milliers de contrôleurs, de gardiens, de commis, de peseurs, &c. nécessaires dans le nouveau plan, ce qui étoit précisément ce que vous proposiez il y a quarante ans ; supposons que tout cela est fait, & que la contrebande est arrêtée pour quelque tems : Quelle en sera la conséquence ? La voici. — Le propriétaire de bétail se trouveroit si absolument à la merci de l'acheteur, que le prix de la laine tomberoit à rien ; & cet état d'avilissement étant un très-grand encouragement pour le commerce clandestin, celui-ci reprendroit ; ou bien le fermier, opprimé d'un côté par

N^o. 7. 16 Février 1788. f

des taxes , & trompé de l'autre dans le prix , abandonneroit entièrement l'éducation des moutons.

» Mais dans l'intervalle , quelle seroit la conduite de la France ; car c'est précisément sur ce point que porte l'argument. — En convenant qu'elle a besoin d'une laine plus fine & plus longue que celle qu'elle possède aujourd'hui , peut-on supposer qu'elle verroit tranquillement ses manufactures détruites & anéanties ? Non sans doute : elle feroit tous ses efforts pour produire ces laines dans le royaume ; elle encourageroit les enclos dans les riches provinces au nord de Paris ; elle consacrerait une portion de chaque ferme aux pâturages ; elle convertiroit ses jachères en riches récoltes de navets , de choux & autres plantes économiques , & ses moutons , qui sont aujourd'hui nourris en hiver avec la paille , seroient conduits selon un système tout différent. Quel en seroit le résultat ? est-il besoin de le dire , & ces mêmes hommes sont-ils assez prévenus ou assez ineptes pour ne pas le savoir ? *La France produiroit alors d'aussi belles & d'aussi longues laines que l'Angleterre , & ses salines seroient aussi productives qu'aucune de celles du Comté de Lincol. (*)*

Ceux qui connoissent ces Provinces , peuvent juger de la vérité de cette assertion. C'est ainsi que tandis que les principes du monopole ruineroient la production des laines dans cette île , les effets qui en résulteroient forceroient la France à une conduite qui les rendroit abondantes & peu chères chez elle.

Un de nos Journaux a rapporté une lettre du célèbre Général *Wolfe* , écrite

(*) Ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur ce point ; mais je trouverai l'occasion d'expliquer et de prouver ceci sans retour. (*Note de M. Young.*)

peu de jours avant la bataille de Quebec. Elle donne une juste idée de la prévoyance, du coup-d'œil & de l'activité de ce Capitaine. En voici la traduction.

Au Colonel BURTON.

« Mon cher Colonel,

» Vous avez parfaitement saisi mon plan dans tous ses détails. Le premier poste de Goreham est établi sous la crête d'une colline, où se trouve un sentier qui descend de l'ancien quartier de Dalling à la rivière; je fais qu'il est très-escarpé, mais je crois que les troupes peuvent marcher à gué le long des hêtres, à partir de la pointe de Levy. Je crois qu'il n'y a guère qu'un mille & demi ou deux milles tout au plus de là à nos batteries.

» Les renseignemens donnés par le Déserteur sur les mouvemens de M. de Vaudreuil, s'accordent en partie avec nos propres observations; mais il est absolument impossible que le Marquis puisse avoir un Corps de troupes si considérable.

» — Je ne crois pas que toute l'armée Francoise monte à ce nombre. Il est assez vraisemblable que M. de Levy se soit mis en marche vers Mont-Réal: cela même semble marquer que notre Général gagne du terrain; raison de plus pour nous de seconder vigoureusement ses efforts. Nous avons 1500 hommes sur la rive méridionale, qui portent à l'armée des convois & des rafraichissemens dont elle a le plus grand besoin, car elle auroit infailliblement péri, si elle étoit restée deux fois 24 heures de plus à bord. Demain les troupes se rembarquent; la flotte remonte la rivière un peu plus haut, comme si l'on se proposoit de débarquer plus loin sur la rive septentrionale —, en tenant toujours à une distance convenable les chaloupes & les vaisseaux armés, pour retomber sur Toulon;

f ij

nous comptons faire une attaque vigoureuse en cet endroit, le 13, sur les 4 heures du matin, pourvu toutefois que le mauvais temps ou d'autres accidens ne nous en empêchent. Mercredi 12, nous nous rembarquerons à 10 heures, 11 heures, ou même minuit, plus tôt ou plus tard, selon que l'aura exigé notre expédition.

» Si nous sommes forcés de faire quelques changemens dans ces dispositions, je vous en donnerai avis; autrement, mon plan reste le même: n'en laissez rien transpirer, de crainte de désertion; il ne seroit pas hors de propos que *Carleton* fit passer ses troupes dès le mardi au soir.

» *Crofton* peut filer le long du rivage à sa droite, & vous joindre au poste que vous aurez choisi; faites prendre aux Soldats leurs couvertures, que les tentes soient ployées, liées, & prêtes pour le transport.

» Si nous réussissons dans cette première affaire, je prévois une action qui pourroit nous valoir l'entière conquête du Canada. — Dans tous les cas, notre devoir est de préparer le succès par les moyens les plus vraisemblables, quel que puisse être l'événement. Ce que le Déserteur dit du pain fait de blé de l'armée, est exactement ce qui m'a été rapporté par un autre transfuge, & je crois qu'il y a une disette affreuse dans la Colonie. Leur armée n'est maintenue que par l'action violente du Gouvernement, & par la crainte des Sauvages, jointe à une situation qui rend la désertion difficile. Les Canadiens ne sont point affectionnés à leur Gouvernement; ils ne tiennent qu'à leurs femmes & à leurs enfans; c'est un amas de paysans qui ne s'entendent pas, mécontents & décou-

ragés , auxquels en imposent Cadet , Bigot & les Sauvages.

» Votre affectionné , J. WOLFE. »

Sutherland , au-dessus de Carrouge.

Lundi 11 septembre 1759.

48 heures après avoir écrit cette lettre , périt le Général *Wolfe*. On sait de quelle manière ; mais sa mort honorable n'a jamais été décrite plus pathétiquement que dans le récit court & simple de Lord *Chatham* , à la Chambre Haute , lorsqu'il parla du moment où *Wolfe* apprit la victoire : — « *Il porta la main sur son intrépide cœur , — leva les yeux au ciel , — & expira.* »

F R A N C E.

De Versailles , le 6 Février.

Le premier de ce mois , l'Université de Paris , ayant à sa tête le sieur Dumouchet , Recteur , a eu l'honneur de présenter au Roi , suivant l'usage , le cierge de la Chandeleur.

Le 2 , jour de la Purification de la Vierge , les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit , s'étant assemblés , vers les onze heures et demie , dans le grand Cabinet du Roi , Sa Majesté sortit de son appartement pour se rendre à la Chapelle , précédée de Monsieur , de Monseigneur Comte d'Artois , de Monseigneur le Duc d'Angoulême , du Prince de Condé , du Duc de Bourbon , du Prince de Conti , du Duc de Penthièvre , & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre , entre lesquels le Duc d'Enghien

f ij

marchoit en habit de Novice ; deux Huissiers de la Chambre du Roi , portant leurs masses , marchaient devant Sa Majesté. Le Roi , après avoir entendu la Grand'Messe chantée par sa Musique , & célébrée par l'Evêque de Senlis , Prélat-Commandeur de l'Ordre , & Premier Aumônier de Sa Majesté , monta sur son trône , & reçut le Duc d'Enghien Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Sa Majesté fut ensuite reconduite à son appartement processionnellement , le Duc d'Enghien ayant repris son rang entre le Duc de Bourbon & le Prince de Conti. La Reine , Madame & Madame Elisabeth de France assistèrent aussi , dans la tribune , à la Grand'Messe , à laquelle la Comtesse de Gerbeville fit la quête.

L'après-midi , le Roi & la Famille Royale , après avoir entendu le Sermon , prononcé par l'Abbé Crozat , Chanoine de Brive , & Vicaire-général de Saint-Papoul , Prédicateur du Carême , assistèrent aux Vêpres , chantées par la Musique de Sa Majesté , & auxquelles l'Abbé de Ganderaix , Chapelain de la grande Chapelle , officia.

Le même jour , le Prince de la Tremoille , quatrième fils du Duc de la Tremoille , a eu l'honneur d'être présenté au Roi & à la Famille Royale.

De Paris , le 8 Février.

Lettres - Patentes du Roi , données à Versailles le 8 décembre dernier , registrées en Parlement le 22 janvier suivant , portant abolition du Droit d'Aubaine en faveur des Sujets de l'Impératrice de toutes les Russies.

L'Inventeur d'un vêtement qui garantit de l'effet subit du feu , a fait dernièrement

en public l'expérience de son préservatif, & elle a très-bien réussi : il est entré dans un édifice de fagots & de planches embrasés ; il a ramassé au milieu des flammes des matières allumées, & il a reparu sans la moindre altération.

« Le régiment de Touraine, infanterie, ayant
 » demandé la permission de conserver la poche à
 » la Mousquetaire, qui lui fut accordée par Louis
 » XIV, en 1677, pour le prix d'une action dans
 » laquelle il seconda la valeur des Mousquetaires-
 » Noirs, & contribua par là à la prise de Valen-
 » ciennes, Sa Majesté a bien voulu consentir à lui
 » accorder cette grace, quoiqu'Elle soit bien per-
 » suadée que le régiment de Touraine n'avoit pas
 » besoin de cette marque de satisfaction de ses
 » services, pour continuer de mériter de plus en
 » plus la réputation qu'il s'est acquise ; Elle espère
 » que cette faveur aura le double avantage de per-
 » pétuer la mémoire d'une action qui fait autant
 » d'honneur à la valeur Françoisise, & d'entretenir
 » l'émulation dans son armée, en donnant à chaque
 » régiment l'espoir d'en obtenir de semblables. »

C'est dans ces termes que M. le Comte de Brienne, Ministre de la guerre, a notifié cette distinction au Chevalier de Mirabeau, Mestre-de-camp en second, Commandant du régiment de Touraine, par une lettre datée de Versailles, le 12 janvier 1788.

« On écrit de Cherbourg, en date du
 » 15 janvier, que le vent du nord a soufflé
 » avec tant de violence, & la mer a été
 » si furieuse le 24 & le 25 décembre,
 » que quatre des caisses coniques de la
 » rade, du côté de l'ouest, ont été em-

fiv

» portées. Il en restoit une cinquième,
 » la plus avancée de ce côté, qui indiquoit
 » l'entrée de la rade; elle vient d'être
 » brisée par un grand vent de nord-nord-
 » est. On travaille actuellement à une ba-
 » lise, qui sera mouillée sur un radeau, à
 » la place de ce dernier cône, pour indi-
 » quer aux navires qui viendront de ce
 » côté sur la rade, qu'ils doivent passer
 » entre cette balise & le fort d'Artois. »
Journal de Normandie.

On a ouvert à Saint-Domingue une
 souscription, pour ériger une statue à M.
Declieux, qui le premier introduisit la cul-
 ture du café dans les Colonies Françaises.

Le Baron de Beauvais, Correspondant de l'A-
 cadémie, qui étoit parti de Paris pour aller faire
 des observations d'histoire naturelle sur la côte de
 Guinée, y arriva, avec le fils du Roi d'Owère, le
 19 novembre 1786. Il a envoyé des graines de
 beaucoup de plantes du pays. Ses lettres du 10
 juin portent: Que l'air est si mal-sain, qu'il n'a pu
 y faire que très-peu d'observations, ayant été at-
 taqué de la fièvre tierce, ainsi que presque tout
 l'équipage, peu de temps après son arrivée. La
 côte est inondée & marécageuse jusqu'à 60 lieues
 de la mer, & il n'y croît que des mangliers.
 Aussitôt que le Baron de Beauvais aura fait quel-
 ques herborisations dans l'intérieur du pays, il
 partira pour l'Amérique septentrionale, où il es-
 père rétablir sa santé, & continuer ses observa-
 tions. Les habitans d'Owère vivent dans des cases
 faites de terre, & couvertes de feuilles de palmier
 rafia: le Roi, qui ne sort qu'une fois l'année, porte

une couronne d'argent & un collier de rubis, qui ont été donnés à ses prédécesseurs par les Portugais, lorsqu'ils fréquentoient cette côte ; mais ils l'ont abandonnée à cause de l'insalubrité du climat.

Pendant le cours de l'année 1787, il est arrivé à Cette 168 navires ; savoir, 71 François, 35 Danois, 34 Suedois, 15 Hollandois, 11 Anglois & 2 Impériaux. Il y est encore entré 615 petits bâtimens de toutes les Nations qui entourent la mer Méditerranée, & qui font le cabotage sur cette mer, & 576 bâtimens de relâche.

« Le jeudi 29 novembre dernier, sur les dix heures du soir, des gens mal intentionnés mirent le feu à la grange du nommé *Lebrie*, de la paroisse de Heudebouville, près Louviers. On parvint heureusement, à l'aide des secours, à l'éteindre avant qu'il eût fait des progrès sur ce bâtiment. Pour éloigner les malfaiteurs, on fit veiller deux nuits de suite ; mais le samedi suivant, dans la matinée, les incendiaires profitèrent du moment où tout les gens du village étoient dispersés, pour exécuter leur projet, & vers midi le feu se manifesta de nouveau sur la couverture, en chaume, de la maison ; qui, faute de secours, fut réduite en cendres, ainsi que cinq corps de bâtimens, du nombre desquels étoit une grange remplie de grains de toute espèce, battus & non battus ; de sorte que ce malheureux n'a pu sauver

que la grange à bled que les incendiaires avoient essayé de brûler le jeudi 29. Cette famille affligée se recommande aux charités des personnes sensibles & bienfaisantes, en les adressant à M. le Curé de Heudebouville, ou à M. Bourget, Négociant, rue St. Denis, à Rouen. »

Dans le courant de 1787, Nantes a reçu 126 navires venant des isles Françoises.

Un Particulier notable, qui a signé la lettre, nous mande, en ces termes, un événement de Spectacle dont il a failli lui-même être victime.

D'Abberine, le 18 janvier 1788.

« On jouoit ici, le dimanche 13 de ce mois,
 » *l'honnête Criminel*. La troupe avoit annoncé la
 » clôture & son départ. Le public étoit fâché que
 » des obstacles qui durent depuis long-temps,
 » forçassent les comédiens de partir précisément
 » pour laisser la salle aux bals; quelques cris s'éle-
 » vèrent dans le parterre : *la comédie & les bals*.
 » Ils furent bientôt répétés généralement par les
 » loges & l'amphithéâtre. On vint dire qu'il ne
 » dépendoit ni du Directeur ni du Maire de pro-
 » curer cette satisfaction. On demanda alors la
 » Femme Propriétaire de la salle. Elle ne parut pas;
 » les cris continuoient, lorsqu'on garnit le parterre
 » de tous côtés de cavaliers de la garnison. Alors
 » se fit un silence absolu; mais quelques personnes
 » se dirent les unes aux autres : *Allons-nous-en*.
 » Les soldats, à qui on avoit ordonné d'arrêter
 » & de conduire en prison les premiers qui crie-
 » roient, prirent ces mots pour un cri défendu. Ils

» arrêterent deux habitans. L'un , très-connu &
 » très-honnête, ne voulut pas être traîné en prison.
 » Il demanda à parler au Maire de la ville ,
 » qui en est aussi le Commandant militaire, & qui
 » étoit présent. On le lui refusa, & en se débattant ,
 » il fut culbuté. Le parterre fit un mouvement
 » pour le dégager : le désordre devint alors très-
 » grand ; mais, il n'est pas arrivé heureusement
 » d'autres accidens que quelques contusions. »

La Société Royale d'agriculture de *Laon* propose, pour sujet d'un prix de 300 liv., qu'elle adjugera au mois d'août 1788, les questions suivantes :

1°. Quelle est l'exposition la plus avantageuse des terres à vignes, pour rendre plus rare le fléau de la gelée, soit de l'hiver, soit du printemps ?

2°. Quelles sont les espèces de terres qui conviennent mieux, soit à la vigne de provins, soit à la grosse vigne ?

3°. Quelles sont les espèces de vignes que l'on cultive avec le plus d'avantages dans les différens cantons de cette Province ? (On donnera la description de ces différentes espèces de vignes, & le nom qu'elles portent dans le pays.)

4°. Quel est le temps le plus favorable à la plantation de la vigne ? Quelle préparation exige la terre avant d'être plantée en vigne ? Les terrains nouvellement défrichés sont-ils propres à cette plantation ?

5°. Ya-t-il des moyens de préserver la vigne des accidens qu'elle éprouve de la part des insectes qui l'attaquent ? Ces insectes sont : le *mau*, connu dans le pays sous le nom de *mutat*, & le *gribouri*,

espèce de scarabée que l'on appelle *pointerelle* dans le pays.

Les Mémoires doivent être envoyés avant le premier juin 1788, au Secrétaire perpétuel de la Société, sous le couvert de M. l'Intendant de Soissons.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon a tenu, le 4 décembre dernier, une Séance pour la proclamation des Prix.

Elle a donné celui de Mathématiques à M. *Ronchet*, Architecte, inspecteur des travaux de la nouvelle Eglise de Ste. Geneviève, à Paris.

Le prix sur la question : *Les voyages peuvent-ils être considérés comme un moyen de perfectionner l'éducation ?* a été décerné au Mémoire n°. 10., dont l'Auteur est M. *Turlin*, Avocat au Parlement, à Paris.

L'Académie propose pour l'année 1788, pour le prix de physique de la fondation de M. *Christin*, qui sera double, le sujet suivant :

Quelle est la manière la plus simple, la plus prompte & la plus exacte, de reconnoître la présence de l'alun & sa quantité, lorsqu'il est en dissolution dans le vin, sur-tout dans un vin rouge très-coloré ?

Pour les prix d'Histoire Naturelle, fondés par M. *Adamoli* :

Quels sont les différens insectes de la France, réputés venimeux ? quelle est la nature de leur venin ? quels sont les moyens d'en arrêter les effets ?

La même année, l'Académie distribuera extraordinairement le prix double qu'elle a réservé, concernant les arts ; elle a proposé le sujet suivant :

Fixer sur les matières végétales ou animales , ou sur leurs tissus , en nuances également vives & variées , la couleur des Lichens , & spécialement celle que produit l'Orseille , c'est-à-dire , teindre les matières végétales ou animales , ou bien leurs tissus , de manière que les couleurs qui en résulteront , notamment celles que donne l'Orseille , puissent être réputées de bon teint.

En l'année 1789 , l'Académie doit décerner le prix des Arts , fondé par M. *Christin*. Elle propose le sujet suivant :

Trouver le moyen de rendre le cuir imperméable à l'eau , sans altérer sa force ni sa souplesse , & sans en augmenter sensiblement le prix.

A la même époque , & sous les mêmes conditions , l'Académie adjugera le prix de 1200 liv. , dont M. l'Abbé *Raynal* a fait les fonds. Elle propose le sujet pour la quatrième fois , & dans les mêmes termes :

La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain ?

S'il en résulte des biens , quels sont les moyens de les conserver & de les accroître ?

Si elle a produit des maux , quels sont les moyens d'y remédier ?

L'Académie n'admettra au concours que les nouveaux Mémoires qui lui seront adressés avant le 1^{er}. avril 1789 , ou de nouvelles copies des anciens , avec les changemens que les auteurs jugeront convenables.

M. de Montpetit nous a adressé , au sujet de la lettre de M. Charon , relative au projet d'un nouveau pont sur la Seine , au-dessus de Paris , des observations que leur étendue ne nous permet que d'offrir en substance aux Amateurs.

M. Charon , dit M. Monpetit , semble exclure

de ce concours les Ponts de fer d'une seule arche, donnant pour raison principale, que le véritable caractère d'un pont est non-seulement *celui de la solidité réelle, mais encore celui de la solidité apparente*. Je n'entreprendrai pas de prouver la possibilité de la réunion de ces deux qualités, cela deviendrait trop long; mais je représenterai seulement à M. C. que s'il eût vu les différens projets qui ont paru depuis une douzaine d'années sur cet objet, son goût & ses connoissances l'auroient aisément fait convenir qu'un pont de fer d'une seule arche, dessiné avec grace & majesté, bien loin d'être effrayant, feroit sur la rivière de Seine un point de vue d'autant plus intéressant, qu'il seroit pour la ville de Paris un monument d'une nouveauté précieuse, non-seulement par la matière, mais encore parce qu'il rempliroit les vues de tous les premiers constructeurs de Ponts dont l'intention a toujours été qu'en facilitant le passage des grandes rivières, la navigation n'en fût point gênée, en conséquence ils se sont fait un principe de faire les arches les plus ouvertes possible, afin d'éviter la multiplicité des piles, qui sont autant d'écueils contre lesquels viennent faire naufrage les bateaux entraînés par des courans dont la direction change presque toujours à la suite des grandes crûes d'eau, & des débauches souvent terribles qui brisent & entraînent des ponts & font périr beaucoup d'individus, ainsi qu'il n'y a eu que trop d'exemples en 1782 & 1783.

En 1779, il fut exposé à l'Académie des Sciences, pendant plusieurs mois, un modèle de partie d'un pont de fer dont le dessin géométral est dans le cabinet du Roi, depuis donné au public par un prospectus détaillé, accompagné d'une gravure, par laquelle M. C. peut juger si un pareil édifice annonce une solidité réelle & apparente par son

ensemble, qui représente le plein d'une courbe dont le sommet a au moins 10 à 11 pieds de hauteur, entre l'intrados & l'extrados, & plus de 20 à sa naissance; dimension qui, sur 400 pieds de largeur, feroit une masse énorme en maçonnerie désagréable à l'œil, donne au contraire à ce Pont une apparence de légèreté qui ne paroît point nuire à la solidité.

Je suis l'auteur de ce projet, que j'avois proposé pour la place de Louis XV; par déference je n'ai pas voulu en solliciter l'exécution dès que j'ai su que le savant & respectable M. P. avoit projeté depuis long-temps cet utile embellissement; mais quoique mon projet n'ait pas été réalisé, mes premiers essais en 1779, ont été communiqués par un mémoire à l'Académie des Sciences; & j'ose même dire actuellement que j'ai fait des découvertes en cette partie qui y sont tellement essentielles, que je regarde comme impossible d'édifier, avec espérance de succès, une grande arche de fer, sans être instruit de ces connoissances: aussi tout Mécanicien ou Constructeur qui en aura fait usage, pourra juger au premier coup-d'œil, les projets, modèles ou dessins qui seront présentés en ce genre, & mon porte-feuille à cet égard sera un recueil précieux pour quiconque voudra s'exercer sur cette matière.

M. Payne, de Pensylvanie, a présenté à l'Académie des Sciences le modèle d'un Pont de Fer d'une seule arche de 400 pieds d'ouverture, qui doit être jeté sur la rivière de Philadelphie; j'ai vu l'auteur chez moi, & je connois parfaitement son projet, dont l'exécution sera en très-bon fer forgé & non en fonte, ce qui seroit impraticable, quoique le Pont de Coalbrooke soit de cette matière: son local & ses dimensions n'ont aucun rapport avec des arches d'une grande étendue, & son imitation

en grand ne peut qu'induire en erreur des constructeurs qui n'auroient pas la théorie physico-mécanique du fer relativement à des arcs d'une grande étendue.

Je n'ai point vu le projet de M. Bélanger ; l'exposé avantageux qu'en fait M. C. me le fait croire bien conçu, tant pour la commodité que pour l'économie ; mais il me semble qu'un Pont de cette composition, sur lequel règne une sorte de halle dans toute sa longueur, seroit plus convenablement placé dans le milieu de la ville, comme pour joindre l'île de Notre-Dame avec celle de St. Louis ; car pour le local désigné ci-dessus, qui, en réunissant deux beaux boulevards, doit faire sur la large & belle rive de Seine, la première entrée de Paris, je m'en rapporte à M. B. lui-même. Quant à la construction de ce Pont, je crois aisément qu'elle coûte beaucoup moins qu'une en pierre ; mais je ne suis pas persuadé que sa dépense soit au-dessous de celle d'un Pont de Fer, qui auroit les piles de moins, & ne seroit pas sujet aux inconvéniens auxquels ce Pont de Bois (excepté les palées) sera autant exposé, même plus que les autres de ce genre.

On écrit de Verneuil au Perche, que la nuit du 21 au 22 décembre, le feu s'est manifesté avec tant de force, qu'en très-peu de temps la maison du sieur *Villette Boismaillard* Marchand Epicier-Droguiste de cette ville fut réduite en cendres, avec ses magasins, qui faisoient toute sa ressource & celle de sa nombreuse famille.

D'après le Procès-verbal qui a été dressé sur les lieux, la perte de ce Marchand a été évaluée à 60,000 liv.

Cet infortuné père, réduit à la mendicité, supplie les âmes bienfaisantes qui seront touchées de son malheur, d'adresser leurs aumônes à M.

Hacquin , chargé des affaires de Mde. la Marquise de Courteilh , hôtel de Rochechouart , rue de Grenelle-Saint-Germain.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye , le 8 Février.

L'Amnistie que les Etats de Hollande se proposent de publier , doit être résolue aujourd'hui ou demain dans leur Assemblée. Suivant l'opinion générale , elle exclura provisionnellement de ce pardon , les Régens qui passent pour avoir été les Chefs ou les Instigateurs des derniers troubles , ceux qui ont entretenu des Correspondances illicites , les Auteurs des destitutions des Régences légitimes , les Commandans des Corps militaires Bourgeois qu'on accuse de violences , les Ecclésiastiques qui ont pris les armes ; enfin , les Libellistes & Ecrivains séditieux ; sauf à ces personnes de recourir dans l'espace de 3 mois à la grace du Souverain.

Les Etats de Zélande ont rendu héréditaire , dans la maison d'Orange , la qualité de Premier Noble de leur Province.

On a pendu le 29 janvier à Maastricht , trois des Soldats du régiment de Munster , complices des pillages de Bois-le Duc ; deux autres ont été fouettés , marqués , & bannis de la République.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles , le 9 Février.

L'établissement du Séminaire-Général de Louvain emportoit, comme nous le dîmes dans le temps, la clôture des Séminaires Episcopaux ou Diocésains. Il n'est donc pas surprenant de voir aujourd'hui à la tête de l'Opposition, la plupart des Prélats Belges & tous les Théologiens sous leurs ordres. Quelques Evêques néanmoins, entr'autres le Prince de *Salm-Salm*, Evêque de Tournai, & le Prince de *Lobkowitz*, Evêque de Gand, ont ordonné à leurs Théologiens de se rendre au Séminaire-Général; mais ceux de ce dernier Diocèse ont refusé d'obéir. Ils ont présenté à leur Evêque diverses requêtes, dans l'une desquelles, en date du 15 janvier, cinquante-quatre Signataires disent au Prélat :

» Non, non, Monseigneur, la sagesse & la fermeté avec laquelle les Evêques de la Patrie ont résisté jusqu'ici à l'établissement de la Babylone infernale, les raisons invincibles qu'ont alléguées ces mêmes Pasteurs, conjointement avec les Etats des différentes Provinces, contre cet institut destructif du dogme Catholique, les représentations mêmes de votre Altesse citées ci-dessus; enfin, la crainte d'agir d'une manière directement contraire au serment de votre Altesse, nous font prendre

la respectueuse liberté de nous jeter à ses pieds ; & d'y déclarer sous le plus grand respect, comme avec la plus grande confiance »

» Qu'en conséquence de tout ceci, nous ne pouvons, sans manquer aux devoirs les plus sacrés que nous impose le titre seul d'enfant de l'Eglise de J. C., plus encore le caractère de Ministres du Dieu vivant, obéir aux ordres que les manèges intrigans des hommes perfides envers leur Créateur ont su arracher à V. A., ni quitter de la sorte notre Séminaire, *par aucune autorité humaine*, en faveur du Séminaire-Général ; protestant en même temps que si on nous forçoit jamais, par voie de fait, à en sortir, nous serions plutôt prêts à nous disperser chez nos parens, au risque de perdre notre établissement, & de nous rendre inutiles à la Religion & à la Patrie.

Cette Supplique, qui pourtant est de la fin du 18^e. siècle, n'ayant pas ébranlé l'Evêque de Gand, les cinquante-quatre Supplians sont allés se jeter à ses genoux, *en le conjurant par les entrailles de J. C. de rétracter des ordres qui alloient les précipiter dans le gouffre du schisme & de l'hérésie*. Un de ces jeunes Ecclésiastiques voyant le Prélat toujours inflexible, se leva, & lui montrant le Cortège agenouillé : *Mgr.*, dit-il, *voilà cinquante-quatre Ministres de Dieu prosternés à vos pieds*. Cette étrange scène interdit un instant le Prince de Lobkowitz, qui reprit bientôt sa fermeté, & qui confirma les ordres par son silence. Les Théologiens ne se re-

gardant pas comme battus, ont dressé & remis une nouvelle requête aux Etats de Flandres, où ils protestent qu'ils perdront leur état, plutôt que d'aborder le Séminaire de Louvain. Jusqu'ici le Gouvernement n'oppose que la douceur & la discussion à ce débordement d'enthousiasme, dont l'Archevêque de Malines soutient les efforts, ainsi que l'Evêque d'Anvers.

Dans la multitude des Requêtes, Missives, Déclarations dont on est accablé sur cette affaire délicate, il faut distinguer une lettre de ce même Cardinal *de Franckenberg*, Archevêque de Malines, à l'Empereur, en date du 18 janvier. Voici en quels termes ce Prélat exprime sa soumission à Sa Majesté Impériale.

« SIRE,

» Le Conseiller-Fiscal du Grand Conseil de Ma-
 » lines m'a remis la Dépêche que V. M. vient de
 » m'adresser le 17 de ce mois, par laquelle je
 » vois avec la plus vive douleur, qu'Elle me re-
 » garde comme réfractaire & désobéissant à ses
 » ordres, tandis que je ne m'y suis jamais opposé
 » qu'en prenant la respectueuse liberté de repré-
 » senter à V. M. que les devoirs de l'Episcopat, les
 » droits de mon Siège & la Religion du Serment,
 » me mettoient dans une impossibilité absolue de
 » pouvoir concourir à l'établissement du Sémi-
 » naire-Général; qu'en outre, un précepte Divin
 » positif oblige tous les Evêques à consigner la
 » science de la Religion, en vertu de ses paroles

» remarquables de Jésus-Christ, adressées aux Apô-
 » tres & à leurs Successeurs : MATTH. Chap. 28.
 » *Data est mihi omnis potestas in cælo & in terra.*
 » *Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in*
 » *nomine Patris ; & Filii, & Spiritûs Sancti ; docentes*
 » *eos servare omnia, quæcumque mandavi vobis.* Pré-
 » cepte appuyé de toute la puissance du Fils de Dieu,
 » & trop clair pour que je puisse en aucun temps
 » cesser de le remplir. Je ne me persuaderai donc
 » jamais que V. M. veuille regarder l'impossibilité
 » de mon concours au Séminaire-Général, comme
 » une opposition à ses ordres, croyant avoir, par
 » toutes mes démarches, rendu à César ce qui est
 » à César, & me trouvant maintenant dans l'indis-
 » pensable obligation de rendre à Dieu ce qui est à
 » Dieu. J'ai l'honneur, &c. «

On mande de Rouen, que le Parlement
 de Normandie, par un nouvel Arrêt, a
 accordé aux trois Accusés de Chaumont
 qu'il vient d'absoudre, la prise à partie
 contre l'Assesseur & le Substitut du Procureur-
 général au Bailliage de Chaumont. Il
 paroît encore au sujet de cette affaire un
 Arrêt du Conseil des Dépêches, dont
 voici la teneur :

« Le Roi en son Conseil, en présence & de
 » l'avis desdits sieurs Commissaires, a cassé & cassé
 » les Arrêts du Parlement de Paris des 11 & 18
 » août 1786, ensemble tout ce qui s'en est ensuivi ;
 » a évoqué & évoque à Soi & à son Conseil, la
 » connoissance des faits sur lesquels lesdits Arrêts
 » sont intervenus ; icelle interdisant à toutes ses
 » Cours & Juges, a supprimé & supprimé tous
 » les Mémoires donnés à l'occasion de la demande
 » en cassation formée par les nommés Bradier, Si-

» mare & Lardoise, comme donnés en contra-
» vention aux Réglemens du Conseil, & conte-
» nant des expressions & des assertions capables
» d'altérer le respect & la confiance que les Peuples
» doivent aux Loix & aux Juges. Ordonne Sa
» Majesté que le présent Arrêt sera imprimé. »

*Paragaphes extraits des Papiers Anglois
& autres Feuilles publiques.*

*Extrait d'une lettre particulière de Constantinople,
du 28 décembre.*

« Les avis que le Ministère a reçu, dit-on, touchant les dispositions qu'on fait en certaines contrées de l'Europe, pour accueillir la flotte que la Russie fait armer contre la Porte, & lui fournir des rafraichissemens, paroissent avoir causé bien du changement dans la position favorable où s'étoit trouvé jusqu'ici un certain Ministre étranger, & dont on a même envisagé l'influence comme excessive. Le Capitan-Pacha ayant demandé à son ami le Grand Visir, d'être informé de toutes les notions qu'il avoit eues lui-même avant la rupture, ainsi que de toutes les circonstances qui avoient concouru à faire juger au Divan, comme très-favorable, le moment de déclarer la guerre, a été, dit-on, fort étonné de ce que, sur des articles de la plus grande importance, on se soit contenté d'informations verbales, principalement pour tout ce qui étoit relatif aux dispositions & à la façon même de penser des Puissances qui auroient pu rendre un grand service à la Porte, par la plus parfaite neutralité. En conséquence, le Grand Visir avoit sollicité ce Ministre Etranger de vouloir bien coucher sur le papier tout ce qu'il lui avoit dit dans plusieurs entretiens, soit avant, soit après l'époque du 16 août. Le Ministre a répondu qu'il trouvoit fort étrange qu'on lui de-

mandât ce qui ne pouvoit être considéré que comme la matière d'un entretien amical ; que le Grand Visir ayant désiré de savoir son opinion & les notions qu'il avoit sur différens objets , il les lui avoit données avec franchise , toujours conformément à la base de leurs discours, c'est-à-dire , par un principe d'amitié personnelle , & jamais par ordre supérieur , ou dans la vue de le déterminer à suivre son système guerrier. On prétend que le Grand Visir n'avoit pas été plus satisfait de cette réponse que le Capitan-Pacha ; qu'il avoit tenté tous les moyens pour obtenir par écrit ce qu'on lui avoit dit de bouche , mais inutilement. (*Courrier du Bas-Rhin*, n^o. 10.)

« Deux Galères du Roi de Naples , qui avoient
 » établi leur croisière à la hauteur de Mogador ,
 » sur la côte d'Alger , poursuivirent un Pirate de
 » 20 canons & de 100 hommes d'équipage , qui
 » étoit sorti du Port le même matin , & s'en ren-
 » dirent maîtres après un combat fort court. La prise
 » fut envoyée à Naples , & dans le temps que
 » le vaisseau étoit amarré au Mole , sous une
 » garde de trois cents Soldats , un jeune Gentil-
 » homme qui se baignoit proche de cet endroit ,
 » fut pris de la crampe , & alla à fond , en pré-
 » sence d'un grand nombre de personnes , qui
 » toutes demeurèrent spectateurs oisifs de son mal-
 » heur. Un Maure , qui se trouvoit à la proue
 » de la prise , s'étant apperçu de cet accident , &
 » voyant que personne ne tentoit de secourir l'in-
 » fortuné , se jette dans l'eau , nage vers l'endroit
 » où il l'avoit vu aller à fond , & le saisit dans
 » ses bras au moment qu'il revint en haut ; en-
 » suite il tire de sa ceinture un mouchoir , dont
 » il attache un bout à l'épaule du Gentilhomme ,
 » & s'attache l'autre autour du bras ; ainsi chargé ,
 » il se met à nager vers le rivage , où il arrive

» heureusement avec son fardeau. Le noyé recou-
 » vrit bientôt ses sens , & fut reconduit chez lui
 » dans la voiture de son père , qui l'attendoit au
 » rivage. Le Marquis de Palluchi , instruit qu'il
 » devoit les jours de son fils à l'humanité d'un
 » Barbare , ne crut pas lui devoir céder en géné-
 » rosité. pour cet effet , il alla trouver le Roi ,
 » & se jetant à ses pieds , lui demande la liberté
 » du Maure généreux. *Votre demande* , lui dit le
 » Roi , *est raisonnable & juste ; je vous l'accorde ;*
 » *le Maure est à vous , & vous pouvez disposer*
 » *de lui comme il vous plaira. Le reste de l'équipage*
 » *m'appartient , & les loix de la guerre les con-*
 » *damnent à un Esclavage perpétuel ; mais dès ce*
 » *moment ils sont libres.*

» Le jour suivant , le Roi donna ordre de re-
 » lâcher le vaisseau , qui mit à la voile pour Alger ,
 » au milieu des acclamations de tout le Peuple ,
 » & qui en signe de reconnoissance , salua , en
 » partant , le Palais de 23 coups de canon , & la
 » Ville de douze. » (*Gazette d'Amsterdam.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exacti-*
tude d'aucuns des Paragraphes ci-dessus).

ERRATA. pour le n°. 4 , au lieu de *M. Raymond*
de la Gardette , lisez *M. du Vaure* qui a remporté ,
 en 1787 , le prix à l'Académie de Valence.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 23 FÉVRIER 1788.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

LES AILES DU MOULIN,

F A B L E.

O H ! je t'attraperai, disoit à la première
La seconde aile du moulin ;
La troisième après elle , ainsi que la dernière ,
Répétoient le même refrain ;
Mais, malgré leurs efforts, malgré leur diligence,
Toujours à la même distance
Chacune d'elles demeura.

Petits esprits, sachez par cet exemple-là,
Qu'il est à tout talent une juste mesure,
Et qu'on s'efforce en vain de changer la Nature,

(Par M. Simon, D. T.)

N^o. 23 FÉV. 1788,

G.

*A Mlle. DE SAINT-LEGER , Auteur de la
Comédie de Sophie & Derville.*

SI ta Sophie a reçu mon hommage ,
Si par elle Derville a connu le bonheur ,
C'est que Sophie est la parfaite image
De ton esprit & de ton cœur.

(Par M. B***.)

*Explication de la Charade , de l'Enigme &
du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Théâtre* ; celui
de l'Enigme est la *Chemise* ; celui du Logo-
griphe est *Chalumeau* , où l'on trouve Cha-
meau , Mule , Hâle , Chaume , Ache , Ha-
meau , Mâle , La , Ame , Ah ! Eau.

CHARADE.

UN vil insecte est mon premier ;
Le fond d'un tonneau mon dernier ;
Une machine mon entier.

(Par M. de Bourrienne de Sens.)

É N I G M E.

N'AI point Turban, & possède un Sérail ;
 Valeur chez moi n'en est point étonnée ;
 Ne fais point Turc & n'ai son attirail ;
 Mais mieux que lui remplis ma destinée.

Lecteur, du sexe je fais cas ;

Mon ame est un peu Musulmane,

Et ne sauroit pourtant souffrir une othomane.

Un simple lit, offert à mes ébats,

Suffit à mon amour, . . . plus souvent n'en ai pas :

Enfin les fruits, enfans de mon ivresse,

Te sont souvent livrés avant de voir le jour :

Mais chut. Il faut se taire, & cacher à mon tour

Le tourment qu'en mon sein excite ma tendresse.

Je vais te dire encore, à ma honte pourtant,

Que de la nuit souvent je trouble le silence ;

Que contre moi ton cœur invoque la vengeance ;

Mais que le jour ramenant ta clémence,

Tu me pardones à l'instant.

(Par M. L. de Rochemont.)

L O G O G R I P H E.

Quoique de me trouver tu sois bien curieux,
 Lecteur, tu frémissais & j'étois sous tes yeux.

Un instant m'a détruit ; formé par la Nature ,
 Ma beauté se passoit d'une vaine parure ;
 Peut-être tu m'aimas , aujourd'hui je fais peur ,
 Tu fuis ; à mon aspect tu recules d'horreur ;
 Imite des Savans l'industriel courage ,
 Dans ces tristes débris admire un bel ouvrage ;
 Si je fus ton égal , si tu dus me chérir ,
 Approche , j'ai changé , mais je puis te servir.
 Coupe-moi par morceaux , déchire ; quoi ! tu n'oses
 Dans ces restes hideux , si tu les décomposes ,
 Tu verras l'ennemi qui doit te dévorer ;
 Ce fou qui couve l'or & qui va l'enterrer ;
 Le lieu d'une maison que l'ivrogne préfère ;
 Un légume piquant , doux présent de la terre ;
 Un petit mot latin qui veut dire bon jour ;
 Ce qui renferme , Eglé , l'objet de ton amour ;
 La lettre à l'alphabet qui marche la première ;
 Ce que tout parvenu dérobe à la lumière ;
 Ce que l'on voit au ciel par un temps pluvieux ;
 Ce que dans un beau pont admire un curieux ;
 Ce que cherche un Marin quand il craint la tempête.
 Lecteur , à votre tour , j'ai tout dit , je m'arrête ,

(Par M. Leceſne.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

RECHERCHES Historiques & Politiques sur les Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale , où l'on traite des Etablissements des Treize Colonies , de leurs rapports & de leurs dissensions avec la Grande-Bretagne, de leurs Gouvernemens avant & après la révolution , &c. ; par un Citoyen de Virginie ; avec 4 Lettres d'un Bourgeois de New - Heaven , sur l'unité de la Législation. 4 Vol. in-8°. A Colle ; & se trouve à Paris, chez Froullé, Lib. , quai des Augustins , au coin de la rue Pavée.

PREMIER EXTRAIT.

DEPUIS l'instant où les premiers regards de l'Europe se sont tournés sur l'Amérique Septentrionale , une foule d'Ecrivains s'est efforcée de développer les causes , & les circonstances de la révolution qui a rendu à la liberté cette partie du Nouveau-Monde.

G ;

Mais, plus jaloux de satisfaire à la hâte la curiosité publique, que d'être utiles aux hommes par la justice & la vérité, la plupart n'ont fait que répandre en Europe des préjugés plus ou moins dangereux sur la conduite des Américains, & sur l'état de leurs Gouvernemens. Les uns, entraînés par une imagination déréglée qu'ils prenoient pour la force de l'âme, ou dominés par une humeur inquiète qu'ils croyoient être la sagesse, n'ont vu dans les objets que ce qu'ils avoient dans l'esprit, ont exagéré les motifs de leurs craintes & de leurs espérances, & ont mêlé à des événemens chimériques ou faux, des éloges peu raisonnables & des critiques injustes. D'autres, guidés par des principes de politique absurdes, ou par des vûes d'intérêt mieux déterminées, ont dénaturé volontairement tous les faits pour en calculer l'influence, d'après leurs idées ou d'après leurs passions. Presque tous, placés à une distance immense du théâtre de la révolution, étrangers aux Loix, aux mœurs, aux usages, aux opinions, à l'Histoire de ces Peuples qu'ils avoient la prétention de faire connoître à l'Europe, ont puisé, sans défiance & sans choix, dans des Papiers publics livrés à la corruption & à l'esprit de parti, tous les détails, toutes les réflexions dont ils ont formé leurs Ouvrages.

Ainsi se sont répandues & se répandent encore chaque jour, sur les principes des

Gouvernemens Américains , & les effets de la révolution , des erreurs dont quelques-unes pourroient avoir des suites funestes. En donnant à des Déclamateurs mercenaires le droit de calomnier audacieusement la liberté , elles pourroient inspirer aux hommes de l'indifférence ou même de l'inquiétude sur l'exercice de leurs droits naturels, & rendre légitimes ou du moins excusables tous les attentats de la perversité politique.

C'est donc avec raison qu'un Citoyen des Etats-Unis vient de s'élever contre les opinions qu'il a trouvées en Europe sur cet objet , & peu d'hommes étoient en état de les combattre avec le même succès. Chaque page de son Ouvrage porte l'empreinte de cette justesse d'esprit, de ce tact sûr que donnent la méditation & l'expérience. On y voit un Ecrivain plein des lumières du siècle, exercé à l'étude des hommes & des choses, pénétré de respect pour les droits de l'espèce humaine, & de zèle pour les progrès de la raison & du bonheur général. Témoin de la plupart des événemens qu'il décrit, il vient entretenir les Habitans de l'Ancien-Monde des choses utiles qu'il a observées dans sa patrie, des dangers qu'il redoute, & de ses espérances, & il leur parle de tous ces objets avec ce ton de franchise & de vérité qui convient à un homme de bien, au Citoyen d'un pays libre.

Son but, dans la composition de cet Ou-

vrage, a été d'offrir l'idée la plus précise & la plus claire de la situation des affaires dans les Treize Etats-Unis, & sur-tout de leurs Gouvernemens. A l'aide des distributions & des rapprochemens qu'il a su établir, le Lecteur pourra considérer ces Etats séparément & en masse, corriger les erreurs que l'ignorance & l'intérêt ont accréditées, & former des conjectures probables.

Ces *Recherches* sont divisées en quatre Parties ; la première renferme d'abord un exposé succinct des premiers établissemens des Colonies. Comme l'on a cru & que l'on croit encore assez généralement en Europe, que l'Angleterre a fondé les Colonies d'Amérique, & que cette erreur en a fait naître une foule d'autres, il étoit nécessaire de donner une idée exacte de ces Etablissemens.

Il résulte évidemment de l'Histoire de chacune des Colonies, qu'elles furent fondées non aux dépens de la Nation, mais aux dépens des Particuliers Anglois qui ouvrirent dans ces nouvelles Régions un asile à leurs compatriotes, tourmentés par le despotisme de la Cour & de l'Eglise Anglicane. La plus grande partie du pays fut achetée par les Fondateurs, des habitans communément appelés Indiens ou Sauvages : ces Fondateurs avoient obtenu, en partant de leur patrie, des Chartes des Rois d'Angleterre, apparemment pour prévenir les prétentions que ce Royaume auroit pu

élever dans la suite contre les Chefs de l'entreprise ou leurs successeurs.

En acceptant ces Chartres, les Fondateurs reconnurent les Rois d'Angleterre pour leurs Souverains, & les deux Parties contractèrent une obligation réciproque en vertu des clauses que ces Chartres renfermoient. Aussi la Nation ne prétendit-elle se mêler des affaires des Colonies, que lorsqu'elle vit bien clairement qu'elle pourroit en tirer de très-grands avantages.

L'Angleterre n'a jamais eu droit de faire des Loix pour l'Amérique. Les prétentions du Parlement à y exercer le droit de taxation, à y régler le commerce, &c. étoient donc des entreprises illégitimes, des attentats au pouvoir législatif des Colonies, pouvoir établi sur les Chartres ou conventions primitives.

Ces prétentions commencèrent après la mort de Charles I. Un Acte de 1650 leur défendit le commerce avec les autres Nations. Les Ministres de la Grande-Bretagne assuroient que le droit de régler le commerce étoit un pacte de convenance réciproque. Les Colonies protestèrent, disputèrent, & obéirent enfin, parce qu'elles étoient les plus foibles, parce qu'elles aimoient mieux souffrir que d'en venir à une rupture. Un peu plus de modération peut-être, un peu plus de lenteur dans la marche du despotisme, en familiarisant les esprits avec un système d'oppression insen-

sible, auroit rendu la servitude éternelle. Mais, heureusement pour les Colonies, l'ivresse du pouvoir égara l'esprit des Ministres Anglois. Ils crurent qu'il ne convenoit pas à la dignité Britannique d'user de tant de ménagemens, & déclarèrent ouvertement qu'ils avoient droit de soumettre les Colonies à toutes leurs Loix. C'étoit annoncer à l'Amérique qu'il falloit ou se séparer de la Grande-Bretagne, ou se résoudre à gémir sous l'oppression la plus terrible; car le pire des despotismes est celui qu'une Nation exerce sur une autre Nation.

On ne conçoit pas, d'après cela, comment un des plus éloquens & des plus courageux défenseurs des droits des hommes a pu dire que, *» de toutes les causes énergiques qui produisirent tant de révolutions sur le globe, aucune n'existoit dans le nord de l'Amérique «*. Il suffiroit de jeter les yeux sur la *déclaration des droits & la déclaration d'indépendance*, monumens sublimes & simples de justice, de raison, de liberté, de courage, dont l'Histoire d'aucun Peuple ancien & moderne n'a fourni le modèle; il suffiroit de lire ces réclamations solennelles, pour décider si *les griefs des Colonies se réduisoient à une question presque métaphysique*. Mais le même Ecrivain assure, quelques pages plus haut, que les Anglois appuyant la baïonnette sur la poitrine des Américains, leur avoient dit :

Vos trésors ou la vie ; mourez ou foyez mes esclaves : & certainement son intention n'est pas de nous persuader que l'alternative de la mort ou de la servitude est une petite difficulté métaphysique , une cause peu énergique de révolution. Comme les erreurs des grands Ecrivains sont contagieuses , quelques personnes croient très-sérieusement que la révolution de l'Amérique n'a point eu de cause légitime ; d'autres l'assurent sans le croire , & il est inutile de dévoiler ici leurs motifs. On n'a qu'à lire les Réflexions du Citoyen de Virginie , sur la véritable cause de la Révolution ; on y verra que cet événement ne fut point produit , comme on le dit tous les jours , par les Actes concernant le papier à écrire , la teinture & le verre , qui avoient été révoqués , ni par un misérable impôt de 3 deniers sterlings par livre de thé. » Dans un Acte que le » Parlement avoit publié précédemment , » il avoit déclaré avoir le droit de faire » obéir les Colonies à toutes ses Loix & » dans tous les cas. C'est ce dernier Acte , » dont l'exécution auroit fait disparaître » jusqu'à l'ombre même de la liberté , qui » a produit la révolution «.

L'Auteur s'arrête sur le période de temps qui s'écoula entre le Gouvernement Monarchique & le Gouvernement Républicain , & donne une idée très-exacte de la conduite des Colonies pendant cet inter-

valle. On y voit qu'elles adoptèrent toutes le même système d'action, avec de très-légères différences. Les attentats du Gouvernement Anglois, & le plan qu'il avoit conçu pour désunir les Colonies afin de les attaquer séparément avec plus de succès, avoient engagé les Représentans du Peuple de Virginie à former, en 1773, un Comité composé de sept d'entre eux, pour *correspondre* avec ceux des autres Colonies; de sorte que tout ce qui arrivoit d'intéressant dans l'une étoit aussi-tôt communiqué à toutes les autres: l'Auteur dit que *l'Amérique dut sa liberté à cette Institution*. La première idée en fut donnée par Dubney-Carr, Ecuyer, dont le nom mérite de vivre éternellement dans l'Histoire de sa Patrie.

Le Citoyen de Virginie trace ensuite le tableau des Gouvernemens des Etats-Unis.

» Le plus imparfait, dit-il, est moins
 » éloigné des vrais principes de la liberté,
 » que ceux d'aucune République ancienne
 » & moderne «.

Il n'est pas étonnant que, malgré les troubles de la guerre, les Américains aient donné pour base à leurs Constitutions des principes de justice & raison, qu'on chercheroit en vain dans l'Histoire des autres Peuples. Tous les Gouvernemens connus se sont formés au hasard, dans des siècles de barbarie ou d'ignorance. Ils se sont élevés par degrés dans le tumulte des in-

vasions ou des guerres civiles, entre une multitude de passions féroces & d'intérêts contraires à la liberté & à la sûreté individuelles. L'homme puissant ou adroit a marqué sa place, & l'homme foible ou crédule a dit : *Je la respecterai*. Tel est l'esprit de la plupart de ces Actes primitifs de Constitution, de ces prétendues Loix fondamentales des Etats, même de celles que, dans son aveuglement, le Peuple invoque & soutient avec le plus de fanatisme, parce qu'il croit tenir d'elles une liberté qu'elles détruiraient, sans la réaction continuelle de l'opinion publique & des mœurs, dont le Peuple ne fait jamais calculer la puissance.

Les Américains ont jeté les fondemens de leurs Constitutions dans des circonstances plus favorables. Depuis un demi-siècle, une lumière nouvelle a commencé de se répandre en Europe. Tout ce qui tient à l'intérêt général, tout ce qui peut contribuer à rendre les hommes meilleurs & plus heureux, est devenu l'objet des méditations des Sages & de l'attention publique. On a développé les principes fondamentaux des Sociétés politiques ; on a éclairci les différentes parties de l'Administration des Etats : des hommes de génie ont analysé tous les droits, tous les devoirs, tous les intérêts de l'espèce humaine, ont donné aux vérités de la Morale & de la Politique une évidence dont on ne les croyoit pas susceptibles ; & n'ont laissé à la mauvaise foi & à la cor-

ruption que la triste & honteuse ressource d'abuser des mots pour contester la certitude des principes.

Au milieu de cette impulsion générale, qui a, pour ainsi dire, entraîné tout d'un coup l'esprit humain dans un Monde nouveau ; au milieu de cette révolution étonnante dans nos opinions, dans nos sentimens, dans toute notre existence morale, l'Amérique pouvoit-elle fermer les yeux à la lumière qui éclairoit l'Europe ? pouvoit-elle repousser la vérité qui venoit élever dans son sein, sur une base immortelle, l'édifice du bonheur & de la liberté ?

Cependant, malgré les progrès que la raison a faits en Amérique, le Citoyen de Virginie observe que ces Gouvernemens auroient pu s'approcher davantage de la perfection. » Je ne prétends point, dit-il, » faire la censure de mes Compatriotes, » quand je me plains de ce que nos Gouvernemens n'ont point le degré de perfection que je désirerois, & que j'espère » qu'ils auront un jour, me reposant à cet » égard sur la façon de penser libre & saine » de notre Jeunesse. Quiconque a connu » les acteurs, & s'est trouvé à portée d'entendre leurs discussions, ne peut douter » de leurs dispositions à faire le mieux possible. Malheureusement la plupart de ces » hommes, avancés en âge ne purent se » persuader que certaines maximes qu'ils » étoient accoutumés dès leur enfance à

» regarder comme excellentes, pussent être
» mauvaises , vu que d'ailleurs leur propre
» tranquillité les avoit empêchés de les
» supposer telles lors de l'existence de l'an-
» cien Gouvernement ».

L'Auteur développe les différentes parties du Gouvernement de chaque Etat , & fait des observations très-justes sur la puissance législative , la puissance exécutive & la puissance judiciaire. Dans ses réflexions sur le droit de suffrage & de représentation, qui est soumis à des formes différentes, suivant les Etats , il s'élève avec force contre les distinctions qui en gênent ou en détruisent l'exercice ; & répond aux objections des Philosophes qui ne croient pas qu'on puisse accorder ces droits de Citoyen aux hommes sans propriété : en un mot, il expose avec beaucoup d'exactitude & de franchise les avantages & les inconvéniens qu'il a remarqués sur chacun de ces objets , & indique ensuite les moyens qui lui paroissent les plus propres à perfectionner le grand ouvrage de la Constitution.

Dans la deuxième & la troisième Partie , l'Auteur répond aux observations de l'Abbé de Mably , & à celles de M. l'Abbé Raynal , sur les Etats - Unis. Son objet , dans ce travail , a été , comme il le dit lui-même , » non de se borner précisément à » la réfutation littérale de ces deux Au-
» teurs , mais de se livrer en même temps

» à des discussions; de donner des éclair-
 » cissemens, & d'entrer dans des détails
 » propres tout à la fois à rendre les sujets
 » plus intéressans & les réfutations moins
 » arides «.

Tout le monde fait que la doctrine politique de l'Abbé de Mably étoit un peu étrangère à l'ordre de choses où se trouve l'espèce humaine. Plein d'enthousiasme pour les institutions de l'Antiquité, & sur-tout pour celles de Lacédémone, dont il étoit en quelque sorte le Représentant dans ce siècle, il ne cessoit de les proposer pour modèles à tous les Législateurs modernes. Il ne leur conseilloit pas, il est vrai, d'imiter la cruauté des Spartiates envers les Peuples vaincus; il ne croyoit pas ses Contemporains capables de *réparer, comme eux, ces momens de distraction par un long exercice de vertu.* Mais il leur disoit: » Voulez-vous rendre
 » les hommes bons & heureux? réprimez
 » l'avarice & l'ambition; c'est-à-dire, chas-
 » sez de vos Etats les Arts & le Commerce;
 » établissez la communauté des biens, &
 » avec elle la pauvreté & la frugalité«. Tels étoient les principes fondamentaux de son grand art de gouverner les hommes; & c'est dans cet esprit qu'il a composé ses Ouvrages. On ne sera pas étonné, sans doute, qu'un tel système de politique n'ait pas eu un grand succès chez les Nations modernes de l'Europe, qui croient ne pouvoir subsister qu'en multipliant les sources des ri-

chesses, & les canaux qui les transportent sur toute la surface de la Terre.

Les principes de l'Abbé de Mably n'ont pas eu plus d'influence sur le sort des Habitans du Nouveau-Monde. Dans la foule des erreurs que le Citoyen de Virginie découvre dans les *Observations sur les Etats-Unis*, il en est deux dont la réfutation doit intéresser plus particulièrement ceux qui s'occupent du bonheur de l'humanité.

La liberté de la presse que tous les Etats-Unis ont établie par une Loi fondamentale, déplaît à l'Abbé de Mably ; il fait à cet égard des distinctions dont les conséquences seroient très-funestes à la liberté civile. » Il se déclare, dit l'Auteur, le partisan le plus zélé du Gouvernement Républicain, & les principes qu'il avance sont diamétralement opposés à ceux qui conviennent aux Républiques. Rien de plus important pour cette espèce de Gouvernement, que la liberté de la presse. Elle est nécessaire pour étendre les connoissances utiles, pour corriger les abus, pour dévoiler les vices du Gouvernement, pour sonder les dispositions du Peuple, & préparer les esprits aux réformes que le besoin exige..... Dans le Gouvernement d'un seul, ceux qui sont chargés des affaires de l'Administration, sont retenus par un frein qu'un Républicain ne peut jamais avoir à craindre. La volonté seule du Prince suffit pour faire cesser & même

„ pour punir leurs prévarications ; mais dans
 „ un Etat libre, où la preuve du délit est né-
 „ cessaire, un pouvoir dont les transgressions
 „ sont si faciles à cacher, seroit d'une con-
 „ séquence terrible..... La prohibition, en
 „ encourageant la témérité, la malice &
 „ l'ignorance, arrête les Ecrivains prudents
 „ & sensés, qui seuls pourroient servir de
 „ frein aux Ecrivains téméraires. Il suffit
 „ qu'une chose soit défendue, pour qu'elle
 „ paroisse bonne. La prohibition devient
 „ un mérite qui couvre les plus grands dé-
 „ fauts. Les Ecrits les plus misérables sont
 „ alors recherchés avec avidité. L'on ne
 „ voit en eux que le triomphe remporté
 „ sur les entraves dont on avoit prétendu
 „ enchaîner l'esprit. Par-tout où la prohi-
 „ bition subsistera, l'on sera empoisonné
 „ d'une quantité prodigieuse de semblables
 „ Ecrits. C'est le risque, non le mérite,
 „ qui y décidera du prix des Livres.....
 „ Les Ecrits indécens, grossiers, absurdes,
 „ sont très-rares parmi nous. Lorsqu'une de
 „ ces Productions paroît, le bon sens suffit
 „ pour la rejeter; ou si le poison est caché,
 „ bientôt des Ecrivains sages & éclairés se
 „ hâtent de le dévoiler, & le font rentrer
 „ dans le néant, &c. „

Les principes de l'Abbé de Mably sur la
 liberté de Religion, ne sont pas plus exacts
 que ses principes sur la liberté de la presse.

Il voudroit qu'on eût restreint dans les
 Etats-Unis la liberté indéfinie de conscience,

afin de prévenir les abus qui peuvent résulter de cette *extrême tolérance*. Le Citoyen de Virginie fait d'abord sur le mot *tolérance*, une réflexion que nous croyons nécessaire de placer ici, parce que des gens même éclairés se servent chaque jour de ce mot, par inattention, pour exprimer l'exercice d'un droit naturel. » Aussi-tôt, » dit-il, qu'on eut résolu de changer de » Gouvernement, le premier pas fut l'examen, la détermination & la déclaration des droits naturels de l'homme, droits dont fait partie la liberté entière dans l'exercice de la Religion. On considéra que la tolérance est insupportable dans un pays libre, parce qu'elle marque un orgueil insultant. Pour donner à une Religion le droit de tolérer, & pour faire subir aux autres la honte d'être tolérées, il faut d'abord prouver que la tolérante est la seule bonne, tandis que les tolérées sont mauvaises. L'expérience des Nations les plus éclairées de l'Europe démontre qu'il est impossible de s'accorder sur ce point, puisque les mêmes Religions deviennent tolérantes ou tolérées, à mesure qu'elles changent de pays «.

L'Abbé de Mably voudroit encore qu'on n'eût accordé le droit de Citoyen dans les Etats-Unis, qu'à ceux qui professent la Religion Chrétienne. Il craint que ce mélange de Religions étrangères ne fasse naître une foule de maux. Le Citoyen de Virginie lui

répond, que ses Concitoyens ne redoutent pas les chimères. » Nous sommes persuadés, dit-il, que toutes les Religions possibles ne nuiront jamais, pourvu que le Gouvernement ne s'en mêle pas. Nous avons en outre observé que les Mahométans ne sont point agités de l'esprit d'émigration; que les pauvres Hébreux n'ont causé de trouble nulle part, que les bassesses qu'ils font sont une suite nécessaire de la persécution & du mépris qu'ils éprouvent. Enfin la raison nous dit, & l'expérience nous a démontré, que les nouveautés religieuses sont comme un torrent qui ne fait de mal qu'en proportion des digues qu'on lui oppose «.

L'Auteur a placé ici le fameux préambule de la Loi de liberté de conscience, rédigé par M. Jefferson, Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis à la Cour de France, Rédacteur de la Déclaration d'Indépendance, & de plusieurs autres Ecrits publics très-importans. On y voit aussi les réflexions qu'il a faites sur le même objet dans ses *Observations sur la Virginie*. Nous invitons les personnes de bonne foi qui auroient encore des doutes sur cette matière, à méditer les principes énergiques & profonds de cet illustre Citoyen. Elles sentiront que le pouvoir légitime du Gouvernement s'étend aux seuls actes qui sont préjudiciables aux autres; & qu'un homme ne fait point de tort à un autre en disant qu'il

„ y a vingt Dieux , ou qu'il n'y en a point
 „ du tout : — Que la raison & l'examen
 „ sont les ennemis naturels de l'erreur &
 „ de l'erreur seule : — Que l'erreur seule
 „ a besoin d'être soutenue par le Gouver-
 „ nement , & que la vérité se soutient
 „ d'elle-même : — Que la différence d'o-
 „ pinions en matière de Religion est utile ,
 „ parce que les différentes Sectes font l'of-
 „ fice de Censeurs les unes sur les autres :
 „ — Que l'effet de la contrainte a été de
 „ rendre imbécille la moitié des hommes ,
 „ & l'autre moitié hypocrite , de soutenir
 „ la mauvaise foi & l'erreur par toute la
 „ Terre , &c. „

LETTRES écrites de Lausanne ; I^{re} Partie.

*CALISTE , ou suite des Lettres écrites
 de Lausanne ; II^e Parties in-8^o, A Ger-
 nève ; & se trouvent à Paris, chez Prault,
 Imprimeur du Roi , quai des Augustins ;
 & chez les Marchands de Nouveautés.*

DANS la première Partie de l'Ouvrage
 que nous annonçons , l'Auteur a pour ob-
 jet de montrer ce que doit faire une bonne
 mère pour préserver sa fille des dangers
 qui l'environnent dans sa jeunesse : ces
 dangers si grands dans tous les états & dans
 toutes les conditions , l'Auteur semble avoir
 encore voulu les aggraver par la manière

dont il a constitué ses personnages. Cécile a de la naissance, mais elle est sans fortune; elle n'a que dix-sept ans, elle est grande, bien faite; elle a de l'esprit, des talens, une figure agréable, & douée par la Nature de cette heureuse expression de bonté & de sensibilité qui intéresse & charme plus sûrement que la beauté même, parce qu'elle promet une ame, & qu'elle trompe rarement. Parmi les hommes que la mère de Cécile reçoit chez elle, est un jeune Lord venu à Lausanne pour apprendre la Langue Françoisse, & que ses parens laissent maître de sa main. Il s'attache à la jeune personne; & comme il est aimable, & de plus le premier homme qui la distingue, il parvient aisément à s'en faire aimer: mais malheureusement l'impression qu'il reçoit n'est pas aussi vive que celle qu'il a faite sur Cécile. Cette différence n'échappe point à la mère: les deux Amans ne se sont encore rien avoué; mais tout trahit le penchant de Cécile: sa mère voit qu'il est temps de la réprimer: voici un exemple de sa conduite; nous le choisissons à dessein un peu détaillé, afin qu'il fasse mieux connoître les vûes & les pensées de l'Auteur, & qu'il donne en même temps une idée du style de son Ouvrage.

Un soir la mère de Cécile avoit trois hommes chez elle; deux jouoient au piquet, l'autre, qui étoit le jeune Lord, enseignoit les échecs à Cécile, qui n'étoit pas

très-attentive. Une fois le Lord s'impatienta de son inattention, & Cécile se fâcha de son impatience. La mère, qui travailloit assise près de leur table, jette les yeux sur eux, elle voit qu'ils se boudent. Un instant après elle les regarde encore; la main de Cécile étoit immobile sur l'échiquier, sa tête étoit penchée en avant & baissée; le jeune homme aussi baissé vers elle, sembloit la dévorer des yeux; c'étoit l'oubli de tout, l'extase, l'abandon. Cécile, avertie doucement par sa mère, dit que les échecs la fatiguent, sort; & ne rentre que lorsque les trois hommes s'en sont allés. Alors elle raconte à sa mère, qu'ayant voulu relever un pion tombé, le jeune Lord a serré & baissé sa main: elle l'a retirée; mais elle s'est sentie si contente de ce que leur bouderie ne dureroit plus! les yeux du Lord lui ont paru si tendres! elle a été si émue! Cependant elle espère qu'il aura cru qu'elle boudoit encore; car elle ne le regardoit pas. Je souhaite qu'il l'ait cru, dit la mère; mais pourquoi le souhaitez-vous, dit Cécile? La mère, en lui répondant, n'examine pas si les leçons qu'elle va lui donner, étoient aussi données par la Nature, c'est-à-dire, si la Nature avoit mis dans les devoirs des deux sexes la même différence que nos institutions; mais elle fait voir à sa fille que les hommes, en se réservant le droit de succomber sans déshonneur à toutes les tentations de leurs sens, & en se dispensant

en cela d'une loi à laquelle ils soumettoient les femmes, se sont imposé beaucoup d'autres loix qui leur sont particulières, & dont l'observation n'est peut être pas plus facile: que c'est avec raison qu'on a donné le nom absolu de vertu à la sagesse des femmes, parce que celles qui sont bien nées, n'ont besoin que de leur cœur & de leur éducation pour obéir à tous leurs autres devoirs, & que celui-là est le seul dont la pratique leur soit pénible. Enfin elle finit par lui peindre la dureté avec laquelle les hommes punissent une jeune personne de l'impression qu'ils ont faite sur elle, & des faveurs qu'ils en ont reçues, & elle lui en explique les raisons.

„ Ma chère Cécile, lui dit-elle, un moment de cette sensibilité à laquelle je voudrois que vous ne cédassiez plus, a souvent fait manquer à des filles aimables, & qui n'étoient pas vicieuses, un établissement avantageux, la main de l'homme qu'elles aimoient, & qui les aimoit. — Quoi ! cette sensibilité qu'ils inspirent, qu'ils cherchent à inspirer, les éloigne. — Elle les effraye. Cécile, jusqu'au moment où il sera question du mariage, on voudra que la Maîtresse soit sensible, on se plaindra d'elle si elle ne l'est pas assez; mais quand il est question de l'épouser.... on se rappelle les refus avec plaisir, on se rappelle les faveurs avec inquiétude. La confiance qu'a témoignée une fille trop

» trop tendre ne paroît plus qu'une im-
 » prudence qu'elle peut avoir vis-à-vis de
 » tous ceux qui l'y inviteront. L'impression
 » trop vive qu'elle aura reçue des marques
 » d'amour de son Amant, ne paroît plus
 » qu'une disposition à aimer tous les hom-
 » mes. Jugez du déplaisir, de la jalousie,
 » du chagrin de son mari ; car le désir
 » d'une propriété exclusive est le senti-
 » ment le plus vif qui lui reste. Il se con-
 » solera d'être peu aimé, pourvu que per-
 » sonne ne puisse l'être. Il est jaloux en-
 » core lorsqu'il n'aime plus. Et Cécile, son
 » inquiétude n'est pas aussi absurde, aussi
 » injuste que vous pourriez à présent vous
 » l'imaginer..... Une fille imprudente est
 » rarement une femme prudente & sage.
 » Celle qui n'a pas résisté à son Amant avant
 » le mariage, lui est rarement fidèle après...
 » L'habitude de la foiblesse sera prise, le
 » devoir & la pudeur sont déjà accoutu-
 » més à céder.... J'ai vu des femmes se
 » marier avec la plus violente passion, &
 » avoir un Amant deux ans après leur ma-
 » riage ; ensuite un autre, & puis encore
 » un autre, jusqu'à ce que méprisées, avi-
 » lies «.....

Cécile, épouvantée de cette image, s'é-
 crie : Ah ! maman, ai-je mérité tout cela ?
 Vous voulez dire, ai-je besoin de tout cela,
 lui répond sa mère ? Puis voyant que Cécile
 n'est pas assez calme pour prêter l'oreille
 à ce qu'elle auroit encore à lui dire, elle

N^o. 8. 23 Fév. 1788.

H

l'a renvoie ; elle s'approche de son bureau & elle lui écrit :

» Ma Cécile , ma chère fille , je vous
» l'ai promis , cette seule fois , vous aurez
» été tourmentée par la sollicitude , d'une
» mère qui vous aime plus que sa vie ;
» ensuite sachant sur ce sujet tout ce que
» je fais , tout ce que j'ai jamais pensé ,
» ma fille jugera pour elle-même ; je pourrai
» la faire souvenir quelquefois par un mot
» de ce que je lui aurai dit aujourd'hui ;
» mais je ne le lui répéterai jamais. Per-
» mettez donc que j'achève , Cécile , &
» soyez attentive jusqu'au bout. Je ne vous
» dirai pas ce que je dirois à tant d'autres ;
» que si vous manquez de sagesse , vous
» renoncerez à toutes les vertus ; que ja-
» louse , dissimulée , coquette , inconstante ,
» n'aimant bientôt que vous , vous ne se-
» rez plus ni fille , ni amie , ni amante :
» je vous dirai au contraire , que les qua-
» lités précieuses qui sont en vous , & que
» vous ne sçauriez perdre , rendront la perte
» de celle-ci plus fâcheuse , en augmen-
» teront le malheur & les inconvéniens.
» Il est des femmes dont les défauts ré-
» parent en quelque sorte & couvrent les
» vices : elles conservent dans le désordre
» un extérieur décent & imposant. Leur
» hypocrisie les sauve d'un mépris qui au-
» roit rejailli sur leurs alentours. Impé-
» rieuses & fières , elles mettent sur les
» autres un joug qu'elles ont secoué ; elles

» établissent & maintiennent la règle ; elles
 » font trembler celles qui les imitent.....
 » Leurs maris , pour peu que le hasard les
 » ait servies , les croient des Lucrèces ; &
 » leurs enfans , loin de rougir d'elles , les ci-
 » tent comme des exemples d'austérité ; mais
 » vous , qu'oseriez-vous dire à vos enfans ?
 » Qui ôseriez-vous blâmer ? Hésitant , vous
 » interrompant , rougissant à chaque mot ,
 » votre indulgence pour les fautes d'autrui
 » décéleroit les vôtres. Le désordre s'éta-
 » bliroit autour de vous : si votre mari avoit
 » une maîtresse , vous vous trouveriez heu-
 » reuse de partager avec elle une maison
 » sur laquelle vous ne vous croiriez plus
 » de droit , & peut-être laisseriez-vous par-
 » tager à ses enfans le patrimoine des vô-
 » tres. Soyez sage , ma Cécile , pour que
 » vous puissiez jouir de vos aimables qua-
 » lités : soyez sage , vous vous exposeriez ,
 » en ne l'étant pas , à devenir trop mal-
 » heureuse. Je ne vous dis pas tout ce que
 » je pourrois dire ; je ne vous peins pas
 » le regret d'avoir trop aimé ce qui méri-
 » toit peu d'être aimé ; le désespoir de rougir
 » de son Amant , encore plus que de ses foi-
 » blesses , de s'étonner , en le voyant de sang
 » froid , qu'on ait pu devenir coupable
 » pour lui. J'ai fini , Cécile. Profitez , s'il
 » est possible , de mes conseils ; mais si vous
 » ne les suivez pas , ne vous cachez ja-
 » mais d'une mère qui vous adore ; que
 » craindriez-vous ? des reproches ? Je ne

H 2

„ vous en ferois point; ils m'affligeroient
 „ plus que vous. — La porte de mon atta-
 „ chement? — Je ne vous en aimerois peut-
 „ être que plus, quand vous seriez à plaindre;
 „ & que vous eussiez risqué d'être aban-
 „ donnée de tout le monde. — De me faire
 „ mourir de chagrin? — Non, je vivrais,
 „ je tâcherois de vivre, de prolonger ma
 „ vie pour adoucir les malheurs de la vôtre,
 „ & pour vous obliger à vous estimer vous-
 „ même, malgré des foiblesses qui vous lais-
 „ seroient mille vertus, & à mes yeux mille
 „ charmes “.

Sans doute, c'est en parlant de ce ton,
 & c'est très-souvent celui de l'Auteur, qu'on
 pénètre dans un jeune cœur, & qu'on le
 rend docile à toutes les impressions qu'on
 veut qu'il reçoive: c'est ainsi qu'on lui ins-
 pire un grand attachement & une égale con-
 fiance, & qu'on peut trouver dans la crainte
 qu'il auroit de nous affliger, un sentiment
 plus fort peut-être contre ses foiblesses,
 que l'autorité même des principes & de la
 vertu. Malheureusement, cet Ouvrage si
 moral, & où éclate tant de talent, est resté
 imparfait. La mère, mécontente du jeune
 Lord, & fâchée que Cécile, quoiqu'à
 moitié défabusée, ne rende pas assez de jus-
 tice à un autre Amant qui voudroit recher-
 cher sa main, & qui est plus aimable & plus
 amoureux, se décide à quitter Laufanne,
 & à aller avec sa fille faire une visite à une
 parente qu'elles ont en Languedoc. C'est
 ainsi que se termine la première Partie.

Nous apprenons, en commençant la seconde, que Cécile & sa mère ont loué leur maison à des étrangers qui sont venus l'occuper tout de suite; & qu'en attendant que la saison leur permit de se mettre en voyage, elles se sont réfugiées dans une maison de campagne qui leur a été prêtée par un de leurs amis. Tout le reste de cette seconde Partie est rempli par un épisode plus long & plus intéressant que l'Ouvrage principal; ce qui seroit sans doute un défaut, si l'on pouvoit jamais appeler défaut ce qui amène des beautés d'un ordre supérieur. Voici comment l'Auteur a lié cet épisode au reste de son Roman.

Le jeune Lord est à Lausanne avec un de ses parens plus âgé que lui de quelques années, & qui lui sert en quelque manière de Gouverneur. Pendant que le Lord s'attache à Cécile, son parent paroît s'attacher à la mère. Bientôt à ses assiduités, & à d'autres signes qui accompagnent ordinairement les passions naissantes, on ne doute point qu'il n'en soit amoureux. Il n'en est rien cependant, & ses assiduités sont une autre cause. La mère de Cécile a dans les traits, dans les sentimens, dans le tour de son esprit, une multitude de choses qui retracent à l'Anglois une femme de son pays, pour qui il a eu une passion qui n'est pas éteinte, & de laquelle de fortes raisons l'obligent à vivre éloigné. La mère, qui lui découvre beaucoup de

qualités aimables, & qu'il intéresse d'ailleurs par une mélancolie qui va toujours en croissant, lui en demande un jour la cause : il la dit ; & c'est son histoire, & celle de la femme qu'il aime, qui composent l'épisode dont il s'agit.

L'Auteur y met en action un caractère qui n'est pas rare parmi les hommes, & qui cependant n'avoit été peint, à ce qu'il nous semble, par aucun Ecrivain. Il donne à son héros une figure aimable, beaucoup de bonté, de douceur & d'esprit, & encore plus de faiblesse. Il n'est pas dépourvu de sensibilité ; mais c'est une de ces âmes molles & sans énergie, qui, en faisant tout ce qu'elles peuvent, ne rendent jamais qu'à moitié aux autres les sentimens dont elles sont l'objet. Il avoit un frère jumeau qui avoit eu pour lui dès l'enfance un attachement extrême ; si ce frère eût vécu, & que leur amitié eût subsisté, il auroit été heureux par elle, car il ne falloit pas une émotion plus puissante à cette âme sans ressort. Mais son frère le suit en Amérique, & il est tué à ses côtés dans une bataille. On ramène l'autre en Angleterre, où sa douleur & ses agrémens extérieurs intéressent une jeune femme charmante. Il en est aimé, il l'aime aussi, par reconnoissance peut-être, mais enfin suffisamment pour l'espèce de bonheur dont il a besoin. Il auroit donc encore été heureux, si le sort de cette femme eût été un sort ordi-

naire, mais elle avoit été vendue par sa mère aux désirs d'un riche Lord; & bien qu'elle eût depuis vécu d'une manière exemplaire, cette première idée effarouchant le père de l'Amant, il défend à son fils de l'épouser.

Il n'ose désobéir : alors le dépit porte Caliste à accepter la main d'un autre Amant : lui-même se laisse marier à une autre femme, qui désire d'abord son attachement, mais qui n'a ni l'esprit de connoître son caractère, ni les qualités qu'il falloit pour pénétrer dans son cœur. C'est une femme vaine & haute. Son mari s'éloigne de plus en plus d'elle, & l'estime ne le lui ramène pas. Ladi Betti n'en mérite aucune. Elle a pris le parti de se dédommager avec d'autres de cet attachement qu'elle n'obtient point. Elle a plusieurs intrigues de suite, & met si peu de soin à les cacher, qu'elles frappent les regards du père de son mari. Il croit devoir avertir son fils : nous rapporterons sa réponse, comme un des endroits de l'Ouvrage où le caractère de cet homme foible, mais raisonnable & bon, est le mieux tracé.

» Je lui répondis qu'il ne m'étoit pas
 » possible d'ajouter à mes autres chagrins
 » celui de tourmenter une personne qui
 » s'étoit donnée à moi avec plus d'avantages apparens pour moi que pour elle,
 » & qui dans le fond avoit à se plaindre.
 » Il n'y a personne, lui dis-je, au cœur,

à l'amour-propre & à l'activité de qui
 il ne faille quelque aliment. Les femmes
 du peuple ont leurs soins domestiques,
 & leurs enfans dont elles sont obligées
 de s'occuper : les femmes du monde,
 quand elles n'ont pas un mari dont
 elles soient le tout, & qui soit tout
 pour elles, ont recours au jeu, à la ga-
 lanterie, ou à la haute dévotion. Mi-
 ladi n'aime pas le jeu, elle est d'ailleurs
 trop jeune encore pour jouer ; elle est
 jolie & agréable ; ce qui arrive est trop
 naturel pour devoir s'en plaindre.....
 Je ne veux me donner ni l'humeur, ni
 les ridicules d'un mari jaloux. Si elle
 étoit sensible, sérieuse, capable en un
 mot de m'écouter & de me croire, s'il
 y avoit entre nous de véritables rapports
 de caractère, je me ferois peut-être son
 ami, & l'exhorterois à éviter l'éclat &
 l'indécence, pour s'épargner des chagrins
 & ne pas aliéner le public ; mais comme
 elle ne m'écouterait pas, il vaut mieux
 que je conserve plus de dignité, & que
 je laisse ignorer que mon indulgence est
 réfléchie. Elle en fera quelques écarts
 de moins, si elle se flatte de me trom-
 per. Je sais tout ce qu'on pourroit me
 dire sur le tort qu'on a de tolérer le dé-
 sordre ; mais je ne l'empêcherois pas,
 à moins de ne pas perdre ma femme
 de vue. Or quel Casuiste assez sévère
 pour oser me prescrire une pareille tâ-
 che ? Si elle m'étoit prescrite, je refuse-

« rois de m'y soumettre, je me ferois
 « condamner par toutes les autorités, &
 « j'inviterois l'homme qui pourroit dire
 « qu'il ne tolère aucun abus, soit dans la
 « chose publique, s'il y a quelque direc-
 « tion, soit dans la maison s'il en a une,
 « soit dans la conduite de ses enfans, s'il en
 « a, soit enfin dans la sienne propre; j'in-
 « viterois, dis-je, cet homme-là à me jeter
 « la première pierre.

« Mon père me voyant si déterminé, ne
 « me répliqua rien; il entra dans mes inten-
 « tions, & vécut toujours bien avec Ladi-
 « Betti; & dans le peu de temps que nous
 « fûmes encore ensemble, il n'y eut point
 « de jour qu'il ne me donnât quelque preuve
 « de son extrême tendresse pour moi. Je
 « me souviens que dans ce temps-là un
 « Evêque, parent de Ladi Betti, dînant chez
 « mon père avec beaucoup de monde, se
 « mit à dire de ces lieux communs, moitié
 « plaisans, moitié moraux, sur le mariage,
 « l'autorité maritale, &c. qu'on pourroit
 « appeler plaisanteries ecclésiastiques, qui
 « sont de tous les temps, & qui dans cette
 « occasion pouvoient avoir un but parti-
 « culier. Après avoir laissé épuiser à neuf
 « ce vieux sujet, je dis que c'étoit à la
 « Loi & à la Religion, ou à leurs Mi-
 « nistres, à contenir les femmes, & que
 « si on en chargeoit les maris, il faudroit
 « au moins une dispense pour les gens oc-
 « cupés, qui alors auroient trop à faire,

H. 9

» & pour les gens doux & indolens , qui
 » seroient trop malheureux. Si on n'avoit
 » cette bonté pour nous , dis je avec une
 » sorte d'emphase , le mariage ne convien-
 » droit plus qu'aux tracassiers & aux im-
 » bécilles , à Argus , & à ceux qui n'au-
 » roient point d'yeux. Ladi Betti rougit. Je
 » crus voir dans sa surprise , que depuis
 » long-temps elle ne me croyoit pas assez
 » d'esprit pour parler de la sorte , &c. »

Il semble que tant de raison , de dou-
 ceur & d'indulgence auroit dû ramener
 Ladi Betti à ses devoirs , ou lui donner du
 moins un peu plus de respect pour les bien-
 féances. Mais non , son désordre augmente.
 Bientôt elle s'y livre avec tant d'éclat , que
 son mari croit devoir se séparer d'elle : il
 accepte d'accompagner le fils d'un de ses
 parens qui va commencer ses voyages ; il
 vient avec lui sur le Continent. C'est là
 qu'il apprend la mort de la malheureuse
 Caliste , qui périt accablée de chagrins do-
 mestiques , & désespérée de l'avoir perdu.

Il règne dans cet épisode un intérêt tou-
 chant ; nous aurions pu le prouver en
 multipliant les citations , mais il vaut
 mieux renvoyer à l'Ouvrage même. Nous
 croyons que le Lecteur y remarquera avec
 beaucoup d'esprit & de sensibilité , le ta-
 lent de bien dessiner les caractères , & de
 les placer dans des situations où ils se déve-
 loppent d'eux-mêmes , & bien plus heureu-
 sement que par des paroles. Quant au style ,
 il est plein de chaleur & de naturel ; il l'est

aussi très-souvent d'élégance ; nous ne dissimulerons cependant point qu'il laisse à cet égard quelque chose à désirer. L'Auteur est doué de la plus extrême facilité , & il est quelquefois entraîné par elle. Lorsque la pensée ou la situation le soutiennent , son style ne reste jamais au dessous ; mais il y a des détails qu'il a oublié d'ennoblir , & où il tombe dans des négligences qu'on ne sauroit excuser. Il semble qu'il auroit mieux valu suivre un procédé contraire. Lorsqu'on a le bonheur de rencontrer une grande idée , on peut la produire telle qu'elle est , & ne rien craindre ; sa hardiesse , sa nouveauté ou sa profondeur , suffisent à sa parure : mais on a besoin de travail & d'art pour faire passer les idées communes, & ce sont celles-là qu'il faut embellir par l'expression.

On peut aussi reprocher à l'Auteur de Caliste , un usage trop fréquent des répétitions.

Jusqu'au moment où il sera question du mariage..... Mais lorsqu'il est question de l'épouser..... En vérité, Madame, cela seroit insupportable ; car à présent que cela n'a rien de réel , l'idée m'en est insupportable, &c. &c.

Il nous semble qu'on ne passe guère ces formes de style qu'aux Penseurs par excellence , à ceux , qui , exerçant sans cesse la raison , la fatigueroient promptement , s'ils n'appeloient à leur aide la plus extrême clarté. Cette classe d'Ecrivains mène sou-

vent le Lecteur dans des routes nouvelles ; & comme à la plus légère obscurité notre esprit seroit arrêté ou refroidi , il faut bien qu'ils sacrifient tout autre mérite au besoin d'être entendus. Mais dans les Ouvrages d'imagination , on parle au Lecteur de ce qu'il aime & entend le mieux. Alors une partie de son attention lui suffit pour se tenir au courant des choses ; il garde l'autre pour le style , & ne pardonne rien à d'Auteur. Malgré ces taches que nous n'avons pas voulu dissimuler , & qu'il est aisé de faire disparaître , les Lettres de Lausanne & Caliste nous paroissent des Ouvrages vraiment distingués ; & ce qui doit leur donner un nouveau prix , ils sont d'une femme (Mme. de Char....) , qui les a écrits dans une Langue qui n'est pas la sienne ; car elle n'est pas née en France , & elle n'y habite pas.

(Cet Article est de M. Comoy....)

ANATOMIE des vaisseaux absorbans du corps humain ; par M. CRUKSHANK. Ouvrage orné de Planches ; & traduit de l'anglois par M. PETIT-RADEL, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. A Paris, chez Froullé, Libraire, quai des Augustins ; in-8°. Prix, broché, 4 l. 10 s. ; relié, 5 l. 10 s.

UNE des découvertes qui ont frappé le plus fortement l'esprit humain, est celle

de la circulation du sang ; elle immortalisa le nom de son Auteur, & le fit retentir jusqu'aux oreilles de cette classe d'hommes qui jouit des bienfaits de la Nature & de ceux de la Science, sans se douter de ce qui s'y passe. On crut que, pour le coup, on avoit trouvé le secret de la vie, & qu'il ne s'agissoit plus que du choix des moyens d'en tirer le meilleur parti. On savoit que le sang circuloit, & on étoit content : on dormoit tranquillement sur la foi de la nouvelle découverte. Cependant, comme elle n'apporta aucun changement dans le cours des choses humaines, le vulgaire y fut bientôt accoutumé, & l'enthousiasme qu'elle avoit excité se calma peu à peu. Elle eut une influence plus durable sur les idées des Médecins, & sur les méthodes de guérir. On ne vit guère dans les maladies que des résultats d'obstacles que le sang & les humeurs éprouvoient dans leur circulation, & par conséquent on ne s'embarassa guère que des moyens d'en rétablir la liberté. La saignée parut le plus prompt & le plus puissant de ces moyens. On alla même jusqu'à penser qu'un homme pouvoit changer de sang comme d'habit ; qu'un vieillard, en recevant dans ses vaisseaux le sang d'un jeune animal, pouvoit ranimer son existence chancelante, & fortifier la trame affoiblie de ses jours. Les essais de ce genre furent trop mortifians pour ceux qui les

conseillèrent, & trop funestes pour ceux qui s'y soumirent, pour qu'ils pussent se multiplier. Mais la saignée conserva son empire; & sans vouloir fixer le degré d'utilité qui peut être résulté de la découverte de la circulation du sang, on peut dire, sans exagération, qu'elle a fait verser plus de sang en Europe, que toutes les batailles qui s'y sont données depuis le temps d'Harvée jusqu'à nos jours.

La découverte du système des vaisseaux absorbans peut être regardée comme le complément de la découverte de la circulation du sang. La première nous apprend que le sang poussé par la contraction du cœur dans les gros troncs des artères, va, par leurs ramifications innombrables, se répandre dans toutes les parties du corps; & que là, pris par les extrémités correspondantes des veines, il est reconduit, par leurs troncs, dans les ventricules du cœur, où il entre dans le temps de leur dilatation. Nous apprenons par la découverte du système absorbant, que les fluides ont été séparés de la masse du sang, pour des usages nécessaires & particuliers dans l'économie animale, tels que la lymphe qui sert à l'entretien & à l'accroissement des organes, les parties les plus subtiles de la bile, celles de la liqueur séminale, les humeurs, qui lubréfient les différentes cavités du corps, & sont absorbés par les extrémités d'un genre de vaisseaux dif-

inct des artères & des veines, & ramenés par des troncs communs dans la circulation générale. C'est aussi par ces vaisseaux que les fluides qui touchent les surfaces, soit externes, soit internes du corps, sont attirés. Ceux dont les orifices s'ouvrent à la superficie du corps, pompent l'humidité de l'air, & avec elle souvent les principes de beaucoup de maladies. De pareils vaisseaux absorbent dans le canal des intestins les parties les plus fluides du chyle, de sorte que les parties les plus grossières, jetées à l'extrémité de ce canal, se trouvent n'être plus que le marc solide des alimens qu'on a pris. On donnoit autrefois le nom de *veines lactées* aux vaisseaux qui absorbent le chyle. Mais depuis qu'on a vu qu'ils se chargent de tous les autres fluides, lorsqu'ils n'ont point de chyle à prendre, & que d'ailleurs ils se rendent à un tronc commun avec les vaisseaux lymphatiques, on les a confondus dans une même classe de vaisseaux destinés à une même fonction, qui est celle d'absorber. Il étoit réservé au Docteur Hunter & à M. Cruikshank, son Disciple, de faire voir l'ensemble de ce système de vaisseaux, dont on ne connoissoit autrefois que des branches séparées. Ces Anatomistes pensent qu'il n'y a que ce seul genre de vaisseaux qui, dans le corps humain, remplissent la fonction d'absorber; opinion qui ne nous paroît pas tout-à-fait démontrée, & à la-

quelle on pourroit opposer des raisons qui ne peuvent point trouver de place ici.

La connoissance des vaisseaux absorbans semble plus propre à étendre les limites de la Médecine, à lui fournir des vues pratiques, à s'adapter à ses procédés, que celle de la circulation du sang. Cependant cette dernière découverte eut plus d'éclat ; elle fit plus de bruit dans le monde savant, que n'en fait aujourd'hui celle du système des vaisseaux absorbans. La différence de ces impressions sur les esprits tient à celle des circonstances. Dans les temps voisins de l'époque de la renaissance des Lettres & des Sciences en Europe, on se jeta avec enthousiasme dans les routes tortueuses qui mènent au Sanctuaire de la Nature. Le succès des premiers pas qu'on y fit, devoit produire & produisit en effet l'étonnement, qui n'est pas une disposition bien avantageuse pour fixer avec justesse le véritable prix des choses. A chaque découverte, on eut tenir le fil qui devoit conduire sûrement dans les détours obscurs du labyrinthe où l'on erroit. Les premiers ressorts de la machine humaine découverts, firent croire qu'on alloit bientôt se rendre maître des sources de la vie ; & c'est à cette situation des esprits que la découverte de la circulation du sang dut sa célébrité. Depuis ce temps, l'esprit humain, fortifié par l'expérience, s'est laissé moins éblouir par ses acquisitions : il jouit avec réserve

de ses richesses, qu'il fait n'être pas toutes d'un usage actuel. En effet, il y a des vérités qui, quoique précieuses en elles-mêmes, ne sont point d'une utilité immédiate; elles semblent condamnées à être stériles jusqu'à ce qu'elles soient jointes à une masse de connoissances qui leur donne toute leur valeur. Celui qui en découvre une, n'a besoin, sans doute, que d'elle pour son bonheur & pour sa gloire; mais la multitude qui voudroit en recueillir les fruits, est moins frappée d'un bien qui est éloigné & dont la jouissance est réservée à ses descendans.

Quel que soit le sort de la découverte des vaisseaux absorbans, il est certain qu'elle laisse entrevoir des vérités ignorées jusqu'à présent, & qu'elle promet des résultats utiles à l'Art de guérir. Si l'homme peut espérer de grandes lumières sur son existence physique de la part de l'Anatomie, il doit les attendre des recherches qu'elle fera dans ces parties délicates de notre organisation, que leur subtilité dérobe à nos sens. C'est là que la Nature, retranchée & rendue invisible, exécute ses grandes opérations, & que paroissant vouloir nous réduire à ne connoître que des effets pour en faire notre profit, elle s'obstine à nous cacher les causes.



 ANNONCES ET NOTICES.

*V*IE de Frédéric II, Roi de Prusse, accompagnée d'un grand nombre de Remarques, Anecdotes & Pièces justificatives, dont la plupart n'ont point encore été publiées. 4 Vol. in-8°. A Strasbourg, chez J. G. Treuttel, Lib.; à Paris, chez les principaux Libraires; & à Genève, chez Barde, Manget & Compagnie.

Frédéric II est sans contredit du nombre de ces hommes dont l'histoire doit intéresser. Sa Vie est curieuse par les événemens importans qu'elle a fait naître; elle est utile par les exemples & les leçons qu'elle donne aux hommes; & ces exemples sont d'autant plus multipliés, que le Héros a acquis dans différentes carrières la plus grande & la plus juste célébrité.

La Vie que nous annonçons fait connoître ce grand homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Il y a une foule d'Anecdotes piquantes. L'Auteur a montré les qualités de son Héros, sans dissimuler ses faiblesses. Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

Essais historiques sur les Mœurs des François depuis Clovis jusqu'à S. Louis, 48, 49, 50 & 51 re. Livraisons; par M. de Sauvigny, Chevalier de S. Louis, Censeur Royal, &c.

Ces Essais, aussi importans que curieux, jouissent d'un succès soutenu. Ils contiennent plusieurs Ouvrages complets, tels que la Vie de Grégoire

de Tours, & son Histoire de France, la continuation de cette Histoire jusqu'à la fin de la première Race des Rois de France, par Frédegaire, les Epitomes, le Recueil des Lettres des Rois, Reines, Grands, &c., & les Ouvrages de Sidonius.

La dernière Livraison offre le premier Cahier de la Loi Salique, l'original & la Traduction, avec les Anecdotes relatives à chaque texte des Loix, auxquelles M. de Sauvigny a joint & adapté les Formules de Marculfe, &c. On donnera bientôt un extrait de Sidonius, Poète célèbre du 5^e. siècle, qui méritoit d'être plus connu dans les siècles suivans.

On trouve séparément, rue du Bac, N^o. 197, au Bureau des Essais historiques, le Recueil des Lettres des Rois, Reines, &c. 2 Vol. in-4^o. & in-8^o. ; les Œuvres de Sidonius, 2 Vol. in-4^o. & in-8^o. On peut aussi se procurer séparément la Loi Salique, l'original & la Traduction.

LE Prophete Lustubrelu, ou Almanach, contenant ce qui arrivera de singulier & de remarquable à Paris dans le cours de l'année 1788, Chez Lesclapart, Lib., rue du Roule ; Desfray, quai des Augustins ; & chez les Marchands de Nouveautés.

Le Portrait de la Reine, imitant le trait de plume, gravé par Petit, d'après l'original à main levée, par Bernard. Prix, 4 liv. A Paris, chez Chereau & Joubert, rue des Mathurins, aux deux Filiers d'or ; & chez Jauffret, Peintre-Doreur & Md. d'Estampes, rue de la Ferronnerie.

L'Auteur de cette Gravure curieuse & agréable, grave de la même manière le Portrait du Roi, qui fera pendant.

PASSAGE du Roi au Havre , dessiné par F. M. Queverdo , & gravé par P. V. de l'Eplac. Prix , 3 liv. A Paris , chez l'Auteur , rue du Fouare , près la place Maubert , N^o. 21.

Il y a de la netteté dans la gravure & le dessin de cette Estampe.

ALMANACH de la Ville de Compiègne , pour l'année bissextile 1788. A Compiègne , chez Bertrand , Imp. Lib. ; & à Paris , chez Varin , Lib. , rue du Petit-Rout. On trouve chez le même Libraire les deux Ouvrages suivans :

Problème d'Acoustique , curieux & intéressant , dont la solution est proposée aux Savans , d'après les idées qu'en a laissées M. l'Abbé de Hautescille , Chapelain de l'Eglise Royale de Saint-Aignan d'Orléans.

L'Auteur a fait un travail utile à l'humanité ; Il a fait , & propose aux Savans de faire des tentatives pour faciliter aux Sourds la faculté d'entendre ; & ses réflexions peuvent concourir à diriger fructueusement leur travail.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames. A Paris , rue & Hôtel Serpente.

Ce Volume renferme la physique de l'homme.

L'Esprit de M. Necker ; in-8^o. A Londres ; & se trouve à Paris , chez Prault , Imp. du Roi , quai des Augustins.

Le nom célèbre que présente le titre de cet Ouvrage , les matières qui y sont traitées , & les circonstances actuelles , concourent à le rendre intéressant pour le Public. Ce ne sont pas des pen-

ſtes détachées & accumulées ſans ſuite, comme les *Eſprits* qu'on a publiés communément, ce ſont divers morceaux raſſemblés ſous des titres différens, & qui forment comme autant de Chapitres. Nous reviendrons ſur cet Ouvrage.

JÉRUSALEM délivrée, Poème du Taſſe, nouvelle Traduction, par M^s le Brun. 2 vol. in-12. Prix, 6 liv. rel., 5 liv. br. A Paris, chez Nyon le jeune, Lib., pavillon des Quatre Nations.

On trouve chez le même Libraire, *La Henriade de Voltaire*, traduite en vers latins, par de Caux de Cappeval, au ſervice de la Cour Palatine. Nouvelle édition, revue avec le plus grand ſoin, d'après celle de Deux-Ponts, corrigée. Prix, 3 l. relié, 2 l. 10 ſ. br.

Ces deux Traductions différentes ſont connues & eſtimées.

SERMONS du Révérend Père Geoffroy, de la Compagnie de Jéſus, auxquels on a joint les Oraisons funèbres de Meſſire Mathias Poncet de la Rivière, ancien Evêque de Troies. 4 Volumes in-12. Prix, 10 liv. br., 12 liv. rel. ; & francs de port par la poſte, 12 liv. br. A Lyon, chez Bruyſet frères, Imp.-Lib. ; & à Paris, chez Prévoſt, Lib., rue de la Harpe.

Le P. Geoffroy, qui profeſſa vingt-deux ans la Rétorique à Paris, y jouiſſoit de beaucoup d'eſtime, & put compter, pour ainſi dire, autant d'amis qu'il avoit formé d'Elèves. Son talent, qui s'exerça en Littérature & dans l'Eloquence ſacrée, étoit ingénieux & fécond. Il avoit fait un grand nombre d'Ouvrages, dont pluſieurs ont été perdus. En 1789, on publia de cet Ecrivain

des Plaidoyers & Discours oratoires qui ont été annoncés dans ce Journal. Les Sermons que nous annonçons aujourd'hui portant l'empreinte du même talent, on ne leur fera guère que le reproche que méritent les autres Productions ; on y trouvera de l'afféterie, & un style trop *brillanté*. Ce défaut est bien répréhensible en effet dans l'éloquence sacrée ; mais tous les Sermons n'en sont pas également entachés ; & l'on s'aperçoit que ce défaut se trouve plus rarement dans les derniers Ouvrages, que dans les Productions de la jeunesse.

VOYAGES en Allemagne du Baron de Risbeck, traduits de l'anglois ; revus & corrigés sur l'original allemand ; avec une Carte d'Allemagne. 3 Vol. in-8°. de plus de 300 pages chacun. Prix, 8 liv. br., & 11 liv. rel. ; & francs de port par la poste, 9 liv. 10 s. br. A Paris, chez Regnault, Lib., rue S. Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre.

Avant M. le Baron de Risbeck, nous n'avions que des notions confuses sur l'Allemagne. Il a déchiré le voile qui la déroboit à nos yeux. L'Empire est un colosse immense dont nous ne pouvions saisir les diverses parties ; il nous l'a, pour ainsi dire, anatomisé, & nous en a montré tous les membres les uns après les autres.

M. le Baron de Risbeck nous a fait connoître aussi le Danemarck & la Hollande ; il développe sur-tout le Gouvernement Prussien, sur lequel tant d'Ecrivains se sont grossièrement mépris. Ayant déjà parlé de cet Ouvrage, nous dirons seulement que notre Voyageur a peint, avec une sagacité singulière, les mœurs, le commerce, la navigation, le Gouvernement, la Religion, la population, l'industrie, l'agriculture, les Sciences, les Arts, &c. &c. des différentes Souverainetés qui composent l'Allemagne.

M. Maty, Auteur de la Traduction angloise, étant mort avant que l'Ouvrage fût entièrement imprimé, il s'y est glissé une foule de fautes grossières, sur-tout dans les noms propres & dans les calculs. Pour éviter cet inconvénient, l'Editeur de cette Traduction s'est procuré l'original allemand, sur lequel il a fait revoir & corriger sa Traduction.

On a mis à la tête du premier Volume une Carte d'Allemagne, la seule Planche nécessaire à cet Ouvrage ; l'Auteur & le Traducteur Anglois se sont dispensés d'en mettre,

THÉÂTRE d'un Amateur ; 2 vol. petit format, A Paris, chez la veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

Ces deux Volumes renferment plusieurs Comédies, dont une seule a été jouée. La première est *Qui perd gagne*, ou *l'Ingrat sans le savoir*, dont le sujet ne nous a paru ni heureux ni bien traité. La 2e., plus foible peut-être que la précédente, est *le Curieux*. Le sujet est ce ridicule qu'on a souvent traité sous le titre du *Connoisseur*, de *l'Amateur*, &c.

Le Bienfait rendu, est celle de ces Comédies qui a paru sur la Scène avec succès ; la Pièce est bien conduite & moralement conçue,

Il y a aussi un mérite d'observation dans *les Nouveaux venus* ; mais de l'exagération, & une manière qui tourne trop peu à l'effet. On lit avec plaisir *le faux Avare*. Quoique *la Mère avare* qui y domine, rappelle un peu trop *l'Harpagon* de Molière, la manière dont on la trompe, en affichant une fausse avarice, est adroitement conçue & exécutée. Les deux suivantes qui terminent le Volume, ont des momens d'intérêt ; le *Complot*

452 MERCURE DE FRANCE.

avorté & la Famille de M. Géraud ; le Complot avorté sur-tout , qui est écrit & dialogué d'une manière intéressante.

En général, ces Comédies sont de peu d'effet , peu dramatiques ; mais toutes respirent l'honnêteté & la bonne morale.

COLLECTION de la Musique de M. Gretry , N^o. 8, pour la Guitare ; contenant l'*Invocation de la Comtesse d'Albert* ; un Air de la suite , avec paroles italiennes & françoises ; & un Air de M. Corbelin. = N^o. 1 , 2^e. année , pour le Clavecin ; le même pour la Harpe , contenant l'*Invocation* ; un Air de Madame Marin , & une Romance de Caroline ; par M. Corbelin ; seul chargé , par M. Gretry , de l'arrangement de la Musique. Prix , 2 liv. 8 s. chaque N^o. , ou 18 liv. en s'abonnant pour 10 Numéros. A Paris , chez l'Auteur , rue Neuve-des-Petits-Champs , N^o. 37 ; & à Versailles , chez Blaisot , rue Satory.

T A B L E.

L ES Ailes du Moulin , Fab.	Recherches.	146
	145 Lettres.	165
A Mlle. de S. Seger.	146 Anatomie.	180
Charade, Enig. & Log. Idem.	Annouces & Notices.	186

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux , le MERCURE DE FRANCE , pour le Samedi 23 Février 1782. Je n'y ai rien trouvé qui puisse empêcher l'impression. A Paris, le 22 Février 1782.

R. A U L I N.



JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 28 Janvier 1788.

LA Réponse du Roi & du Conseil Permanent à la Note du Résident Impérial, que nous avons rapportée, n'a pas été différée, & contient en substance ce qui suit :

Après que le Souffigné eut communiqué au Roi & au Conseil Permanent, la Note de M. de Cachet, chargé d'affaires de la Cour Impériale & Royale, du 12 de ce mois, contenant : que les circonstances actuelles pourroient exiger la marche de quelques troupes Impériales, par le territoire du Roi & de la République ; il a été chargé de témoigner en réponse : « Qu'il n'est pas au pouvoir du Roi & du Conseil Permanent de permettre, à des troupes étrangères l'entrée dans les terres de la République ; mais lorsqu'une Cour alliée, avec qui la République vit en amitié, s'est trouvée dans le besoin urgent de faire marcher ses troupes par la Pologne, le Conseil Permanent s'est toujours

N°. 8. 23 Février 1788.

g

borné , toutes les fois qu'une telle marche a été annoncée , en ajoutant qu'elle se feroit sans donner lieu de plainte aux habitans , & qu'on feroit observer une discipline exacte , à communiquer aux Etats de la République assemblés à la Diète , les motifs & les causes qui rendoient nécessaire une telle marche. Cependant le Roi & son Conseil se flattent que la sagesse de S. M. l'Empereur , & son amitié pour cette République , trouveront encore des moyens qui ne rendront point d'une nécessité inévitable l'entrée de ses troupes dans la Pologne ; & qu'en ce cas , au moins S. M. l'Empereur fera pourvoir ses troupes de ses propres magasins , en considérant l'exportation immense de toutes sortes de grains qui s'est faite de la Pologne dans la Gallicie , & qui n'a pas peu contribué à la grande disette qui , par la médiocrité de la récolte & d'autres circonstances connues , afflige maintenant les Provinces méridionales de la Pologne. »

Il règne ici , depuis quelque temps , des fièvres putrides , qu'on attribue à la température extraordinairement douce de l'hiver.

Il est arrivé , pendant l'année dernière , à Dantzick , 658 navires , parmi lesquels se sont trouvés 107 Anglois , 106 Danois , 163 Suédois & 75 Hollandois. — Les grains sont à un prix très-haut , & on craint qu'ils ne haussent davantage , la Pologne ne pouvant en fournir beaucoup.

Dans le cours de la même année , on a compté à Dantzick , 337 mariages , 1,091 naissances , & 1,938 morts. La petite vérole , qui a régné dans cette ville

l'été dernier , a occasionné cette grande mortalité. D'ailleurs on a observé qu'aucune année , dans ce siècle , n'a offert un aussi petit nombre de naissances.

Le commerce de Pologne paroît se porter à Elbing ; du moins est-il certain que pendant l'année dernière les productions de la République ont passé en plus grand nombre dans cette ville qu'à Dantzich , la toilerie & le bois excepté.

D A N E M A R C K.

De Copenhague , le 28 Janvier.

Pour encourager la plantation des Cottonniers dans les isles des Indes occidentales , le Roi a permis d'exporter , pendant cinq ans , à l'Etranger , le Coton de Sainte-Croix , moyennant un droit de sortie de sept & demi pour cent.

On écrit de cette même isle de Sainte-Croix , en date du 13 novembre , que le 24 octobre on y éprouva un ouragan terrible , qui a fort endommagé les Canes à sucre & les Cottonniers : cinq bâtimens firent naufrage sur la côte occidentale.

En 1787 , on a compté dans l'Evêché de Christianland , 917 mariages , 3,514 naissances , & 2,655 morts ; dans celui d'Aarhuns , 935 mariages , 3,535 naissances , & 3,430 morts ; & dans celui de Riben , 890 mariages , 3,348 naissances , & 3,268 morts.

A L L E M A G N E.

De Vienne, le 2 Février.

Les plaisirs du Carnaval ont fait diversion aux conjectures politiques & guerrières Il y a eu bals à la Redoute, bals à la Cour; fêtes chez l'Ambassadeur de France, fêtes chez le Prince *Louis de Lichtenstein*. La circonstance du mariage de l'Archiduc a rendu ces divertissemens plus nombreux & plus magnifiques.

Nous ne rendrons pas les propos vagues d'une nouvelle tentative sur Belgrade, des ordres envoyés aux Commandans d'en fixer l'époque au 24 janvier dernier, des préparatifs des Turcs contre Kinburn, de ceux des Russes contre *Oczakof*, des Couriers allant & venant, des Régimens qui changent de place, des Fables périodiques qu'on nous débite sur l'intérieur de l'Administration Ottomane, des Négociations dont on devine le secret & l'issue, & de cent autres bruits pareils qui remplissent les Gazettes. Tant que nous le pouvons, nous avons soin d'épargner à nos Lecteurs ce fatras de rumeurs populaires, que l'on prend trop légèrement pour des nouvelles publiques.

« Par ordre du Gouvernement, tous ceux qui ont des terres, ont été sommés de donner à la

Cour un relevé exact de tous les grains, ainsi que du foin qu'ils ont dans leurs magasins. On assure qu'ils seront obligés de livrer aux Commissaires de la Cour, à ce préposés, la douzième partie du seigle, la onzième de l'orge & de l'avoine, & la huitième du foin: la Cour n'a pas encore fixé le prix de ces denrées; mais il sera mitoyen entre le plus haut & le plus bas. Comme on fait, avec certitude, que les magasins établis en Hongrie sont abondamment pourvus, il est à supposer que ces mesures ne tiennent qu'à une sage prévoyance. La douceur extraordinaire de la saison faisant craindre une mauvaise récolte, on veut aller au-devant des besoins extraordinaires que l'Etat pourroit avoir pour une seconde campagne. »

Quant aux petits faits journaliers, relatifs à l'armée, ils se réduisent aux détails suivans. Du 30 janvier au 1^{er}. de ce mois, les équipages de l'Empereur sont partis pour la Hongrie. Les Conseillers Auliques de *Turckheim* & de *Kraus*, & le Secrétaire de guerre de *Machewez*, ont été nommés, par S. M., pour l'accompagner à l'armée. — Le Docteur *Kollmann*, Médecin du Corps, est parti, le 1^{er}. février, pour Péterwaradin. La Chancellerie de guerre ne quittera cette Capitale que vers la fin de mars. — Les Compagnies d'Uhlans, incorporées aux régimens de l'Empereur, de *Richécourt* & des Chevaux-légers, ont reçu ordre de former un cordon depuis Bieliz jusqu'à Jaroslow. — Le Prince Charles de Lichtenstein partira de

cette Capitale, le 15, pour se rendre à l'armée de Hongrie. — On prépare à Groskanischa un logement pour y recevoir l'Empereur. Un Corps d'artilleurs a ordre de s'y rendre. — Comme on craint que les Turcs ne fassent une invasion du côté de Suczova, on a rompu le pont, & fait transporter les vivres aux environs de Homora. — Plusieurs Ingénieurs-Géographes ont reçu ordre de lever une carte de Gallicie, d'après la répartition actuelle de cette Province. — On assure que la jonction des armées Impériales s'effectuera aux environs de Winniza, dans la Vaivodie de Braclaw. — Les troupes de la Lombardie, qui doivent se rendre à l'armée, s'assembleront à Gratz, d'où elles marcheront ensuite par Furstsenfeld, à leur destination. Ces troupes sont : un bataillon de Grenadiers de Brambilla, 2 bataillons de Belgiojoso, & 2 de Caprara; ces derniers y arriveront le 6.

Le projet d'un subside de guerre est approuvé, & il sera publié incessamment. On assure que ceux qui ont un revenu annuel au-dessus de 500 florins, paieront, pendant la guerre, dix pour cent; & ceux dont le revenu est au-dessous de cette somme, paieront cinq pour cent.

L'Empereur a nommé son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Munich, le

Baron de *Lehrbach*, Commissaire Impérial à la Diète de Ratisbonne, auquel succédera, en cette qualité, le Baron de *Leykam*.

De Francfort-sur-le-Mein, le 8 Février.

M. *Tassaert*, Sculpteur de réputation, né à Anvers, est mort à Berlin, où il étoit établi depuis 13 ans. Le feu Roi de Prusse l'avoit mis à la tête de son Académie des Arts; & entre plusieurs beaux Ouvrages de cet Artiste, la Prusse lui doit les deux Statues des Maréchaux *Keith* & *Zeidlitz*, qui décorent la place *Guillaume* de Berlin.

Le Comte *Philippe de Sinzendorf* & de *Thannhausen*, Burgrave de Rhineck, Trésorier héréditaire de l'Empire, Chambellan, Conseiller intime de l'Empereur, & Grand' Croix de l'Ordre de Malte, est mort à Vienne, le 14 janvier, dans la 62^e. année de son âge.

Belgrade fixant depuis deux mois les regards de l'Europe, quelques-uns de nos Lecteurs ne seront pas fâchés qu'on leur rappelle, en peu de mots, le précis des révolutions qu'a éprouvées cette Forteresse.

« Située dans la Servie, au confluent de la Save
 » & du Danube, elle fut prise, en 1522, par
 » Sultan *Soliman*. En 1688, les troupes Impéria-
 » les, commandées par l'Electeur *Maximilien Em-*

» *manuel* de Bavière , la reprit sur les Turcs , qui
 » s'en emparèrent de nouveau en 1690. Le Prince
 » *Eugène* s'en rendit maître , par capitulation , en
 » 1717 , & elle fut assurée à la maison d'Autriche
 » à la paix de *Passarowitz*. On la fortifia si bien
 » alors , qu'on la regarda comme imprenable ;
 » mais après la bataille de *Groska* , en 1739 , elle
 » fut assiégée par les Turcs , auxquels on la céda
 » par le Traité conclu le 1 septembre de cette
 » même année , au camp Ottoman. Depuis cette
 » époque , cette forteresse est restée au pouvoir
 » du Grand Seigneur , qui en a fait rétablir suc-
 » cessivement les fortifications , rasées antérieure-
 » ment & conformément au dernier Traité. »

La marche des troupes de Brunswick
 pour les Provinces-Unies , est certaine ;
 elles y vont relever au nombre de 2500
 hommes , les Prussiens qui s'y trouvent
 encore. Ces nouvelles troupes , que la
 République prend à sa solde , consistent
 en 2 régimens d'Infanterie de 1000 hom-
 mes chacun , en 200 Dragons & 300 Ar-
 tilliers. Les Chefs des régimens d'Infan-
 terie sont : le Lieutenant-gén. *de Riedesel* ,
 & le Colonel *de Warenstad* , qui commande
 le régim. du Prince *Frédéric de Brunswick* ;
 les Dragons seront sous le commandement
 du Colon. *de Riedesel* ; & les Artilliers , sous
 celui du Lieutenant-Colonel *de Heineman* :
 le Lieutenant-général *de Riedesel* aura le
 commandement en chef de ces troupes.

E S P A G N E,

De Madrid , le 29 Janvier.

Le 11, les deux carrosses du Marquis *de Malpica* & du Duc *d'Arrion*, son petit-fils, s'étant rencontrés dans la rue de *Bordadores*, le Duc empêcha son cocher de reculer, & le Marquis son aïeul céda, donnant au jeune homme un exemple de modération, qui a été approuvé par Sa Maj., & qui a occasionné une réprimande au Duc.

Le Roi a envoyé ordre de faire sortir d'Alicante les familles Juives à qui S. M. avoit permis d'y entrer, & d'attendre sa décision sur l'établissement qui leur est destiné dans les campagnes voisines qu'on pense qu'elles habiteront.

Le Comte *d'Altamira* a été nommé par le Roi, à la charge de Grand-Prévôt de l'hôtel du Retiro, avec tous les honneurs & prérogatives qui y sont attachés.

Le 14, la veuve de Don *Jean de Vilamuva*, Trésorier du Conseil des Ordres, qui avoit donné depuis peu quelques signes de folie, s'est précipitée du balcon d'un second étage, & s'est tuée.

Il est entré, depuis le 1^{er}. jusqu'au 4 de ce mois, dans les ports de Cadix, de la Corogne & de Saint-Sébastien, 5 frégates, un brigantin & un paquebot

venant de Vera-Cruz , de la Havane, de Montevideo & de Maracaybo. Ils portent, pour le compte du Roi , 21,840 piaîtres & 4,205 arrobes de tabac, & pour ce'ui du Commerce , 1,801,823 piaîtres , quantité d'or & d'a gent ouvré , de marchandises , de grains & autres effets évalués à plus de 900 mille piaîtres.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres , le 12 Février 1798.

Hier , le Docteur *Horsley* , nommé Evêque de Saint-David , & le Docteur *Smalwell* , transféré au Siège d'Oxford , ont remercié S. M. de leur promotion.

La semaine dernière , le Duc de *Richmond* , Grand Maître de l'Artillerie , remit au Roi l'estimation des dépenses à faire pour les fortifications additionnelles des îles de Wight & de Jersey , ainsi que les plans de deux nouveaux forts qu'on doit substituer aux vieux châteaux qui seront démolis.

Demain commence le procès de M. *Hastings*. Après s'être réunis dans leur Chambre , les Pairs se rendront processionnellement à la Grand'Salle de Westminster , précédés des Maîtres de la Chancellerie , des Grands Juges , des Fils aînés de Pairs & des Pairs mineurs , marchant deux à deux , des Officiers de la Chambre Haute , &c. ; les Pairs suivront

aussi deux à deux , en commençant par les plus jeunes ; le Sergent d'Armes , un Hérault & le Lord-Chancelier , avec son Cortège , fermeront la marche. Les Pairs placés sur leurs Sièges , ainsi que les Communes en Comité de toute la Chambre , les Commissaires de l'*impéachment* étant à la Barre , le Sergent-d'Armes ordonnera de faire silence , sous peine d'emprisonnement , & sommera l'Accusé de comparoître.

M. *Hastings* posera genou en terre , ses Conseils étant à ses côtés. Le Lord-Chancelier le fera relever ; ensuite le Sergent-d'Armes proclamera l'objet de l'Assemblée. Par ordre du Chancelier , l'un des Secrétaires de la Chambre Haute lira les articles d'*impéachment* ; M. *Hastings* y répondra ; les Commissaires des Communes produiront leurs témoins ; l'Avocat de M. *Hastings* , sa réplique , à laquelle les Commissaires pourront dupliquer , s'ils le jugent à propos. Telle sera la forme générale de cette solennité juridique.

Mercredi dernier , on a transporté de la Tour à la Banque , soixante & dix mille liv. sterl. en guinées & demi-guinées nouvellement fabriquées : ce transport , pour une valeur égale , se répétera chaque mercredi , pendant quelques semaines.

g vj

Il a été expédié à Portsmouth , des ordres de retirer de commission les vaisseaux de garde le *Pégase* de 74 canons, & l'*Ardent* de 64 , & on s'occupe à les dégréer pour les mettre en ordinaire. On désarme également le *Gorgon* , l'*Acton* , le *Sheerneys* & l'*Endymion* de 44 , qui avoient été mis en commission pour transporter des troupes dans nos établissemens du dehors. Depuis que Lord *Hood* a amené son pavillon , pour se rendre au Parlement , le service de ce port s'est fait à bord du *Barfleur* de 98 , comme auparavant , mais sous les ordres immédiats du Capitaine *Caldwell* , qui monte l'*Alcide* de 74 , comme le plus ancien Officier.

Il a été enjoint de retirer de commission , à Chatham , le *Sandwich* de 90 canons , commandé par le Capitaine Thomas Tomken , actuellement en station à Blackstackes , & à bord duquel sont environ 600 Matelots pressés.

Les ouvriers employés à la tâche , travaillent en toute diligence à la construction & réparation des vaisseaux qui se trouvent dans ce dernier chantier.

Les 9 , 48 & 49^{es}. régimens se sont embarqués à Corke , le 23 janvier , pour se rendre aux Indes occidentales.

Suivant le rapport de nos Papiers , l'état des fonds publics , rachetés par les Commissaires du fonds d'amortissement , depuis deux ans , présente 2,119,650 l. st. achetées , au prix courant de la place , pour une somme effective de 1,456,900 l. sterl. ; mais cette estimation ne paroît pas exacte ; car , le 6 , M. *Newland* présenta aux Communes , de la part de la Banque

d'Angleterte, un état de ces rachats, depuis le mois de février 1787, jusqu'au dernier de janvier 1788, qui porte à 1,080,215 liv. st. la recette & la dépense sur cet article, pendant l'année dernière seulement. 268,690 liv. st. sont assignées pour les achats de divers fonds à faire entre le 1^{er}. de ce mois & le dernier d'avril prochain.

Dans le résumé que nous allons donner des discussions Parlementaires, depuis la rentrée, nous élaguerons toutes celles qui n'ont qu'une importance locale, peu susceptibles d'intéresser des Lecteurs étrangers.—

Quelques formalités à régler sur l'ordonnance des places à la Salle de Westminster, pendant le jugement de *M. Hastings*, une motion de Lord *Selkirk*, contre la validité d'un des suffrages obtenus par Milord *Cathcart*, lors de son élection dernière à la place d'un des seize Pairs Ecoissois, siégeant au Parlement, quelques débats sur cette question terminée en faveur de Lord *Cathcart*, sur l'avis du Chancelier, & la présentation d'un Bill, par Lord *Rawdon*, pour les débiteurs insolubles : voilà ce qui a occupé, à peu près exclusivement, la Chambre Haute depuis sa rentrée.

Les Séances des Communes ont été

plus intéressantes. Elles ont reçu un grand nombre de Pétitions, entr'autres celle de la cité de Londres contre la Traite des Nègres. Le 5 & le 6, on y examina une requête présentée par les Distillateurs Anglois, contre ceux d'Ecosse, & dont voici l'objet.

En 1786, un acte du Parlement, au lieu de taxer les distillations même, imposa annuellement sur les alambics, par forme de permission (*licence*), un droit de 30 shellings, impôt qu'on estimoit devoir équivaloir à un droit de 10 pences par galon d'eau-de-vie distillée. Mais comme en Angleterre les droits imposés sur les liqueurs distillées se montent à 2 sh. 9 pences par galon, afin que cet encouragement ne pût faire aucun tort aux Distillateurs Anglois, le même acte imposoit un droit de 2 sh. sur chaque galon d'eau-de-vie importé d'Ecosse en Angleterre. Nonobstant cette taxe, les Distillateurs Ecossois, non-seulement ont fourni à la consommation de leur pays, mais ils ont supplanté les Distillateurs de Londres dans leur propre marché, où ils ont importé, pendant une année, 900,000 galons d'eau-de-vie. La Chambre considérant que l'encouragement accordé par l'acte de 1786, n'étoit destiné qu'à pourvoir aux besoins de l'Ecosse, & non à monopoliser l'approvisionnement de Londres, en faveur des Ecossois, a rétabli l'équilibre, en arrêtant qu'il seroit imposé sur les eaux-de-vie d'Ecosse, importées en Angleterre, un droit additionnel de six pences.

Le 4, M. Kenrick, Membre des Communes, demanda au nom du Chevalier *Elijah Impey*, que cet ancien Chef-Juge

de la Cour de Calcutta fût entendu à la barre, pour répondre aux articles d'*impéachment* portés contre lui.

Cette motion n'ayant éprouvé aucune contradiction, l'Accusé se présenta, & prononça une défense de quatre heures sur la première charge, relative au jugement du Raïa *Nunducomar*. L'accusation porte que M. *Hastings* ayant été inculpé de divers actes de corruption par ce *Nunducomar*, il l'avoit fait poursuivre pour un crime de faux, antérieur de cinq ans, par la Cour de Judicature de Calcutta; & que, contre toutes les loix, ainsi que par les manœuvres iniques du Chevalier *Elijah-Impey*, cet innocent Bramine avoit été condamné & exécuté, malgré le soulèvement général. Cette charge étant la plus grave des six qui composent l'*impéachment*, M. *Elijah-Impey* crut devoir la repousser dans le plus grand détail.

« Il jeta d'abord un coup - d'œil général sur les assertions répandues dans les pamphlets & ailleurs; assertions injurieuses à son honneur, puisqu'on y déclaroit que, suivant l'opinion d'un grand nombre de personnes respectables, la mort de *Nunducomar* avoit été un *meurtre légal*. Une Feuille publique s'étoit permis de donner cette opinion comme celle de Lord *Mansfield*; mais ce vénérable Vieillard l'avoit formellement démentie, en affirmant que jamais il n'avoit fait de pareille déclaration. Un autre rapport prêtoit la même façon de penser au feu Juge *Blackstone*.

Sir *Elijah-Impey* demanda la permission de lire une lettre de ce célèbre Jurisconsulte, en date du 30 janvier, dans laquelle il déclare que l'administration de l'Accusé dans le Bengale, a été une distribution prudente & impartiale de la Justice. — Un honorable Membre de cette Chambre l'avoit aussi averti que l'on attribuoit au feu Lord *Ashburton* (1) de s'être également élevé contre le supplice de *Nunducumar* ; bruit aussi faux que le précédent, puisque ce Lord lui avoit écrit en juin 1776, qu'il ne voyoit rien du tout à désapprouver dans sa conduite (2). Il avoit été depuis long-temps, & étoit encore alors en correspondance avec les Jurisconsultes les plus célèbres, — gens d'honneur & de vertu, qui jamais ne se fussent avilis à correspondre avec un *assassin légal*, ou un Juge frauduleux, comme on essayoit de le peindre : il n'en remercioit pas moins Dieu & ses Accusateurs d'une persécution qui le mettoit à même de laver sa réputation des taches infâmes dont on avoit voulu la souiller.»

» Après cet exorde, Sir *Elijah-Impey* entra dans ses moyens de défense, & commença par discuter cette partie de l'accusation, où l'on assuroit qu'il étoit parvenu à se faire donner des pouvoirs illégitimes, beaucoup plus étendus que sa chartre ne le comportoit. Il répondit que cette chartre avoit été dictée par Lord *Thurlow*, revue par les Lords *Bathurst*, *Loughboroug* & d'autres Jurisconsultes éclairés. Cette chartre ne contenoit aucuns pouvoirs inutiles, & sans doute le Roi avoit le droit de faire exécuter ses loix à Calcutta. La Jurisprudence An-

(1) Plus connu sous le nom de M. *Dunning*, célèbre par sa probité et ses lumières, au Barreau et à la Chambre des Communes.

(2) Les deux lettres furent produites par l'Accusé.

gloise étoit reconnue & admise dans cette résidence.

« On a , dit-il , avancé une erreur de la plus grave
 » conséquence dans le texte de cette accusation ,
 » en me reprochant d'avoir exercé mes pouvoirs
 » dans toutes les provinces Indiennes de la do-
 » mination Britannique , au lieu de les restreindre
 » à Calcutta. Or , la Jurisprudence Angloise y
 » étoit dans toute sa force ; Calcutta étant une
 » ville Angloise , & aussi soumise aux loix An-
 » gloises que Calais l'étoit lorsqu'il appartenoit à
 » l'Angleterre , que Gibraltar l'est maintenant. —
 » Les personnes qui réclament la protection des
 » loix d'un pays , sont sujettes à ces loix ; & un
 » Indien coupable en Angleterre d'un crime pour
 » lequel il seroit traduit devant l'*Old-Bailey* , ne
 » seroit point admis à demander d'être jugé sur
 » les loix de l'Indostan.

« — Je le répète , Messieurs , la Jurisprudence
 » Angloise est reconnue à Calcutta ; il n'y a
 » pas une seule de ses loix qui n'ait été exécutée
 » avant mon arrivée : elles y sont en vigueur ,
 » & les châtimens qu'elles infligent , en usa-
 » ge , même celui de la transportation. — En
 » 1765 , on vit à Calcutta une affaire de même
 » nature , & jugée de même : c'est de cet exem-
 » ple qu'on est parti pour prononcer sur *Nundu-*
 » *comar*. A cette époque de 1765 , on condamna
 » à mort un Naturel du pays , pour crime de faux ;
 » mais , à la requête de plusieurs Indiens respec-
 » tables , son arrêt fut renvoyé au Roi , de qui
 » il obtint son pardon : loin de reprocher aux Juges
 » de Calcutta d'avoir outre-passé leurs pouvoirs ,
 » en prononçant une sentence de mort , l'instruc-
 » tion de la Cour des Directeurs portoit que cette
 » condamnation pourroit effrayer les autres , &
 » prévenir de pareils crimes.

— Après avoir prouvé dans le plus grand dé-

tail l'existence des loix pénales Angloises à Calcutta, long-temps avant son arrivée, Sir *Elijah-Impey* montra de quelle injustice il auroit été coupable, en s'opposant au procès de *Nunducumar*, sous prétexte qu'on répandoit que ce Raja alloit se rendre Accusateur public contre M. *Hastings*; il nia cette dernière particularité, & affirma qu'à l'époque du procès il n'avoit aucune connoissance des charges présentées par *Nunducumar* contre le Gouverneur-général. — « On a dit, dans les charges contre moi, observa-t-il, que Sir *Robert Chambers* (1) s'opposa au Bill d'accusation contre *Nunducumar*. Je le nie formellement, & j'affure que les quatre Juges de la Cour ont été du même avis; que Sir *Robert Chambers* y a acquiescé, qu'il a assisté à toute l'instruction du procès, que les conclusions ont été prises devant lui, qu'il étoit présent à l'arrêt, qu'il a entendu les appels (en cas qu'il y en ait eu), & les a rejetées; enfin, qu'il ne s'est séparé en rien de ses confrères, pendant tout le cours de cette procédure. J'en atteste ce papier, actuellement sur le Bureau de la Chambre, signé par tous les Juges, le 2 août, trois jours avant l'exécution de *Nunducumar*, & prouvant l'unanimité la plus complète. Qu'on me permette, pour surabondance de preuves, de lire une lettre de Sir *Robert Chambers*, le matin même du jour du supplice de *Nunducumar*, dans laquelle il me prie d'ordonner au *Shériff* de saisir les biens du Criminel. En montrant la part que Sir *Robert* a prise à cette affaire, je suis bien éloigné de l'en blâmer; au contraire, il a agi d'après les règles

(1) L'un des Juges de la Cour de Judicature de Calcutta, qui y préside actuellement.

» de l'honneur, & les principes d'une justice im-
» partiale. »

Ayant établi le droit d'exercer les loix Angloises à Calcutta, & l'entier acquiescement de toute la Cour de Judicature à la Sentence rendue contre *Nunducomar*, l'Accusé discuta l'impossibilité d'une procédure plus rapide ; il prouva aussi, par une copie des minutes du Conf. Suprême de Bengale, que *Sir John Clavering*, l'un de ses Membres (1), avoit reçu de *Nunducomar*, déjà condamné à mort, un mémoire contre la conduite des Juges de la Cour à son égard ; où il le prioit d'interposer sa médiation en sa faveur ; mais que *Sir John Clavering*, pleinement convaincu du crime de *Nunducomar*, ne présenta ce mémoire qu'après le supplice, & qu'à la lecture de cette requête, *M. Francis* proposa de la faire brûler par la main du bourreau, comme un libelle infâme contre les Juges ; avis qui fut embrassé par MM. *Barwell*, *Monson*, *Clavering* & *Hastings* : en conséquence, le libelle fut brûlé le lundi suivant.

L'Accusé demanda ensuite à la Chambre si elle le jugeroit sur des rapports vagues, ou sur les minutes exactes du Conseil, dressées lors de l'affaire.

— Des rapports certainement ne prévaudroient pas contre des autorités si respectables. — Il montra combien il auroit été impolitique d'accorder des délais à *Nunducomar*, ou de renvoyer son affaire à S. M. La défense de ce Criminel avoit paru évidemment aux Jurés l'ouvrage de l'imposture ; mal-à-propos on lui avoit fait espérer d'échapper à la condamnation : quelques-uns des Membres du Conseil allèrent le voir dans sa prison, après sa sentence ; les *affidavits* de personnes irréprochables constatent qu'il s'étoit établi une opinion générale

(2) Antagoniste de *M. Hastings* dans le Conseil, ainsi que MM. *Monson* et *Francis*.

parmi les Indiens & les natifs de Calcutta , que *Nundoomar* trouveroit un puissant protecteur dans le Général *Clavering*, ou acheteroit sa grace du Conseil : il devenoit donc indispensable d'exécuter la sentence , pour montrer aux habitans de Calcutta & aux Indiens en général , que les Juges avoient droit de prononcer peine de mort contre les Criminels , & ne craignoient point de faire exécuter leurs arrêts. On l'avoit accusé d'avoir présenté aux Jurés des charges exagérées & partiales , & de s'être fait lui-même instrument de persécutions. Pour réfuter cette imputation : il lui suffisoit de renvoyer ses Auditeurs aux pièces mêmes du procès , publiées depuis long-temps , & qu'il tenoit à la main. Il interpela ses persécuteurs de montrer une seule ci-confiance où il eût cessé d'agir comme Conseil du Prisonnier : il les défia de citer un seul passage équivoque. Il lut ensuite différentes parties de la procédure , & particulièrement les charges remises au Juré.

» J'ai, dit-il, en finissant, emporté d'Angleterre une
 » réputation irréprochable ; j'ai conservé sans tache
 » ce caractère dans l'Inde jusqu'à l'année 1776 ; mais
 » à cette époque , suivant mes Accusateurs , moi
 » & trois personnes respectables nous avons perdu
 » notre vertu, notre amour pour la justice , &
 » nous avons trempé nos mains dans le sang innocent. J'espère qu'une calomnie aussi invraisemblable ne trouvera pas de crédit dans cette
 » Chambre. Cependant je suis le seul qu'elle ait
 » désigné aux traits de la persécution ; & après
 » avoir gardé mon poste dans la Cour Suprême
 » du Bengale , pendant six années consécutives ,
 » depuis le prétendu crime qu'on me reproche
 » aujourd'hui , je me vois seul cité devant vous ,
 » tandis que deux des Juges , dont les mains ont
 » dû se baigner également dans le sang , siègent

« encore , & peut être en ce moment même , sur » ce Tribunal d'où je suis descendu. »

Après avoir été 4 heures entières debout , occupé à répondre à tous les points de l'accusation , qu'il réfuta article par article , il finit par une adresse à la Chambre , qui portoit en substance , que s'il étoit coupable , le reste des Juges , les grand & petit Jurés , les Arméniens , les Indiens , les Négocians libres de Calcutta l'étoient également ; — tous ayant approuvé la sentence , tous ayant présenté des adresses de remerciement.

L'Accusé s'étant ensuite retiré , on le rappela , pour lui demander la minute écrite de sa défense ; il objecta qu'il avoit une minute , mais que son discours ayant été beaucoup plus étendu , sa défense écrite étoit nécessairement imparfaite. *M. Burke* s'éleva contre cette manière de répondre à une accusation minutée ; il dit que sans doute le Chevalier effrayé , avoit peur de soumettre sa réponse à un examen réfléchi. *M. Pitt* rappela *M. Burke* à l'ordre , en lui observant que ce n'étoit pas le moment de juger cette défense ; & après quelques altercations personnelles entre ces deux Membres , il fut décidé que *Sir Elijah Impey* poursuivroit son apologie le jeudi suivant.

Ce jour là , 7 du mois , à l'instant où l'on alloit procéder à la suite de cette affaire , *M. Francis* éleva un incident , dont nous rendrons compte très-correctement , d'après le *Morning Chronicle* & le *Public*

Advertiser, qui s'accordent en tout point dans le rapport de ce débat.

» M. *Francis* se leva pour rappeler que l'accusé avoit présenté le lundi précédent un papier, qu'il avoit déclaré être la traduction d'un mémoire écrit en Persan, envoyé par *Nunducomar* au Général *Clavering*, avant son exécution. Ce papier étoit plutôt une arme d'accusation, qu'un instrument de défense; ainsi en avoient jugé les Auditeurs; les observations auxquelles il avoit donné lieu, paroissoient porter contre le Général *Clavering*, le Colonel *Monson*, & lui-même. Comme il s'engageoit solennellement devant la Chambre, de répondre en son temps à cette accusation, & de dissiper les impressions défavorables dont on avoit essayé de le flétrir, il faisoit la motion que ce papier fût exigé de son possesseur, & remis sur le bureau de la Chambre. Il croyoit avoir droit de faire cette demande *ex debito justitiæ*, & supposoit qu'on n'objecteriot pas à sa motion que *Sir Elijah* ne possédoit ce papier qu'en original. Il requéroit donc que *Sir Elijah-Impey* fût tenu de remettre à la Chambre le mémoire donné comme la traduction d'une requête écrite en Persan, par le Rajah *Nunducomar*, & envoyé à *Sir John Clavering*, qui le présenta au Gouverneur-général & au Conseil, le lendemain de l'exécution du Rajah.»

« M. *Macdonald*, Solliciteur-général, repoussa la motion, comme étant contraire à tout principe de justice; comme tendant à forcer un accusé à se dessaisir d'un document original, qui pouvoit être nécessaire à sa défense. Tout au plus pouvoit-on demander une copie de ce papier, si toutefois l'accusé ne trouvoit dans cette communication

rien de contraire à ses intérêts : les Juges seuls avoient le droit de l'exiger. »

« M. *Francis* témoigna sa surprise d'éprouver quelque opposition à sa demande. Ce mémoire avoit été originairement lu à la Chambre, par *Sir Elijah* lui-même, & commenté d'une manière qui tendoit à l'inculper, ainsi que tous ceux qui avoient agi avec lui. Il demandoit l'original, parce que *Sir Elijah* avoit établi à la Barre que M. *Hastings* le lui avoit remis avec des notes à la marge de sa propre main ; il avoit donc besoin de voir ces altérations ; ce qui deviendrait impossible, si l'on ne remettoit la pièce originale sur le bureau. Il pouvoit assurer ces Messieurs, qu'il auroit peut-être plus à dire sur cette pièce qu'ils ne le croiroient. (Ici partit un éclat de rire général de l'autre côté de la Chambre). »

M. *Francis* reprit avec chaleur : « Vous pouvez, Messieurs, me rendre l'objet de votre dérision, & essayer de précipiter ma ruine ; mais je connois la justice de ma cause, je la soutiendrai au péril de ce que j'ai de plus cher ; je défendrai mon propre honneur, la mémoire du Général *Clavering*, & celle du Colonel *Monson*. Que je suis malheureux d'avoir jamais songé à passer dans l'Inde ! j'y ai sacrifié toute considération à mon devoir ; &, de retour dans ce pays-ci, de quelle manière m'y a-t-on reçu ? Au lieu de me remercier de ma conduite, au lieu de me soutenir, je deviens l'objet de la haine & des mauvais traitemens d'un Parti. La semaine dernière, chacun dans les trois Royaumes regardoit *Sir Elijah - Impey* comme très-criminel. La chance a tourné tout-à-coup. Aujourd'hui on ne parle plus que de ménagemens, de tendresse pour *Sir Elijah*. Je vois de l'autre côté de la Chambre, une espèce de phalange,

des bataillons entiers de savans jurisconsultes, de Juges mêmes qui viennent à son aide, le félicitent, l'encouragent par les rires & les aboiemens (*hallaou*) des serviteurs Ministériels. M. *Francis* continuoit sur ce ton, avec la plus grande chaleur, lorsqu'on cria *À l'ordre ! à l'ordre !* A cet avis, il baissa la voix, se calma, & dit qu'il essayeroit de réprimer la vivacité & la chaleur de son caractère, & d'en revenir à l'objet principal, le mémoire au sujet duquel il avoit fait sa motion. »

« *Le Chancelier de l'Echiquier* dit : » l'honorable Membre s'est permis un langage que ni lui ni d'autres personnes de cette Chambre ne pourroient entendre une seconde fois, sans répugnance & même sans indignation. Eh quoi ! quand un homme, accusé de délits de la plus grande conséquence, entame sa justification, est-ce le moment de dire qu'on ne doit lui montrer aucun sentiment d'humanité ? Pour peu qu'on eût de justice, on ne pouvoit entendre froidement de pareils suggestions ; mais non-content de cela, l'honorable Membre s'étoit permis, dans le cours de sa harangue, un grand nombre d'imputations fausses & mal-fondées, qu'il vouloit bien ne pas relever pour le moment. Il s'en tenoit à la question qui avoit déterminé la motion. En son particulier, il seroit charmé que le mémoire en question pût être remis à la Chambre ; mais cela dépendoit absolument de la volonté de *Sir Elijah-Imper*. Si la Chambre se permettoit de forcer une personne accusée, de se défaire d'une pièce originale importante : à son avis, pour sa défense, si elle en exigeoit seulement une copie, elle violeroit en cela tous les principes d'équité, & manqueroit essentiellement aux bienfaisances. Assurément, on n'avoit pas plus de droit de forcer un accusé de se dépouiller de quelque partie de ses moyens de

de défense, que de soumettre un criminel à la torture. En conséquence, il proposoit de faire demander par l'Orateur, à *Sir Elijah-Impey*, s'il avoit quelque raison de ne point délivrer copie de ce mémoire. Quant à ce que ce papier étant remis entre les mains du Greffier, y seroit aussi sûrement que dans celles de *Sir Elijah-Impey* lui-même, il n'appartenoit de prononcer là-dessus qu'à la personne actuellement en possession de ce mémoire, & qui penseroit peut-être qu'il feroit infiniment mieux dans ses mains, que dans celles de quelque Greffier que ce pût être. »

M. Fox prit le parti de M. Francis. Il déclara que M. Pitt l'avoit peint sous de fausses couleurs en lui imputant une phrase qu'il n'avoit jamais prononcée. Certainement il n'étoit pas sorti de la bouche qu'on ne dût point montrer d'humanité pour *Sir Elijah-Impey*. M. Fox ajouta qu'il ne conviendrait jamais que son honorable ami n'eût pas le droit de demander à *Sir Elijah-Impey* la production du papier lu à la barre. Encore un coup, ce n'étoit pas une grâce qu'il demandoit, mais une chose qu'on ne pouvoit lui refuser sans injustice. M. Fox ajouta, que du moment qu'il avoit entendu dire que la défense de *Sir Elijah-Impey* ne seroit pas remise par écrit, il n'avoit pu s'empêcher d'en prendre une toute autre opinion, & de regarder ce refus comme un violent préjugé contre l'accusé. Il croyoit également que s'il refusoit de mettre sur le Bureau le Mémoire demandé dans la motion, soit en original, soit en copie figurée (*fac simile*) ou de quelque autre manière approchante, il jugeroit devoir écarter totalement cette pièce de l'affaire, & conseilleroit à la Chambre de la regarder comme non avenue.

Le Chancelier de l'Echiquier se leva de nouveau,
N^o. 8. 23 Février 1788. h

& proposa par forme d'amendement, « que l'Orateur demanderoit à *Sir Elijah* son Mémoire, au lieu de l'exiger comme le portoit la motion.

» M. *Burke* insista pour qu'on forçât *Sir Elijah* à produire le Mémoire. Il seroit, dit-il, attentatoire à la dignité de la Chambre, de souffrir qu'un délinquant pût faire usage de certaines pièces pour sa défense, sans être obligé de justifier de leur authenticité en les produisant. Il pria la Chambre de se tenir en garde contre l'admission de pareils principes. En effet, un Accusé pourroit l'entretenir de contes spécieux, qui feroient impression sur les Auditeurs, si on ne l'assujétissoit à présenter ses témoignages. D'après cela, il espéroit qu'en cas que *Sir Elijah* ne produisît point son Mémoire, on n'y feroit pas plus d'attention que s'il n'en eût jamais été question. Il s'offroit à lui une réflexion de quelque poids à ce sujet ; il étoit singulier qu'on trouvât dur d'exiger la production d'une pièce que l'Accusé avoit lui-même offerte comme preuve, & d'où on avoit tiré des récriminations contre un Membre de cette Chambre.

Le Maître des Rôles (1); (*Sir Lloyd Kenyon*) répondit fort au long à M. *Francis* ; après quoi M. *Kenrick* déclara qu'il avoit entre ses mains toutes les pièces en question, le jour où *Sir Elijah-Impey* parut à la barre, mais que ne voulant point garder par-devers lui des papiers de cette importance, il les avoit remis à *Sir Elijah*, dès que la Chambre avoit terminé sa séance. Quant au mémoire contenant des choses qui pouvoient tendre à inculper M. *Francis*, il ne croyoit pas que *Sir Elijah* l'eût cité dans cette vue, mais seulement comme une partie

(1) Garde des Archives de la Chancellerie.

nécessaire de sa défense, en tant qu'il prouvoit que le Conseil de Bengale s'étoit réuni à lui, pour regarder le supplice de *Nunducomar* comme indispensable.

- Plusieurs autres Membres parlèrent pour ou contre la motion.

« Enfin, le Major *Scott* prit la parole, & dit qu'il s'estimoit heureux de se trouver encore dans le cas d'accéder à l'avis de M. *Francis*; car il pensoit que Sir *Elijah-Impey* devoit produire toutes les pièces dont il avoit fait lecture, & il croyoit fermement qu'il n'en feroit pas la plus petite difficulté, ou du moins qu'il n'en avoit point à faire. » Il y a quatre heures, dit le Major, que nous parlons sur ce point, & que nous sommes de même sentiment. M. *Francis* a pourtant su peser long-temps sur une particularité qui n'est absolument d'aucune conséquence, tandis qu'il a habilement omis le fait important dont tous les Membres de cette Chambre, & même toutes les personnes qui l'ont entendu, ont été si frappées, je veux dire le débat survenu dans le Conseil de Calcutta, à la première exhibition de la lettre de *Nunducomar*, le lendemain du supplice de ce *Rajah*. M. *Francis* déclara sérieusement & solennellement en cette occasion, que les inculpations faites aux Juges étoient insoutenables; il vota pour que le *mémoire fût brûlé par la main du bourreau*, comme un libelle. Tout le monde fait quel parti l'honorable Membre a pris depuis contre Sir *Elijah*, & on n'a pu qu'être frappé d'étonnement, en voyant combien son opinion du mois d'août 1775, diffère de celle qu'il paroît avoir aujourd'hui. Le mémoire de *Nunducomar* étoit-il un libelle virulent ou non? C'est ce qu'il importoit peu d'examiner en ce moment; on ne s'occupe de cette discussion que pour nous jeter

h ij

de la poudre aux yeux. Il suffit que l'honorable Membre l'ait regardé comme un libelle contre le caractère des Juges, & ait insisté, à ce titre, pour qu'on le brûlât : c'est cette particularité qui est de quelque conséquence, & je désire l'honorable Membre de s'en débarrasser, malgré toutes ses explications. Au reste, je crois à propos de compléter les documens de la Chambre, en produisant les papiers de l'honorable Membre, aussi bien que la lettre de *Nunducumar*. »

« Puisque je suis en train, permettez-moi, M. l'Orateur, de répliquer par un mot au charmant panégyrique, qu'un très-honorable Membre a fait du caractère de son honorable ami ; ce faiseur d'éloges, non-content de nous le vanter dans cette Chambre, s'est joint avec dix-neuf autres, pour faire circuler ce panégyrique dans le monde, en l'insérant dans une Gazette du matin, où j'ai lu, il y a quelques jours, la lettre la plus flatteuse, adressée à M. *Francis*. Avant que de faire *chorus* avec ces Messieurs, pour applaudir l'intégrité de l'h. Membre, je demande qu'il la prouve par la seule voie qui lui reste. Qu'il se montre franchement, hardiment & en brave homme, comme l'a fait lord *Macartney* ; qu'il établisse qu'il a quitté l'Angleterre, il y a quelques années, en y laissant des dettes, qu'il n'a passé que six ans dans l'Inde ; que ses dépenses au dehors & chez lui, ont monté à telle somme, & que sa fortune n'étoit que la différence entre le montant de ses dépenses & le reste de ses appointemens. Quand l'h. Membre aura donné une solution satisfaisante de ce petit problème, je me ferai un devoir & un plaisir de me joindre au comité d'*impéachment*, pour prononcer que M. *Francis* est un des plus honnêtes hommes qui nous soient jamais arrivés de Bengale ; mais qu'il me per-

mettre, jusqu'à ce que sa probité ait passé par ce creuset, de ne faire aucune attention aux panegyriques bruyans & animés de ceux qui font profession d'être ses amis (1). »

La Chambre ayant été aux suffrages, la motion de *M. Francis* fut rejetée à la pluralité de 107 voix contre 44. Le Chevalier *Elijah-Impey* fut alors rappelé, & l'Orateur lui demanda s'il n'avoit aucune répugnance à remettre une copie de l'écrit en question : il répondit que non, & que dans la journée il satisferoit au vœu de la Chambre. L'Orateur l'ayant ensuite invité à poursuivre sa défense sur les autres charges, il commença par se plaindre des insultes de quelques Papiers publics contre lui depuis deux jours, en requérant la protection de la Chambre contre ces outrages. *M. Grenville*, après que le Chevalier se fut retiré, dit qu'il étoit impossible de laisser impunis de pareils procédés, & qu'il opinoit pour que la Chambre prît en considération, le lendemain, la plainte

(1) Le Panégyrique dont parle ici *M. Scott*, est un certificat de bonne conduite que *M. Burke* a délivré à *M. Francis*, en son nom, et en celui des 19 Commissaires de l'impéachment. Il peut être regardé comme un tribut de la reconnaissance de *M. Burke*, qui a eu la modestie d'avouer *M. Francis* pour son Précepteur. Dans son fameux Discours du 2 décembre 1783, imprimé chez *Dodsley*, il avoua que tout ce qu'il savoit sur l'Inde, il le tenoit des leçons de *M. Francis*.

de l'Accusé. M. *Burke* s'y opposa inutilement, & il fut arrêté que Sir *Elijah-Impey* remettrait à la Barre, le jour suivant, les Imprimés diffamatoires. On lui signifiâ cette résolution, & il poursuivit sa défense, en disant :

« Qu'il avoit omis de répondre à deux points
 » essentiels au sujet du procès & de l'exécution
 » de *Nunducumar* ; le premier, que le Rajah
 » avoit été amené à Calcutta par force & avec
 » violence ; le second, qu'étant Bramine, il avoit
 » été exécuté d'après une loi inconnue aux Gen-
 »oux. Ces deux assertions étoient fausses ; *Nu-*
 » *duccumar* s'étoit rendu de son gré à Calcutta, &
 » s'y trouvoit en pleine liberté quand on lui
 » fit son procès. Quant à la nature de son
 » exécution, un Bramine avoit été exécuté en
 » 1766, & sa sentence de mort avoit été ap-
 » prouvée par les Gentoux, aussi-bien que par
 » le Conseil suprême. Par l'acte de la sixième
 » année du règne de *Georges III*, le code criminel
 » d'Angleterre avoit été mis en vigueur dans l'Inde ;
 » & les Indous, loin de s'en plaindre, en avoient
 » hautement témoigné leur reconnoissance. »

Il répondit ensuite sommairement à l'accusation sur l'affaire de Patna ; & lorsqu'on lui demanda quand il seroit prêt à se faire entendre sur les quatre autres charges, il dit : « que celle du prétendu
 » meurtre légal de *Nunducumar* l'affectoit
 » si fort, & préoccupoit tellement ses
 » esprits, qu'il supplioit instamment la
 » Chambre de le délivrer du tourment
 » de cette accusation, en prononçant à

» cet égard le plus tôt possible , & qu'en-
 » suite il seroit prêt à répondre aux au-
 » tres articles. » Cette demande ayant
 été agréée , la Chambre décida de se for-
 mer en Comité , le lundi suivant , pour
 entendre les témoins. En effet , hier 11,
 M. *Farrer* , Membre des Communes , a
 été examiné ; nous parlerons de ses dépo-
 sitions au Journal suivant.

D'après la résolution du 7, Sir *Elijah Im-
 pey* reparut le 8 à la Barre, avec une feuille
 du *Morning Herald* , copiée le lendemain
 par le *Gazeteer* , en demandant justice de
 ces deux papiers de l'Opposition. M. *Gren-
 ville* , à la suite d'un Discours que nous
 renvoyons à la huitaine , fit les deux Mo-
 tions suivantes.

» Que les Imprimés mis sur la table ,
 » étoient un libelle scandaleux & diffamatoire , injurieux à la Chambre , &
 » tendant à affoiblir la défense de l'Ac-
 » cusé,

» Qu'il fût présenté une Adresse à S.
 » M. , pour la prier d'enjoindre au Pro-
 » cureur-Général de poursuivre l'Auteur ,
 » l'Imprimeur & l'Editeur de ce libelle. »

Nous reviendrons sur les débats inté-
 ressans qu'entraînèrent ces deux Motions :
 la première passa sans division de suffrages ;
 la seconde , quoique vivement combat-
 tue par MM. *Fox* , *Joliffe* , *Burke* , & tout

le banc de l'Opposition , ont 197 voix contre 37. En conséquence , l'Adresse au Roi a été présentée , & Lord *Courtown* informa hier la Chambre , que S. M. feroit donner ordre de poursuivre les Imprimeurs (1).

(1) Ce respect de la Chambre pour la situation d'un Accusé , est digne de remarque ; il caractérise la générosité Angloise , ainsi que l'esprit de sa législation criminelle. L'impudence particulière à la haine de parti , s'écarte seule de ces principes sacrés. Il est même à observer que depuis que M. *Hastings* est mis en jugement , les Gazettes Angloises les plus abandonnées , les plus perverses , ont fait quelque relâche à leurs scandaleux attentats contre cet Accusé. Cet acharnement a été presque exclusivement réservé à une Feuille , qui cependant s'imprime en France , & où M. B. , avec quelques Aides-de-camp dignes d'être Généraux , s'évertue , depuis deux mois , à tourner & à retourner vingt imprécations contre M. *Hastings* , & des fables Orientales , qui ne valent pas celles de *Pilpay*. La lettre désolante de M. de *Gentil* , que nous avons publiée pour notre propre justification & par respect pour la vérité , a redoublé la colérique éloquence de ces Messieurs. Si notre indifférence peut rafraîchir leurs cerveaux , nous nous empresserons de leur annoncer , que nous ne répondrons pas une ligne à leurs défis , à leurs questions , à leurs prophéties & à leurs investives. Ils ont beau nous menacer du poids de six volumes in-folio , qu'ils disent avoir appris par cœur , nous redoutons trop leur érudition pour hasarder notre ignorance contre tant de lumières. Il est réellement dommage de voir de si grands talents

On a dit que le premier cri élevé contre la Traite des Nègres, avoit pris naissance parmi les Dissidens du Royaume. Mais il est à remarquer, qu'à l'exception de l'adresse aux Quakers, pas un d'eux n'a écrit une ligne contre ce trafic. C'est au contraire le Clergé Anglois qui s'est distingué dans cette occasion. L'Evêque de Londres, MM. *Ramsay, Gregory, Clarkson, Paley, Newton & Nichols*, sont tous Ecclésiastiques Anglicans, & ont le mieux écrit sur cette matière.

On prétend généralement que les Anglois sont, de toutes les Nations Européennes, celle qui fait le plus grand commerce de Noirs.

Cependant M. *Cooper*, dans ses lettres sur ce trafic, estime, ainsi qu'il suit, le fonds d'Esclaves des Nations commerçantes :

Fonds des Anglois & des Américains .	1,500,000.
des François	400,000.
des Espagnols	2,500,000.
des Portugais	1,000,000.
des Hollandois & Danois . . .	100,000.

Total des Noirs 5,500,000.

s'épuiser deux fois par semaine, à tourmenter quelques phrases de ce Journal. M. B., dans une lettre qu'il prétend nous avoir adressée, paroît craindre qu'on ne cite son autorité dans la Chambre des Pairs de la Grande-Bretagne; ses philippiques contre M. *Hastings* pourroient alors lui donner quelques remords; hâtons-nous de tranquilliser sa modestie modérée. Non, le Parlement Anglois ne citera pas M. B. Il est vrai pourtant qu'on y a cité *Montesquieu & M. Necker*.

« On voit par cette Table que les Espagnols à eux seuls en possèdent presque autant que les autres Nations. (*Publ. advert.*) »

(Cette observation n'est pas juste, & ne prouve pas que les Anglois ne fassent pas la traite la plus considérable sur les côtes d'Afrique. Ne fait-on pas que la Compagnie Angloise de l'Assiento a été, pendant long-temps, chargée d'approvisionner d'Esclaves les colonies Espagnoles, & qu'ils sont encore aussi en possession d'une grande partie de cet approvisionnement ?)

M. Young, comme nous l'avons dit au N°. précédent, a considéré la question actuelle de l'esclavage des Nègres, en agriculteur, & quoiqu'il n'ait point, de son aveu, des notions assez sûres concernant l'économie intérieure des plantations aux isles, il croit entrevoir que si la terre y étoit cultivée par des mains libres, la grande culture s'établirait bientôt aux isles, & que leur produit deviendrait en conséquence plus considérable. Voici son raisonnement :

« Pour discuter cette matière avec fruit, il faudroit connoître à fond la nature du système d'agriculture établi aux isles ; connoissance que l'on ne possède que très-imparfaitement dans ce pays-ci. Cependant, d'après le peu de faits venus à ma connoissance, j'ai lieu de croire que la culture du sucre par les Noirs, est l'espèce de travail la plus chère qui existe. Je n'avance point cette assertion comme incontestable, mais elle est appuyée sur des raisons puissantes. Si je connoissois exactement le salaire des Nègres, je pourrois calculer combien

ils produisent par tête à leurs maîtres, combien rend chaque acre de terre, & la comparaison entre le travail des hommes libres & celui des esclaves deviendrait facile. Supposons, par exemple, une ferme Angloise de 100 acres, dont 80 en terres labourables, & 20 en pâturages, dans laquelle les terres soient partagées en quarts, savoir, 20 acres de navets, 20 d'orge, 20 de luzerne (*clover*) & 20 de blé. Le travail de cette ferme seroit aisément fait par quatre hommes, & son produit, dans une bonne terre, pourroit être estimé en gros à 400 liv. sterl., c'est-à-dire, à 100 liv. sterl. par homme. »

« Je n'ai presque point d'autorités pour estimer le travail de chaque homme aux îles; mais quelques données vont nous faire découvrir qu'il est fort loin de 100 liv. sterl., comme en Angleterre, & qu'il n'approche pas même de la moitié. »

« Dans une information Parlementaire, j'ai trouvé qu'une plantation de 500 Noirs, sur 10000 acres de terre, produisoit 4,200 liv. st., & que l'achat annuel de Nègres s'élevoit à 700 liv. sterl. — En estimant le prix commun d'un Nègre, à l'époque de cette information, à 30 liv. st. (700 l.), le remplacement annuel étoit de 23 Noirs, & le produit de chacun des 500 Nègres n'arrive pas à 9 liv. st. par tête. »

« Un autre calcul donne, pour le produit du travail de chaque Esclave, 10 l. st. »

« Enfin, selon M. Long, qui a écrit l'histoire de la Jamaïque, & que l'on juge avoir plutôt exagéré ses estimations, une plantation de 300 Noirs produit 6,000 liv. st., monnoie des îles, qui, à 140 pour 100, se réduit à 4,285 l. st., monnoie d'Angleterre, c'est-à-dire, environ 14 l. 10 sh. par tête. — Selon le même Auteur, l'île de la Ja-

maïque produit 1,310,918 liv. st., & se trouve cultivée par 170,000 esclaves; c'est environ 7 liv. 19 sh. par tête. »

« Il importe peu lequel de ces trois calculs on préférera, puisqu'ils prouvent, tous ensemble, que le produit du travail des Noirs est très-vil, en comparaison du produit de celui des hommes libres en Angleterre, & cependant la culture commune est généralement estimée (quoiqu'à tort, comme on le voit,) beaucoup moins lucrative que celle du sucre. »

« Il faut observer, d'un autre côté, que la différence de l'une & l'autre espèce de travail n'est point exacte, à proprement parler. En Angleterre, chaque homme guide un attelage; & aux îles, il fait à la main le travail que l'on réserve ici aux bestiaux. Mais cette remarque, loin d'être favorable à la nécessité prétendue de l'esclavage, vient à l'appui de notre objet. En effet, c'est l'esclavage seul qui engage les Planteurs à préférer le système d'agriculture le plus mal conçu, celui de sarcler la terre à mains d'hommes, au lieu de l'ouvrir avec le soc. Ce n'est pas que l'usage n'en ait été souvent essayé, & qu'il n'ait eu un succès constant; mais les Piqueurs aiment mieux commander à des Esclaves qu'à du bétail. On voit qu'on ne feroit aucun tort au Planteur, si on le forçoit graduellement, & ce n'est que graduellement qu'on doit le tenter, à employer la charrue au lieu du hoyau, pour cultiver la canne à sucre. »

« Quelquefois la canne est plantée sur des côteaux où la charrue ne pourroit point s'exercer; alors on est forcé de travailler la terre à la main; mais la grande partie des terres est à l'abri de cet inconvénient. »

« Si l'on calcule sur les chevaux aussi-bien que sur les hommes, dans une ferme Angloise, on

trouvera que le produit total des uns & des autres excède de beaucoup plus du double le produit des Noirs aux îles : preuve à-peu-près décisive, que le travail des Nègres est excessivement désavantageux, & qu'il n'est presque point de salaire libre qui ne fût à meilleur marché que celui des Nègres.»

« Cette question est donc de la plus grande importance, & mérite d'être soigneusement approfondie, puisque si l'on obtient quelque chose d'approchant à cette vérité, on détruit la prétendue *nécessité* de ce trafic inhumain pour la culture des îles.»

« Le succès de la réclamation qui va être faite en Parlement, ne doit point porter sur la démonstration de ces faits, ou d'aucun autre semblable, mais uniquement sur l'existence actuelle de l'esclavage, & des abus affreux qu'il entraîne. Il ne faut tenter aucun changement total ou subit aux îles. Les propriétés y sont trop considérables & trop importantes pour être soumises à des entraves trop gênantes. Il faut songer uniquement à empêcher l'importation ultérieure des Esclaves. Il faut laisser la masse actuelle des Nègres s'éteindre, & se remplacer par des hommes libres; alors il sera aisé d'opérer insensiblement tous les changemens convenables, & l'intérêt personnel les amenera infailliblement de lui-même. »

Une députation de la Société des Quakers, a remis à M. Pitt une Pétition, signée de la plus nombreuse & la plus respectable partie de cette Secte, en le priant de seconder les démarches pour l'abolition de la Traite des Nègres. *Bristol, Yarmouth, Leicester, &c.* ont arrêté de pareilles requêtes. Tout le Royaume va

le mettre en mouvement pour cet objet.

La semaine dernière, mourut à White-Chapel, *Daniel Primm*, âgé de 100 ans, né à Colchester, & amené à Londres comme Apprenti Tisserand, sous le règne de Guillaume III. Il a travaillé de son métier jusqu'à sa 90^e. année.

F R A N C E.

De Versailles, le 10 Février.

Le 8 de ce mois, le Marquis de Maillé, le Vicomte d'Affas de Montdardier, le Comte Charles de Raigecourt, & M. Prevost de Sanfac, Marquis de Traverlay, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de S. M., & de la suivre à la chasse.

De Paris, le 20 Février.

On mande de Brest, que les vaisseaux *l'Illustre* & *l'Achille*, commandés par M^r. de Sennéville & de Mat, *Kari-Marteigne*, sont allés en rade, ainsi que les deux frégates la *Fine* & la *Modeste*, & la corvette la *Poulette*. Cet armement se rend aux Isles-du-vent & sous-le-vent, pour remplacer l'escadre qui y est en station.

On arme aussi à Brest quatre gabarres,

qui se réuniront à deux autres en armement à l'Orient ; & on croit ce convoi destiné pour la Baltique. Les constructions se continuent avec la même activité , & l'on vient de mettre sur le chantier , à Brest , un vaisseau de 74 canons , qui portera le nom de *Jupiter*.

Lundi 4 , la bouche d'une carrière à pierre s'est effondrée à la Butte-au-moulin , du côté du boulevard des Gobelins , & a écrasé deux hommes ; deux autres ont été ensevelis dans la carrière : on a travaillé sur le champ à les délivrer , & on n'y est parvenu que 48 heures après , le mercredi matin : on les a retrouvés sains & saufs ; ils s'étoient occupés eux-mêmes , de leur côté , à se procurer une issue , & leur sang-froid les a sauvés.

L'intrépidité de la femme *Taillard* , que nous rapportâmes il y a quelques semaines , nous a procuré la connoissance d'un autre fait de ce genre , & non moins authentique. C'est un témoin oculaire qui nous le mande.

Au mois de juillet 1786 , l'on s'aperçut , à l'extrémité de la paroisse de Saugou , Diocèse de Limoges , une louve énorme , qui , dans le trajet d'une lieue & demie , mordit huit personnes , six vaches , deux jumens , une multitude de brebis & de chiens. Ce ne fut que sur les onze heures , qu'à force de secours , on parvint à la tuer : elle reçut plus de cinquante coups de fusil , sans qu'on pût apercevoir aucune trace de son sang.

Du nombre des personnes mordues, fut le Meûnier du Moulin-neuf, paroisse de Lesignat-sur-Goire : ce moulin, situé sur la petite rivière de Goire, est isolé. Le Meûnier, ce jour-là, s'y trouvoit seul, sa femme étant allée sarcler du blé ; ayant entendu ses cannes & ses oies se débattre & s'écrier, il sortit précipitamment, sans armes & sans défense : son premier mouvement, lorsqu'il vit la bête qui avoit déjà tué deux de ses cannes, fut de la menacer, pour l'obliger à fuir ; mais elle revint sur lui. Il la reçut de sang-froid ; & comme elle s'élança toute droite, il la prit à travers corps, & la jeta sous lui : inutilement cria-t-il au secours ; le Moulin-neuf est trop éloigné de toute habitation. Lorsqu'il se vit sans espoir, il chercha son couteau dans ses poches : la louve ne se sentant plus pressée, ni retenue au cou, comme auparavant, par les deux mains du Meûnier, se dégagea, & le mordit au bras & à la main.

Le brave Meûnier ne perdit pas courage ; il fut lui-même son Esculape : sur le champ il quitta ses habits & sa chemise, prit à toute aventure une poignée d'herbes sur le rivage, se jeta dans la petite rivière du Goire, lava quelque temps ses deux blessures, les frotta ensuite avec ses herbes, puis changea de vêtement & de chemise.

Il n'eut pas fini de s'habiller, qu'il lui vint à l'esprit que sa femme étoit menacée du même accident ; il vole vers elle, & la trouve à moitié chemin ; d'une voix tremblante, elle lui dit : « Je » courois vers toi ; je craignois qu'un monstre, » qui est là-bas dans ces prés, qui dévore une » jument, ne passât au moulin. » Le Meûnier cacha sa main, baissa les yeux & soupira.

Toutes les personnes mordues furent traitées avec égalité de soin & de zèle, mais sans succès, ce qui fut attribué au degré de rage dont l'animal

étoit possédé. Tous périrent de la mort la plus effrayante , à l'exception de notre Meûnier : les bêtes mordues ont éprouvé le même sort. Le salut du pauvre Meûnier est-il dû à la précaution de s'être jeté dans la Goire, d'avoir lavé ses plaies , & de les avoir frottées avec des herbes ? On laisse ce point à la sagacité des Gens de l'Art.

Le 31 janvier dernier, deux filles de cuisine de Dijon, allumèrent, la nuit, du charbon dans leur chambre ; la vapeur les suffoqua. Le lendemain on les trouva étendues sans mouvement ; l'une étoit morte, l'autre reçut à temps les secours nécessaires.

Plusieurs Payfans de Dampierre en Champagne, marchaient ensemble, le dimanche 2 décembre dernier, à 7 heures du soir, sur la route qui de l'Eglise conduit au château : la nuit étoit des plus obscures. *Pierre Sompsois*, l'un d'entre eux, père de sept enfans, croyant se diriger vers le pont, se précipite dans la rivière ; elle étoit enflée & rapide : les témoins de sa chute n'osèrent le secourir. Ils se bornèrent à des cris lamentables, qui mirent l'alarme dans le village ; ils furent entendus du château, où on dansoit. M. le Comte de Dampierre quitte ce divertissement, accourt vers l'endroit d'où partoient les cris ; & sans considérer l'agitation où l'avoient mis la danse & sa course précipitée, ôte son habit, se jette à la nage, plonge dans les endroits profonds ;

mais il n'étoit plus temps, le courant avoit entraîné le malheureux *Sompsois* vers les vannes du moulin, d'où il fut retiré, sans espoir de le rappeler à la vie.

Le 27 janvier, en la paroisse Saint-Martin de Mouzon, *Jean Georges*, âgé de 85 ans, & *Jeanne-Marie Paradis*, son épouse, âgée de 83 ans, ont fait célébrer une Grand'Messe en action de grâces de la soixantième année de leur mariage. Ils étoient suivis de leurs enfans, au nombre de cinq garçons mariés, accompagnés de leurs épouses.

Ces cinq fils conduisoient avec eux vingt-deux enfans des deux sexes, dont aucun n'est marié, mais plusieurs en état de l'être.

C'est la troisième fois que ces anciens époux ont fait bénir leur mariage. Ils n'ont jamais été malades ni infirmes.

Le navire le *St. Hilaire* ayant été naufragé sur la côte de Biscaye, son Capitaine a mandé la nouvelle de ce désastre aux Armateurs. Sa lettre porte en substance :

De Porto-Galetto, le 10 janv' er 1788.

« Depuis mon départ de la rivière, je n'ai eu
 » que trois jours de beau temps. Les vents s'étant
 » déchainés pendant la nuit du 2 au 3, trois coups
 » de mer violens m'ont comme anéanti pendant
 » plus de 10 minutes que je suis resté entre deux
 » eaux. Bientôt après une voie d'eau s'est dé-
 » clarée & s'est accrue en peu d'instans au point

» que , malgré les efforts réunis de l'Equipage
 » & des passagers , au nombre de trente hommes ,
 » nous n'avons pu parvenir à affranchir les pompes.
 » Le danger devenoit de plus en plus pressant :
 » le navire ne pouvant plus se relever , couloit
 » bas ; les Matelots , les Officiers , les passagers
 » n'abandonnoient pas les pompes ; mais , exté-
 » nués de lassitude , & sentant s'éteindre , avec
 » leurs forces , le courage & l'espoir , ils me de-
 » mandèrent à relâcher. Réduits à la dernière
 » extrémité , notre unique ressource étoit en effet
 » de chercher un port. Le vent ayant passé à
 » l'ouest , j'arrivai sous la mizaine pour accoster
 » la terre & côtoyai la côte d'Espagne , pendant
 » deux jours , avec un temps affreux , la mer &
 » le vent prodigieusement forts. A tout moment
 » exposés à la dure nécessité de nous jeter à la
 » côte , nous fûmes , dans la nuit du 5 au 6 , as-
 » saillis d'un coup de vent du nord qui emporta
 » le grand hunier. Cependant , à neuf heures du
 » matin , nous nous trouvâmes à la distance de
 » terre que je desirois , & j'eus connoissance de
 » Saint-André. Je mis alors mon pavillon en
 » berne , & tirai quelques coups de canon ; mais
 » ne voyant pas sortir de Pilote , je fus contraint
 » de continuer ma route jusqu'à Saint-Antoine ;
 » d'où l'on m'en envoya un , qui , ayant manqué
 » l'entrée du port , consentit de me conduire à
 » Bilbao. (J'avois alors quatre hommes malades
 » à force d'avoir pompé.) Le vent nous manqua ,
 » & nous arrivâmes trop tard pour passer la barre.
 » Il fallut mouiller en dehors , & nous résoudre
 » à attendre le lendemain. Cependant le calme
 » avoit succédé à la tourmente , & nous croyions
 » toucher enfin au terme de nos peines , lorsque
 » sur les huit heures le vent s'éleva de la partie
 » de l'O. N. O. & augmentant avec une extrême

» violence jusqu'à minuit, nous fûmes de nouveau
 » battus avec autant de force & plus de danger
 » que si nous eussions été en pleine mer. A quatre
 » heures du matin, mon cable, qui étoit au bout,
 » cassa. Je fis aussitôt couper le grand mât &
 » le mât de misaine, & mouillai les deux ancres
 » qui me restoient; mais notre perte étoit arrêtée :
 » nous ne pûmes tenir contre l'agitation des flots,
 » & nous allâmes à la côte, . . . Il seroit impos-
 » sible de peindre l'horreur de ce naufrage. As-
 » sommé par la mer, le navire a été brisé au
 » point, qu'au jour, j'ai vu flotter avec la car-
 » gaison, la plus grande partie de sa quille & de
 » son fond. La mer se déployant au-dessus de
 » nos têtes de la manière la plus effrayante, &
 » les deux gaillards du vaisseau, toujours prêts à
 » se séparer, multiplioient à nos yeux le passage
 » fatal de la vie à la mort par autant d'instans
 » qu'il s'en est écoulé dans l'espace de quinze
 » heures. Nous nous sommes tenus pendant tout
 » ce temps amarrés sur le pont. Un de nos pas-
 » sagers, outre le soin de sa personne, avoit encore
 » à secourir son fils, âgé de dix ans. Ce père
 » infortuné, serrant contre son sein ce dépôt
 » précieux, recueilloit ses sanglots, l'arrosait de
 » ses larmes, & ne cherchoit à se conserver lui-
 » même que pour disputer une si chère proie à
 » la fureur des flots. Plus de deux mille spec-
 » tateurs de notre désastre, désespérant de notre
 » salut, s'affligeoient de ne pouvoir nous donner
 » de secours. Au plus fort du péril, un de ces
 » hommes, dont la nature semble avare, un
 » Espagnol accourt, & s'écrie : *Mes enfans, sau-
 » vez-les, sauvez-les ! Allez à bord avec vos embar-
 » cations. Je donne deux cents piastres par tête de
 » ces malheureux que vous arracherez au trépas.*
 » On lui répond avec douleur que tout secours

» est impraticable. Au même instant le derrière
 » du vaisseau s'enfonce : des cris d'effroi se font
 » entendre. Nous perissions tous sans ressource,
 » si, par un bonheur incui & presque incroyable,
 » le débris auquel nous sommes restés constam-
 » ment attachés, n'eût tenu jusqu'au soir, que
 » la mer étant basse & ayant un peu calmé,
 » nous sommes sortis du bord; & à l'aide des
 » secours que tous les habitans de la côte, jus-
 » ques aux femmes & aux enfans, se sont em-
 » pressés de nous donner, nous avons gagné la
 » terre avec perte d'un seul homme.»

La Société Royale d'Agriculture d'Orléans, a
 prié l'Assemblée Provinciale de l'Orléanois, de lui
 indiquer le Sujet qu'il croiroit le plus utile à l'Etat
 & à sa Province, pour un prix de 400 liv. dont
 elle pouvoit disposer. L'Assemblée Provinciale
 a choisi la question suivante : *Quelle est la manière
 la plus juste, la plus facile, la plus prompte & la
 moins dispendieuse, de répartir en ce moment les Im-
 positions Foncières & Personnelles, c'est-à-dire, les
 Vingtièmes, la Taille avec ses accessoires, la Capi-
 tation & la Prestation en argent représentative de la
 Corvée.*

Les Auteurs sont invités à ne proposer que
 des projets & des plans applicables à la Province
 de l'Orléanois.

Le prix qui, d'après la contribution volon-
 taire d'un de ses Membres, ne devoit être que de
 400 liv., a été porté sur le champ par la sous-
 cription patriotique de quelques autres Membre,
 à la somme de 800 liv.

Les Mémoires, écrits en françois, seront en-
 voyés, *francs de port*, à M. l'Abbé GENTRY, Se-
 crétaire perpétuel de la Société Royale d'Agricul-
 ture d'Orléans, avant le premier janvier 1789.

Pierre-Arnault de la Brisse, Conseiller du Roi

en tous ses Conseils, & son Président au Grand-Conseil, Vicomte des terres & seigneuries de Barzy, Passy-sur-Mame, Courcelle & autres lieux, est mort, ici, le 4 de ce mois.

Le Comte de Brunet de Neuilly, premier Maréchal-des-logis de Monseigneur Comte d'Artois, est mort, le 23 du mois dernier, dans ses terres de Vrécourt, en Lorraine, âgé de 64 ans.

Céleste-Adélaïde du Parc de Barville, fille aînée de François du Parc, descendant des Barons d'Avaugour, d'Ingrande & des Biards, est morte à Gisors, le 27 janvier 1788, dans la 36^e. année de son âge.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 29, 36, 61, 63 & 18.

Payeurs de rente, six derniers mois de 1787, à la lettre A.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 16 Février 1788.

La suppression des Douanes, dans les Pays-Bas, est une opération arrêtée. Elle a été plusieurs fois sollicitée, & l'Empereur défère à ces demandes ; mais il exige un remplacement de revenu pour ce sacrifice, afin de pourvoir aux hypothèques & sûretés fondées sur le produit des Douanes. C'est dans ces termes que le Comte de Trautmansdorff s'en est expliqué dans une lettre circulaire aux Députations de chaque Province, en leur demandant un plan raisonné sur cet objet.

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.**Extrait d'une lettre de Constantinople , du 28 décembre.*

« M. de la Fite , Lieutenant-Colonel au service de France , qui , a été présent à l'affaire d'Oczakof , & a assisté à l'attaque de Kinburn , est depuis peu de retour ici , & a reçu des marques de la satisfaction que l'on a de ses services & de son zèle. Le Grand Visir & le Capitan-Pacha lui ont fait présent , de la part du Grand Seigneur , d'une quantité d'étoffes très- riches ; en même temps ils ont remis à son Excellent l'Ambassadeur de France , une somme de mille sequins , en le priant de vouloir en faire faire une superbe épée pour ledit M. de la Fite. » (*Gazette de la Haye*, n°. 16.)

« Deux Princes Persans ayant offert , il y a quelque temps , de secourir la Porte pendant la guerre présente , à leurs propres frais ; l'un , avec une armée de trente mille hommes ; & l'autre , avec une de vingt mille , à condition que la Porte les élèveroit à la dignité de Pacha à trois queues : le Ministère a fait expédier , pour cet effet , les brevets & les investitures nécessaires. » *Idem*.

Une Lettre de Cherson , en date du 18 décembre dit : « Il vient de nous arriver 3000 Matelots.
 » Notre garnison est en ce moment de 8000
 » hommes , qu'on occupe à travailler aux fortifications. Les renforts que les Russes ont reçus
 » en Crimée , en font monter le nombre à
 » 30,000 combattans. Le nouveau Chan des
 » Tartares est entré fort avant dans la Bessarabie ,
 » à la tête de 30,000 hommes ; il va passer le
 » Niester dans quelques jours ; 15,000 Russes

» l'attendent sur le bord de ce fleuve ; l'aile
 » gauche du Cordon, commandée par le général
 » d'Elmot, doit le prendre en flanc. » (*Gazette
 d'Amsterdam* n°. 13.)

Quelques professeurs de Droit Canon soutien-
 nent que si les Turcs viennent à être chassés de
 l'Europe, le Pape est en droit de réclamer des
 évêchés qui jadis appartenoient au saint Siège. Cette
 prétention spirituelle a fait naître la Palquinade
 suivante : *Pasquin* dit : *Nuntii in Germaniâ otiosi
 mittentur in Turciam*, (les Nonces qui n'ont rien
 à faire en Allemagne seront envoyés en Turquie)
Morphorio demande : *Ergo ne in Germaniâ partem
 Infidelium & in Turciâ Fidelium ?* (l'Allemagne
 est-elle le pays des Infidèles ; & la Turquie cela
 des Fidèles ?) Réponse : *Erit Pius pontifex in
 partibus Infidelium !* (Pie sera donc Pape dans le
 pays des Infidèles !) (*Gazette de la Haye*, n°. 25.)

Extrait d'une Lettre de Liège, du 6 Février.

A L'ère dernier, douze particuliers avoient été
 décrétés de prise de corps, comme criminels
 d'Etat, par nos Echevins, pour avoir osé ouvrir
 la nouvelle salle de Spa aux personnes honnêtes
 & de distinction, qui ne vouloient pas fréquenter
 la Redoute & le Vauxhall, ou salles privilégiées
 de Pharaon, de Biribi, de Passe-dix, &c. Mais la
 Chambre Impériale de Wetzlar vient de casser la
 Sentence des Echevins, & de rendre à leurs fa-
 milles désolées ces douze victimes innocentes que
 la soif de l'or a voulu sacrifier, & qui mainte-
 nant vont poursuivre juridiquement leurs persé-
 cuteurs. (*Idem.*)

N. B. (*Nous ne garantissons la vérité ni l'exac-
 tude d'aucuns des Paragraphes ci-dessus.*)



